



HAL
open science

La reconstruction provisoire. France, 1940-1946

Patrice Noviant, Bruno Vayssière, Rémi Baudoui

► **To cite this version:**

Patrice Noviant, Bruno Vayssière, Rémi Baudoui. La reconstruction provisoire. France, 1940-1946. [Rapport de recherche] 246/84, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA). 1984. hal-01893384

HAL Id: hal-01893384

<https://hal.science/hal-01893384>

Submitted on 11 Oct 2018

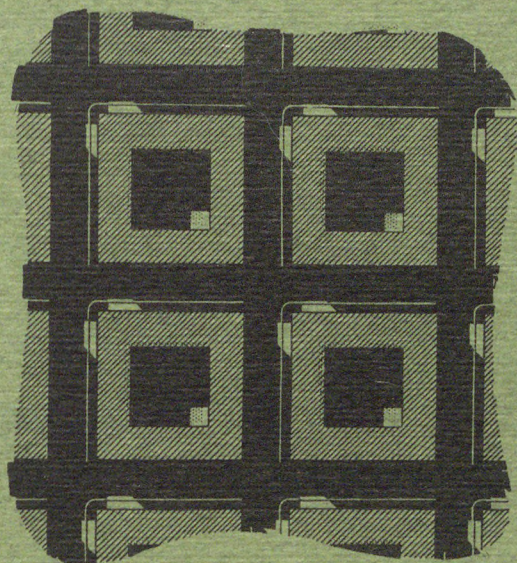
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

246

LA RECONSTRUCTION
PROVISOIRE

France, 1940-1946



BOA

La Reconstruction Provisoire

Patrice Noviant, Bruno Vayssière, Rémi Baudoui
1984

Le présent document constitue le rapport de fin d'étude d'une recherche remise au Secrétariat de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

Contrat n° 79 01261 002197501

Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.

Nous remercions la Direction de l'Architecture, Sous-Direction de l'Enseignement et de la Recherche, Secrétariat de la Recherche Architecturale et notamment Claude Genzling, Antoine Picon et Claude Prélorenzo qui ont suivi le déroulement de cette recherche. Nous remercions l'UPA 5 pour sa collaboration technique.

LA RECONSTRUCTION PROVISOIRE

France, 1940-1946

BOA

Pendant la guerre, peindre m'a été impossible. D'autres ont continué, comme si de rien n'était. Personne ne s'en est étonné. Pour moi, je n'ai jamais pu comprendre.

Bram van Velde, in "rencontres avec Bram van Velde" de Charles Juliet.

AVANT PROPOS

Dans un temps où l'architecture s'affirmerait sur l'absolue perte de son autonomie, notre position ne peut être d'inquiéter le contemporain architectural par la seule lecture des responsabilités individuelles et corporatistes des architectes, ou encore de se replier sur l'absolu serein d'édifices considérés comme seules formes possibles de l'architecture. Et notre travail poursuit alors, de manière presque banale, le jeu complexe de l'histoire comme discipline-mère à ces nouvelles autonomies scientifiques qui se reformulent régulièrement sur l'énoncé d'ouverture de l'histoire sur les champs techniques interprétés dans le mouvement de leurs prédominances sectorielles.

A l'origine de cette recherche, la validité du débat technique et social de l'immédiat après-guerre.

On constate, de la part des architectes le discours dominant de la quête d'une diffusion relative de l'architecture dans le consensus industriel et social de la Libération.

La fixation des normalisations techniques sur l'universel de l'échelle humaine distribue une modernité générale ouverte à tous les architectes et à toutes les architectures. Il y a constitution des expériences du savoir architectural aux limites d'une fusion.

Reflétant les ambitions constructives du temps de la pénurie, la production de matérialités conceptuelles absolues (le logement, l'équipement, le rural national) concrétise l'inflation généreuse du recours aux métaphores de l'architecture et de la médecine par lequel fut immédiatement conjuré la catastrophe (bâtir, construire, assainir). Cette fixation du projet communautaire sur des architectures universelles et infinies est ce qui rend nécessaire et possible les hypothèses pratiques d'une dissolution théorique de l'architecture. Par delà l'intensité créatrice des ruptures initiales s'exprime l'inéluctable d'une nouvelle structure de passivité. Loin que la confrontation au débat général technique et productif de l'après-guerre fonctionne dans ses capacités d'intégration multiple, il en vient à constituer l'enjeu théorique d'un ultime enfermement sur la disparition. On peut penser que c'est ce processus d'entropie que Le Corbusier tendait de conjurer en reformulant l'architecture sur la synthèse de ses arts majeurs.

On suggère que ce processus, dominant dans l'après guerre ne pourrait être saisi, si l'on n'échappait à cette temporalité particulière qui voit convulser l'architecture dans la compensation d'absolus thaumaturgiques.

Il y a nécessité de poser le primitif méthodique d'un référent de longue durée. L'architecture est pour nous axiomatisée a priori. Lorsque s'isole la conjoncture de ses évanescences théoriques et objectives, celles-ci s'énoncent comme **mystère**. Par delà des modalités professionnelles et organisationnelles saisies dans l'évolution générale des systèmes sociaux, on estime que, dans cet espace-temps 1940-1946, il doit être rendu un compte spécifique des structures et mesures des explorations professionnelles d'un épuisement.

A l'objet concret conçu dans la volonté de sa collaboration doit correspondre l'analyse qui le repère dans les tensions hétéronomes que produisent sur lui sa définition dans la distribution des forces techniques et des économies abstraites. Dans cette perspective, une segmentation d'enquête qui se satisferait de repérer les architectes dans les logiques d'un développement professionnel spécifique ne pourrait que manquer une compréhension de l'oeuvre en soi. Un temps

où, pour Raoul Dautry, toutes les architectures sont "rentables", bonne en tant qu'elles s'intègrent dans le productif, ouvre un questionnement spécifique où les relatives indifférences de la forme seraient centrales pour une histoire des arts.



"Croquis perspectif du quartier moderne résidentiel futur tel qu'on peut l'imaginer".

in, "la Renaissance d'Orléans, Reconstruction et Urbanisme", numéro spécial de La République du Centre du 1er trimestre 1945.



Cité-jardin de maisons provisoires de Sous-le-Bois à Maubeuge, terminée en 1943 par Janin, premier urbaniste de la reconstruction de la ville, et Lafitte, architecte local qui poursuivra sa collaboration avec Lurçat.



PROVISOIRE



I. PROVISOIRE

II. LES STRUCTURES DU PROVISOIRE

Il apparaît que le secteur de la construction et de l'urbanisme est le secteur d'activité qui sera de fait le plus DÉPLACÉ par la logique nécessaire de l'Occupation. Les transformations de structure de la chimie et de l'aviation ne peuvent être comparées aux changements de nature que va produire sur l'architecture et l'urbanisme, sur la ville, le travail de saisie par l'État du Territoire et de la Construction.

CE QUI S'EFFACE ...

1939-1944. Les années du provisoire, de la suspension de

Les Structures du Provisoire

à la fin du développement précoce de l'industrie moderne ; ou plutôt par les quatre années de suspension de l'État de Vichy ...

La grande saison des années 30, l'occupation, la guerre, le travail des observateurs, l'analyse d'un territoire

Le bâtiment des broyeurs de l'usine de Bonneuil sur Marne de la Compagnie Industrielle des Bois.

Lors de sa première publication, son auteur, Jean Ginsberg, propose la réalisation de cette usine nouvelle, sous l'Occupation, comme acte de résistance technique : détournement de matériau et de main d'œuvre pour l'objectif à long terme de la Reconstruction de la France.



Les Structures du Proletariat

L'industrie, propose la réalisation de ce projet
 cette sous-division, de manière à ce que
 technique - dérivée de la structure de la
 structure de la base.

I. PROVISOIRE

II. LES STRUCTURES DU PROVISOIRE

Il apparaît que le secteur de la construction et de l'urbanisme est le secteur d'activité qui sera de fait le plus **DEPLACE** par la logique nécessaire de l'Occupation. Les transformations de structure de la chimie et de l'aviation ne peuvent être comparées aux changements de nature que va produire sur l'architecture et l'urbanisme, sur la ville, le travail de saisie par l'Etat du Territoire et de la Construction.

CE QUI S'EFFACE ...

1939-1946 - Les années du provisoire : de la suspension du cours normal des choses qu'initie l'état-de-guerre, à la fin du gouvernement précisément dénommé provisoire ; en passant par les quatre années de suspension de l'Etat de Vichy ...

La grande saison des années 50 manifeste au plus sceptique des observateurs l'évidence d'une transformation de la société française. On se satisfait par trop usuellement de lire, dans le temps même de sa réalisation, ce qui s'impose comme **PROCESSUS RADICAL DE MODERNISATION** [1]. Il est pour nous établi que la compréhension des opérations des années 50 et suivantes passe par l'analyse du travail de ces années 39-46 que l'on propose comme **ANNEES DE LA PREVISION**. Notre hypothèse serait que ce qui,

au tournant de ce siècle, se passe d'essentiel n'est pas, d'abord, quantitatif. Notamment dans le domaine de l'Architecture, de l'Équipement et de la Construction ... L'importante transformation du cadre de la vie nationale qui s'opère suppose l'élaboration d'arbitrages, de concepts, d'énoncés collectifs et de procédures ; tout travail que l'on peut repérer dans ce long instant où l'État fut sa seule légitimité.

L'histoire européenne récente est marquée par les deux crises nationales de la France et de l'Allemagne que lèguent les années 40. Par contraste avec le rituel absolument orchestré (procès de Nuremberg, réparations, etc...) qui voulait cerner l'Allemagne dans l'impossibilité de se fuir dans sa nature de monstre, la possibilité de l'oubli sur laquelle s'énonce la société française contemporaine peut apparaître confortable. On propose aujourd'hui que cette relative réserve de l'histoire, sa surnoise tendresse, pourrait séparer encore plus nettement les français de leur passé ; et, ce faisant, de **LA SIMPLE POSSIBILITE D'UNE RECONNAISSANCE DE LA VIE CONTEMPORAINE**. Ce n'est un paradoxe qu'apparent, que l'organisation d'un positionnement de l'histoire française en vassalité d'une culpabilité allemande majeure, fasse fonctionner cette histoire comme suture ; recouvre toute possibilité de lecture d'un effondrement spécifiquement français ; d'un effondrement qui fut pourtant hystériquement annoncé,

théorisé, en quelque sorte systématisé pendant (au moins) toutes les années 30 ...

La Libération tient du rite magique d'effacement. Son paradoxe réel est que l'oubli, le pardon de fait qu'elle prononce pour une société qui serait absolument refondée est l'aboutissement absolument logique du **TRAVAIL DE DEUIL** des années d'occupation. On comprend que, si ce travail des années de l'Occupation constitue bien, un tant soit peu, l'espace d'élaboration ou du moins de préparation de la "société nouvelle", ce manteau d'amnésie n'opère pas seulement le meurtre de l'innommable. On comprend qu'obscurcissant le passé, le pouvoir politique de la Libération compromette aussi l'avenir...

De même que dans les sociétés anciennes, la "nouvelle année" ne suppose pas nécessairement la mort du roi, seulement son simulacre ; de même que la société se fonde précisément dans le rituel qui supplée l'absence de mort ; on peut considérer aujourd'hui les rituels de rupture de l'année 1945 en tant qu'ils fondent structurellement le fondamental maintien de la société. Cela vaut paradoxalement aussi pour le projet "société nouvelle". La question de la modernisation est aussi une question qui se lègue, avec ses structures et arbitrages ...

Si donc la société française tient son passé immédiat à distance, elle se sépare bien, ce faisant, de la possi-

bilité de considérer ce qui la fonde comme moderne. C'est avec aux lèvres le "rien chez moi n'a changé" de Tino Rossi que s'ouvrent les Temps Nouveaux, sur la base d'équilibre des pouvoirs modifiés, sur la base de choix **TECHNIQUES** absolument déterminés hors du champ des décisions démocratiques ... La Libération pourrait tout effacer ; elle laisserait la nostalgie évidemment, ce mode d'une inattention complice aux structures d'une modernisation directement liées aux systèmes d'une oppression. L'occultation du passé opère comme occultation du débat sur le changement et le futur . **LA FRANCE MODERNE EST POSSIBLE PARCE QUE LA SPECIFIQUE RADICALITE DES RUPTURES FRANCAISES DE CETTE SAISON D'EXCEPTION FONCTIONNE INSIDIEUSEMENT. FONCTIONNE DANS LE SYSTEME GENERAL D'UN REFOULEMENT DE L'HISTOIRE EN TRAIN DE SE FAIRE** ...

Y aurait-il ultérieure remise en cause ?

Il nous semble en tout cas que cette radicale opération de fondation de la société française nouvelle dans la double temporalité de la prévision et de la production n'apparaît, dans toute sa précision, nulle part autant que dans ce territoire technique contradictoire de la construction, du logement et des villes.

C'est l'objet d'une recherche de plus de deux ans dont on peut poser les étapes futures dans le travail

d'un dévoilement des **MATERIAUX D'UNE HISTOIRE URBAINE CONTEMPORAINE CENTREE SUR LA QUESTION DU LOGEMENT.**

Après tout, il y a du courant dans tous les pays du monde, et ce n'est pas l'électrification ou la mise en place d'un grand réseau routier qui font la spécificité historique concrète de cette réelle aventure française du troisième quart de siècle ; effectivement plutôt cette question de l'habitat dont les modalités du traitement d'alors sont encore au centre du débat politique d'aujourd'hui.

SUR LE MAL A LA FRANCE

Une histoire de l'architecture contemporaine est une forme codée dont les fragiles conventions sont directement établies sur les premiers apologues des maîtres des années 20 ; une forme dont le développement n'a encore été mis en jeu que par fort peu d'ouvrages généraux.

Souvent, le récit commence par la France : la France de Ledoux et Durand, la France de Haussmann, la Grande-Bretagne et la France des constructeurs du fer ... À partir des "Pioneers of Modern Movement" de N. Pevsner (1936) et de "Space, Time and Architecture" de S. Giedion (1941), une histoire de l'architecture moderne déroule le jeu des maîtres jusqu'à Garnier, Perret et Le Corbusier ...

Après la guerre pourtant, si le champ de ce regard s'étire avec la "Storia dell'Architettura Moderna" de B. Zevi (1950), l'"Architecture : nineteenth und twentieth centuries" de H-R. Hitchcock (1958), la "Storia dell'Architettura Moderna" de L. Benevolo (1960), jusqu'aux synthèses plus récentes l'"Architettura Contemporanea" de M. Tafuri et F. Dall Co (1976) et "Modern Architecture, a critical history" de K. Frampton (1980), il apparaît que ce progressif élargissement ne permette plus vraiment de lire dans la France le territoire d'un débat, qu'il ne soit plus possible d'y repérer une production icônable ... Et l'histoire de l'architecture contemporaine pourrait donc apparaître avoir **MAL** à la France ; au point que par un respect en quelque sorte légitime pour les équilibres naturels, Tafuri et Dall Co doivent précisément perdre la France (et l'Europe) comme origine en évoquant une naissance de l'architecture moderne aux lois de nature du "Wild West" ...

"MAL" aurait à voir avec ce travail opéré sur soi par ce pays ; à voir avec ce rite du deuil - du meurtre et de l'enfouissement - évoqué préalablement ...

De fait, ce qui reste de discours critique international sur l'architecture française repère, de lambeaux en lambeaux, une inéluctable décadence. L'oeil critique perçoit, de la période, les débats culturels de la disci-

plaine et quelques objets emblématiques. Quelques objets dont, précisément, il interroge la déchéance... **CETTE LECTURE CLASSIQUE QUI DISTINGUE CE QUI SERAIT OEUVRE (ARCHITECTURE) ET MERITERAIT L'ATTENTION DE LA CRITIQUE ET CE QUI SERAIT PROCESSUS (CONSTRUCTION) EST PARADOXALEMENT GENERALISEE A UN MOMENT OU LE TRAVAIL GENERAL DES ARCHITECTES EN FRANCE S'ETABLIT D'ABORD COMME PRODUCTION.** Si ce qui est en jeu est l'équanimité d'âme d'une culture architecturale avide de poursuivre, sans le départir de son heureux statut mythique, le procès du "moderne", le prix pourrait en être l'impossibilité d'une saisie du travail de l'architecture contemporaine. En France notamment ... De même qu'une définition exclusive de l'architecture conduit logiquement à exclure de son champ l'habitat vernaculaire, de même le système de la critique des emblèmes modernes conduirait à exclure du champ de l'histoire de l'architecture une production pourtant institutionnellement organisée dans la responsabilité d'ensemble d'architectes, non plus considérés comme individualités, mais inaugurés dans leur nouveau statut **D'ENTITE COLLECTIVE.** Que les questions d'architecture tendent à se structurer sur les processus collectifs de la production peut être échappé par la critique d'art elle-même. S'il doit y avoir, **DE FACTO,** sur la période, production

d'une histoire de l'art architectural, ce ne sera plus, exclusivement, sur les faits de la culture architecturale que s'opèreront ses médiations et arbitrages.

Une description de ces années à partir du débat académisme/modernisme, le repérage conséquent d'un échec pour cause de "traditionnalisme" ne peut être considéré comme pertinent ; en attendant l'appréciation par d'autres d'un échec, pour cause de "modernisme", de la production des années 50-70 ... Ce temps majeur du refoulement architectural ne peut être abordé sous l'angle d'un échec apprécié à partir de cette "modernité" architecturale qui aurait dû (que l'on aurait pu ...) réaliser : plutôt comme épisode dans l'élaboration et la mise en place d'une modernité générale de la société française.

Une société qui, dans l'après-guerre, a connu, autour de la question du logement, une expérience architecturale originale. La France peut être considérée comme pays exemplaire d'un absolu couplage de la société sur la forme ville-logement. Son modèle de "construction" d'après-guerre doit être vu dans la réalité de son efficacité : et notamment de ce large système d'exportation qui après sa diffusion générale aux pays de l'est européen, est encore aujourd'hui le mode sur lequel les entreprises du B.T.P. exportent leur production ; le mode d'une confrontation concrète aux architectures-de-fait du Tiers Monde. Et, ce

faisant, qu'on le veuille ou non, d'une entrée en force aux débats du futur ...

La France est gouvernement où le Plan fut concrètement dictateur. **IL APPARAÎT QUE L'ON DOIT CONSIDÉRER AVEC SÉRIEUX UNE PRODUCTION MASSIVE ABSOLUMENT PLANIFIÉE ; QUE L'ON DOIT MENER CETTE CONSIDÉRATION DANS LE PLAN MÊME DE L'ARCHITECTURE MÊME SI LES CATEGORIES, LE CHAMP MÊME DE CETTE PLANIFICATION, NE SONT PAS CEUX PROPRES À CETTE DISCIPLINE.** N'aurait-on pas là le pays ayant réalisé le plus nettement, à un moment de son histoire, cette organisation objective de la production du logement autour de laquelle s'était défini à son origine le "Mouvement Moderne", le pays où l'Urbanisme put, même tardivement (Z.U.P., etc.), se presque libérer des saisies traditionnelles de la propriété foncière ...? On met donc en rapport une gêne des histoires, avec cette proposition paradoxale que la construction et l'urbanisme français de l'après-guerre auraient réalisé une grande part du système politique d'objectifs des Congrès Internationaux de l'Architecture Moderne. Et l'on envisage deux modes d'analyse de cette rencontre ...

D'une part, une profonde transformation des bases de l'architecture moderne internationale durant la période de référence, déplacement qu'une paradoxale

(in)fidélité française permettrait précisément de repérer ...

D'autre part, la lecture des opérations françaises à l'intérieur même du système de leur objectivité institutionnelle, c'est-à-dire en considérant la possibilité d'une objectivité ou d'une contingence absolue ; la possibilité d'une absolue perte d'autonomie du faire architectural ... L'architecture des années modernes de la France pourrait-elle être exclusivement construction : c'est-à-dire, une architecture absolument conçue sans considération pour soi comme architecture ? Et si cela était, quelle analyse proposer de ce fait, en termes d'architecture ?

QUESTION LOCALE ET DESETATISATION

A l'origine de cette recherche, la question de la commande d'architecture des collectivités locales, la question de la possibilité d'un énoncé autonome local, dans la France actuelle ...

Le premier travail fut de constater la presque absence de tous énoncés contemporains autonomes sur l'architecture de la part des pouvoirs locaux. Un sondage détaillé des diverses revues municipales françaises de 1960 à 1979 rencontre l'habitude du non-discours sur l'architecture. Ce sont problèmes de techniques urbaines (V.R.D. essentiellement) pour 35 %, de procédures pour 30 %, le reste étant dédié aux économies

d'énergie, à la réhabilitation (PACT-ARIM) et au mobilier urbain ...

Se dévoilent ainsi les économies politiques municipales comme techniquement servies. C'est de fait, pour l'essentiel, à partir de l'Etat, sur un outillage conformé par l'Etat, que s'élabore la collectivité locale d'aujourd'hui. C'est notre hypothèse que ce fait concret trouve son absolue réalisation dans ce temps précis 1939-1946. LA SUSPENSION DU COURS NORMAL DES CHOSES PREALABLEMENT EVOQUEE EST D'ABORD LA SUSPENSION DU LOCAL. UNE SUSPENSION DU LOCAL QUI SERA CONFIRMEE PAR UN ETAT D'APRES-GUERRE POUR QUI LE LOCAL NE PEUT SE DEFINIR HORS L'ESPACE EXCLUSIF DU QUESTIONNEMENT D'ETAT SUR LA DESETATISATION.

On interroge alors s'il n'est pas inéluctable que la collectivité dite locale ne puisse désormais effectuer d'énoncés d'architecture, sur un territoire retranché de toute définition autonome. Une architecture pourrait supposer un lieu et une réalité locale.

En proposant comme une rupture l'instant 1939-1946, on ne propose pas pour autant une histoire désormais absolument nouvelle. On continue ainsi de repérer le caractère absolument fondateur du travail de la social-démocratie municipaliste de l'avant-guerre dans l'élaboration des modèles techniques à partir desquels l'Etat de l'après-guerre produira son local.

Reconnaissant que l'étatisme de l'après-guerre est un municipalisme demesurément généralisé, on marque seulement comme rupture fondamentale l'extension d'un même système à l'ensemble du territoire. On prétend que le système évènementiel qu'ouvre l'effondrement territorial de 1940 est en cause, voire efface, la complexe spatialité française, préparant ce faisant le règne de l'unique Territoire d'Etat.

En 1940, les français mirent leur matelas sur leur voiture et partirent pour une nomadisation dont on tient à interroger si elle a jamais cessé. La spécifique importance de la résidence secondaire dans ce pays, l'attachement viscéral du français à une origine rurale même lointaine, démontrent-ils vraiment un en-soi des lieux français ?

Lorsque donc, en 1940, le pays reflue de 2000 ans de fixation terrienne entraînant avec lui, au moins, culture et valeurs de la représentation démocratique, il se fixe à l'Etat. Cet Etat qui seul est encore ... Comment l'Etat, lui, résiste, est un des objets de longue durée de cette recherche. Il faut cependant immédiatement repérer que cette "fondation" de l'Etat n'est pas le fait d'un chef. L'Etat n'a pas une origine. Il est une continuité, presque en fait une spatialité. La spatialité subsistante. C'est une des caractéristiques essentielles de l'Etat, tel qu'il est et renaît immédiatement, d'être local ; d'exister dans une diversité

d'échelons structurellement liés, de la périphérie au centre. L'État perdure. L'État se recrée spontanément. A tous ses niveaux il cherche aussitôt à retrouver le système de ses responsabilités et de sa continuité hiérarchique.

Si le pays reflue, pas un préfet ne démissionne. L'ingénieur subdivisionnaire opère immédiatement ce petit travail si rassurant de l'arrêt des incendies, du déblaiement d'urgence et de la remise en ordre des routes. Il s'associe immédiatement, en toute objectivité concrète à une armée victorieuse intéressée aux mêmes tâches, et qui gagne, de la même manière, dans ses premiers jours de l'occupation, la sympathie stupéfaite d'une population qu'un petit peu de retour à l'ordre satisfait à l'évidence.

A partir de cette concrète légitimité d'État, de cette légitimité technique élémentaire qui recrée le lieu proprement viable, qui remet en marche les trains et les hôpitaux, va se poser la question de l'extension de l'État, de la réalité de son déroulement rationnel dans un espace territorial que l'État français doit malheureusement partager. La désétatisation est question centrale à partir du moment où l'État, seul subsistant, doit effectivement cristalliser une société qu'il doit, pour sa propre survie, reconstruire.

Si l'on peut retracer ce que la guerre de 14-18 et la mise en place d'une économie de guerre suscitent

en manière de planification d'Etat, si la crise des années 30 oriente la réflexion collective sur la question d'une économie dirigée, c'est bien en 1940, à partir de l'énonciation rituelle de la défaite comme mort de la légitimité nationale, qu'il peut être envisagé de recréer, sur l'Etat, un pays. C'est à partir de 1940 que le système de la pression allemande sera un aiguillon logique (et moral) pour un appareil d'Etat sommé, pour exister, de toujours surpasser.

Ce pays à recréer, il faut d'abord qu'il s'étende. Le problème n'est pas illusoire. Le problème de l'étendue de son pouvoir est, pour Vichy, central, séparé qu'il est, a priori, de l'essentiel du territoire national par la ligne de démarcation ... Au-delà d'une Alsace Lorraine très vite rattachée de fait à l'Allemagne et que l'on n'aime pas évoquer, il sera très difficile (et très long) à Vichy d'atteindre des pans entiers de son territoire de légitimité. Par exemple, ces départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés au commandement militaire de Bruxelles ...

A défaut de pouvoir assurer le mode reconnu du contrôle d'Etat sur ce territoire auquel l'histoire lui impose de référer son efficacité, l'Etat français va dérouler **UNE PASSION DEVORANTE POUR DIVERS ESPACES POSSIBLES DE SUBSTITUTION. L'OBSESSION DE LA CARTE** (la première opération du C.T.R.I. est celle de lever le plan) **OUVRE SUR LES TERRITOIRES**

DELEGUES DE LA GEOGRAPHIE, DE L'URBANISME ET DE LA PLANIFICATION ; ces territoires fantasmagiques où l'Etat seul et absolu dictateur déroule les images de sa nécessité.

Cette passion géographique doit par ailleurs être considérée dans l'absolue généralité de son opération. C'est là que l'on propose de situer une passion fondatrice pour l'histoire française de longue durée ; ou encore l'irruption de ces parcours d'enquête par lesquels les jeunes gens "marchaient" l'histoire et l'ethnologie. Parcours producteurs de travaux qui encore aujourd'hui sont de référence ; parcours ouvriers d'une sociologie générale ... "Au moment où tant de jeunes parlent de la France, avec émotion, des jeunes veulent retrouver leur pays ailleurs que dans les livres et dans les discours. Par équipes, ils parcourent nos provinces, cherchant à en comprendre les paysages divers, et à s'enrichir de l'expérience des hommes qui y vivent. Ils reconstruisent ainsi pour eux-mêmes une image de leur pays plus vivante et plus complète, qui leur permettra de mieux le servir". [2]

Cette enquête pour une perfection de l'enchaînement territorial, pour une réalité du local dans le système de l'Etat débouche sur une extension obsessionnelle du contrat social à l'ensemble des états de l'homme français. La société réordonnée devient le mode potentiel d'une saisie du territoire. Et cette nouvelle forme

de totalité est ce qui coiffe les diversités du local ... On est là tout proche de la localisation de l'homme moderne entre "habiter", "se recréer" et "travailler" que propose cette "charte d'Athènes" qui, en 1943, date de sa parution, apparaît répondre au gouvernement de Vichy sur les bases mêmes du système d'extension de celui-ci. On verra, qu'entre l'ordre de la pénurie et cette croissance ordonnée de la France d'après 1947, il n'y a, pourrait-on dire, de différence que d'optimisme. La gestion maniaque du monde de la pénurie des années 40 est cela même qui situe les politiques urbaines localisées en politiques de disposition d'une croissance dont les modalités et les artefacts sont absolument déterminés par ailleurs.

La perte du savoir local sur la ville que l'on peut constater n'est plus alors que la conséquence de cette perte de pouvoir local que marque l'organisation de l'urbanisme comme question d'Etat de la localisation. Le C.T.R.I. se voit attribuer à sa création pour les communes sinistrées ou pour celles faisant l'objet d'un plan d'urbanisme régional comprenant une comune sinistrée, "tous les pouvoirs attribués aux représentants de l'Etat, des départements et des communes". [3] "Extrait du Procès-Verbal de la dixième réunion des Commissaires aux Travaux, Directeurs et chefs de service, réunion tenue le 12/3/45 sous la présidence de Raoul Dautry, Ministre de la Reconstruction et

de l'Urbanisme.

- Intervention du maire de Montier-en-Der demandant rectification du Plan d'Urbanisme de son village
- Réponse de Raoul Dautry :

M. le Ministre qui a, depuis plusieurs semaines, examiné attentivement ce plan d'urbanisme, s'étonne que l'accord n'ait pas déjà été fait sur ces petites questions de détail qui relèvent plus de la politique électorale locale que de l'urbanisme. Il sait que certains conflits personnels viennent compliquer la solution et que l'attitude du Maire n'est pas exempte de reproche. Il ne peut en effet tolérer la rédaction d'une affiche que ce magistrat a fait apposer, et qu'il a dans son dossier, sous la main, mais dont il ne veut pas parler pour ne pas envenimer le débat. Il reste persuadé que si un représentant de la direction de l'urbanisme va sur place avec l'urbaniste qui a arrêté le plan et rencontre le maire et les intéressés, un accord rapide pourra être fait et qu'une décision sera prise à la satisfaction de tous. Si l'accord ne se fait pas, il prendra sa décision et la fera respecter par tout le monde y compris par le maire qui doit donner l'exemple de l'obéissance à la loi. Il faut en finir avec les luttes locales, si l'on veut refaire la France, et il est persuadé que le maire et les habitants veulent, comme lui et comme tous ici, la refaire."

Cette intervention d'après la Libération, en un temps où la tutelle absolue de Vichy sur ses maires nommés n'est plus de mise, et où les maquis représentent le fort retour d'un local spontané, nous dévoile assez bien la volonté radicale de l'appareil central de l'Etat de maintenir le lieu à la main ; en ce moment précis où il apparaît pouvoir à nouveau se justifier d'une légitimité autonome. Le manque du local qu'opérait l'occupation est reproduit en refus de l'autonomie locale. Il est substitué au local cette question de la décentralisation qui, toute entière, se répète à l'intérieur de l'appareil d'Etat.

Le déploiement de l'Etat, la nécessité de se poser à chaque fois, face à l'Allemagne, comme pouvoir-de-fait conduit à cette politique souvent repérée, et dans sa logique interne, souvent mal comprise, qui fera intervenir la police française dans la "solution finale" ; autant laisser l'Allemagne faire seule serait ne plus maintenir l'essentielle fiction du pouvoir de l'Etat français sur l'ensemble du territoire national.

A CETTE QUESTION ESSENTIELLE D'UN POUVOIR QUI, A DEFAUT D'ETRE LEGITIME, NE PEUT EVIDEMMENT ETRE NATIONAL QU'AUTANT QU'IL S'ETEND JUSQU'AU LOCAL, DOIT ETRE ASSOCIE L'ENSEMBLE DU PROBLEME DE LA COMMUNICATION.

Un réseau de communication, avec les ponts, les routes, les voies de chemin de fer que la guerre laisse hors

d'usage ... Ce déploiement va s'appuyer sur **LE CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSEES**, corps dont on sait qu'il est systématiquement implanté localement, absolument respectueux de sa hiérarchie interne et opérationnelle] précisément, sur ce domaine prioritaire sinon vital des transports (vital pour l'Allemagne en guerre, vital pour l'Etat français comme condition de son exercice) central dans tous les localismes ...

Lorsque par la loi du 11 X 1940, sera mis en place un Commissariat à la Reconstruction, celui-ci sera rattaché au **SECRETARIAT D'ETAT AUX COMMUNICATIONS**. Il est en quelque sorte scellé, ce destin qui verra l'architecture et l'urbanisme, comme questions du logement, être "résolues" par leur assimilation stricte à cette politique de la reconstruction des infrastructures par laquelle le Secrétariat aux Communications initiera la reconstruction de la France.

Berthelot, Secrétaire d'Etat aux Communications, participe à la commission d'armistice de Wiesbaden. On prétend lui imposer "la reconstruction de tous les ponts et ouvrages d'art dans tout le territoire occupé par l'armistice". Il répond : "Il est inutile de m'imposer cette obligation, je réclame de reconstruire et je demande votre aide". Si, en 1947, on pourra parler d'un échec de la reconstruction immobilière, on doit repérer là un choix politique, choix que les premiers gouvernements d'après la Libération prolonge-

ront en privilégiant systématiquement la reconstruction des infrastructures industrielles. Pour ce qui est de la reconstruction des réseaux de communication, elle sera à peu près terminée dès 1942 malgré les problèmes croissants de main-d'oeuvre et de matériaux ... Un processus systématique de rationalisation d'une gestion administrative établit la compétence opératoire de l'Etat comme constructeur. Cette compétence est concrète. Elle est aussi emblématique, tant la diffusion de l'image de l'Etat-technicien est une nécessité de l'Etat. On peut évoquer ce programme hystérique de 1940 par lequel l'Etat prétendait immédiatement, dans un balancement systématique de rêve et de réalisme, ouvrir à la France un grand avenir technologique et géographique pour l'exploration de ce qui restait de son territoire : le téléphérique du Pic-du-Midi, le paquebot Pétain, la mise au gabarit européen des canaux et le canal d'entre-deux-mers, les autoroutes de dégagement et la réalisation du tunnel de Fourvière...

CETTE POLITIQUE SERREE DE COMMUNICATION DOIT ETRE CONSIDEREE DANS SON RAPPORT A CETTE POLITIQUE QUE L'ON POURRAIT DIRE D'EXTENSION ADMINISTRATIVE PAR LAQUELLE L'ETAT REFAIT LE PAYS. IL LE REFAIT SUR L'ESPACE DU DROIT, DANS LA NORMALISATION A PRIORI; UNE NORMALISATION QUI ETABLIT CELUI QUI DECRETE DANS LE MOUVEMENT MEME PAR LEQUEL

ON DECRETE ...

PLANIFICATION, PENURIE ET CROISSANCE

On a proposé que 1940 n'opérait pas une rupture radicale ; que son travail était, pour l'essentiel, l'activation d'une procédure que la Libération n'avait pas effacée. En quelque manière, la défaite était effectivement connue à l'avance. La réflexion des années 30 prépare ce que l'effondrement permet. Mais c'est la "divine surprise" de la défaite : le discours fantasmatique d'ordre est, soudainement, l'espace nécessaire de l'Etat ! 1940 confronte radicalement tout discours sur la "vitalité", "l'harmonie", la nécessité d'un regard lucide sur le "réel" à devenir système opérationnel. Un ensemble diffus d'énoncés idéologiques est soudainement rassemblé en **ECONOMIES ABSTRAITES**, économies abstraites qui vont tendre à conformer durablement ces **ECONOMIES CONCRETES** sur lesquelles la planification va s'établir. Il faut noter ce moment où l'idéologique devient administratif. François Lehideux, délégué général à l'Équipement National peut aujourd'hui affirmer ne pas se souvenir d'avoir opéré quoi que ce soit qui ne relève du gestionnaire ...

Economies abstraites, ces systèmes que l'on peut grouper sous les en-têtes de "vitalité", "terre", "unité et harmonie", "travail", "réalité", tendent à s'ériger en disciplines opératoires ; à la limite en champs

scientifiques par la captation que tente sur eux telle ou telle discipline académique. Ces systèmes généraux d'abstraction vont se réifier en **GRANDS OBJETS DELOCALISES**, grands objets qui vont, pour certains, travailler durablement la société française ; constituer les champs durables d'une planification française. C'est par exemple l'émergence, sur le thème de la "terre" de la question du "rural" et des questions filiales de "la montagne" ou du territoire du "tourisme"... Il y a donc ces "territoires de l'esprit" qui se substituent au territoire absent. Il y a une rationalité analytique du territoire qui déroule ces ensembles conceptuels. La **PLANIFICATION** apparaît comme une planification-à-terme. Elle décrit un pays tel qu'il devrait être, indépendamment d'une conjoncture désagréable. Elle décrit a priori, déroule un financement théorique, sans considération de la possibilité immédiate. La planification est une image. L'après-guerre pourra prétendre inventer une planification à la française établie comme question de financement ; on propose immédiatement qu'elle ne pourra absolument se dégager du **CLASSEMENT** qu'opèrent ces **FIGURES PARFAITES DE PLANIFICATION**. Politique générale de l'économie de la France, se considérant absolument objective et délocalisée, la planification qu'inaugure Jean Monnet ne pourra échapper aux grands-objets conceptuels de la délocalisation, ceux-ci assurant la possibilité même de son

lieu et de son compte.

En 1945, le territoire national serait pour partie devenu ce territoire rationnel des grands objets ...

La mise hors-jeu du politique, l'espace de substitution des économies abstraites, cet urbanisme lui-même qui prétend faire régner la paix territoriale, la reconstruction du réseau des communications ... Le mode par lequel les territoires de l'esprit deviennent le réel est lié au travail de la pénurie et de la contingence. La planification idéale est paradoxalement l'objet de ces mêmes hommes qui gèrent et obsessionnellement comptent la pénurie. Sous l'empire d'une nécessité que l'Allemagne sans cesse entretient, va s'établir, sur le problème de la main-d'oeuvre (le problème usuel pour les années 30 du chômage ; à partir de 1942, le problème du manque de travailleurs), sur le problème des matériaux (d'une économie de la récupération localisée à celle de la répartition idéale de l'absolue pénurie), une planification générale, obsessionnelle, par laquelle l'Etat va tenter de décrire et saisir l'ensemble des mouvements de l'économie. On dit tenter, autant s'ouvre la "résistance économique" autant, en pendant de l'inventaire hégémonique de l'Etat, apparaît le territoire durable d'une économie du caché ...

Pour ce qui est de la Construction, le grand-objet majeur est évidemment **LE LOGEMENT**.

Cette planification d'Etat qui se donne pour objectif le logement de la France **MODERNE**, ne produit pas nécessairement des objets **MODERNES** au sens qui a saisi ce terme en architecture ; c'est à dire qu'elle ne gère pas nécessairement des matériaux et des unités spatiales "modernes". Son objectif n'est pas architectural mais d'économie politique, et **SA FORME ESSENTIELLEMENT STATISTIQUE ...** La mise en place d'un système de production massive du logement ne s'organise pas d'abord sur la question de sa production industrielle comme veulent le croire certains architectes de l'époque - mais bien sur **UNE ECONOMIE QUI, TANT QU'ELLE PEUT FONCTIONNER SUR UNE PENURIE AU NIVEAU DE LA CONSOMMATION, PEUT ETRE REGULEE EN DEHORS DU MARCHÉ : FINANCEMENT ET DISTRIBUTION DANS LE CONTROLE DE L'ETAT.**

Partant d'une histoire de l'architecture, on évoque la nécessité de saisir l'architecture comme production, c'est-à-dire en tant qu'elle se conforme sur le processus (la procédure) de son établissement planifié. Et la planification rentre donc dans le champ des nécessités méthodiques de l'histoire architecturale !

Ce que repèrent ces quelques architectes - dont Marcel Lods - qui s'érigent en critiques de la planification réelle, au nom d'une planification idéale : rationnelle jusqu'au niveau des objets, une planification objet

possible de l'architecture ...

Et nous verrons que l'histoire de la planification est une histoire spécifique de la longue durée. Car, comme ces systèmes concurrents de la T.V.A. (U.S.A) et de la N.E.P. (U.R.S.S) dans une situation de crise, la planification française est nécessitée sans pour autant que sa compétence technique repose sur un réel savoir expérimental. Elle se gouverne par sédimentations : dans le système conjoncturel de son propre déroulement ...

ET QU'ADVINT-IL DE L'URBANISME ?

1940 apparaît, au groupe particulier de ces architectes qui se nomment "urbanistes", comme "la seconde chance" d'une pratique qui n'aurait pu s'imposer en 1919 ... Cette expérience du Loiret qui met en place, sous la direction du nouveau préfet Morane, de l'ingénieur Kerisel et de l'architecte Jean Royer, avant même la création du C.T.R.I, toute une procédure de reconstruction des villes, centrée sur la gestion viaire du plan d'urbanisme, dévoile bien la situation d'un groupe disposant d'une méthodologie de la question urbaine; et que l'évènement met soudainement en situation d'agir.

Jacques Gréber, dans son article sur l'urbanisme du recueil "France 1941" caractérise l'équilibre de ce qui sera le modèle opératoire de l'urbanisme (affiché)

de Vichy : "Déjà le plan des villes sinistrées du Département du Loiret, les premiers qui aient été entrepris, montrent le double souci de conserver le caractère et le charme de ces villes anciennes, et de leur appliquer sans réserve les meilleures dispositions qu'exigent l'hygiène et la circulation."

La séparation urbanisme/architecture est un objectif essentiel des urbanistes. La doctrine serait en 1940 celle, hiérarchisée, d'un urbanisme anticipant l'architecture. Le plan d'urbanisme serait ce par quoi s'approcherait la reconstruction. Il serait lui-même précédé d'une analyse exhaustive ...

En fait, si le groupe "architecture" du C.T.R.I a effectivement pour mission [4] "la mise en oeuvre en élévation du plan d'urbanisme", sa préoccupation apparaît s'être centrée sur l'étude des "tendances" [4] des architectures régionales et les recherches de normalisation et d'usage à l'avance des matériaux ; le tout dans un rapport direct à cette typologie du **LOGEMENT NORMAL** qui devait constituer l'espace de détermination des aides de l'État à la reconstruction immobilière. Ce travail de réflexion concrète sur un logement de fait autonome (un contexte réduit à la "rue" et à la "région") contraste d'un système de l'urbanisme que l'impossibilité des travaux met de fait au premier plan.

On a dit que l'urbanisme se constitue comme système à partir d'une réflexion sur la "croissance urbaine"

se distinguant ainsi nettement d'une architecture moderne établie en référence au "machinisme". Son espace premier est celui, viaire, du fonctionnement de l'ensemble urbain. S'il est clair que la question de la salubrité ouvre un processus conceptuel d'aération de l'îlot le C.T.R.I. se trouve de fait déplacé de l'angoisse des banlieues à la reconstitution de la petite ville. La question est la subsistance d'une ambiance (la subsistance d'une localisation) par delà le fonctionnement viaire de l'ensemble organique urbain. La salubrité se déplace en question de l'assainissement, c'est-à-dire en question du réseau public.

De fait, l'urbanisme du C.T.R.I. ne s'intéresse pas vraiment à l'immeuble. Sa question est de l'ordonnement de l'espace public. Il saisit l'immeuble de l'extérieur, comme façade, selon une hiérarchie précise d'organisation de la ville à partir du critère universel de la "hauteur moyenne" de rue. Le remembrement, ces "préliminaires de la reconstruction", est moins une question de la parcelle idéale que le système de la gestion de l'extension de l'espace public viaire dans la ville : organisation conséquente du tissu urbain privé, zones d'extension .. **SI L'ON NE NIE PAS DONC LE PROCESSUS HISTORIQUE DE "SIMPLIFICATION" (DE SAISIE CONCEPTUELLE DE L'ILOT), ON PROPOSE DE NE PAS LIRE LA GENESE DE LA "BARRE" COMME DISLOCATION HYGIENISTE DE L'ILOT. DE FAIT,**

LA REFLEXION "URBANISTE" NE PORTE PAS TANT SUR LE LOGEMENT ; NE PORTE SUR L'IMMEUBLE QU'EN TANT QU'IL EST TEST DE PERTINENCE POUR LE RESEAU PUBLIC ...

A trop tresser les étapes d'une réduction de l'îlot à la barre, on recouvre ce mécanisme double de la régulation d'Etat : d'une part, sur la question du réseau et d'un parcellaire qui devient son prolongement (filière ingénieurs V.R.D./géomètres) ; d'autre part, sur la question du logement, question que les destructions de 1940 initient comme problématique d'Etat autonome de toute localisation. La "barre" s'établit logiquement, en France, à partir d'un travail concret sur le modèle logement - sa normalisation, ses composants - dans le système délocalisé de la statistique et du financement ; avec pour référence une pénurie qui fait concrètement de la construction provisoire - de la cabane - l'objectif premier.

Raoul Dautry prétend lancer dès 1945 un programme important d'immeubles collectifs d'Etat. Ces "Immeubles Sans Affectation Immédiate" ouvrent **LE CHAMP QUI DEVIENDRA DOMINANT D'UNE EXCEPTION** à une Reconstruction ancrée dans le parcellaire.

Les I.S.A.I. situent bien cet espace délocalisé de l'urgence sociale et politique, de l'expérimentation technique, de la réforme - normalisation des matériaux et des mises-en-oeuvre, sur **L'EXCEPTION A L'URBANISME.**

Ce programme de 25.000 logements est un engagement financier de l'Etat, a priori, abstrait de toutes considérations sur le lieu. Ce ne sont pas des morceaux de ville qui s'implantent, mais des financements hors-la-ville. Les opérations de remembrement ne sont pas encore effectuées et c'est aux marges, au long des réseaux existants que s'essaient les I.S.A.I...

Très concrètement, son plan échappe à l'urbanisme. Ce que reconnaît Raoul Dautry lorsqu'il institue **L'ARCHITECTE EN CHEF**, cet homme qui va construire ce qu'il ordonne - qui va pouvoir substituer à l'ordre défaillant de l'urbanisme, celui de son architecture... Comment **L'URBANISME** devient la pratique de sa propre exception, comment l'urbanisme ne peut plus être décrit que comme **TECHNIQUE DE L'URBANISME** ; comment l'urbanisme échappe au projet urbain est certainement un des marqueurs pertinents du basculement vers les années 50. Cet urbaniste qui ne contrôle plus la forme d'un objet architectural désormais pur devient l'homme de la planification, l'intercesseur de la localisation abstraite du financement. L'Etat français avait pour quelques années effacé l'autorité locale directe ; dans un contexte général d'autorité, il avait en quelque sorte sublimé la question du foncier par les associations syndicales de remembrement. Le retour de la démocratie locale de 45 cristallise ces structures de blocage d'un logement d'Etat. Les

formulations technico-abstraites intermédiaires, telles le zoning, sur lesquelles se structure très rapidement la planification territoriale d'après-guerre sont les modes par lesquels on les élude.

L'urbanisme s'implique comme mode de territorialisation d'une planification nationale. On constate par ailleurs que l'y prépare absolument tout un pan de la réflexion des années 40/44, celui du rural comme question d'équipement et de réseau. **A PART DE CES SECTEURS URBAINS LIVRES AU LOURD PROCES DE LA RECONSTRUCTION, S'OUVRE UN URBANISME QUI EST EN GRANDE PART UN RURALISME.**

NOTES

- [1] Les grands énoncés ne manquent pas d'une "grande saison" moderne de la France. Voir, par exemple, Jean Fourastié, **"Les trente glorieuses"**.
- [2] Paul-Henri Chombart de Lauwe, **"Pour retrouver la France. Enquêtes sociales en équipes"**. Fascicule n° 6. Ecole Nationale des Cadres d'Uriage, Grenoble, Imprimerie Saint-Bruno, 1941, p. 5.
- [3] Loi du 12 juillet 1941.
- [4] Jean Vincent, **"La Reconstruction des villes et des immeubles sinistrés après la guerre de 1940"**. Paris, 1943.



1968 - Salon des urbanistes, Paris 1968
 partie de l'exposition de l'Association générale des
 services techniques de topographie et d'urbanisme de
 la préfecture de la Seine

URPOPULATION

LA MAISON LA RUE L'ECOLE

LA MAISON SE PROPAGE EN RAISON DIRECTE DE LA

URPOPULATION

ET EN FIN DE COMPTE EN RAISON DIRECTE DE L'HYGIENE

HYGIENE

La Reconstruction des villes et

PROVISOIRE

12. LE PROVISOIRE DE LA LIBERATION

ACCUMULATION PRIVÉE DU DISCOURS PUBLIC

On reconnaît la coupure méthodique instituée par l'effondrement national de 1940.

Il y a destruction de la société et de l'État et, par-delà cette coupure, reconstitution immédiate de la société et de l'État.

Le point méthodique nous permet de questionner une langue dure de la société française dans l'intérêt d'un langage radical d'un instant.

Le Provisoire de la Libération

apparaît, après l'effondrement de la République, de la figuration. Cette figuration, qui s'inscrit de plus en plus dans les années 1940, est une figuration de la décomposition de la République par l'ennemi, se devant pourtant, dans la nécessité publique, comme instance d'une certaine liberté. On propose que l'ensemble de ces événements soit inscrit dans un cadre de 1940 pour être lu en acte de la décomposition.

Il y a notamment recours en acte de l'ennemi, et

IXème salon des urbanistes, Paris 1943
partie de l'exposition de l'inspection générale des
services techniques de topographie et d'urbanisme de
la préfecture de la Seine



L'Annuaire des architectes, Paris 1915
 partie de l'exposition de l'inspection générale des
 services techniques de topographie et d'urbanisme de
 la préfecture de la Seine

PROVISOIRE

12. LE PROVISOIRE DE LA LIBERATION

ACCUMULATION PRIVEE DU DISCOURS PUBLIC

On reconnaît la coupure méthodique instituée par l'effondrement national de 1940.

Il y a destruction de la société et de l'Etat et, par-delà cette coupure, reconstitution immédiate de la société et de l'Etat.

Ce point méthodique nous permet de questionner une longue durée de la société française dans l'interrogation radicale d'un instant.

Entre avant et après, on constate l'individu en tant qu'il centralise la douleur. Cet instant de l'instinct apparaît aussitôt s'enchaîner en une communauté de la flagellation. Cette flagellation que l'historien ne peut saisir hors ses théorisations écrites, donc dans la sublimation de la délivrance par l'écriture, se dévoile pourtant, dans sa nécessité panique, comme intensité d'une débauche littéraire. On propose que l'ensemble encore inabordable des écrits mortificatoires de 1940 ouvre pour nous un mode de la socialité nouvelle.

Il y a notamment remise en ordre de l'histoire, au point que les événements de 1940 s'incrument immédiatement dans une logique de la prémonition.

La **flagellation** énonce, dans le soudain, une reconnais-

sance a posteriori de la longue durée d'une déchéance. Système d'une culpabilité déplacée - n'avoir pas reconnu l'inéluctable - elle enferme la société dans la névrose du discours réflexif. Elle propose à tous les français le temps de la méditation ...

"Il est une question sur laquelle tous les français doivent, à l'heure présente, méditer, ce sont les causes directes ou indirectes de notre défaite. [1]

L'analyse de la société par la flagellation, révèle dans sa représentation anxieuse, les termes d'un jeu des appréhensions sensibles des interpellations politiques et sociales. Ecriture de la délation sociale, cet espace de la flagellation définit à sa manière un débat sur les composants mêmes d'une société. Ce faisant se propose un mode de définition du national dans le double système de l'extension générale de l'auto-critique, et d'un rite d'exclusion des émissaires de la responsabilité scientifique de la conjoncture. Ce discours procède ipso-facto à l'exorcisation des responsabilités individuelles et collectives.

La nature privée de ce discours ouvre le niveau élémentaire du regard d'une société sur elle-même. En généralisant ce propos, dans le jeu repéré a posteriori, d'une décadence depuis les années 1930, et de la diffusion des responsabilités dans la longue durée, ces analyses proposent la validation de leurs énoncés comme énoncés publics. A partir de la multiplicité

des impérieuses nécessités s'épure un processus de ritualisation qui sanctionne la nature publique de l'accumulation des énoncés privés. Espaces des débats, l'étude généalogique de ces textes dévoile les apports sédimentaires dans le système d'une culture de la réflexivité. Au point, que dans ce recours à une maturation généalogique du discours privé dans sa conversion publique, les contemporains puissent identifier de manière explicite les emprunts d'Etat. Dans son ouvrage intitulé "Défense et Illustration de la Maison Française" paru en 1942, Maurice Wanecq perçoit ainsi "l'hommage discret" que lui rend le CTRI, lorsqu'il inscrit dans la Charte de l'Architecte-Reconstructeur, la nécessité de procéder à une démarche préalable devant comporter la mesure de la disparition des caractères architecturaux de la région d'exercice. Le savoir-faire du CTRI, reposerait bien dans cette aptitude d'intégration et laïcisation du discours privé, par delà les revendications multiples de paternité :

"Notre projet d'enquête sur la maison traditionnelle, qui sommeillait depuis plusieurs mois dans un dossier de l'Administration, vient d'être utilisé par les services de la reconstruction. Bien que cet hommage rendu à nos efforts ait pris une forme si discrète que, sans un ami qui nous a fait parvenir le texte de la Charte de l'architecte-reconstructeur (Paris Imprimerie Nationale 1941) nous n'en aurions rien su ..." (Maurice Wanecq).

VERS UNE EXTENSION DOCTRINALE

"Nous voudrions que l'organisme central, ainsi déchargé d'un travail qui n'était pas le sien et qui l'absorbait entièrement accomplisse enfin sa mission véritable : la définition d'une **doctrine**, l'étude d'un **programme** et d'un **plan directeur** national" Pierre Vago, éditorial du n° 7/8 46 "urbanisme" de l'Architecture d'Aujourd'hui.

La récurrence, structurelle de la contingence, d'un appel angoissé à la doctrine au-delà de la Libération, en même temps que le flou sémantique de ce concept, marque la persistance de l'angoisse doctrinale des années 40. L'énoncé de cette nécessité repère une essence doctrinaire dans une incapacité de formalisation sur un inventaire des systèmes doctrinaux considérés dans leur difficulté à saisir la situation nouvelle. La défaite apparaît en effet sanctionner cette "mort de la pensée bourgeoise" que repéra la parole élitiste de l'entre-deux-guerres ... L'effacement de fin d'une pensée, dans son basculement vers les nouvelles sociétés, participe d'une réduction des doctrines dans une sérialisation des systèmes concrets ouvrant l'angoisse d'absence d'une doctrine générale.

Dans ce mode soudain de la flagellation s'ouvre, le basculement meurtrier sélectif des doctrines particulières, sur une fascination du vide ... La gestion existentialiste du corps, aux limites du péril du sens,

ne suffit pas à suturer cette obsessive affirmation d'une nécessité doctrinale que le texte général sur la Reconstruction et l'Urbanisme des années 40 manifeste au plus haut point : légitimation d'une exigence dont on repère la persistance par delà le vécu réel de l'impossibilité doctrinaire. On propose de réserver les choix d'analyse de ces énoncés objectifs de substitution qui viendraient recouvrir la faille structurelle d'une essentielle crise sémantique.

L'analyse de l'espace social d'avant-guerre se réifie sur le mode doctrinaire du questionnement. L'interface de 1940 cristalliserait l'opportunité vitale de cette doctrine qui va atteindre la société nouvelle. Cette quête du sublime sature le discours de l'urbanisme, par delà les divisions politiques, sur cette figure absolue de l'ordonnancement des processus sociaux. Entre Royer, Prothin, Dautry, Le Corbusier, Lurçat, Lods ... il y a le postulat de l'unité et un débat fixé sur les natures géométriques de cette unité.

LA LIBERATION TECHNIQUE

L'an 40 rénove une actualité naïve des forces techniques.

Les techniques de guerre valident, de toute leur capacité de destruction, le travail immédiat des matérialités quotidiennes. La remise en marche de l'eau, de l'électricité, le déblaiement, les premiers trains,

effacent la parole pour l'ordre objectif des morales immédiates d'une restauration de la vie quotidienne. Le monopole d'ordre que les techniques territoriales s'arrogent de fait oppose, à ses potentialités opératoires manifestes, l'évanescence du débat idéologique.

Dans l'abstraction de ce vide, les procédures techniques tendent à se structurer comme mesures générales. Leur extensivisme se marque par l'obsessionnelle ouverture des débats de la Reconstruction sur le territoire de la comparaison des cartes (1918/1940) de la France endommagée.

Le travail "spontané" du déblaiement mené par les IPC subdivisionnaires des villes sinistrées identifie une agglomération et une population au territoire de sa procédure (assimilation des gestions de la main-d'oeuvre inemployée aux balances de déblais/remblais).

De la même manière, la logique urbaniste que met en place le préfet Morane en Loiret concilie, dans la science d'une reconstruction des villes, une économie sociale du département dans une géographie politique locale encore quasiment autonome des structures d'arbitrage du nouvel appareil d'Etat.

Dans le système général des années 40, on repère le désenfouissement disciplinaire que dégage l'énoncé du vide idéologique. Ce redéploiement bouscule la réalité des antagonismes des disciplines de savoir,

du territoire universitaire de leur réduction, dans l'enfermement de leur définition par l'opérationnel. Histoire, sociologie, ethnologie ne deviendraient-ils pas autant de codes du questionnement synthétique de la validation générale du technique ? De cette manière Vichy ne proposerait-il pas une fixation nouvelle des appareils scientifiques, sans pour autant prétendre atteindre le corps même des appareillages disciplinaires, mais en cristallisant avec précision les rapports interdisciplinaires ?

Dans le domaine de l'architecture, il n'y a pas lecture de l'Etat sur le contenu et les opérations de la conception, mais attention maniaque à la délimitation des territoires respectifs de compétence et à la précision du rapport social aux limites des corporations.

Et, par ailleurs, de ce hérissément statique de barrières, on constate les disciplines dans leur tropisme à dilater leurs propos en absolues synthèses du national. Marcel Lods, lorsqu'il propose l'armature de son plan matérialise ainsi l'extension-aux-limites des structures du projet architectural. L'image qu'il énonce est celle d'une distribution du territoire validée par la pérennité du juste tracé. Son plan consacre une modernité en se fixant sur une typologie des objets de la reconversion territoriale : au-delà des "quatre routes" le repèremment d'une structure spatiale des réseaux, des sources de l'énergie, de la production et de l'échan-

ge. On constate que l'armature d'ordre du national qu'initie Marcel Lods dans une saisie d'architecte se fixe sur les objets emblématiques d'une science de l'ingénieur des Ponts.

A partir des objets "inéluçtables de toute évidence (grands ponts à rétablir, routes et voies ferrées à remettre en état, bâtiments publics à reconstruire ou à réparer, etc...) Marcel Lods propose de sublimer dans le temps même de son ouverture, ce **programme d'urgence** qui emmêle les opérations d'infrastructures des Ponts-et-Chaussées et la création du Commissariat au chômage (11 octobre 40), dans la confirmation d'un tracé parfait. Son plan échappe à la conjoncture, à l'inventaire des possibilités techniques et financières du moment, pour tracer la rigueur presque éternelle des solutions techniques fiables de la modernité. Le Plan Général de la France Future témoigne qu'il est possible en 1940 de systématiser et généraliser, par l'opérationnalité de la technique, une suture du système général de la flagellation qu'il est possible d'énoncer **l'espace d'une Libération immédiate**. L'espace merveilleux d'une survie qu'énonce la laïcité des problèmes techniques, la naïveté par laquelle est considérée la possibilité d'une franche collaboration internationale des techniciens, pose le potentiel d'une technocratie, dans la radicale vitalité comparative de sa transmutation positiviste du deuil et de la fla-

gellation. Un deuil qui mesure une légitimité en s'ordonnant dans la gestion sélective d'une paramnésie politique.

Se distinguant de l'humanisme du ruraliste qui argumente de la nécessité transcendante d'un retour à la terre, le technocrate argumente sur les possibles d'une préservation de la ruralité. On repère sur cet exemple les potentialités concrètes de cette censure discriminante qui ouvre logiquement le champ des nécessités. La société française des années 40 s'établirait dans l'impossibilité de concilier les vécus de l'angoisse et les manipulations du réel. Les hommes dont on propose qu'ils introduiront la modernisation des années 50 ne pourraient opérer que dans le refoulement.

L'accord par lequel Speer et Bichelonne reconnaîtront la création d'un secteur protégé d'entreprises : les Speer Betriebe, manifeste, dans l'angélisme rationaliste du champ technocratique, le refoulement des énoncés sentimentaux de l'échappée du réel.

Bichelonne considère pouvoir viser une efficacité à long terme. La décision politique de protéger un secteur industriel français du démantèlement est posée dans la laïcité d'un raisonnement technocratique autonome, débarrassé des contingences primaires de la Welt Politik de la guerre en cours. Un raisonnement qui reconnaît la réalité du rançonnement par

les allemands, se détermine sur l'acquis paradoxal de ce rançonnement, sur lequel l'Etat s'organise pour confirmer une politique de conservation de l'appareil industriel, en planification des armatures de l'après-guerre. La pénurie allemande de l'effort de guerre apparaît pouvoir être interprétée par les pays industriels vaincus (France et Pays-Bas) comme mode d'une reconnaissance de leur patrimoine industriel dans l'Europe Nouvelle. La lecture laïque technocratique repère dans le recensement de la géographie européenne des réalités industrielles, le mode d'assise d'une politique. Si le Plan d'Equipement National de 1942 propose l'autarcie de la pénurie française en centrant son organisation sur le développement de l'agriculture, la Tranche de Démarrage de 1944 ordonne la France à partir de l'insertion de son industrie sur le potentiel d'expansion de l'Europe libre-échangiste de la pénurie/croissance allemande.

Cet espace de la résolution européenne de l'économique est un espace fantasmatique. C'est en même temps l'espace efficace par lequel il est possible de mener une politique de la collaboration. A l'heure où l'occupation entre en contradiction concrète avec la société civile française - notamment autour du Service du Travail Obligatoire -, la technique s'offre comme champ disciplinaire d'un remède inéluctable (à défaut d'une résolution de ces mêmes tensions dans un fascisme

à la française) d'une auto-dissolution de la société. La localisation (décentralisation) industrielle est le système d'une sédimentation des populations contre le nomadisme du STO et le retrait de la communauté nationale de l'Etat Français qu'opère le départ au maquis.

TERRITOIRE ILLEGITIME ET AMBIVALENCE DE LA LIBERATION

1944 confirme une capacité fondamentale, au plus petit échelon du local, à absolument surpasser l'Occupation. L'histoire de la liberté des droits naturels se renouvellerait en une révolution de l'âme que concrétiseraient les signes, mêmes partiels, du peuple en armes. Emerge, par les Comités de Libération (FTP FFI), le rituel d'une libération naturelle du territoire et l'aptitude, dans le sursaut républicain, à jouer, à partir de la libération concrète du national et de la saisie effective de l'administratif, l'hypothèse d'une démocratie populaire légitime.

De Gaulle apparaît avoir a posteriori, basculé son repèrément d'une coupable aptitude populaire à l'Occupation, en mode de son refus du potentiel réel d'une aptitude, tout aussi radicale à la Libération. La violence de cette juxtaposition est construite comme système d'une incompréhension de la vitalité génétique essentielle d'un peuple qui supporte et sublime. Il y a de

fait construction d'une théorie de la versatilité naturelle du français et validation par la méfiance d'un absolu politique de l'Etat.

L'instant de l'exil manifeste, éventuellement, le spontané d'une incapacité à supporter la réalité concrète de la dissolution de l'idée nationale. Ce faisant est cependant absolument refusé l'hypothèse d'un exil intérieur et d'une résistance passive. L'intransigeance de la position d'exil initie une morale des comportements : la tradition historique de la culpabilité d'un abandon du territoire national est refoulée en condamnation de cet homme qui ne se détache pas de son terroir et des matérialités de la vie concrète. On propose qu'il y a extension, dans la définition d'une hystérie de l'évènement, d'une **illégitimité territoriale** ; au point que la notion de collaboration s'étende a priori, au-delà du gouvernement de Vichy et des idéologues et techniciens de la France Nouvelle, à l'ensemble des situations de la résidence France. En 1976, dans son livre "Les collaborateurs", Pascal Ory apparaît poursuivre cette thèse lorsqu'il écrit : "A la limite, tout Français resté sur un territoire occupé par l'armée allemande ou dépendant de son bon vouloir a, à quelque degré, "collaboré" avec elle." On constate la profondeur terrible d'une marque des comportements sociaux et des modèles culturels français par la cristallisation de ces systèmes dépressifs d'inter-

prétation qui viennent légitimer ces privautés sur la mémoire et la dignité qui ordonnent la saisie du territoire d'un refoulement initial. Il suffit, aujourd'hui encore d'évoquer la survie physique et la vie professionnelle de tel ou tel entre 40 et 44, pour signifier les traces indélébiles d'une souillure. S'ouvre ainsi la réduction scandaleuse de ces interprétations qui peuvent définir la stratégie du Parti Communiste en 40/41, dans le jeu repéré d'un crypto-vichysme, et la nécessité d'après-guerre de s'exorciser du borborygme dans l'efficacité d'une recherche des emblèmes du bouc émissaire. Et aujourd'hui, l'unité conceptuelle théorique du français collaborateur peut apparaître encore comme ce qui interdit la perception historique de la réalité de débat dans la France occupée. La condamnation de Pucheu ne fonctionne pas seulement comme symbole d'une coupure entre résistant et collaborateur, mais participe de cette nécessité d'une identification de territoires propres de la Résistance et de la Collaboration. La Résistance au-grand-jour et l'Armée Allemande peuvent se reconnaître dans la symétrie de leur fixation territoriale. Au système de la guerre souterraine qui repère tout français comme possible de résistance, donc homme libre; qui reconnaît la légitimité du jeu double d'une vie quotidienne d'occupé et d'une vie enfouie de résistant, est opposé le mode du maquis, système collectif d'une

logique unitaire d'Etat ; et écrasé à ce titre ... Le maquis apparaît ici en tant qu'il confirme la position londonienne du CFLN d'une culpabilité endémique du territoire de l'Occupation. De Gaulle sera l'homme d'une programmation de la culpabilité : en saturant la fin de l'épuration dans ce jeu repéré du mépris d'épurer une société trop parfaitement compromise ; en opposant aux rituels orphiques de la justice populaire organique, le refus d'une intensivité de l'épuration. De Gaulle soumet donc, sur l'énoncé du maintien en l'état des structures de la nation, le questionnement trouble d'une société sur son devenir, au doute de sa moralité sociale ; De Gaulle inquiète la société en prorogant sa culpabilité dans le purgatoire de la nécessité de sa guérison rapide.

L'ambivalence de la Libération tient - dans cette logique du refus des légitimités populaires locales - de la confrontation d'une vitalité retrouvée et de la réalité presque biologique d'un sursaut populaire de renouvellement, avec le double système de laminage par lequel se gère ce refus. La Libération se positionne comme révélateur pertinent de la lenteur opérative des libérations. Dans le tremblement du provisoire de 1944/45, il y a ainsi nécessité - et validité renouvelée, pour l'Etat, des énoncés antérieurs sur le consensus. La répétition de la charte que proposera Raoul Dautry décrit ainsi le postulat d'un consensus imposé à une

société dont on théorise une retenue du débridement par la double proclamation de son impossible spontanéité événementielle et de la structuralité de sa culpabilité.

L'espace du refus des légitimités populaires locales sanctionne à l'évidence le temps des luttes politiques internationales. L'impossibilité d'opposer directement la possible démocratie populaire dans son pouvoir réel d'extensivité déplace le combat politique dans l'affirmation d'une nécessité de l'extension d'Etat face aux féodalités "marxistes" repérées dans la précarité de leur installation et leur "scandaleuse" efficacité gestionnaire du local. La théorisation de l'apolitisme politique des structures de l'Etat propose évidemment le biais d'une résolution du politique. La validation immédiate du travail de Vichy sur l'extension et la rénovation d'une gestion de son appareil banalise le système d'un vide idéologique de l'Etat comme postulat imposé aux combats politiques de l'après-guerre. Dans ce système, on interroge le principe de la culpabilité extra-territoriale de la pensée d'exil en tant qu'il saisirait les représentations modernes de la Libération. Au-delà du repèremment usuel de l'introduction des solutions techniques et économiques américaines comme reflet matériel des priorités de l'aide Marshall, on propose le **concept d'importation** en tant qu'il suturerait l'énoncé de cette culpabilité

du territoire national diffusée à ses solutions techniques. Un développement à la française commence dans l'espace laminé du renouvellement d'une société, entre le maintien des formes de l'extension de l'Etat et l'appropriation d'une importation des figures techniques de sa rupture.

A part de cette obsession concrète de l'extension de l'Etat, on constate la force ruptrice de ce souffle de liberté qui fait basculer la France dans ce territoire libéré aussitôt fondé comme libre échangiste. L'importation du modèle américain - des usages et techniques américaines - est le mode d'une absorption immédiate du libre-échange germanique mais aussi d'une paradoxale prolongation de cette tradition qu'inaugure 1940 d'une société à qui son destin échappe. On propose que l'épaisseur du commentaire français de l'après-défaite sur l'efficacité technique allemande ouvre directement l'émerveillement de la découverte d'une liberté américaine.

Rendant compte, en 1945 à l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics de son voyage aux Etats-Unis commandité par Raoul Dautry, Marcel Lods dira : "On vibre toujours beaucoup au cours d'un grand voyage. Il était normal que dans celui-ci entrepris au lendemain d'une période d'emprisonnement total, les impressions soient particulièrement vives." Dans le premier numéro d'après-guerre de l'Architecture

Française (Mai 1945), Louis-George Noviant se propose précisément, par son article "Nouvelles conceptions des cités de résidence en Amérique", l'expérience par procuration d'un dégagement libertaire géographique validé dans la paradoxale précision de sa prospective technique opératoire. [2]

Dans la poursuite de cette tradition d'exil qui fait énoncer au CFLN, la France d'après-guerre dans le libre-échangisme, l'extension de l'importation apparaît, après la Libération, fonctionner comme mode spécifique de l'occultation et de la résolution de la fantasmagorie concrète de la "démocratie populaire". Le refus politique d'un indigène spontané du groupement local produit la mise en crise des traditions et solidarités productives du local et spéculé une spoliation de son avenir.

Le paradoxe est qu'il n'y a pas de réalité immédiate de l'importation (ce dont témoigne le rite de plainte sur le manque d'importation de Raoul Dautry). L'importation fonctionne alors comme masque et déroule, dans son tracé abstrait, **une figure du vide**, une structure du national réduite aux signes de techniques déspatialisées.

On énonce que les Gouvernements Provisoires vont théoriser une pratique de ce mode du vide qui se dévoile notamment à travers la systématique de l'importation. Ce système du vide marquerait la césure poli-

tique de 1944 dans sa longue durée, au point de proposer la dérive des véritables libérations de la société française dans cette tradition d'une communauté que l'on a repérée organiquement bloquée depuis 1940.

Il faut attendre 1947/1948 pour voir véritablement s'instaurer cet accord des forces politiques et syndicales, dans les mécanismes d'une collaboration de classe, sur l'unité de leur conception technique d'une modernisation de la société française, dans ce temps où modèle américain et modèle soviétique peuvent être regroupés dans cette même logique dominante du combat de la **productivité** par delà l'étalonnement que l'on peut faire, a posteriori, d'une efficacité de la mesure américaine.

"Or, qui a créé, imposé ou généralisé les éléments essentiels de la mode actuelle ? Qui, les robes courtes Les talons plats et les pantalons pour femmes ? Les cheveux courts et les indéfrisables ? L'emploi des fards et du rouge à lèvres ? La "queue de cheval" pour les jeunes filles ? Les pantalons longs pour petits garçons ? Les couleurs vives dans l'appartement et l'architecture ? Les "living-rooms" et les "cosy corners" ? Les lavabos et les éviers "à eau courante", les salles de bains ? Les wagons-lits ? Les meubles "fonctionnels" ? Le jazz, le "rock" et la plupart des rythmes des danses modernes ? Les surprises-parties où les jeunes filles vont sans leurs mères ? Et beaucoup d'autres choses

bonnes (les cartes illustrées de nouvel an) ou non (le strip-tease) ? Les Etats-Unis, toujours les Etats-Unis." Ce consensus des partenaires sociaux sur la stabilisation de la société dans le repère d'une sublimation de la reconstruction en sur moi technique (accord sur la baisse des salaires, augmentation des heures de travail, reflux du pouvoir syndical), marque dans le défit d'énoncés de 1944/1947, la difficulté de ce processus de révision générale des objectifs.

Cette fixation de la société française sur le pôle technique et l'orientation stricte et possible qu'elle opère par sa fermeture même (renonciation par exemple aux logiques de redistribution de la plus-value nationale), apparaît répondre à la sédimentation sur la pénurie et l'extension organique de l'Etat de l'avant 1944.

Par delà les indices multiples d'une progressive remise en cause de l'urbanisme sous le régime de Vichy dans sa potentialité à structurer les conflits de la société, le nouveau ministère de la reconstruction et de l'urbanisme qu'inaugure Raoul Dautry se trouve immédiatement situé dans l'espace de sa progressive mise en échec par l'émergence des techniques dominatrices de la croissance industrielle.

Ministre, Raoul Dautry, est soumis à une double accumulation de critiques : celles qui interpellent le ministre des sinistrés, celles qui l'épinglent comme ce

grand technocrate absolu des années 1930, dans ce système d'une maturation progressive d'un déplacement des objectifs politiques, d'un énoncé platonique de la paix sociale par l'urbanisme au rigorisme d'une gestion économique qui propose le réalisme d'une limitation radicale des objectifs. Raoul Dautry conclura de fait ses activités de ministre, en énonçant : **"l'année 1946, sera l'année de l'urbanisme"**. Quelques jours après l'arrivée de François Billoux, "le ministre des sinistrés", marque la reconnaissance des priorités emblématiques du logement et de la réparation sur celle de l'urbanisme. Une pause de l'absolu technocratique (dautryen), s'énonce au moment où se confirme paradoxalement la retenue pragmatique technocratique de Jean Monnet.

N O T E

- [1] Premiers mots de l'avant-propos du livre de Raymond Recouly : les causes de notre effondrement. Les éditions de France, Paris 1941.
- [2] Filtrant ce lourd bagage de revues américaines qui brutalement image avec les libérateurs - en l'occurrence les bagages d'André Remonder, il donne ainsi une longue lecture typologique du modèle américain : n° 47, juin 45 : nouvelle conception des cités de résidence en Amérique (suite) - n° 48, juillet 45 : l'habitation américaine; n° 51-52 - oct/nov. 45 : architecture hospitalière aux Etats-Unis ; etc.
- [3] Jean Fourastié et André Laleuf - PUF - Paris 1957, p. 81



*... elles rejoindront
bien un jour, les fameuses*

PÂTES AUX ŒUFS FRAIS

LUSTUCRU

... celles que vous préférez.

Madame!

ET³ CARTIER-MILLON-GRENOBLE

ARCHITECTURES





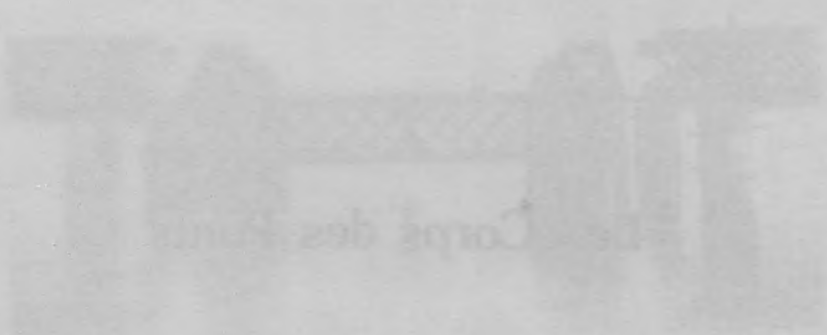
SEDIMENTS

II LE CORPS DES PONTS

Le Corps des Ponts

1940, relevage d'un pont sur la Loire.
 Par tradition, le service des ponts et chaussées incline à la pierre. C'est dans la pierre qu'il conçoit la durée, puisqu'il travaille, sinon pour l'éternité, du moins pour plus d'un siècle. Léandre Vaillat in Illustration "construire", mais 1941.

p. 71, extrait du plan de H. Defrasse pour le concours du Plan d'Urbanisme et d'Aménagement de Vitry-le-François en 1941.



1910, le voyage d'été pour son lauréat.
Par tradition, le service des ponts et chaussées in-
cline à la hauteur. C'est dans le périmètre du 11 con-
siste la durée, pendant 11 semaines, ainsi pour 12
territoire, ou selon pour plus d'un siècle. L'année
s'écoule au Ministère "compétence", mais 1911.
Le 11, s'écoule au sein de M. Leclercq pour le com-
cité du plan d'urbanisme et d'aménagement de Vitry-
le-François en 1911.

SEDIMENTS

21 LE CORPS DES PONTS

"Il arrive souvent que l'usage des proportions soit à la limite de la logique et de l'empirie, de sorte que leur sens change de part et d'autre de cette limite et qu'elles valent tantôt comme expression d'une norme, tantôt comme expression d'une expérience. (Car ce qui sépare une proposition logique d'une proposition d'expérience, ce n'est nullement un phénomène psychique qui accompagne cette proposition - ainsi que nous nous représentons "la pensée" - mais c'est l'usage)."

Ludwig Wittgenstein

Remarques sur les couleurs (point 32).

Il convient de dépasser ce masque concrètement futile par lequel Vichy inaugurera sa mise en valeur par ces projets d'opérations de composition architecturale des centre-villes sinistrés, pour arriver à une compréhension de ce travail d'établissement de la **FRAGMENTATION DISCIPLINAIRE MODERNE.**

Les années 40 sont des années de redistribution des compétences par éclatement et dissémination des savoirs.

L'Etat ouvre son regard sur la ville par le refus d'y

reconnaître la possibilité d'une compétence monopoliste fondée sur l'organicisme de l'élection municipale. Ce rejet, en induisant l'effacement des politiques municipales d'ordonnancement, met en crise la discipline de l'architecture dans sa compétence à unifier les conflits urbains. La **FAUTE URBAINE**, cette faute contre la race et la vie qui est cause de l'effondrement national, énonce l'impossibilité des années 30 de mettre en oeuvre une planification urbaine. Jean Royer et la revue "Urbanisme" s'attachent à décrire l'urbanisme comme ce système même de l'unification qui vient s'imposer, sur l'échec de l'entre-deux-guerres pour bricolage localiste, affairiste et municipal.

"Un de ceux qui ont vu l'urbanisme naître et porter ses fruits au Maroc, et qui savait comment et pourquoi ce fut une réussite, notait que le problème de la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement, simple en raison, devient insoluble lorsqu'un régime électoral vient donner la prépondérance aux intérêts privés dans les délibérations des édiles. Il touchait du doigt la plaie. Faillite de l'autorité supérieure, divergence des intérêts privés en opposition avec l'intérêt général, voilà ce qui faisait apparaître le Français comme inapte à des réalisations dont, aux XVII^e et XVIII^e siècles, ils offrirent d'incomparables modèles à l'Euro-

pe ; dont au XX^e, ils donnèrent, hors de la Métropole, un exemple qui fait la gloire du Maréchal Lyautey ; voilà aussi ce qui permit à une zone immonde d'entourer Paris d'une ceinture de hideurs, à des îlots sordides de subsister au coeur d'une capitale universellement admirée ; ce qui fait que tant de nos villes laissent, sous trop d'aspects déplorables, une impression de misère, qui n'est souvent que saleté et paresse. On veut aujourd'hui travailler, on réduit le formalisme administratif, on libère les préfets "de la tutelle des oligarchies locales". Nous avons donc des raisons d'espérer" [1].

L'urbanisme est ce système d'ordre qui, en soi, annihile le chaos territorial dans un paradoxal au-delà du territoire. "Visant expressément l'extension, l'aménagement et l'embellissement des villes, elle (la législation de l'urbanisme de la reconstruction de 1919) oubliait que, villes et villages souffrant du même mal, le désordre de l'individualisme anarchique, les mêmes méthodes fondamentales s'imposaient partout" [2]. Le couplage harmonie-générale/empirique unité des méthodes de l'urbanisme ouvre sur la reconnaissance de l'urbanisme par l'Etat comme alternative absolue. "Il est bon que tous sachent, aussi, que la volonté du Gouvernement est d'étendre, parallèlement à l'oeuvre déjà engagée de la Reconstruction, l'application de telles méthodes à l'ensemble du territoire français.

Nos régions, toutes nos villes, voire même tous nos villages, ne doivent plus vivre comme ils l'ont fait jusqu'alors, sans discipline, sans ordre, ne peuvent plus se développer dans le chaos et l'anarchie. Santé morale et physique de l'individu, santé morale de la Nation sont en jeu. L'oeuvre de rénovation doit être d'abord entreprise sous le signe de l'Urbanisme : n'est-ce pas d'une véritable "RENAISSANCE" qu'il s'agit ?" [3]

La fracture géologique, qui ouvre l'interface directe d'un urbanisme défini comme méthode unitaire sur le travail d'ordre de l'Etat, est paradoxalement recouverte par l'affirmation de la continuité fondamentale du corpus des urbanistes. "Si, pour que la France survive au désastre, un ordre nouveau doit naître chez nous, un nouvel urbanisme qui n'a rien à apprendre mais presque tout à expliquer doit voir bientôt le jour". [4]

UNE SCIENCE PRESQUE ATTEINTE

Lorsque est posée l'unité sédimentaire du système de l'urbanisme, est entérinée la reconnaissance d'un échec des années 30 en tant qu'il implique aussi l'urbanisme. La productivité malade du cancer urbain de l'entre-deux-guerres est considérée, dans la diversité obsessionnelle de ses expériences, comme l'essence même de l'échec urbain. L'affirmation de la solution

unique vient proposer l'alternative de son ordre méthodique.

Dans le moment même où est théorisé l'abandon de la référence, localisée au Gestalt urbain (la forme urbaine comme représentation mentale de la ville et le lieu spécifique des opérations spatiales), cette nouvelle unité s'énonce comme systématisation d'expériences repérées dans leur généralisation possible. Les expériences d'Henri Sellier seront ainsi déplacées en municipalisme national. Le discours par lequel l'urbanisme abandonne l'espace irréductible de régulation de cette ville-là, ouvre le déplacement de ses méthodes d'un espace de l'empirie (de l'art) vers un questionnement de sa nature comme science. Pour s'imposer comme doctrine unitaire, l'urbanisme découvre le refoulement raisonné du singularisme local. **L'URBANISME PERD LES VILLES POUR RAISONNER L'URBAIN.**

L'urbanisme est un système de l'enquête. La ville, dans ses multiplicités, était le concret de l'enquête. En affirmant l'urbain, en énonçant la réalité méthodique d'une unité de problématique, l'urbanisme s'énonce comme espace intime de l'utopisme et perd l'enquête comme espace de son renouvellement.

Ce sera une des caractéristiques de l'après-guerre que d'avoir formalisé son questionnement a priori,

d'interroger par l'enquête, la validation de catégories déterminées dans une systématisation de l'expérimental. L'urbain, catégorie scientifique d'un inventaire des comportements, est donc l'espace de la déréalisation de l'enquête. S'ouvre la course obsessionnelle à la redécouverte des signes conformes de cette urbanité. L'urbanisme est ce système d'ordre qui, en soi, annihile le chaos territorial dans un paradoxal au-delà du territoire.

La ville était le lieu précis où les différentes stratégies professionnelles de la rénovation de la ville se retrouvaient sous le vague parrainage de l'urbanisme. Le concept du supplétif urbain déplace les divergences corporatives et professionnelles. Dans la théorie d'une régulation d'Etat, l'Urbain, déterminé comme l'espace de la programmation de l'Etat, est le lieu même des arbitrages de la production. Il faut signaler cette opération par laquelle s'énonce l'urbain comme généralité de la ville ; quelles que soient les modalités formelles qui la qualifieront provisoirement sous le régime de Vichy ... La rupture du local ouvre très concrètement, dans la continuité de cette appréhension générale des questions urbaines, le champ de tous les changements de modalité.

A l'aube des temps nouveaux de l'unité d'Etat, l'urbanisme se légitime donc sur une méthodologie énoncée comme constituée. Un corpus disciplinaire préexistant

est proposé comme expression de la possibilité des nouveaux modes de saisie. Ce faisant est repéré le dimorphisme du positionnement de l'urbanisme à l'automne 40.

D'une part l'énoncé d'une généralisation nationale de l'ordre urbanistique est bâti sur la critique des années 30, d'autre part, la possibilité même de cette parole d'unité suppose un lieu d'où parler, suppose l'existence concrète d'une discipline. C'est sur le corpus des expériences d'avant-guerre que s'ouvre, dans le basculement même du verbe critique, l'énoncé théorique de l'urbanisme d'Etat.

LE DIMORPHISME MENE L'ENQUETE

L'urbanisme peut-il s'abstraire ? Pourra-t-il s'extraire de ce territoire de l'héritage qui l'établit ? Condamné à une régénération de son discours, l'urbanisme confirme le processus de la perte de son objet. Poser une résolution scientifique de l'urbanisme, le **GLISSEMENT LIMITE** de problématiques opérationnelles nationalisées en lois universelles, produit cette perte de l'âme cette désagrégation du contrat qui liait l'urbaniste à la ville.

C'est bien le travail de ce dimorphisme qui produit le nouveau dans une résolution de l'héritage, que de rendre impossible la reconnaissance lucide de ce qui s'opère là. On s'explique ainsi, d'une part, la retenue

des manifestations concrètes de ce déplacement fondamental durant les années de l'occupation (l'urbaniste et l'architecte continuant d'identifier leur pratique au lieu), et la radicalité du basculement du début des années 50.

La confrontation de la production apparemment préoccupée d'une formulation du local urbain d'un Jean Royer en Loiret (dès le 26 juillet 1940 ...) aux propositions d'après-guerre du même (quartier de la gare/ quartier neuf - dès 44) interroge la possibilité d'une continuité structurelle par delà l'apparence d'une fondamentale altérité.

L'urbain de 1940 ... et l'Urbain de 1945 ... ne dérouleraient-ils pas l'histoire d'un déplacement, d'avatars en avatars ... L'invention du regard sur la reconstruction des centres sinistrés, d'une ultime tentative de faire la ville, en l'initiation d'un rituel d'Etat de la production de l'urbain, déplace l'angoisse de l'interrogation des années 40/50, de la lecture d'une décomposition de l'îlot, en l'exploration des degrés (de la généalogie) d'une rétention - jusqu'à repérer cette phase ultime, proprement sidérante, de l'échappée violente vers le Grand Ensemble et la mort urbaine des années 50.

L'ENQUETE OUTRANCIERE

Que lègue la IIIème République au régime de Vichy?

La défaite évidemment, cette défaite que Vichy prétend immédiatement dépasser en énonçant la conjoncture comme symptôme d'une longue durée de la déchéance.

Énoncer la déchéance, c'est énoncer l'impossibilité de ne pas s'attacher à sa résolution. Le repérage de tous les maux de la société française inféode le nouveau régime à cette exploration de la société malade de l'avant-guerre.

Que lègue la IIIème République : des logements en mauvais état, des immeubles détruits, le taudis, la ville tentaculaire, l'abandon des campagnes, les déculterations, etc... autant de secteurs de lecture du mal, autant de directions nécessaires de la cure.

L'enquête outrancière du régime sur le "mal français" le livre à l'ensemble potentiellement infini des spécialités techniques que, précisément, lui impose l'avant-guerre : l'obsession de réalité des années 30 a théorisé un ensemble de savoirs du social, du moral, de l'économique : Vichy apparaît condamné à les reconnaître : condamné à leur imposer, de ce fait, depuis l'extérieur, une cohésion. Reconnaisant ces savoirs dans le système de la résolution des maux, Vichy légitime un ensemble de disciplines professionnelles de l'esprit dans une cosmogonie presque tayloriste

du paradigme gestionnaire déchéance/renaissance. Lorsqu'il se refuse la tabula rasa que lui proposera, presque - Le Corbusier, Vichy s'asservit aux médecins, se condamne à ne pouvoir s'extraire des modalités techniques de sa libération. "La France est pareille à un grand blessé que l'on vient d'amputer. D'abord, sous l'influence apaisante du chloroforme. Il croît se promener dans des jardins merveilleux, aux sons de musiques légères ; il ne sent rien de l'opération. Puis, insensiblement, les illusions optimistes se dissipent ; et à mesure que l'organisme élimine les poisons du narcotique, les malaises, les nausées s'éveillent, avec le dégoût de soi-même et de tous, et une sourde irritation contre les auteurs présumés du mal et ceux-là mêmes qui le soignent . Enfin le malade ouvre les yeux, il cherche avec angoisse à comprendre exactement sa situation et à mesurer ses chances de rétablissement. Aidons-le à faire de sang-froid, cet examen pénible et nécessaire". [5]

LE CORPS DES PONTS

Corps responsable d'une efficacité technique territoriale, les ingénieurs des Ponts et Chaussées furent de fait placés, par les bouleversements de la Défaite, au centre du nouveau dispositif de reconstruction. Rien à voir avec le sabotage en grand des cheminots ou la collaboration avouée d'une large partie des forces de police.

La laïcité de bon aloi du champ technique leur permit de s'imposer comme les principaux gestionnaires du nouveau territoire national. La grande force du corps des Ponts, au-delà de ses cohésions de langage et d'affects, réside, en effet, dans sa propriété d'échapper aux révolutions politiques. Serviteur exclusif de l'Etat puis de ses intérêts qu'il confond avec, il ne peut qu'être le vecteur de tout régime nouveau qui tend à forcer ses captures territoriales.

Par son agencement interne, il est devenu l'une des structures fortes de la cohérence et de la conformisation d'un pays confronté à ses mutations techniques. Il domine de fait, de façon presque intransitive, tous les énoncés mineurs perturbateurs de l'ordre dominant. Il est le plus responsable des logiques de croissance et de mutation : celles d'un redéploiement technique soigneusement contrôlé, sinon uniformisé.

L'ERE TERRITORIALE

La confrontation à une reterritorialisation qu'opère la défaite joue, pour le corps des Ponts, comme renforcement de sa qualité hiérarchisée préexistante d'implantation locale. Elle confronte les architectes, à partir de leur concentration traditionnelle dans la Région Parisienne, à la nécessité d'une localisation régionale. Raoul Dautry énoncera, en 1945 encore, ces objectifs comme primordiaux, repérant ainsi la

difficulté de ce processus. Jacques Imbert évoquera, dans "La Dépêche de Paris" du 30 mai 1946, les contradictions du double système de la responsabilité territoriale de l'architecte et de son statut libéral : "Chacun connaissant son rôle, on partit qui pour Lorient, qui pour Brest, qui pour Boulogne ...

Quelques mois plus tard, les délégations départementales avisèrent M. Billoux, ministre du M.R.U., que les architectes s'étaient tous envolés. Après une enquête sérieuse et approfondie, on finit par les découvrir... chez eux, où ils étaient, sans exception, retournés. M. Billoux se fâcha. Il leur adressa donc une circulaire: "Vous n'avez pas compris suffisamment l'importance de votre rôle ... Il est indispensable que l'architecte assure une surveillance constante de ses chantiers, et qu'il conseille les sinistrés ... Je vous invite tous à être présents régulièrement sur les points précis où doit s'exercer votre activité ... Des manquements prolongés et non justifiés pourraient me conduire à renoncer à une collaboration plus dangereuse qu'efficace."

Les architectes répondirent en assurant qu'ils étaient les premiers à comprendre l'importance de leur rôle, mais qu'ils ne pouvaient surveiller des chantiers qui n'existaient que sur le papier. Quant à y être présents, ils y consentaient volontiers, à condition qu'ils puissent tuer le temps à jouer au billard et qu'on les payât.

Evidemment, M. Billoux a ce pouvoir terrible: renoncer à leur "collaboration plus dangereuse qu'efficace". Il ne restera plus qu'à construire des maisons sans architectes.

Ce qui s'est passé est bien simple. Quand les architectes eurent dressé leurs plans, et que les délégations les eurent trouvés intelligents, on se demanda comment les exécuter (les plans). On égraila les architectes dans les diverses régions intéressées et on demanda des instructions à Paris qui répondit : "Attendez, ça vient". Deux mois passèrent, trois mois, ça ne venait toujours pas. Les architectes firent leurs valises et rentrèrent chez eux, où ils se sentaient plus à l'aise pour attendre que ça vienne. Ils attendent encore". L'apparente joie écolière par laquelle s'inaugure ce questionnement, à l'automne 1940, le travail ethnographique de ces jeunes architectes qui partirent explorer la France pour cause d'inventaire, apparaissent, par contraste, comme la phase première d'une longue problématique, structurante de la division architecte/ingénieur. L'efficacité précise de l'architecte ne peut émerger, d'un point de vue d'État, hors d'un réel contrat avec une profession : étant données des règles professionnelles de financement que la reconstruction ne mettra que marginalement en cause, ce contrat ne peut prendre réalité que dans des périodes d'intenses constructions, c'est-à-dire après 1946 et sous le con-

trôle d'un corps, les Ponts, structuré techniquement et financièrement pour répondre de tout un territoire, face à l'Etat payeur et reconstruteur.

Les architectes se retrouveront donc, dès 1940, obligatoirement confrontés à la question imposée d'une culture régionaliste ; il s'agissait pour eux de monter au front du patrimoine sous les stimuli annexes des ethnologues et autres archéologues, sociaux et territoriaux. Cette culture floue doit être opposée aux paramètres uniformes de la compétence des Ponts, sans aucune différenciation sensible d'une région à l'autre. La rencontre, dans le grand train de la reconstruction d'après 1946, de ces défenseurs (malgré eux ?) du micro-culturel et des grands responsables du chantier d'Etat ouvre le questionnement des ruptures de l'architecture.

L'utilité précise de l'architecte ne se retrouve-t-elle pas sur le plan-masse au moment de l'ouverture des chantiers ; la profession d'urbaniste ne se définit-elle pas à l'origine, plus sur la nature d'un engagement à l'Etat que sur une spécificité de formation ? La forte structuration des Ponts et Chaussées en véritable armée civile quadrillant à merveille le terrain, les constitue donc comme niveau primaire des sédimentations professionnelles dans le domaine de l'aménagement et de la construction, les propose comme le premier corps de l'Occupation, dans une France désarmée

qui devait avant tout répondre d'un inventaire statistique permanent dans le cadre des accords de l'armistice puis de coopération économique. On peut supposer un processus logique de réification du corps, dans une continuité d'association, aux problématiques d'Etat dans ce rôle de surveillance des biens et des personnes depuis leurs premiers rapports d'inspection économique et des populations au XVIII^e siècle.

Ils apprirent consciencieusement ; il ne s'agissait pas pour eux d'inventorier ou de dessiner les vieux ponts. Ils eurent la chance de travailler avec les génies allemands (en 40/43) et américains (en 44/46) ; opérant un syncrétisme, sublimé dans le génie français de l'ouvrage d'art, entre le béton lourd et ce scrappers-bulldozer primitivement importé pour tracer rapidement des pistes d'aérodromes de campagne ... Conversion positive vers de nouvelles efficacités liant l'abri bétonné avec l'arasement de vastes aires à construire.

L'AIRE DU DEBLAIEMENT

Les grands chantiers de déblaiement qui, dès l'automne 40, saisissent les centres villes sinistrés dévoilent cette échelle du travail de l'arasement comme structure primaire de la Reconstruction.

Le basculement qui s'opère, à travers la compétence

territoriale spécifique du corps, d'une question massive de l'emploi (un million de chômeurs en 1940), sur une pratique spécifique d'aménagement propose, de par son système d'extension, une normation des opérations urbaines directement déduites d'une normation des individus dans une période qui réfute l'oisif. Le déblaiement serait l'opération qui dessaisit, dans le même moment, les métiers du bâtiment et les propriétaires fonciers de leur responsabilité urbaine. La réduction de la Main d'Oeuvre au seul critère de l'occupation, l'emploi des techniques presque coloniales des V.R.D interdisent toute alternative qualitative. Cette interprétation urbaine des années 30, qui confond la ville en une machine de destruction, est reconnue par Vichy au point que cette considération de la ville comme décombre apparaisse participer d'un rite du meurtre. Il faudra attendre 45, le repérage par Raoul Dautry de l'existence de solutions alternatives basées sur un effort individuel de reconstitution ; ce repérage apparaissant, par ailleurs, plus participer de l'irruption de l'argumentation politique et de la redécouverte du sinistré que d'une modification des modélisations existantes du problème.

La radicalité ruptrice de cette opération de territorialisation par le déblaiement peut être saisie par l'analyse comparative : Louis-Ferdinand Céline fuyant la France libérée pour l'Allemagne en attente d'occupation,

se heurte à l'écart à la France que mesure le travail obsessionnel du paradigme nettoyage/récupération: "... le ménage des bombardements est une science aussi, elle n'était pas encore au point ... Là les deux côtés de la rue faisaient encore illusion ... Volets clos ... Aussi ce qu'était assez curieux c'est que, sur chaque trottoir, tous les décombres, poutres, tuiles, cheminées étaient amoncelés, impeccables, pas en tas n'importe comment, chaque maison avait ses débris devant sa porte, à la hauteur d'un, deux étages ... et des débris numérotés ! ... que demain la guerre aille finir, subit ... il leur faudrait pas huit jours pour remettre tout en place ... Hiroshima ils ne pouvaient plus, le progrès a ses mauvais côtés.. là Berlin, ils remettaient tout debout ! ... les poutres, les gouttières, chaque brique, déjà repérées par numéros, peint jaune et rouge ... là vous voyez un peuple s'il a l'ordre inné ... la maison bien morte, qu'un cratère, tous ses boyaux, tuyaux hors, la peau, le coeur, les os, mais tout son dedans n'empêche en ordre, bien agencé, sur le trottoir ... comme l'animal aux abattoirs, un coup de baguette, hop ! ... vous rattraperait tous ses viscères ! hop ! ... se remettrait à galoper ! Paris aurait été détruit vous voyez un peu les équipes à la reconstruction ! ... ce qu'elles feraient des briques, poutres, gouttières ! ... peut être deux, trois barricades ? ... encore ! ..." (Nord, Pléiade II, p. 333).

Considérer, par ce texte, l'apparemment logique de la barricade brouillonne et de la saisie, par les ingénieurs des Ponts à l'été 40, des restes de la ville ! ..

La considération des restes de la ville comme décombres susceptibles du seul traitement quantitatif de l'évaluation hors du site urbain d'origine, ferme, en tout cas, dès le lendemain du bombardement, l'hypothèse d'une archéologie positive ; c'est-à-dire d'une science de la réutilisation des fragments et matériaux, du type de ce qui se pratique, à des titres divers, dans la plupart des pays. L'opération qui rejette, d'entrée en matière, l'hypothèse d'une reconstruction à l'identique, débouche sur l'énoncé de la **ROCADE** : une ville compte par sa déviation et ses mètres de débris internes ; lesquels peuvent même permettre d'économiser le cubage des remblais de la première ...

UN SOCLE ABSTRAIT POUR DES OPERATIONS CONCRETES

D'un réel hyper-sensible, le territoire, le gouvernement de la coordination, par les Ponts et Chaussées fait un socle abstrait ; d'abord par ses méthodes de projet, puis pour faire oublier ses utilisateurs dominants qu'il sert le mieux : l'important, c'est le transport ou l'équilibre tarifaire de coûts vers la baisse ... Cette volonté de culture comptable écartera le corps

des turbulences idéologiques pour le rapprocher des économistes les plus quantitatifs, les plus macro-territoriaux. La statistique et la géographie quantitative serviront de secours lorsqu'il faudra justifier tel ou tel choix. Le spatial n'est que rétention ou collage de flux pour ce corps qui ne décodera que les éléments majeurs d'un site, prêtant au passage, aux architectes, un peu d'illusion : du soleil et du vert doivent leur suffire ... La pénurie, face à l'économie de marché, s'érige en système d'abondance : au-delà d'une analyse descriptive des comptages, les Ponts peuvent alors jouer les grands aiguilleurs de la marchandise ... C'est précisément au creux le plus fort de ces repérages économiques, en 1942, que les Ponts rejoindront, par les nouvelles comptabilités, la programmation voulue, pour la première fois, par les commissions du Plan de la D.G.E.N.

La non-capacité commune des Ponts et Chaussées et des institutions de la comptabilité nationale de saisir les milliards de petits flux de l'économie conjoncturelle les établit dans le refus de toute théorie d'une régularisation libérale par stratifications progressives. Par delà la nécessité politique que propose le discours de l'urbanisme, il y a rejet concret d'une société urbaine fondée sur les régulations privées du bricolage et du réajustement.

A la Libération, l'opposition communiste, telle qu'elle

se manifestera, repère l'oppression par l'état technocrate des composantes du local et de l'urbain, et se retrouve sur le territoire d'une critique libérale anti-M.R.U. La considération, de ce point d'origine, d'une stratégie locale de résistance comme légitimité concrète d'une organisation et le repérage actuel d'une crise de la gestion municipale communiste interprétée comme difficulté d'adapter les modèles du Grand Ensemble (logement collectif, logement social, équipement) interrogent le temps de cette appropriation d'un modèle technocratique de gestion urbaine. Inversement, lorsque, confrontée à la réalité d'une Association Syndicale de Remembrement et aux difficultés d'entente pour une nouvelle répartition rationnelle du territoire à reconstruire, la régulation Ponts et Chaussées réfute, de fait, cette juridiction d'usagers en créant les Immeubles Sans Affectation Immédiate (I.S.A.I.), qui dérogeront à toute règle de permis de construire sur des terrains entièrement libres de toutes servitudes urbaines. De nouveaux collectifs seront expérimentés, dont ils imposeront le remplissage avec plus ou moins de bonheur par la suite (du Havre à la Cité Radieuse de Marseille) ...

Retenons de ce corps unique au monde une **DEONTOLOGIE DE LA PRODUCTIVITE** venue de ces grands chantiers d'autrefois régis par la corvée. Contrairement à la régulation fiduciaire du Bâtiment Civil, les Ponts

et Chaussées sont considérés dans l'espace "au plus juste" d'une rationalité spécifique centrée sur la main-d'oeuvre et la gestion territoriale. Dans ce cadre, l'évocation perverse du Taylorisme industriel est le mode mythique de renouvellement d'une économie centrée sur la consommation du temps. On repère là le temps comme critère d'optimisation dans une rationalité territoriale qui repère et sélectionne les paradigmes pertinents d'une remodelisation : provisoire et rapidité d'exécution, perfection et difficulté de l'ouvrage d'art.

Il est important de voir comment, à partir de bases identiques venues de la tutelle napoléonienne, les sédimentations de ce corps ont opéré, en Belgique et en Espagne par exemple : fonctionnaires dans le premier cas, ils ne font que les avant-projets et le contrôle, un peu selon l'évolution tendancielle des architectes en France ; ils ne s'emparent ni des détails d'exécution, ni de la surveillance et de la responsabilité d'un chantier qui est laissé aux soumissionnaires. Ils restent l'homme des plis passifs. En Espagne, comme les ingénieurs civils des Ponts, ils contractent avec l'Etat des interventions déterminées. Leur autorité de programmation est donc réduite. On peut dire que nulle part à l'étranger les "road-engineers" n'ont, autant qu'en France, dépassé le champ de leur compétence technique. A l'inverse, la main-mise des architectes

sur des secteurs entiers de l'administration politique, fiscale et technique domine en Amérique du Sud. Ce diplôme est une présomption de capacité édilitaire. C'est ce qu'on appelle une culture professionnelle dominante, régaliennne dans son statut. La France a définitivement choisi des ingénieurs pour ses villes. Pas n'importe lesquels cependant : les Ingénieurs des Villes de France, enthousiastes avant-guerre, se virent réduits à la **SUBORDINATION** par le jeu des subventions et de la tutelle directe de l'Etat sur la plupart des grands travaux et des réseaux. Souvent, "hommes des Arts et Métiers", les I.V.F arrivés depuis 1880 n'ont pas su jouer l'alliance tactique avec les hygiénistes.

La défaite des communes face à l'Etat en 1940 précipite le déclin des I.V.F. C'est seulement dans les grandes agglomérations que les I.V.F., souvent venus en détachement du corps des Ponts, conservèrent leurs prérogatives. La boucle est parfaitement nouée. Il ne reste plus qu'à enliser leurs compagnons de route, les architectes-voyers, au travail de conseil et de construction de bâtiments mineurs.

L'ABSTRACTION DU SAVOIR

Ce mouvement de renforcement des sédimentations lourdes opéré autour des Ponts correspond à la déréalisation

de la marchandise qui, au niveau supérieur, n'est que quantité abstraite convertie monétairement par l'Etat pour ses balances globales et ses indemnisations. Une tonne/km chez un I.P.C. ou un ingénieur de chemin de fer tel Dautry, spécialiste d'économie des transports internationaux ; voilà qui diffère de la réalité quotidienne d'un ingénieur municipal confronté avec la denrée par mille suggestions supplémentaires spécifiques (ça pourrit, ça défonce les bordures, ça se répand ça fait du bruit, il y a des risques de contagion ...). Par contraste, la stratégie temporelle et le mode gestionnaire des saisies du travail du corps sont repérés dans leur incapacité à prendre en compte les écarts localisés des coûts sociaux induits par les opérations de leur espace abstrait de production.

Un I.V.F. ne peut rêver à la répartition idéale sur tous les habitants par simple ratio égalitaire. Par contre, ces données qui se relativisent, en ressérant un écart-type au fur et à mesure que l'on s'élève, en agglomérant de plus grandes quantités de population, créent ces normes délicieuses du m² de piscine nécessaire par habitant, où qu'il soit, quel qu'il soit ... S'il est aisé de comptabiliser, les cotisations de sécurité sociale, l'absentéisme, voire les mutilations volontaires, viennent perturber la fiabilité du modèle, nécessitant la mise en place de paramètres correcteurs. D'une

part, la question de la planification tend alors à se construire comme correction de la société en tant qu'elle échappe à la planification ; d'autre part, elle déplace son intérêt dans une saisie de paramètres réintégrant, dans une comptabilité, la perpétuelle fuite du biaisement social. On repère ainsi, en action, la procédure de planification dans son autonomie par rapport à la justesse de sa saisie du réel. Action sur le réel, une planification se définit comme cet écart au réel qu'elle tente de réduire. La gestion du Corps des Ponts ne privilégie pas telle ou telle capture. Tout se résume à une clause morale supérieure dévolue à la neutralité maximale de l'objet concret collectif terminal. L'idéal est l'aspérité la plus polyvalente. On fait l'hypothèse que le territoire doit devenir une grande surface porteuse des petits conflits privés, anonymes, interchangeables, épuisés à la validation de cette structure première. Un choix statistique de priorités s'ouvre ainsi avec la diminution des interfaces potentielles de conflit, par épuisement, au passage, du maximum d'énergies individuelles. On pourrait écrire l'histoire du Corps des Ponts commecelle d'un détournement du visuel, d'une prise d'abandon des territoires sensibles du local ; ce dès les grilles modulaires de Durand en 1803. La neo-libéralisme admet un grand nombre de zones d'ombres privées, rentrées et cachées. L'I.P.C. lui, renforce la transparence, augmente les

contraintes associatives selon une capillarité qui regroupe le maximum d'individus. Sa loi des grands nombres n'a pas de bornes. La programmation de 20.000 logements établit son territoire de compétence. L'I.P.C. s'écarte du politique, stimule l'unicité d'un seul choix optimum possible par la décision raisonnée univoque.

Il y a un principe typologique qui repère des unités opérationnelles dans la définition des conditions de leur réalisation (statistique, procédés constructifs...) et un espace de mesure des figures territoriales. La projection empirique des usages est le principe qui optimise la réalité morphologique de l'organisation sociale et économique. L'I.P.C. affirme pouvoir mesurer la rentabilité d'un ouvrage en mesurant ses usages à venir.

François Lehideux repérera, a posteriori, l'autonomie topique fondamentale du territoire du plan I.P.C dans la perfection nécessaire et idéale de l'extension à l'ensemble du territoire national d'une hiérarchie des problèmes, d'une rationalité méthodique et d'une codification des usages et des opérations.

Mais, au-delà de ce repérage d'un plan des mesures exactes des pertinences techniques et sociales, s'ouvre pour lui, dans le constat du décollement des figures parfaites, par rapport aux réels du local et de la conjonc-

ture, la question de la poursuite d'une efficacité. "Un délai assez long était nécessaire pour mettre en route les programmes. Il fallait régler les questions de financement, obtenir de nombreuses autorisations administratives, réaliser en hâte les expropriations nécessaires... On simplifiait autant que l'on pouvait toutes ces formalités, mais il subsistait toujours un "temps mort" très préjudiciable au but poursuivi. Parfois, la crise du chômage avait décrié lorsque les chantiers les plus importants s'ouvraient enfin. D'autre part, les plans des grands travaux n'étaient que très rarement réalisés complètement. Certaines opérations étaient même abandonnées complètement, au détriment des finances publiques. L'esprit de continuité qui animait de grands services publics, tels, par exemple, que les Ponts et Chaussées et la Préfecture de la Seine, ne corrigeait pas les difficultés qui viennent d'être signalées." [6]

AU DELA DE 1946, un prolongement provisoire de ce parcours : la société française ferait ses choix selon une rationalisation des choix budgétaires que seules les prouesses techniques peuvent transcender. Le projet du grand ouvrage d'art expérimental (la Rance) est le grand objet somptuaire symptomatique de cette figure du seul exceptionnel autorisé.

Ce sublime du grand ouvrage, mode d'un dépassement de la déréalisation tend à se structurer comme généralité de la production : le petit travail de la route s'ennoblit

dans le grand réseau national ... La métaphore de la reconstruction des années 50 ne fonctionnera pas directement sur le logement mais sur la constitution de cette grande emblématique qui prétend associer directement l'automobile et le pont de Tancarville, le téléviseur et la première bombe H du C.E.A.

Ce faisant, on émet l'hypothèse que le temps politique du Moyen Terme sur lequel la France apparaît dépasser le hachage de sa conjoncture ministérielle, se cristallise sur ce temps technique du grand projet industriel. Si, dans la longue durée, la France a choisi l'administration technique pour représenter l'intérêt général, c'est selon la temporalité des grands ouvrages héroïques de la modernité.

UN CADEAU DE NOUVELLE ANNEE

Retenons la complexité de la corporation ambiguë des architectes : avant la création de l'ordre le 31 décembre 1940, ils étaient souvent entrepreneurs, plus liés au savoir-faire qu'aux techniques administratives, réservant un débat académique souvent rétrograde au creuset d'une élite parisienne fortement concentrée. Le premier souci de Vichy sera d'en faire des alliés territoriaux, en les décentralisant pour les rendre responsables des petites pyramides corporatives locales ; pour les poser comme micro-régulateurs soigneusement encadrés, sur des chantiers précis, des concessions

ponctualisées. Bien plus que conformateurs du territoire, ces **NOUVEAUX ARCHITECTES** du nouveau régime joueront un rôle de **MEDIATEURS SOCIAUX**. L'Etat avait besoin de s'appuyer sur des relais aptes à assurer la cohésion d'une **SOCIETE CIVILE** qui était son premier, éventuellement son seul, territoire, et qu'il devait, en quelque sorte, absolument réarmer.

Anatole Kopp oppose la création de l'Ordre des Architectes à la question de la compétence. Il prétend définir l'ordre comme tentation d'une systématisation de la garantie d'une qualité de prestation dans un espace général où il n'y aurait pas, a priori, de spécificité d'un travail architectural. L'architecte est constaté dans une analyse de sa concurrence avec n disciplines qui peuvent lui être substituées. Cette analyse est, de notre point de vue, exagérément inquiétée des fantasmes générés à l'oeil du cyclone d'une crise d'identité de l'architecte, crise dont l'épicentre serait à situer bien au-delà des années 40. "Nous n'avons pas l'intention, dans le cadre de cette recherche, de rouvrir le débat sur la création (et le maintien de l'Ordre). Rappelons simplement qu'avant la guerre une simple carte de visite, une plaque sur la porte, suffisait pour être architecte et que le diplôme n'était nullement obligatoire. On sait d'ailleurs que ni Le Corbusier, ni Auguste Perret n'étaient diplômés, et rien ne prouve qu'un diplôme représente une garantie.

On interroge en passant si les architectes n'auraient pas été seuls, des corporations ordonnées par Vichy, à produire ses espaces de la honte, en théorisant les contradictions de la règle et de la création ...

Si l'on oublie cette analyse, on constate que les architectes sont reconnus par le nouveau régime de Vichy comme une structure corporative de l'ordinaire de ces corporations qui bâtissent l'ensemble organique du pays selon ce système général par lequel la corporation rassemble l'ensemble des professionnels, quelles que soient leurs qualités particulières et celles de leurs prestations. "Or il existe en France de grands, de très grands architectes, déjà célèbres, ou de jeunes, ardents et passionnés, qui attendent l'occasion de se révéler. Mais il en est beaucoup, malheureusement, qui sont sans talent, sans valeur, car, avant la guerre, n'importe qui pouvait se parer du titre d'architecte. Dans la période d'entre les deux guerres, en particulier, la profession a été envahie par nombre d'individus sans scrupules et sans capacités suffisantes. [8]

Il n'y a pas de morale a priori du rassemblement de cet ensemble suspecté des architectes, défini depuis son extérieur dans son interface aux autres professions reconnues de la construction. Le travail de la nomination et de la classification des métiers précise l'architecte dans cette logique de cristallisation/refoulement qui institue l'urbaniste et ritualise le rapport de l'ar-

chitecte à l'urbaniste, qui isole l'entrepreneur et ritualise un rapport entrepreneur/maître d'oeuvre, qui ... **UNE CORPORATION N'EST PAS UN CORPS.** A la logique hiérarchique technocratique du Corps des I.P.C., à la tutelle des Comités d'Organisation sur les filières productives de l'économie, répond la proposition d'un Ordre venant normaliser les corporations "libérales". On est en 1940 et le système intensif est celui de l'Etat. Le territoire des procédures des I.P.C. est logiquement repéré, dans ce contexte comme espace technique de cette intensité. Vichy apparaît, par contraste ne s'être pas posé la question d'une constitution en corps des architectes dans une période où un "service national du logement" aurait pu paraître adapté à une commande architecturale presque absolument établie sur des financements d'Etat ... Ceci apparaît établir le territoire de la corporation des architectes dans une reconnaissance effective de son travail des micro-régulations. La profession est instituée dans l'interface entre son espace traditionnel de saisie du micro-local (confirmation et structuration de son rapport à une commande définie comme privée) et ce local d'Etat porteur des solutions souhaitées depuis les années 30.

Sur la crise latente de la profession, les architectes apparaissent accueillir favorablement l'enfermement que propose un Ordre considéré comme espace possible

d'une nouvelle rationalité. "Notre gratitude doit aller à tous les artisans de cette rénovation, mais elle doit aller plus haut encore et c'est avec émotion que nous adressons nos remerciements au chef de l'Etat qui, sur la proposition de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a trouvé juste d'inclure dans son programme de rénovation morale de notre pays, la création de l'Ordre des Architectes" [9]

On note la conjonction de cette analyse avec celle qui accueille le permis de construire lors de sa création. On est éventuellement surpris, aujourd'hui, de constater que le permis n'est pas, à sa création, considéré comme un mode de la contrainte mais bien comme le système de la validation de l'architecture.

En se définissant comme espace technique, l'Ordre se valide, à la Libération, en protégeant ses membres d'une épuration focalisée sur les compromissions culturelles. Le débat sur l'architecture ne serait-il pas en quelque sorte, ainsi sanctionné comme affaire privée, intérieure aux seuls architectes, par l'affirmation des interfaces professionnelles et techniques comme discours même de leur unanimité.

L'exemple du plan du "Grand Vichy" de Gaston Bardet, mis à l'étude en 1937, activé en 1940, propose bien ces deux types de lecture du structural de la ville d'eau et du conjoncturel de la commande la plus symbolique : "Ainsi, par l'intermédiaire de la forme,

un chef d'Etat accueille un autre chef d'Etat. Et, de même que Napoléon III avait doté la ville d'un plan d'aménagement remarquable à l'époque, la venue du Maréchal Pétain a fait aboutir un plan d'aménagement pour la ville et sa région, préparant ainsi les voies à de nouveaux et imprévisibles destins". [10]

La corporation une fois constituée comme rassemblement de fait sur le mode des exclusions périphériques, s'initie le questionnement induit de son unité : "L'essentiel pour le législateur est qu'il ne perde jamais de vue que la Corporation est **UNE**. Plus elle se rapprochera, dans le fait, de cette unité de principe, plus l'Etat se verra conduit à la reconnaître maîtresse de ses destins". [11]

A partir du repérage du statut mis en avant par la loi, s'énonce le flou relatif d'une définition corporative et l'ouverture du champ interne d'un questionnement sur son dépassement. "Un jalon vient d'être posé sur la première de ces voies par la création de l' "Ordre des Architectes", le 26 janvier 1941. Un cadre d'autorités responsables enferme désormais cette poussière d'enfants perdus qui dessinaient jusqu'ici les logis de France. Mais tout reste à faire dans l'intérieur de ce cadre, à commencer par le statut de l'architecte, qui définira ses prérogatives et ses devoirs en juste équilibre les uns par rapport aux autres" [12].

Un avenir de compétence se propose à la perspective

d'un renouvellement exclusif par la sanction du diplôme unificateur. Sur la rareté des élites s'énonce une hiérarchie, parallèle des B.C.P.N., et le système de la correction du Comité National de l'Architecture ; la corporation est un grand atelier où les patrons ne renvoient jamais catégoriquement le projet examiné, mais proposent son retour, après correction, pour la séance suivante ...

Les enfants gentils, sinon médiocres, de l'architecture se voient propulsés, par leur normalisation professionnelle même, la rigueur de la codification par l'Etat (agréement des architectes-reconstructeurs) du rituel contractuel de leurs interventions, en élite dans le système micror-territorial de la régulation d'Etat.

Cette humilité des espaces segmentaires, par delà leur caractère résiduel, trouve l'hypothèse d'une paradoxale autonomie productive, dans l'indifférence d'Etat aux modalités de l'architecture, lorsque cessent les catégories de sa tutelle ...

Les Ponts, constitués comme corps, sont, par ce fait restés leur propre expert. Ils sont juge et partie ; homogènes par la nécessité logique d'une fidélité de carrière. Contrairement aux militaires, stratèges comptables et grands sabreurs, les ingénieurs des Ponts, proches en cela des macro-économistes, n'auront pas souvent cette seconde jouissance existentielle du toucher concret de la réalité de terrain. Délaissant leurs contacts

de chantiers à leurs anciens "conducteurs" faits T.P.E, ils ne se situent plus qu'à un niveau d'état major ... Si l'Ordre des Architectes est une hypothèse sur la possibilité d'une discipline, un tribunal du jugement interne de la qualité professionnelle, le fait de n'avoir jamais disposé d'un quelconque pouvoir de régulation financière de la production, les enferme dans cette seule logique du juge et parti de la moralité corporative ; établissant ainsi la profession dans une logique permanente du ressentiment. L'absence d'une responsabilité constructive d'un Conseil Supérieur de l'Architecture (par référence au Conseil Supérieur des I.P.C) les confronte aux expertises des ordonnateurs, pour l'Etat, de leurs travaux. Par extension progressive, ne serait-ce pas là que se définirait cette situation d'être livrés, hors du sérail, aux vérifications de tous les tiers : B.E.T., banques, usagers ...

NOTES

[1] Editorial du premier numéro de la revue "Urbanisme" paru après la défaite de 40, n° 71, janvier-mai 41.

[2] Idem, op. cité.

[3] François Lehideux, "Préface" in **Urbanisme**, n° 72, p. 51.

[4] Op. cité. cf. note 1.

- [5] Francis Delaisi, **La révolution européenne**, Paris, Ed. de la Toison d'Or, 1942, p. 263.
- [6] François Lehideux, **Equipement National, La vie de la France sous l'occupation 1940/1944**, Hoover Institute T1, p. 23.
- [7] Anatole Kopp, Frédérique Boucher, Danièle Pauly, **1945/1953, France : l'architecture de la Reconstruction**, 1980.
- [8] Jean Vincent, **La Reconstruction des villes et des immeubles sinistrés après la guerre de 1940**, Paris, 1943
- [9] Discours de Sébille, président du Conseil Régional de Paris, le 12 11 42. Cité par A. Kopp op. cité.
- [10] Gaston Bardet in **Le Nouvel Urbanisme**, Paris, 1948. Cité par J.L. Cohen et J. Lucan in **A.M.C.** 44.
- [11] Le Corbusier, **La Maison des Hommes**, Paris, 1941, p. 168.
- [12] Op. Cité. p. 166.

Cette des principes, extra des notes de Francis Delaisi
Jean Brucher, in La Géographie Française, n° 100 de
1942 citée par l'Architecture Française de 1945.



SÉRIEMENTS

22. LA CHARTE 1940-1946

LA SAISON DES CHARTES

Il y a une grande saison de la Charte.

1940, repérait cette nouvelle construction qui soulevait l'État Français de répondre à l'incertitude de sa survie dans le double système d'une gestion quotidienne de l'urgence et de la pénurie et d'un déplacement progressif et rationnel de l'effort et de l'effort vers la Charte.

La Charte, 1940-1946

C'est par la Charte que s'annoncent les sanctions de ce gouvernement d'État qui se centralisera sur l'effort d'organisation rationnelle des familles de métiers que marque la Charte du Travail du 4 octobre 1941.

On interroge l'existence de la Charte Française relative à la Charte Internationale relative au Travail, dans cette construction d'un État Français qui s'annonce dans son effort de centralisation de l'effort et de l'effort dans le développement de l'effort et de l'effort.

Carte des principaux types des toits de France selon Jean Brunhes, in La Géographie Humaine. Edition de 1942 citée par l'Architecture Française de novembre 1943.



La Chapelle 1940-1946

Carte des principaux types des toits de France selon
 Jean Brunius, in la Géographie humaine, édition de
 1912 citée par l'Architecture française de novembre
 1947.

SEDIMENTS

22. LA CHARTE 1940-1946

LA SAISON DES CHARTES

Il y a une grande saison de la Charte.

1940 repèrerait cette nouvelle contraction qui somme l'Etat Français de répondre à l'inquiétude de sa survie dans le double système d'une gestion quotidienne de l'urgence et de la pénurie et d'un déplacement prospectif et rationnel de l'angoisse ; déplacement où la Charte trouve sa force d'imposition.

C'est par la "Charte de l'Architecte-Reconstructeur" que s'amorceraient les sanctions de ce questionnement d'Etat qui se centralisera sur l'espace d'organisation rationnelle des familles de métiers que marque la "Charte du Travail" du 4 octobre 1941.

On interroge l'extension de la Charte Paysanne reconnue comme fonctionnalité opératoire en milieu rural, à cette considération d'une Charte de l'Urbanisme, extension qui établirait la ville comme écologie. Se définirait dans le dépassement du lieu-ville, l'hypothèse de l'urbain comme écosystème aussi légitime et régulé que le rural. A partir de la nécessité d'une fondation du rural sur la désagrégation de la campagne française, nécessité que sanctionne une Charte Paysanne qui suture les

imperfections structurelles de l'économie paysanne, se reconnaît la perversité fondamentale pour la nation de l'extension des désagréments des civilisations urbaines à l'ensemble du territoire. Au delà de la critique logique de la banlieue - ce qui ne tient pas -, le repérage du travail de sappe des germes de la décomposition urbaine sur le fonds naturel de la race, l'épuration contingente de l'unité rurale qui s'en déduit, ouvrent le basculement d'une Charte Paysanne comme modèle d'une charte de l'urbanité du milieu spécifique "ville". Le non-dit de la Charte Paysanne précède et délimite l'espace nouveau de l'Urbain. Du Rural à l'Urbain, se propose la structuralité analytique d'un di-morphisme des sociétés.

Parallèlement à ce travail d'Etat, on constate que fait symptôme la formalisation obsessionnelle d'un ensemble de documents privés visant au national.

Marcel Lods rédige ainsi, "dans le recueillement de mon noir périgord, en octobre 1940", une note intitulée : "de l'esprit dans lequel devrait être envisagé, en 1940, le Plan Général d'Equipement de la France Future - Esquisse d'un Programme d'Architecture et d'Urbanisme."

Cet énoncé dont son auteur déclare en 1945 (dans sa réponse à la "demande de réflexions" que Raoul Dautry aurait demandée "à tous"), qu'il ne voit "rien à y changer aujourd'hui", apparaît délimiter le

temps suspendu d'une actualité des propositions individuelles sur l'organisation de l'Etat et de la construction. La date affirmée d'octobre 1940, dévoilerait de manière presque trop parfaite, les caractères centraux, la valeur de modèle de l'énoncé théorique d'une praxis systématisée comme mode spécifique de la suture panique de la catastrophe. Une mécanique de la substitution s'attache à sublimer la terreur existentielle de la décadence vérifiée dans un système de la théorisation du vide. L'instant de la douleur est aussitôt recouvert par une série perverse de paroles privées ostentatoires scandées dans la courbe spirale de la **flagellation** et de la **libération**.

On propose immédiatement de considérer dans cette analyse, d'une part cette interpellation particulière d'André Gutton qui s'abstrait de son espace administratif de responsabilité pour proposer une essence naturelle d'un rapport Urbanisme/Etat par la publication de "la charte de l'urbanisme" (Dunod, Paris 1941), d'autre part, cette interpellation rivale de Le Corbusier lorsqu'il publie "La Charte d'Athènes" (Plon, Paris 1943) dans la force de son anonyme référentiel aux CIAM.

DE LA CHARTE AU PROGRAMME

En 1940 la Charte apparaît fonctionner comme espace symbolique spécifique de la jonction sociale.

A partir de la mise à plat d'un ordonnancement d'une profession définie dans les structures de sa collaboration avec l'Etat (Charte de l'architecte-reconstructeur) s'approfondit la charte comme espace de la **suture réglementaire** de la sédimentation Public/Privé.

Dans sa recherche des équilibres opérationnels, Vichy recherche les alliances efficaces de sa politique, par la considération des lobbys existants et la consolidation de ces lobbys potentiels dont il estime nécessaire la pondération. On peut prendre l'image caricaturale des architectes, de leur désorganisation d'avant-guerre (un métier ouvert) à cette précise délimitation qu'opère la création de l'Ordre sur le privilège d'une exclusivité théorique de la commande (de la reconstruction). Dans le système général d'une régulation par les corps intermédiaires, l'Etat sollicite un besoin d'architecture. Le lobby est mis en situation structurelle de devoir se confirmer, comme incantation d'une revendication d'architecture. Sommé de tenir le langage de sa survie, le groupe est la preuve du besoin d'architecture. S'ouvrirait dans l'angoissante répétition des énoncés d'une nécessaire éducation nationale à l'architecture, la question de l'autonomie de la corporation par rapport aux objectifs de sa création ...

C'est dans cette dimension d'une extension des responsabilités de l'Etat que la Charte prend sa nécessité. Ce principe qui résoudrait tout à l'Etat se réalise,

paradoxalement, dans la gestion, par celui-ci de sa réserve. La Charte serait le document-sanction de l'abandon contractuel, au **privé organique**, de ces espaces déterminés dans leur logique de relais. Vichy opère le couple d'une **systématisation** nécessaire des saisies de la société et d'une très précise **limitation** des extensions spécifiques de l'appareil d'Etat. Ce faisant, par delà le travail évident de sa généralisation laïque, le transfert de Vichy à la Société d'après-guerre se confirme dans le repère de ce qu'il doit refuser : le trust est cette ligne limite du privé démesuré qui ne peut satisfaire aux exigences d'une plus-value nationale.

A partir d'une saisie du national comme enchaînement organique du privé, s'énonce l'impossibilité d'une confirmation par la nationalisation de l'amoralité du trust dans le champ d'Etat. Dans cet esprit cette résolution démocratique (1936) de la saisie dynamique du refus du monopole qui constitue de fait l'assise expérimentale de la critique de Vichy, ne peut être entérinée comme mode actuel de la résolution d'un impossible conflictuel Public/Privé. Cet étatsisme de fait d'un régime qui ancre sa gestion de la pénurie et de la contingence comme mode de sa stratégie pour l'après-guerre, est à ramener au refus théorique et politique d'un étatsisme considéré comme structurellement inapte à rendre

compte du devenir du changement du social et de l'économique. S'ouvre le travail d'une cristallisation d'Etat des appareils qui systématiseront ces refoulements. La pertinence, singulière, de ces secteurs économiques et sociaux que l'Etat encourage dans la retenue de son intention, concrétise une hiérarchie organique du privé dans le mode des emboitements et sutures du Privé au Public. La politique d'une extension du contrôle d'Etat selon le mode d'une réticence politique, repère les unités et gammes productives d'une amplification de l'intensivité d'Etat, comme règle de la nouvelle symbiose.

L'Etat régularise par la typification de ses énoncés prospectifs, un enchaînement des emblèmes de son intensivité. On repère l'encastrement code Charte/Plan/Programme dans sa progression du projet d'une organisation stable des rapports du professionnel (Charte) à l'hypothèse d'une sublimation de la programmation des investissements de l'Etat dans la figure unitaire du Plan, pour l'articulation instantanée d'un efficient programme périodisé. Dans ce système où le Programme (dépassement immédiat de l'échec conjoncturel : chômage reconstitution ...) devance de fait toute analyse planiste du long terme nécessaire, les énoncés de la Charte et du Plan apparaissent comme ces territoires indispensables du retour assurant une théorie du programme par lequel celui-ci se rénove dans la perception d'une

validité du National. Par ces logiques de systématisation interne du conjoncturel programmatique, logiques qui ne peuvent que répéter un dévoilement trop parfait du latent, cette politique d'urgence du programme de la suture évènementielle attend son impossibilité dans le repèremment d'un travail mature de changement de la société. Une faillite du programme quotidien s'énonce dans cette temporalité du changement de société. Le long temps d'une réforme structurelle pré-suppose une refonte des outils. Le débat intellectuel de la logique des nouveaux outils du changement se fige sur le Plan comme système du projet dans le dépassement primordial du quotidien opératoire. La paralysie volontaire du temps suspendu isole cette nécessité temporelle du juste enchaînement hiérarchique des documents et anticipe paradoxalement, dès 1940, cette société bloquée que la pénurie de 1942 confirmera. A la différence de la Charte qui énonce comme déjà réalisés les principes d'une nouvelle organisation sociale, le Plan d'Équipement National formalise, dans le discours des repoussements et des appropriations, le processus d'un remodelage critique de la société de 1940. La mesure d'écart, d'un nouvel habitus (non encore acquis) à une société d'avant (encore présente), singularise progressivement ce seul mode de lucidité des analyses techniques. C'est à partir de ces figures d'une Révolution

Nationale supposée acquise, figures notamment formalisées par ce document "Charte" que l'ouverture d'un retard et d'un jeu de la transformation sociale met en crise, que s'ouvre un lent retour à l'appropriation des conjonctures. Les embarras de la Révolution Nationale et la conséquente mise en récession du type primaire du document charte introduisent avec la dimension d'un risque, la nécessité d'un objet médiateur, d'une formalisation emblématique du temps de la transformation. Le Plan est d'abord cet emblème de **l'objectif** à atteindre. Si le Plan affirme les procédures de son refus du réel, il se fixe, ce faisant sur les médiations techniques d'une efficacité du déplacement politique. De 1940 à 1944, sur les figures parfaites d'une volonté de dépassement, prend corps le positivisme de cette analyse qui continement va techniciser, spécialiser, se sédimenter en segmentations opératoires. On propose que l'objectivité de longue durée de cette dérive technique s'amorce dans le basculement opératoire du Plan de 1942, en Tranche de Démarrage de 1944 : à partir d'une planification gérant, dans l'autarcie, la conversion du politique au technique, les propositions de 1944 rendent compte de l'avancée et maturation d'une analyse dans l'automatisation de sa langue et de ses solutions. La réduction drastique de la "Tranche de Démarrage" sur les territoires politiques d'une planification urbaniste

et ruraliste reconnaît la récession, en calligraphie, d'un eugénisme technique dans la nécessité d'une conjoncture extra-nationale. On propose que la laïcité techniciste est le territoire politique d'établissement d'une discipline de la transmission, d'une libération à l'autre... C'est dans le repèremment d'une progressive découverte de 1940 à 1944 - d'une virtualité opératoire de la planification que s'opère l'hypothèse d'un renversement - du technique au politique - des conditions de validité d'une Libération de la France par sa planification. 1945 accentue l'identification du matérialisme technique comme échappée d'une société en mal de sa modernisation. Désormais, par planification, il ne faut plus entendre la figure harmonique générale de la proposition spatiale, mais bien le champ de ces intensités repérées, par spéculation, sur les secteurs jugés capables de porter en avant la productivité. Par sa définition d'une équipe technique ramenée à cinq produits, le palan de Jean Monnet apparaît ouvrir l'histoire de la planification d'après-guerre dans la confirmation de ce mouvement de laïcisation. Dans l'espace politique de retour au démocratique, la planification confirme son historicité. Le Plan s'affranchit des conditions et qualités mises en place par le premier Plan de Vichy dans la confirmation de la récession ouverte par la Tranche de Démarrage. Même si, à la longue durée de la résolution de celle-ci, à l'infini de sa référé-

l'efficacité technique, la planification de Jean Monnet traduit l'efficacité opératoire de sa validation spontanée. Le Plan se résout en programme : un court terme que l'on appréhende dans la prorogation et la gestion de son devenir. La conformation du plan sur la logique du programme marque le glissement possible d'un contrat social, dans le dépassement des systèmes organiques de la socialité vichyste, pour une socialité rétrécie sur les territoires de la plus-value industrielle. A ce titre, elle marque bien cet accord social des partenaires économiques de 1947/1948 (syndicats, patronats, collectivités locales ...) dans la force de leurs représentativités renouvelées. Dans l'élan repéré d'un déplacement de la donnée constante objectivée d'épuisement des classes (Vichy, mais aussi le texte de sa nécessité dans les années '30), se propose le **consensus** d'un long temps de la collaboration dans la reconstruction par récession sociale (augmentation des horaires de travail réduction de fait des revenus, ...), sur l'objectif d'une croissance sectorisée aux objets sociaux des infrastructures industrielles.

LA CHARTE DEVALORISEE

A partir de cette charte qui énonce la communauté nationale de Vichy, on a donc repéré le processus d'un reflux politique et d'une révision correspondante

des documents de l'énoncé : de Charte au Plan et au Programme. Et dans cette évolution les deux chartes que promulgue en 1945 Raoul Dautry apparaîtraient appréciées comme anomalies, déplacées du système théorique de la production de la charte. André Lurçat dans l'Architecture d'Aujourd'hui numéro 7/8 (1946) dédié à l'urbanisme évoque, la surprise d'une répétition de ce type de document. S'il n'interroge pas sa prorogation depuis Vichy, il repère dans la charte, la sublimation d'une référence distante aux chartes communales. Sa critique s'adresse au document de l'attribution des privilèges d'une corporation : "Cette charte n'est qu'une suite de considérations générales et de conseils dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont embrouillés et débités sur un ton paternaliste démodé et nuisible. Au moment où la masse des architectes français va devoir participer activement à la renaissance du Pays, nous attendions la définition d'une ligne de conduite précise et franche d'une doctrine claire, réaliste, accessible tant aux techniciens qu'aux usagers, qui, en dernier ressort, doivent être les bénéficiaires de l'application des principes émis".

Lorsque André Lurçat confronte la charte de Raoul Dautry à la nécessité - qu'elle ne peut assurer - d'une doctrine, il explore le questionnement des natures de cette répétition de la charte. Marcel Lods dans son article intitulé "Urgence de la Charte d'Athènes

(Urbanisme, mai 1947) oppose de même la doctrine nécessaire au documentaire de circonstance :

"Il n'en demeure pas moins vrai qu'une doctrine simple, courte, facilement assimilable, comportant à la fois l'analyse des erreurs et l'énoncé des remèdes serait souhaitable, qui remplacerait soit l'absence de documentation, soit ce qui est plus grave, la documentation à rebours dont doivent, trop souvent hélas, se contenter ceux qui tentent de se documenter.

Or, un tel ouvrage de documentation existe. Il a été fait dans un esprit purement objectif, dans des termes simples et clairs, accessibles à chacun sans qu'aucune formation préalable ne soit nécessaire.

Il s'appelle "La Charte d'Athènes".

Il y a un temps très court de la charte de Raoul Dautry. On repère Lurçat et Lods dans leur expression d'une définition de même densité d'une doctrine assimilable/accessible dans sa double nécessité d'adresse aux techniciens et aux usagers.

En 1946, François Billoux, au-delà de la reconnaissance d'un droit d'urgence du sinistré, ouvre une stabilisation du concept d'usager : cet homme qui maîtrise sa propre reconstruction dans le système d'usage des comptes de l'Etat. L'usager se propose comme assise conceptuelle d'une continuité du Plan par delà la Libération.

Individu volontaire d'un contrat social d'Etat en objets, l'utilisateur est en effet cette utopie sociale de référence qui, dans la relation productivité-utilisation vient suturer l'écart programmation-transformation sociale. La stabilisation d'après-guerre du concept passif de l'utilisateur se repère au centre des résolutions actives de la programmation, dans l'hypothèse d'une lecture des pratiques de sa consommation, comme amorce d'une pratique locale corrigée de la planification nationale.

L'ouverture conséquente d'un champ de légitimité de l'utilisateur est ce qui induit Lurçat à affirmer une construction de sa pratique professionnelle sur la territorialité de l'utilisateur. L'utilisateur devient ce partenaire que l'architecte se propose d'associer à sa production pour en saisir la légitimité. Une saisie que l'on repère, à travers les tensions générales et durables de la profession d'architecte, comme seul territoire possible d'une interrogation critique des objets de la planification dans la maturité de la production.

Par delà la force de réduction du concept d'utilisateur, comme suture de cette faille ouverte par les anarchies de la Libération sur la planification, on repère le basculement d'une figure figée de planification établie sur les unités absolues d'une normalisation dont l'idéal découvre la médiane (l'homme moyen), en une programmation ouverte aux nécessités du consensus. On passe

d'une mesure de la norme aux délimitations, par la capture de l'enquête, des mouvances contrôlées d'une économétrie sociale.

Dans cette spécifique mesure sédimentaire de la planification d'après-guerre, les chartes de Raoul Dautry sont reconnaissables comme mineures : fixées dans un temps limité, restreintes à une neutralité productive de fait.

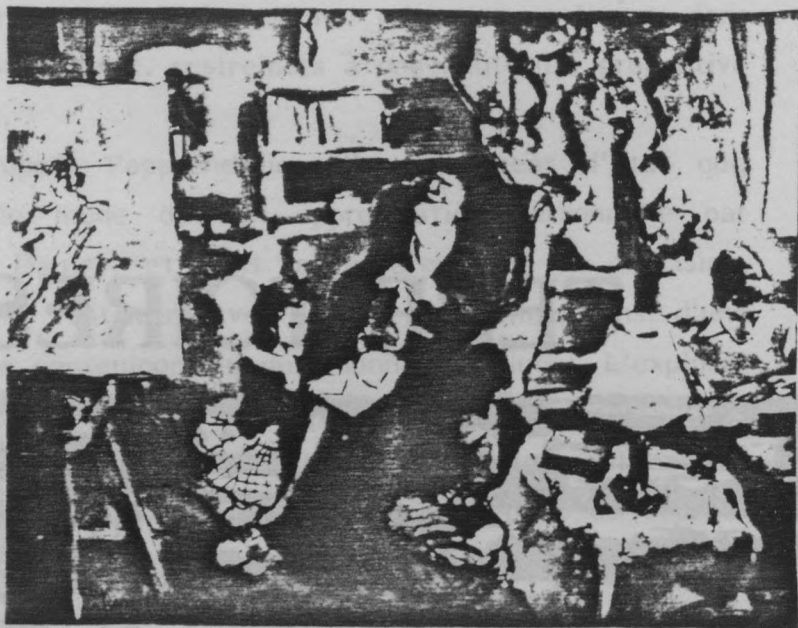
On propose l'appréhension d'un document d'Etat qui, dans le mode de son appropriation personnelle par Raoul Dautry, et dans la hiérarchie de sa concision, apparaît restituer avec acuité les dimensions d'une panique contemporaine du résonnant national. L'exploration fascinée des modes paradoxaux de la gestion de ce doute rationnel définit le durable espace sentimental-procédurier d'une langue que l'on propose de repérer comme moderne ... Dans la réserve morale, s'initie la fade analyse optimiste des réductions et combinaisons du doctrinaire. L'instant de désaisissement de 1945, la mise à découvert des planifications technocratiques d'avant 1945, dévoile les chartes de Raoul Dautry comme ces documents judiciaires du dévoilement des natures idéologiques des fixations positivistes de la société française des années '50-60 ; que vient clore et sanctionner la Charte de l'Habitat de 1949.

TERRITOIRES



d'une mesure de la mesure des dévotions, par la
capture de l'espèce, des nuances contrôlées d'une
économie sociale.

Dans cette optique mesure redoublée de la planifi-
cation d'après-guerre, les chartes de Raoul Dautry



TERRITOIRES

31. NORMATION SOCIALE ET NAISSANCE DU
LOGEMENT D'ETAT

DÉMONTRER EN QUOI, DES PRINCIPES POLITIQUES DE NORMATION PEUVENT DÉCOULER DES POSTULATS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DIRECTEMENT OPÉRATOIRES DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ? Dégagez l'établissement des normes sociales, des concepts politiques ayant présidé à leur élaboration...

Retourner les cycles structurels de cette conscience de la normation politiques de la valeur des intercycles de maturation des normes sociales en normes techniques et scientifiques.

Ce travail normatif des années 1940-1945 s'établit sur les réflexions conduites durant l'entre-deux-guerres, la crise de 1929 et le basculement d'une nation à dominante rurale en une nation urbaine, instruisent au début intellectuel sur la maîtrise du processus social. La réflexion plénière ouvre la recherche d'une nouvelle éthique humaniste palliant à la "grande dématérialisation de nos"...

Jean Lombard, "intérieur", salon des indépendants, Paris 1941.

au verso, Constant Le Breton, "Le pont détruit" Montjean, Maine et Loire, 1941 (extrait).



Notes on the ...
 ...

Jean Leclercq, "Indépendance", Salon des Indépendants,
 Paris 1941.
 au verso: Constant Le Breton, "Le port d'Arctique"
 Montjean, Musée de la Ville, 1941 (carton).

TERRITOIRES

31. NORMATION SOCIALE ET NAISSANCE DU LOGEMENT D'ETAT

DEMONTRER EN QUOI, DES PRINCIPES POLITIQUES DE NORMATION PEUVENT DECOULER DES POSTULATS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DIRECTEMENT OPERATOIRES DANS LES DOMAINES DE L'ECONOMIE, DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ? Dégager l'établissement des normes sociales, des concepts politiques ayant présidé à leur élaboration ... Restituer les cycles structurels de cette conscience de la normation, en étroite imbrication avec les développements politiques de la société française ... Mettre en valeur les intercycles de maturation des normes sociales en normes techniques et scientifiques.

Ce travail normatif des années 1940-1946 s'établit sur les réflexions conduites durant l'entre-deux-guerres, La crise de 1929 et le basculement d'une nation à dominante rurale, en une nation urbaine, instruisent un débat intellectuel sur la maîtrise du processus social. La réflexion planiste ouvre la recherche d'une nouvelle éthique humaine palliant à la "profonde démoralisation du pays" [1]. La réflexion sur la réforme de l'Etat a pour objet la création d'un nouvel ordre politique, économique **ET SOCIAL** de la nation.

La définition des années 40/46 d'une normation sociale

doit être nettement distinguée de ce travail des années 30.

La question de la normation entre 1940/1946 dépasse de très loin le simple discours national pour s'ériger comme arbitrage de l'ensemble des faits et gestes du quotidien. D'où une première interrogation :

- . Quels sont les fondements théoriques du discours abstrait normatif entre 1940/1946 ?
- . Inversement à partir de quels et à quelles occasions une application normative peut-elle être envisagée comme opérationnelle ?

L'étude entreprise ici a porté sur les secteurs de la planification et de l'économie, de l'urbanisme et de l'architecture sous l'Etat Français et le Gouvernement Provisoire. Sans aborder les transformations sectorielles, ce travail éclaire les bouleversements économiques et sociaux de l'après-guerre. Aussi cette réflexion ouvre-t-elle l'interrogation suivante : dans quelle mesure cette contribution normative de l'Etat Français s'est-elle perpétuée hors de son cadre politique originel ? Quels sont les principes normatifs énoncés originellement par Vichy, qui se retrouveraient dans la conduite de la société des années 1950 et après ?

LE TEMPS DE LA DEFAITE

Chez l'ensemble, des contemporains de l'année 1940, se fait jour une unanimité à reconnaître, dans la

défaite militaire française, le signe repérable d'une **DECADENCE** de la nation. En énonçant de façon prioritaire les carences de la société, les limites de la sociabilité de l'homme de 1940 sont ainsi mises en exergue. L'inéluctabilité du destin national interfère avec cette perception de l'homme confondu dans la société au point d'en oublier le rôle social qui lui est imparti : "Une nation a deux catégories de représentants: ceux de ses intérêts généraux et ceux des intérêts particuliers des citoyens qui la composent. Depuis trop d'années, la France n'a eu que ces derniers et l'a payé du prix de ses intérêts généraux" [2]. Aussi l'ensemble des premières réflexions politiques mettent-elles l'accent sur l'équilibre harmonieux à trouver entre l'intérêt particulier aussi légitime soit-il et l'intérêt général : le premier ne devant plus se développer au détriment du second. Dès le mois de juillet 1940, dans ses premiers discours nationaux, le Maréchal Pétain subordonne la réussite du nouveau régime au devoir social incombant à tous les français. Ouvriers, Cultivateurs, Fonctionnaires, Techniciens et Patrons, chacun dans leur compétence donnée, doivent exercer avec rigueur et honnêteté leur tâche quotidienne. Se retrouve ainsi exprimée la volonté d'enraciner le français, de le **SEDENTARISER A NOUVEAU DANS L'ORDRE SOCIAL**. Par delà la rupture d'office du contrat social antérieur

qu'opère la défaite, l'Etat pose **SA LEGITIMITE PAR LA CONFIRMATION DE CETTE RUPTURE**. A L'ancien contrat est substitué un contrat organique dont on pose que, par delà les évocations obligées de la terre-mère-patrie, il est absolument laïc. L'exode révèle la décadence concrète de la population. Le contrat nouveau est réaliste ; il s'adresse à une population suspecte, une population qui, globalement, a failli à ses obligations.

Il n'y a plus de légitimité populaire. La défaite laisse un Etat gestionnaire, seul à répondre du Territoire entre un dialogue prétendu avec une longue durée de la nation et une saisie concrète d'une population pour qui sa sédentarisation même pose problème. La légitimité de l'Etat n'est plus dans la représentation démocratique d'une population inégale mais dans la réalité de ses opérations d'extension. Cette extension est certes territoriale, mais également sociale ... Tout humain est saisi comme homme social. L'individu, corps élémentaire de la société, fonde, **DANS UN SEUL TEMPS DE L'HUMAIN**, la légitimité de l'Etat. Travail/hors Travail sont les deux temps du cycle social de l'Etat. Ce temps continu localise une sociabilité d'Etat centrée sur des espaces de régulation ; tels la corporation et le logement ...

Un Etat, limité de fait, dans sa puissance de coercition, et une population que la défaite a démontrée comme

incertaine, fondent le contrat social dans une logique de l'adaptation. Il y a certes règle - et selon un dispositif précisément formalisé - sans que, pour autant, puisse se régidifier la figure d'un contrat qui est de fait **ORGANIQUE**. Le chef de l'Etat français "ne condamne pas en son nom mais au nom de la société". Les niveaux qu'emprunte le contrat dépendent des conditions géopolitiques de l'évènement.

L'APPARENCE ET L'EXCLUSION

La nécessité d'Etat d'une unique inscription territoriale impose la **MISE A JOUR** générale des modalités de production de la socialité. Le repérage d'espaces clos de relation, de structures ne se résolvant pas dans la représentation hiérarchique de la saisie d'Etat, provoque la nécessité de leur effacement. La dissolution, dès l'automne 1940, des Sociétés Secrètes, manifeste cette nécessité de l'évidence générale du développement organique du contrat social. L'hétérotopie (l'alternative d'un autre lien) ne peut être acceptée comme mode supplémentaire des résolutions. La société nouvelle est absolument exacte et précisément délimitée. L'ingénieur Carmille pourra ouvrir l'espace d'une numérotation parfaite des hommes français. Le champ où s'ouvrent question juive et question tzigane n'est pas seulement celui d'une définition raciale de l'étran-

ger dans une filiation directe du modèle allemand l'abstraction nationale est d'abord culturelle et sociale; elle se fonde dans le lien du contrat possible. La définition, sur l'usage, des frontières organiques de la France, repousse à l'extérieur, ce qui ne peut participer de l'univoque territoire d'Etat.

La lecture d'une hétérotopie sociale et culturelle irréductible produit, à terme, l'exclusion. L'Etat soustrait l'étranger, comme extérieur : dans ce champ sémantique, il y a révision, précision du national, et troublante question d'une fluctuation possible de cette ligne limite. La concrète reconnaissance de niveaux de "l'étrangeté ouvre un tri où la seule morale serait celle d'acclimatation, de la reconnaissance d'une ancienneté du territoire français : cession des juifs étrangers à l'appareil nazi, réticence graduée à l'abandon des juifs français. S'ouvrirait ainsi l'analyse des alternatives, des disjonctions nécessaires en vue de l'acceptation du contrat social. Une fois resséré le champ organique de son exercice, l'expertise de la société réelle s'impose comme mode d'analyse et seul espace d'efficacité.

Dans le monde atomisé de cette fin 1940, l'homme se définit désormais comme l'unité nécessaire au bon fonctionnement des divers systèmes économiques et sociaux de la nation. La conception organiciste

de la société détermine, sur la base d'une architecture politique, les obligations imparties à chacun des français. L'appartenance à un ensemble de communautés (famille, corporation, canton, région, nation) garantit, paradoxalement par la médiatisation de l'équipement, à l'individu, la prise en charge de ses responsabilités. Le contrat social signale un engagement de l'Etat d'assurer concrètement cette unité de vie que l'homme social effectivement lui délègue. Il en découle un large transfert des responsabilités, et la création de filières institutionnelles de gestion régulatrice ; dans le cadre de l'extension territoriale, le développement de l'équipement national, d'un système de la communication en un système général de l'extension d'Etat. Les plans d'Equipement nationaux de 1942 et 1944 s'attachent à définir les éléments d'une saisie hiérarchique de l'individu.

La mise en place de nouvelles filières territorialisées régulatrices de la responsabilité institutionnelle, le développement de l'équipement national, d'un système de la communication en un système général de l'extension tout cela, qui se fonde sur un large transfert préalable de responsabilités, apparaît supposer l'exclusion. Une exclusion qui est éventuellement à distinguer du processus par lequel était repéré que l'étranger n'appartenait pas : l'exclusion de la communauté nationale repère le point limite de ce registre de la condam-

nation des actes par lesquels l'individu s'abstient de participer au processus de la plus-value nationale, De fait, ce travail de l'exclusion apparaît fonctionner, face à une population qui échappe, comme mode de définition, depuis l'intérieur. Tout groupe social présente les imperfections, auxquelles, précisément, doit remédier l'Etat. L'exclusion est le moyen de dégager les caractères généraux d'**UNE MORALITE MINIMALE DE L'INDIVIDU**. Elle définit l'assise de l'exercice possible d'un contrat national établi sur l'acceptation d'un ordre social et culturel.

La bourgeoisie, exemple toujours vivace de la III^{ème} République sera ainsi rejetée au nom de sa pratique restrictive de la famille et de son analyse du profit financier. Car dans la perspective générale de l'analyse de la production de l'individu sont écartés, de manière systématique, les improductifs : quelles que soient leurs appartenances socio-professionnelles... Une frange d'intellectuels sera ainsi condamnée, au nom même de son absence dans le débat social. Et l'on sait qu'une partie des techniciens, ingénieurs et patrons, est considérée comme directement responsable de la guerre et de la défaite ; en somme d'avoir agi dans l'égoïsme et l'incompréhension du devoir national.

L'HOMME RESPONSABLE

La gestion d'Etat du contrat social organique encourage

la modélisation à l'échelle nationale. La nécessité d'une norme statistique pour une application concrète de l'Etat passe par le repérage d'objectifs culturels à partir d'une topographie sociale dévoilant les réalités des habitudes de la population. Dans ces conditions peut s'ouvrir un travail technique d'analyse et de formalisation de la norme.

Les premiers mois de gouvernement de Vichy ouvrent l'exercice de l'Etat nouveau dans le procès de "l'ancien régime". La IIIème République est considérée dans un système surproduction/improductivité débouchant sur une **SOCIETE ASSISTEE**. A cette "assistance", est opposé l'individu en tant que la **CRISE** le responsabilise à assumer la défaite et son rôle dans la société. Si l'homme responsable n'est nullement hostile à l'idée d'ordre dont il comprend la nécessité, s'il est l'élément sur lequel le régime s'appuie, s'il éprouve "un besoin de sentir une main forte au gouvernail" [3], il n'en demeure pas moins que le gouvernement n'affirme pas a priori une prise en charge.

Paradoxalement, c'est dans ce contrat naïf de la responsabilité individuelle que le Maréchal Pétain déclarera : "N'espérez pas trop de l'Etat qui ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent sur vous-mêmes et pour l'avenir, sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir".

Paradoxalement, c'est dans l'éloge de l'individu respon-

sable que Vichy inaugurera les termes de son intervention normative. A l'état de nature, l'homme responsable de la crise ne peut en effet assumer la réponse à la défaite. Ce sera l'échec de l'entreprise ontologique du "retour à la terre", cet échec qui marque l'abandon de l'hypothétique contrat naturel par lequel l'Etat pensait rassembler les individus. **LA NORME VA S'ETABLIR DANS LE SYSTEME DU CONTRAT SOCIAL DE SUBSTITUTION.**

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

La demande sociale exprimée par l'Etat l'oblige désormais à inscrire dans ses objectifs la réalisation de l'ensemble des conditions jugées les plus opportunes en vue de la transformation des rapports sociaux. La Révolution Nationale est une révolution de fait. La volonté refoulée du Maréchal Pétain de substituer à l'expression "Révolution Nationale", les termes de "Redressement National" ou de "Rénovation Française", ne témoignerait-elle d'ailleurs pas du refus de l'image historique de la Révolution telle qu'elle est reçue par le peuple [4] ? La réorganisation administrative amorcée dès l'été 1940 confirme, en tout cas, l'application d'un modèle de réforme étatique à l'ensemble des structures nationales.

La réforme de l'Etat s'offre comme solution exemplaire de la responsabilisation de la nation : "Mais à cette

volonté morale de redressement personnel, il nous appartient d'assurer des conditions politiques et sociales favorables, car rien ne serait possible si les faux principes de l'individualisme restaient la philosophie même de l'Etat français."

Le retrait des individualismes concrets (marché noir par exemple) laisse l'Etat seul porteur des valeurs supérieures de la nation. L'Etat se doit d'intervenir dans les actes les plus quotidiens et les plus intimes. L'espace de l'anodin disparaît, devient l'objet d'une éthique normative de l'Etat. Dans un premier temps, ce dernier promulgue un ensemble de textes destinés à **RELEVER LE NIVEAU DE LA MORALITE**. Par la loi du 7 août 1940, sont supprimés les privilèges des bouilleurs de cru. Le 25 du même mois, les apéritifs de plus de 16° sont interdits, interdiction également d'en servir à des jeunes gens de moins de vingt ans un peu plus tard, l'interdiction de pénétrer dans un café frappe les moins de 14 ans.

Parallèlement à ces mesures, la fondation de 35 chantiers de jeunesse pendant l'été 1940 encourage à la création d'un nouveau modèle éducatif permettant "d'apprendre à se connaître sans distinction de classe sociale, dans le même effort", afin "d'aider ainsi à la renaissance matérielle et morale du pays".

En matière de politique familiale, le programme de Vichy poursuit la réorganisation de la famille entreprise

par la politique sociale d'avant-guerre. Le régime des allocations familiales facilite le retour de la femme au foyer. Une prime supplémentaire est accordée pour toute famille disposant d'un salaire unique, afin qu'au troisième enfant, la somme totale des allocations supplémentaires et le bénéfice du travail de la femme à domicile représentent au moins l'équivalent d'un salaire féminin normal. Le régime des allocations familiales est suspendu quand le premier enfant atteint sa 5^{ème} année, moment où l'enfant semble devoir rester unique. La loi du 2 avril 1941 interdit le divorce pendant les trois premières années du mariage. Ensuite, seuls les mauvais traitements constituent un motif valable de divorce : "Le divorce est rendu plus difficile. L'enfant est protégé. La femme est rendue au foyer par la réglementation spéciale de la législation sur le travail féminin. Rien n'a été ménagé pour favoriser le mariage des jeunes, pour maintenir l'union des jeunes conjoints, pour faciliter leur avenir" [5]

Le 15 mars 1941 est promulguée une loi sur l'obtention de la retraite à partir de 60 ans, pour toutes les personnes sans ressources suffisantes et anciens salariés reconnus professionnellement inaptes. Cette mesure de lutte contre le déclassement de certaines catégories de la nation inspire, de la même manière, les vellétés de lutte contre le chômage. La réforme des allocations chômage et la création d'un Commissariat du même

nom traduisent les préoccupations, les craintes liées à la présence d'une population oisive. A la simple indemnisation des sans-emplois fait place une réorganisation de l'emploi et la formation de la main-d'oeuvre. A la simple répartition du travail disponible, le commissariat substitue une gestion rationnelle de la main-d'oeuvre.

L'HOMME STATISTIQUE

La gestion d'Etat s'inaugure sur le constat que l'homme n'est pas à la hauteur de ses responsabilités nouvelles. La nécessité de faire assurer, à tous, la pensée rationnelle du contrat social débouche sur l'**EQUIPEMENT, MODE ET USAGE** ; un équipement que l'on détermine comme mode de saisie de l'individu, afin de lui permettre l'usage de ses responsabilités ... Le système logement/équipement fonctionnerait alors comme reconnaissance de la responsabilité défunte, et restitution ... Et ne pourrait-elle pas être repérée, sur cette base, au-delà du temps même de notre recherche, l'absence de l'Equipelement dans le Grand Ensemble de l'après-guerre en tant qu'elle produirait l'impossibilité du discours social. Par delà l'opération de spoliation qu'énoncerait l'équipement, celui-ci, seul, assurerait la possibilité d'une restitution du socius...

L'homme statistique apparaît dans le système des responsabilités spécifiques d'Etat dans le cadre d'un

contrat social national. Le dessein abstrait d'une grille de la France équipée ouvre sur la nécessité d'une comptabilité prévisionnelle du flux mesurant les engagements de l'Etat. La réorganisation de l'appareil statistique en un outil opérationnel et productif des valeurs nationales (démographie, matériaux et, presque, "sociologismes" ...) recherche la possibilité de cette mathématique nationale. Au point que l'exercice du calcul des coûts de l'Occupation allemande puisse se dérouler dans le temps même de cette occupation. On signale ainsi l'obsession d'une mesure conjoncturelle de l'efficacité de l'appareil de production.

A grille territoriale abstraite et mesures variantes de l'économie correspond cette réduction de l'homme "statistique" à l'ensemble des engagements concrets de l'Etat à son égard : logement, travail, équipement. Ce processus radicalise l'assimilation de l'homme à des flux concrets de matériaux et d'énergie (travail et charbon ...).

Le processus de cette assimilation se fonde sur la redécouverte des unités opératoires et des seuils minimaux travaillés, notamment, durant les dix années de crise d'avant-guerre. Le logement du minimum vital est la référence obligée d'une réflexion statistique sur le logement d'Etat. La rupture fondamentale est constituée par la globalisation dans une saisie nationale, d'un problème auparavant considéré sous l'angle sectorisé

de l'assainissement moral des classes défavorisées

L'HOMME MOYEN

On a proposé que le système de sa responsabilité sociale était un des modes centraux d'une légitimité pour un Etat de Vichy qui se refuse - et à qui est refusée - une légitimité dite démocratique. A la différence de la question nationale d'une régulation du logement des classes défavorisées, question que l'on repère dans l'entre-deux-guerres, la question du logement sera, pour Vichy, une question générale. Le logement sur lequel on se penchera sera **LE LOGEMENT DE TOUT LE MONDE, LE LOGEMENT "NORMAL"**, ce vecteur de la responsabilité sociale générale de l'Etat. Et l'on signale immédiatement que sa programmation ne s'établit pas prioritairement sur la question du **MINIMUM VITAL**, c'est-à-dire d'un rapport immédiat d'efficacité, mais sur une **MOYENNE** comme figure d'une représentation organique du national.

La résolution de la "lutte des classes" est évoquée comme condition du contrat organique d'Etat. Superstructure, celle-ci se résorbe avec les maux que l'on interprète comme ses causes : "Ces causes, c'est la menace du chômage, c'est l'angoisse de la misère .../..., c'est le travail sans joie de l'ouvrier sans métier, c'est le taudis dans la cité laide, où il passe les hivers sans lumière et sans feu. C'est la vie du nomade, sans

terre, sans toit" [6].

Il ne peut y avoir de corps intermédiaire s'ils ne formalisent l'architecture de l'Etat. Dans une continuité absolue avec l'élaboration, dans les années 30, d'une doctrine des fonctions parasites, il y a refus des "biais et délais" [7] dans la délégation du rapport d'Etat à l'individu. En 1940, le rapport d'Etat à son exercice tend à se résoudre sur un homme qui formaliserait la société organique sans classes. **L'HOMME MOYEN** repère la programmation et la légitimité d'Etat. Les années 40 désagrègent ce faisant le paradigme statut social/logement minimal et la représentation statique de la classe dangereuse. On propose de repérer dans ce décalage historique l'incompréhension de Jacques Doriot confronté, en 1941, à l'absence d'une politique de constructions d'habitations ouvrières [8].

Les programmations sectorielles de l'Etat vont s'établir sur cette représentation normalisée de l'homme moyen. Une représentation qui recouvre les complexités d'approche du régime de Vichy : par homme moyen, on entend tout autant l'espace concret de la programmation de la société sans classes que l'espace abstrait de la résolution de sa concrète diversité sociologique. L'homme moyen est l'espace médian où peuvent s'énoncer les réponses techniques des engagements de l'Etat. Est ainsi posé, pour l'appareil technocratique du régime,

le questionnaire des pertinences de cet espace. En référence à cette théorie de l'homme moyen, s'ouvre l'analyse locale et sectorisée par laquelle on cherchera une saisie réelle des modes différenciés des habitus de l'homme moyen. Le régionalisme est en ce sens un des modes de la définition des régulations du national.

ON DOIT CONSIDERER LE LOGEMENT REGIONAL EN TANT QU'IL COLLECTE, TYPIFIE, RIGIDIFIE, LES STRUCTURES NATIONALES DU LOGEMENT.

On signale ainsi l'élaboration des catégories abstraites d'une programmation. Si l'histoire contemporaine a souvent repéré un mouvement opérationnel de la **PLANIFICATION** dans l'après-guerre à travers la réalité d'une application concrète de flux financiers, on propose l'ouverture d'un champ théorique s'établiront sur les unités structurelles d'une **PROGRAMMATION**. C'est dans cet espace méthodique, préalable d'une planification, que l'on repère, pour la question du logement, la cristallisation de l'homme moyen. Cet homme moyen, qui fonde la possibilité d'une programmation unitaire de la question du logement, substitue à une saisie réelle d'un pays déliquescents. Il est la représentation syncrétique par laquelle on prétend résoudre les oppositions politiques de la France de l'entre-deux-guerres. L'homme moyen est l'individu absolu en qui sont résolues l'ensemble des qualités intrinsèques des sociologismes des diverses classes

recensées : "Ce peuple a comme le bourgeois le sens de la probité, de l'économie, des convenances, il y joint cette générosité, cette bienveillance, et cette chaleur de coeur que la bourgeoisie paie de son existence n'avoir su garder" [9].

L'homme moyen n'est pas la médiane de l'ensemble des individus français. Conscience raisonnée du national, il est fondé dans une appréhension de classes considérées comme cultures. On repère ici, à l'usage, ce réalisme de Vichy qui lui fait fonder son projet sur une lecture de la société française telle qu'elle est - ou plutôt telle qu'elle aurait été mise à jour durant les années 30 ... La fin de la lutte des classes passe par le recensement des classes et de leurs antagonismes. Partant d'une presque classique lecture des classes, Vichy déplace celles-ci, repérant en elles **CES QUALITES QUE L'ON JUGE FONDATRICES DE L'HOMME MOYEN** et non ce qui, dans la lecture originelle marxiste, les fondait. L'analyse réductrice confirme le "groupe social" comme structure homogène et globale de comportements. Elle propose l'homme moyen comme communauté d'apports de l'ensemble des groupes sociaux constitutifs du pays. Chaque groupe est repéré pour des qualités emblématiques ; non plus d'après ces rapports qui fondaient les classes. Le bourgeois n'est pas le capitaliste mais "l'homme probe". L'ouvrier n'est pas le "dangereux" mais "l'effort". Le

paysan est le conservatoire des anciennes qualités de la race. Ce bourgeois sur lequel s'établirait l'homme moyen ne serait plus vraiment bourgeois. L'homme moyen est le système spécifique de l'évanescence des caractéristiques de classe. Vichy reconnaît de fait les classes sociales depuis leur extérieur et théorise ce faisant la vocation dominante de leurs mitoyennetés. La mitoyenneté devient le système de la substitution. On repère deux topographies structurantes d'analyse des di-morphismes sociaux : celle de la mitoyenneté bourgeois/ouvrier et celle de la mitoyenneté rural/urbain. Bien loin de fixer les concepts de mutation et de bouleversement, il y a proposition, comme "nouvelle frontière", d'une involution pérenne. La France enfermée de l'Occupation ouvre le champ d'une fuite au centre. Le régime articulerait son intention politique sur le **MOYEN** en tant qu'il représente le mode de son contrat social. L'absentéisme concret du peuple français aux catégories fantasmatiques de l'Etat de Vichy déplace ce dialogue-au-moyen en une interpellation de cet ouvrier encore enraciné dans ses origines terriennes, de cet artisan ou petit commerçant, ciment d'une sociabilité.

L'EVANESCENCE DE L'EQUIPEMENT

"L'entrée de la **JEUNESSE** dans la vie nationale, ou plus exactement la reconnaissance publique, officiel-

le, de la jeunesse - du fait, de l'entité jeunesse - dans la vie nationale .../... On savait qu'il y avait des jeunes, on a découvert assez tard, et après d'autres, qu'il y a une jeunesse, faite de tous ces jeunes qui à travers les diversités d'origine et de conditions représentent le même âge de la nation, éprouvent donc les mêmes besoins et les mêmes inquiétudes, et sur chacun desquels il faut cependant agir : force vierge, instable, où bouillonnent et se mêlent des impatiences et des ardeurs encore sans objet, des instincts inconscients, des idéologies qui sont fantasques aussi aisément que trop rigoureuses" [10].

La reconnaissance publique d'une entité socio-politique "jeunesse" ouvre la suprématie d'une catégorisation sérielle de cultures, isolées sur les divisions des âges de l'être physiologique. Elle formalise une désagrégation organisée des classes et l'affirmation d'une unité organique du pays autour de ce groupe assez naïvement repéré comme "l'avenir" ; et, en tant que tel, le champ d'une productivité fondamentale de l'ensemble national. Le repérage de cette "entité jeunesse" s'effectue sur la thématique de **L'ADOLESCENCE**, c'est-à-dire de la mutation de l'enfant vers l'adulte. La jeunesse comme espace préférentiel d'une productivité d'État s'énonce en effet sur le risque que fait courir, à celui-ci, la perversité latente d'un âge. Il y a isolement

d'une classe d'âge et classification intensive du reste de la population sur les modalités de sa productivité d'éducation de celle-ci. "Cette mission incombe, en des proportions inégales, aux responsables de ces jeunes gens : parents, instituteurs à l'école, municipalité au village et syndic, prêtres dans leur paroisse, dirigeants, propriétaires ruraux. Ce n'est que par un effort coordonné de tous, sans ces rivalités de clocher entre prêtre et instituteur, entre syndic et maire, que l'on pourra faire du bon travail. Les aînés ont à jouer un rôle d'éducateur auprès des jeunes" [11]. Le problème est que cette population dont on attend qu'elle se tourne vers sa jeunesse, pour la conduire, est en elle-même, dans cette "intersection de deux âges encore confondus", absolument inapte à ce rôle; au point que les "anciens combattants" puissent apparaître comme cette seule légion éducatrice possible ... "Mutatis autandis, on mesure aux exemples probants du fascisme et du national-socialisme ce qui, faute de temps, nous aura manqué, mais qu'il est tout de même moins illusoire de demander pour le moment aux Anciens Combattants (dont il faudra cependant resserrer et appuyer les liens tous sentimentaux, depuis longtemps affaiblis dans le souci des revendications matérielles), qu'il ne serait prématuré de le demander à une jeunesse qu'il importe d'autant plus

d'abord de former que notre dénatalité a limité son importance quantitative par rapport aux générations "en place" [12].

C'est là que s'ouvre dans le repérage raisonnable de moyens humains et matériels limités et la peur de "fonctionnarisme", un débat sur l'équipement jeunesse énoncé prioritairement sur l'espace rural, mais lourd de généralisations territoriales. Vichy est, là, confronté à son espace théorique fondateur : la nécessité d'un énoncé nouveau du rural gère le basculement ambigu d'une analyse d'un monde paysan, source de toutes les qualités de la race, et cause, par sa déchéance même, de l'effondrement national.

On peut donc émettre le concept d'un équipement autonome. On entend par là, un équipement libéré du système des références urbaines historiquement constitutives de sa création, s'opposant explicitement aux résolutions qu'expérimente la cité-jardin de l'entre-deux-guerres (l'équipement envisagé comme le mode d'une opposition/substitution de la ville).

L'équipement des années 40 est un objet déspatialisé, envisagé comme réponse commune à une problématique générale : plus-value de la production générale/socialité de la Révolution Nationale. Il est une projection rationnelle, équilibrée, sur un territoire qu'il confirme. Ces objets de la décentralisation de l'Etat peuvent être classés selon une hiérarchie de leur saisie organisée

sur deux modes :

- ce mode qui s'énonce, prioritairement dans le Plan d'Équipement National : maisons de la Radio, CNRS, grands hôpitaux, grands axes de communication; en repérant tout précisément ce système fondateur de l'extension de l'Empire, le transsaharien...
- ce mode qui réifie le territoire dans une ramification plus ou moins médiatisée du déroulement d'État (médiatisation éventuelle par la Corporation Paysanne de la question déjà évoquée de la restauration rurale). Une stratégie qui, proposant paradoxalement la ville comme référence d'une reconstruction du monde rural, énonce une déréalisation possible de l'urbain en refusant spatialités et sociologismes traditionnels de celle-ci.

Les théories disciplinaires des années 30 d'un "urbanisme rural" sont déssaisies par Vichy qui, attaché à réfuter l'urbain comme avenir du rural, leur substitue la notion neutralisée d'un "aménagement rural". Ce faisant, sur la nécessité actuelle de l'équipement à référence urbaine pour la survie de l'espace rural, s'énonce **L'EVANESCENCE DE L'EQUIPEMENT**, c'est-à-dire la perspective d'une perfection suffisante des régulations sociales d'un monde rural rénové. La modélisation d'équipement que propose l'avant-guerre fait l'objet d'un travail d'inventaire et d'épuration qui, en même temps qu'il repère un temps global de l'équipement,

en isole des espaces à proscrire, au nom d'un dimorphisme rural-urbain dont le dépassement éventuel ne pourra, précisément, être considéré qu'à partir de la confirmation de ce territoire rural en tant qu'il se soustrait aux urbanités traditionnelles.

L'émergence d'une politique scolaire adaptée aux divers types de population traduit cette volonté circonspecte d'agir sur les esprits et sur les moeurs. La loi du 15 août 1942 établit des programmes d'enseignement distincts pour la ville et la campagne, pour les garçons et pour les filles. "Les sports s'offrent à elle. Mais là aussi, l'adaptation aux ruraux est nécessaire, sans quoi ils iront "voir" les matches de la ville et ne s'exerceront pas. Tout en force, le paysan n'a pas l'adresse et l'agilité du citadin. Il faudra les lui donner pour lui rendre confiance en son corps. Certains travaux déforment à la longue son squelette; l'éducation physique ira contre ces déformations. Enfin, s'il est difficile de rassembler, à la campagne, dans les petits villages, les équipes nombreuses nécessaires au football ou au rugby, il faudra choisir les sports à petites équipes, basket, volley. L'hébertisme sera à l'honneur, avec la nage si peu pratiquée à la campagne, et qui transformera nos jeunes. Les fêtes sportives rurales auront toujours grand succès.

Si l'on ne veut pas du bistrot et du bal clandestin, pour les jeunes, une tâche délicate s'impose ; établir

des rapports, des rencontres nécessaires entre garçons et filles, et les rendre à la fois agréables et élevées. Dans la plupart des patronages, les pièces mixtes sont interdites, en raison des dangers très réels qu'elles comportent. Mais séparer les sexes ne résout pas le problème pour des jeunes dont la vocation normale est le mariage. Si l'on veut éviter les fréquentations deshonnêtes ou les flirts dangereux, il est utile, il est nécessaire de provoquer, d'organiser d'honnêtes réunions mixtes. Elles ont déjà été réalisées en plusieurs pays dans le cadre familial. Sous les yeux des parents, des danses folkloriques, danses paysannes, la plupart très décentes, ont réuni jeunes gens et jeunes filles". [13]

Définie comme crainte d'une éventuelle perversion qui serait d'abord le refus de ses responsabilités nationales, la jeunesse rurale sera donc sollicitée par les normes verticales de la représentation d'Etat. Dans le village idéal dont l'image abstraite s'équilibre entre les bâtiments de production (coopérative, réparation des outils voire des tracteurs, silos ...) et les équipements socio-culturels (écoles, maison commune, dispensaire, ...) elle ne pourra exister que dans la mesure où son action demeurera sociale, c'est-à-dire toute entière orientée vers la reproduction de la famille. L'équipement s'énonce dans la stricte nécessité de son standard minimum, autant il est le mode protéi-

forme par lequel est substitué, voire reconstruit, le relais social ... A chaque temps de l'homme est énoncé un usage-type formalisé d'une productivité mesurée sur sa contribution au renouvellement de la société française. L'ouverture d'une classification sommaire d'Etat : jeunesse, actif, femme, vieillard, ouvrant sur une taxinomie des comportements ferme les possibilités d'exercices déviants. La norme régule les activités humaines et sociales en coordination avec les entités productives permet à chaque individu d'entrevoir sa mission à partir de son adhésion ipso facto à telle ou telle catégorie. Autour de ce champ focal de la jeunesse s'ouvrirait le champ d'une théorisation future des équipements (équipements vieillesse, villages de vacances ...). Il y a approche concrète de ce qui serait une grille d'équipements, typifiée en classes d'âges et en effectifs sur la base d'un repérage d'un temps exact de l'homme, et où le travail et le logement trouveraient logiquement leur place. Un logement devenu une unité stable d'un rassemblement d'équipements centrés sur cet autre maillon faible de l'enchaînement national ; la femme. Le plan Monnet marquerait le tournant décisif d'une objectivisation de l'équipement, les objets de sa planification devenant les objets intensifs d'une substitution. L'équipement logement serait effectivement bien repéré dans ce système, comme le dernier, et le moins per-

tiennent des biens de la chaîne productive ...

FAMILLE ET NORME

On a proposé que les aspirations sur le logement ouvrier se résolvaient dans le logement théorique de l'homme moyen national. L'hypothèse est que, dans sa structure fondamentale, ce logement que l'on va immédiatement proposer comme **NORMAL** est, par définition, adaptable aux divers types reconnus de population. Son adaptabilité même, sa prise en compte d'une variance des moyens financiers, trouve sa logique et se fonde aux principes mêmes de ce logement comme logement de la moyenne des hommes. Dans la conception de la cité-jardin, la norme est déterminée à partir de l'usage collectif des équipements hors de l'habitation. La programmation des années 1920 reste sensiblement attachée à l'idéal de la solidarité sociale, base morale des équipements communautaires. Dans les années 1940, la détermination de la primauté de l'intérieur du logement consacre le nouveau champ spatial de la normation des individus. Le rejet manifeste d'une partie des équipements collectifs en une logique des services domestiques procède de la satisfaction du logement, unité élémentaire de la nouvelle sociabilité. La structure de l'équipement ménager institue la famille comme mode de résolution des conflits sociaux et des disparités locales et régionales. L'établissement de la femme et de la famille

toute entière dans le logement, par la qualité des prestations qui leur sont offertes, fournit les conditions d'une restauration des valeurs familiales et patriarcales. Le confort restitue la moralité et vise à endiguer l'hémorragie féminine des campagnes et la désertion du foyer au profit du café. La moralité familiale conduit à la restauration d'une moralité sociale et presque urbaine. Cette automatisation de la vie sociale à partir de la recherche du développement harmonieux de sa structure élémentaire naturelle opère un déplacement des normes du logement. Au concept incitatif des années 1930 est substitué un système objectif établi sur la logique productive du bien-être familial. Dans le modèle des cités-jardins du chemin de fer du Nord, Raoul Dautry offrait à chaque ménage indépendamment de sa taille, une pièce supplémentaire destinée à l'agrandissement de la famille. Les réflexions des années 1940 s'attachent tout d'abord à définir les qualités et attributs du **FOYER** familial **IDEAL**. Les recherches théoriques sur la conception du logement normal examinent les plans et élévations, les attributions afin d'éviter les inconvénients en tout genre. Aussi, la norme sociale du logement, s'établit sur le recensement de l'ensemble des conditions matérielles qui doivent être assurées, de façon que le groupe familial puisse accomplir la mission sociale qui lui

est impartie. Ce calcul détermine une norme minimale à laquelle tout nouveau logement doit satisfaire. En matière d'équipement ménager, un programme minimum doit impérativement comprendre l'installation d'un lavabo et d'une salle de douche [14]. L'impossibilité de compresser cette norme minimale sans occasionner des réactions dommageables pour la famille toute entière - et donc pour la société - concourt à instituer l'intervention financière de l'Etat pour faire accéder chaque famille à ce type de logement. Aux débats théoriques des années 1930 sur les seuils financiers mobilisateurs des efforts des ménages se substituent un ensemble de travaux organisés sur l'aide financière que l'Etat doit apporter. "Parmi les familles, l'intérêt général de l'Etat étant de protéger non seulement les familles existantes, mais les nouvelles l'on sera conduit à favoriser, par ordre de préférence, les jeunes ménages qui offrent d'ailleurs, par leur âge, de plus grandes garanties, non seulement à tout système de crédit mais parce que les jeunes s'adapteront plus facilement à de nouveaux concepts de possession" [15].

Par delà la création d'une allocation-logement envisagée dès 1941, le développement de la propriété privée est proposé comme axe dominant devant permettre de satisfaire les aspirations de la famille moyenne

en matière de logement : réorganisation du crédit immobilier et projet d'une "aide à la pierre".

La maison étant l'expression du genre de vie et des caractères sociologiques de ses habitants [16], tout le travail normatif en matière d'habitat consistera à adapter la structure interne aux exigences de la norme sociale. De ce jeu dynamique, entre un concept politique et moral et une structure matérielle, naît une norme sensitive/technique, basée sur la perception et la représentation modélisée de cet homme moyen. En tant que norme "sensitive", elle présuppose la reconnaissance d'un seuil minimal élémentaire du mieux-être familial. Par delà cette interprétation, le caractère spécifique de cette norme sociale du logement s'inscrit, de lui-même, dans une perspective éducative et normative de ses futurs habitants. A partir de ce dynamisme de la norme sensitive technique, sujet objet, apparaît, durant cette période, la tentative de dispenser un véritable enseignement ménager : mode de résolution de l'inaptitude de l'homme à son logement. Cet enseignement ménager s'adresse à cette "jeune fille", citadine ou rurale que la norme précisément repère comme problème.

"Pour refaire la famille, suivant l'expression consacrée, il faut que l'intérieur, le foyer, ait des droits primordiaux sur les ressources du ménage, qu'il soit en perpétuel embellissement, que toutes les sommes que l'on

gâche à l'extérieur lui soient jalousement réservées; que la maison soit toujours assez vaste pour y être tous ensemble et même avec des amis. Alors - il est quelquefois bon de rabâcher - qu'on nous construise moins de cafés dorés sur tranches, de salles de réunions rutilantes et plus de logements assez spacieux pour que nos belles familles puissent y vivre et s'y plaire. La mère a besoin de ce cadre pour y remplir sa tâche merveilleuse de pourvoyeuse de bonheur" [17].

La femme est objet de la sollicitude de l'Etat, autant on la repère dans la responsabilité de ses fautes sociales et familiales. La femme est proposée comme dépassant son avilissement potentiel dans l'espace du logement, au point d'y retrouver son métier de mère dans l'appréhension eugénique d'une définition du Matriarcat. Cette représentation normative se concrétise par l'instauration de la loi du 11 octobre 1940 relative à la réintégration dans leur foyer des travailleurs féminins.

La fonctionnalité de la femme, au centre d'un exercice familial, détermine la conception d'une cellule normative du logement. L'approche est parallèle de celle que l'on a isolée dans le travail général de l'équipement: selon la même structure paradigmatique d'un référent rural repéré dans la nécessité de son dépassement, s'énonce une modélisation, à partir de ce modèle rural de la pièce à vivre où les enfants s'installent

pour faire leurs devoirs, le mari lit son journal, la femme vaque à son travail d'indispensable mère de famille ... La saisie de ces équipements ménagers qui viennent structurer l'usage du logement, se condense en une question de l'isolement de cet espace de la femme. Le living, comme seul espace de la communauté, se dispose dans un rapport ambigu d'exclusion des nouveaux espaces productifs des intimités et des fonctionnalités et non comme réduction du référent bourgeois : salle à manger, salon ... Espace de la productivité exclue de la centralité, la cuisine est ainsi offerte, dans le système de la réduction des normes qui travaillera les années 50, comme axe préférentiel d'un travail du minimum. Le discours technocrate d'un Raoul Dautry sur la taylorisation et la rationalisation des tâches ménagères (l'évocation d'une réduction de la dépense d'énergie par réduction des déplacements) est le masque offert à la réalité des réductions successives. Au point que l'on puisse atteindre, avec la cuisine "pullman", le système des régulations ferroviaires ...

La mère, cheville ouvrière de la famille, doit gérer l'économie domestique et assurer l'hygiène et l'éducation morale et familiale. En ce sens, la constitution de la cellule-logement dans les années 1940 procède-t-elle du refus de l'appartement type des habitations à Bon Marché : l'appartement de trois pièces ou plus à l'in-

térieur duquel, la mère de famille était reléguée dans une cuisine exigüe. Cet exil, à l'intérieur de son logement, conduit à la perte d'identité du logement et de la famille toute entière. Au sein du logement, la mère de famille doit avoir accès au confort moderne, qui lui permet de soulager la peine. Ce confort est d'abord symbolisé par l'ensemble des appareils ménagers. Chaque nouvelle habitation se doit de comprendre une grande cuisine équipée pour l'ensemble des fonctions domestiques. La vulgarisation de l'électricité simplifie les problèmes de l'éclairage. Le four à cuisson doit permettre, par les diverses possibilités qu'il offre, de diversifier l'alimentation, tout en permettant de sérieuses économies. Dans le nouveau logement, la femme devient une unité de production dispensatrice de la rigueur et de la rationalité économique. Cette représentation impose à l'homme de se définir une inscription dans le processus fonctionnel du bien-être familial. A l'exemple de l'homme de la cité-jardin mis en demeure de concevoir son temps d'agrément dans une économie productive par la culture alimentaire de son jardin, l'homme des années 40 se retrouverait dans la nécessité d'une appropriation par le bricolage.

NOTES

- [1] Plan du 9 Juillet : **Réforme de la France proposée par le groupe 9 juillet**, Paris, Ed. Gallimard, 1934, p. 15
- [2] Raymond Groc, **Vérités premières 1940, esquisse d'un manuel du français de demain**, Toulouse, Imprimerie toulousaine, 1941, p. 54.
- [3] Paul Distelbarth, **La personne France**, Paris, Ed. Alsatia, 1942, p. 471.
- [4] Henri du Moulin de Labarhete, **Le Temps des Illusions, Souvenirs 6 juillet 1940 - avril 1942**, Paris, Ed. de la Diffusion du Livre, 1946, p. 154.
- [5] Jean Thouvenin, **Une année d'histoire de France. 1940/1941**, Paris, Ed. Sequana, 1941, p. 291/292.
- [6] Maréchal Pétain, Discours de Saint-Etienne, "Appel aux travailleurs", 1er mars 1941.
- [7] Fourquet-Murard, **Les équipements du pouvoir**.
- [8] Jacques Doriot, **Réalités**, Paris, Ed. de France 1942, p. 30.
- [9] Gonzague Truc, "Restauration des valeurs" in **France 1941**, op. cit, p. 93.
- [10] Raymond Postal, "Introduction" in **France 1941**, op. cit.
- [11] Raymond Jouve in **Aspects du Monde Paysan**.
- [12] Raymond Postal in **France 1941**, op. cit. p. 42.

- [13] Raymond Jouve, op. cit. p. 24/25.
- [14] **Tranche de démarrage**, 1944, p. 139/140.
- [15] Jacques Mongenier, **Le Foyer Familial dans les Agglomérations Urbaines**, Cannes, Imprimerie Générale, 1942, p. 70/71.
- [16] Maurice Wanecq, **Défense et Illustration de la Maison Française**, Paris, Editions Bernard Grasset, 1942, p. 131.
- [17] L. Desmoulin, **Rôle social de l'enseignement ménager**, Paris, Editions Bloud et Gay, 1942, p. 147.

Le rôle social de l'enseignement

M. de la Cour... de des artistes... l'après-déjeuner : actions 1943.

"Nous le constatons, aujourd'hui, dans tout le monde : le fonds français demeure et devrait se constituer autour de lui. Il appartient à l'universel. Il ne s'altère pas sous la pression d'événements dans lesquels il n'est pour rien." *Compte-rendu de A. P. n° 1*, n° 40, P. Rocher.

166
162



[12] Raymond Jouve, op. cit. p. 107.
[13] Trianon de Fontainebleau, 1944, p. 129/130.
[14] Jouve, op. cit. p. 107.
[15] Jacques Monod, Le Louvre, L'Art et l'Architecture dans

les Arts
Général
[16] Mouton

in Mar
[17] p. 107
méditerranéenne

1947, p. 107.
1947, p. 107.

1947, p. 107.
1947, p. 107.

1947, p. 107.
1947, p. 107.

1947, p. 107.
1947, p. 107.

1947, p. 107.
1947, p. 107.

1947, p. 107.
1947, p. 107.



Le Terrain de l'Équipement

au de l'espèce... "l'entraî-
 de des artistes", première exposition parisienne de
 l'après-guerre : octobre 1945.
 "Nous le constatons aujourd'hui, comme hier : le
 fonds français demeure et poursuit sa carrière d'art
 laïque. Il appartient à l'universel. Il ne s'élève
 pas sous la pression d'événements dans lesquels
 il n'est pour rien." *Compas-technique* n. 1, 1946.
 vendue 40, F. Rochas.

32. LE TERRITOIRE DE L'EQUIPEMENT

TERRITOIRES

"L'équipement comprend dans le patrimoine national tout ce qui n'est pas un don gratuit du sol, du sous-sol, ou du climat.

Il comprend les installations qui arrachent au sous-sol ses richesses et celles qui transforment le minerai ou le charbon, la machine qui permet de cultiver plus facilement la terre, le cheptel mort ou vif, l'aménagement foncier : irrigation ou drainage qui la rend plus fertile, la digue qui protège un pays, le marais salant, l'étang ou la forêt en rapport, les usines et leurs prodigieux outillages, les voies de communications et les moyens de transports terrestres, fluviaux maritimes, aériens, les lignes de transport d'énergie, les pipe-lines ou les canalisations de chauffage urbain, etc.

Il comprend aussi le funiculaire et la côte aménagée pour le tourisme, les laboratoires, les bibliothèques, les maisons d'enseignement, les maisons de santé, etc.

IL comprend enfin les habitations des hommes et des animaux et leurs aménagements en villages ou cités, les parcs de sports, les édifices publics, etc.

Il est l'oeuvre de chaque jour et du Pays tout entier."^[1]
Dans les sens où le "MODERNE" lie les phénomènes architecturaux, sociaux et urbains, la France a peut-

être été le seul pays au monde à réellement s'engager dans cette voie entre 1945 et 1975. Par la suite, elle enverra ses experts en U.R.S.S. ou dans le tiers monde, en quête des mêmes ruptures totales liant ingénieries et habitat pour tous. Les autres pays, eux (voir les U.S.A. ou l'Italie), se sont assurés d'un travail architectural beaucoup plus pur parce que beaucoup plus isolé, sur des objets plus ponctuels. Effet paradoxal par conséquent : LA FRANCE SERAIT CE PAYS QUI DISPARAITRAIT DE L'AVANT-SCENE ARCHITECTURALE DANS LA MESURE MEME OU IL SE FIXERAIT SUR CES STRUCTURES D'UNE CONSTRUCTION NOUVELLE EVENTUELLEMENT EXIGÉES PAR LES ARCHITECTES MODERNES DE L'ENTRE-DEUX GUERRES.

Notre méthode s'oppose à celle de l'histoire architecturale traditionnelle qui dégage de grands faits de société (par ex. La Révolution Industrielle) pour aboutir aux créateurs pris isolément. Nous n'isolons pas nos architectures du reste de la société, technique et culturelle. Cela nous prévient de rechercher les bons, voire les génies ignorés. Notre "MODERNE AUTOMATIC" n'a pas créé un enfouissement général ; il a seulement voilé partiellement les hiérarchies traditionnelles. Le rôle de la F.N.B. reste ainsi fondamental, frein et stimulus à la fois qui court-circuite tous les têtes-à-têtes des entreprises directement avec l'Etat. L'import-

tance des financements, largement auto-régulés (Banques diverses du Bâtiment) sera tout aussi soulignée. Certaines conclusions détailleront plus qu'une simple responsabilité de l'Etat : **LES GRANDS ENSEMBLES SE SONT ADRESSES AUX SEULES ENTREPRISES T.P. SOUCIEUSES DE RECONVERSION DANS LE BATIMENT ...** les structures artisanales à taille réduite en furent volontairement exclues. Nous oscillerons ainsi perpétuellement entre l'abstraction des nouvelles mathématiques de la grande série et leur concrétisation. Rappelons que depuis toujours les T.P. ne travaillaient qu'avec l'**ETAT**. L'une des grandes causes de la normation statistique au début du plan semble provenir de la difficulté ("impossibilité" déclarèrent Pierre Massé et Jean Fourastié à l'I.H.T.P lors du colloque sur la planification) de pouvoir traiter des balances différenciées entre les régions et les villes, ou d'essayer de rendre fongibles des heures de cadre et d'ouvrier qui n'ont rien à voir entre elles... la seule solution fut d'uniformiser les programmations sur tout le territoire pour un homme moyen qui n'existait pas. L'espace n'a pas de raison en économétrie pure. Toute comptabilité locale doit être obligatoirement exclue...

C'est grâce à son attitude a-spatiale tirée des T.P. pour phagocyter le bâtiment que ce secteur a donc pu s'intégrer au Plan avec une forte symbiose capable

d'accélérer la croissance (comme pour l'E.D.F. mais contrairement aux charbonnages et à la sidérurgie qui ne "marcheront pas" avec le Plan, concurrencé à l'extérieur par ailleurs, contrairement aux B.T.P. et à l'E.D.F...).

Les transferts de crédits depuis les U.S.A. entraîneront des transferts partiels de technologies ; l'inflation produite servira essentiellement à financer la Reconstruction. Or, la clé sera précisément **CETTE TUTELLE PUBLIQUE DE L'EPARGNE FRANCAISE**, inexistante ailleurs, qui précipitera un modèle étatique de reconstruction ; lequel se superposera au retour des prisonniers de Guerre prévu en 1941, qui avait déjà lié toute une politique de chantier avec une répartition centralisée de la main-d'oeuvre.

Il faut attendre 1963 pour que l'Etat décide d'arrêter les **LOGECO** et de redonner au marché locatif privé un sursaut qu'il avait oublié depuis plus de quarante ans... En 1969, le capital privé va complètement prendre la relève. N'oublions pas alors que les conditions spécifiques de ce moderne "total" à la française, entre 1950 et 1970, sont peut être issues directement du croisement du blocage des loyers en 1948 avec l'ensemble des conditions de la période 1940/1950 que nous analysons.

CULTURE / POUVOIR

Dautry, Malraux et De Gaulle furent les seuls membres du gouvernement à n'avoir été ni élus ni parlementaires de partis. "Ces techniciens que des députés n'empêchent pas de travailler, vous pouvez les appeler des technocrates" nous rappelle le Petit Robert. Ils résument les trois essences fondamentales d'un régime face à ses choix techniques, culturels et politiques de base. Hommes d'exception, ils ne voient que le surhumain. Toute la procédure de la **FABRICATION DES CLASSES MOYENNES**, face à eux, pourra revenir aux organisations de masse ; telle la C.G.T. qui rêvait de standardisation pour tous dès son plan de 1936 (en généralisant le béton armé ...) ; ou la F.N.B. qui suivra en publiant en 1949 : "Le logement, étude économique pour en produire 240.000/an !".

C.G.T. et Comité d'organisation du Bâtiment, dès 1920, s'unirent pour refuser l'importation des guildes ouvrières allemandes responsables d'une importante transformation de industrie du bâtiment par les syndicats conseillistes (ou le travail libre contre la grille hiérarchique). Le conseil économique du travail (C.E.T., sous-organe de la C.G.T.) réunira des architectes urbanistes (Agache) et des techniciens (Roger Franck) qui serviront de caution pour refuser les exemples allemands. La France s'enlisa dans l'esthétique Beaux-Arts pour camoufler son refus des traités

germaniques, de leur politique foncière exemplaire et de leurs travaux en commun avec l'industrie dès 1910.

Notre rôle actuel, pour aller dans le sens des idées soulevées, est dans la lutte contre le double discours d'occultation chez les architectes, d'éparpillement chez les historiens.

QUELS SONT LES FONDEMENTS DU PLAN-URBANISME ET SES ORIENTATIONS GENERALES ?

Il faut noter la représentation de la défaite et l'image du renouveau social.

La défaite de la France et ses causes

La défaite de 1940 frappe psychologiquement l'ensemble de la population française non préparée à cette dernière. En quelques semaines, la France se trouvait rabaisée au rang des nations de second ordre. Dans cette recherche absolue des causes de la défaite, la IIIème République agonisante se trouve au centre des critiques. A partir de ses insuffisances militaires, l'ancienne République est rapidement accusée de décadence sociale.

"Trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés" ; par cette formule lapidaire employée dans un discours du 20 juin 1940, le Maréchal Pétain, chef de l'Etat français, fait adroitement l'amalgame entre

la défaite militaire et la décadence sociale. La décadence sociale, dont il est fait allusion, recouvre sous la III^{ème} République le passage d'une société rurale à une société urbaine. De 1921 à 1936, près de quatre millions d'habitants nouveaux sont recensés dans les communes urbaines. Pour la première fois dans l'histoire nationale, la population urbaine devenait majoritaire.

A partir de la décadence militaire et sociale est très vite apparue cette vision de l'expression de la décadence d'une société. "Le déséquilibre entre l'industrie et le manque d'organisation de leur agriculture sont, pour une très large part, causes de cette décadence des races blanches" [2]. L'urbanisation croissante des agglomérations françaises devient la principale cause de cet affaiblissement des forces de la société, au point que l'on ait pu écrire : "L'urbanisation croissante, outre ses inconvénients économiques et sociaux bien connus, fait courir à la race les plus grands risques, les villes sont de grandes mangeuses d'hommes. La ville n'est pas à la mesure de l'homme, elle n'est pas adaptée aux conséquences de l'hygiène, du travail, du repos, des loisirs, du civisme, les besoins de l'enfant et de la famille, y sont particulièrement négligés, La cité, de plus en plus surpeuplée, malsaine, bruyante et triste, est devenue antihumaine. Elle anémie, ou tue les plus faibles." [3]

L'image du renouveau social

Dans le désarroi de la défaite, le thème agrarien, composante essentielle de la Révolution Nationale, présente l'ensemble des qualités requises afin de permettre une réaction sociale. Le retour à la terre, plus qu'une simple nécessité matérielle devient une nécessité morale. En ce sens, le Plan d'Équipement National, qui s'intéresse à ces questions politiques, note à propos de sa mission : "L'homme de la terre est moins prompt que le citadin à se laisser enrôler dans de vides querelles de partis. Il n'y vient que si la politique menace d'entraver complètement l'économie du pays. On peut donc espérer, sinon par un retour à la terre probablement utopique, du moins par un renforcement des valeurs paysannes et par un certain retour vers la vie rurale dont nous avons indiqué les possibilités par un contact plus étroit avec la terre des ouvriers des villes, amarrer de nouveau les masses humaines aux stables réalités." [4]

Les premières dispositions prises par le Ministre de l'Agriculture facilitent le retour à la terre, en octroyant un pécule financier à toute famille désireuse de s'installer à la campagne.

Le Plan d'Urbanisme et la politique d'habitation

Au centre de ce Plan-Urbanisme se trouvent formulés les principes généraux d'une politique de l'habitation.

En proposant une redéfinition de la société française, non plus à partir de la référence républicaine (Liberté-Egalité-Fraternité) mais à partir des principes de base de la nouvelle société (Travail-Famille-Patrie). L'Etat français pose les conditions d'un remodelage de son territoire à partir d'une question générale de l'habitat, hors d'un champ spatial proprement urbain ou rural. A l'exemple des années 1930, sont recherchées les conditions optimales d'habitation, permettant de redéfinir les comportements des individus dans leur logement.

Entendu comme un espace de production sociale, le logement devient l'unité économique de base, permettant l'épanouissement de l'individu et de la famille. A ce titre, rien ne différencie la politique de l'habitation, de la politique économique sur les corporations. DE LA MEME MANIERE QUE SE SONT POSEES AU SEIN D'UNE CORPORATION LES CONDITIONS D'ADMISSION DES INDIVIDUS ET LES REGLES STATUTAIREES A NE PAS ENFREINDRE, LE LOGEMENT DEVIENT L'ESPACE D'AUTOREGULATION DES CONFLITS FAMILIAUX ET SOCIAUX, LE LIEU PRIVILEGIE DE L'INTERVENTION DE L'ETAT.

Cessant d'être le lieu privé par excellence, l'habitat est désormais entendu comme l'espace de l'intérêt collectif, par opposition à ce qu'a pu représenter le développement dans l'entre-deux-guerres, des ban-

lieux pavillonnaires et les lotissements de la région parisienne.

La politique de l'habitation doit désormais s'étendre à l'ensemble du territoire comme en témoigne cette réflexion du Délégué Général à l'Équipement National en 1941 : "Il est bon que tous sachent aussi, que la volonté du gouvernement est d'étendre parallèlement à l'oeuvre déjà engagée de la Reconstruction l'application de telles méthodes à l'ensemble du territoire français. Nos régions, toutes nos villes, voire même nos villages, ne doivent plus vivre comme ils l'ont fait jusqu'alors sans discipline, sans ordre, ne peuvent plus se développer dans le chaos et l'anarchie. Santé morale et physique de l'individu, santé morale de la nation sont en jeu. L'oeuvre de rénovation doit être d'abord entreprise sous le signe de l'urbanisme."

[5]

Les planificateurs instituent une définition d'un logement normal standard : "Il semble qu'une décision de principe doit être prise en ce qui concerne le logement des familles modestes et qu'un programme minimum prévoyant par exemple l'installation d'un lavabo et d'une salle de douche, doit être non seulement conseillé, mais imposé pour toute construction nouvelle".

[6]

Les principes de la politique d'habitation reposent sur les affirmations suivantes :

- Il faut favoriser la natalité et assurer un logement décent.
- L'accession à la petite propriété familiale doit être encouragée.
- L'Etat doit se substituer à l'initiative communale en fixant annuellement les programmes de construction et de reconstruction, leurs lieux d'application, la répartition de la main-d'oeuvre, des entreprises et des matériaux disponibles.
- L'amélioration des techniques de construction, et la réduction des prix de revient (standardisation et préfabrication).
- La création d'un système d'allocations logement.
- La réorganisation du crédit immobilier.
- L'aménagement des charges fiscales pour favoriser une reprise des travaux d'entretien et de réparation.
- La révision de la législation sur les Habitations à Bon Marché, afin de permettre la poursuite de la réalisation de logements à loyers modérés.

LE PROJET D'UNE SOCIETE : LA QUESTION DE L'EQUIPEMENT

C'est à l'intérieur du jeu de cette opposition ville-campagne, que se manifeste l'intervention des technocrates du régime de l'Etat français. A partir de cette **DISJONCTION EXCLUSIVE ENTRE LA REPRESENTATION DE LA VILLE ET CELLE DE LA CAMPAGNE,**

sont identifiés deux modes d'existence parallèles. L'essor urbain identifié à l'essor industriel et bourgeois, et donc principalement composé d'un prolétariat, s'oppose au monde rural, monde figé, méfiant, ayant conservé tous ses caractères originaux. La différence culturelle recouvre de fait une différence économique, permettant d'expliquer et d'analyser les causes de l'exode rural. Dans les années 1940, la société rurale est fascinée par la ville qui représente et symbolise le confort, la vie facile, la richesse, la plus-value. **L'AMBIGUITE URBAINE** (la ville est réputée débiliser ses habitants, les vampiriser, mais malgré tout, on reste frappé de l'inexorabilité de la civilisation urbaine rendant impossible tout retour vers la civilisation rurale) est transmise à la campagne, à partir du moment où la question de l'urbanisme est posée aussi pour le monde rural. Dans leurs modalités propres d'existence, les espaces urbains et ruraux suivent les mêmes règles de fonctionnement. Définis par leur centralité, par le caractère centrifuge d'un noyau central à l'origine de tous les flux (qu'il s'agisse du bourg en milieu rural ou de la cité en milieu urbain), les territoires ruraux et urbains sont des espaces de régulation intrinsèques et s'inscrivent par leur évolution dans la hiérarchie du territoire national.

L'équipement rural

L'amélioration du monde rural, indispensable pour enrayer l'exode qui l'atteint, procède de la même logique que l'urbanisme en milieu urbain. De fait, l'orientation pour établir une politique rurale et agricole repose sur l'extension au monde rural de la discipline de l'urbanisme. Sont ainsi développées, dans le milieu rural, des pratiques opératoires, telles que le remembrement, utilisé en milieu urbain pour la redéfinition des parcelles à reconstruire.

L'équipement rural a pour mission "l'amélioration des conditions générales d'existence et de travail à la campagne" [7]. Il semble toutefois important de souligner que l'acceptation du modèle urbain passe avant tout par son épuration, il s'agit en fait d'accepter seulement, ce qui saurait saisir le particularisme rural dans l'énoncé annonciateur de sa perfection.

LA NOTION DE L'EQUIPEMENT RURAL, HERITEE DE L'ANALYSE DU SYSTEME URBAIN, ENTEND DONC NECESSAIREMENT SE FONDER TOUT AUTANT SUR UNE SPECIFICITE RURALE QUE SUR UNE SPECIFICITE URBAINE.

N'entendant point être une application pure et simple d'un schéma urbain (ce qui aurait pour conséquence d'amener les inconvénients de la ville à la campagne, et de fondre la ville et la campagne dans le même territoire décadent), l'équipement se trouve de fait

sollicité par les deux points faibles de la société rurale :

LA FEMME, en ce que le manque de confort lui fait envisager sereinement son départ pour la ville.

LA JEUNESSE, attirée par une vie plus facile et moins austère.

L'équipement rural entend donc s'articuler autour de ces deux éléments, en offrant le confort du nécessaire et non du superflu, qui aurait pour tendance de dénaturer les caractères originaux de cette société "Et quand nous parlons d'équiper les campagnes, nous n'avons en vue ni fauteuils de cuir, ni tapis, ni chauffage central, ni chauffe-eau, l'eau potable et courante à la cuisine, à l'étable, à la laiterie ... une pièce personnelle pour la jeune paysanne, une cuisine claire et particulièrement accueillante puisque c'est la pièce principale, un équipement ménager vraiment moderne pour alléger la tâche de la mère". [8]

Par delà la volonté de restaurer les conditions d'existence à la campagne, la conception de l'équipement, à la différence de celui des cités-jardins (créée dans un système constitutif du tissu urbain), procède prioritairement de la logique des services domestiques, "de la satisfaction du logement" postulat de base de la nouvelle sociabilité entre les individus. On a là l'hypothèse du renfermement de l'ensemble des habitants du logement.

L'équipement rural créé en direction de la jeunesse comprend essentiellement des écoles rurales secondaires prodiguant un enseignement pratique en opposition à celui du système urbain du lycée et des collèges. L'école rurale entend fournir un enseignement pratique pour les garçons et les jeunes filles destinés à reprendre la ferme de leurs parents. Refusant un enseignement livresque, hors des conditions de la réalité, l'éducation du futur paysan s'oriente en fonction de son devenir. L'école rurale comprend des ateliers, des fermes, ainsi que des jardins.

L'équipement urbain

Les équipements urbains conçus par les Plans d'Équipement recouvrent l'équipement complet de quelque 4.500 communes, en réseaux d'égouts collectifs et en installations d'épuration. Sont également prévus des programmes de distribution en eau, gaz, électricité et chaleur pour les populations non encore desservies. Tant au niveau de la reconstruction que de la construction, ces programmes sont classés sous la dénomination de programmes d'urgence. En matière de circulation, les planificateurs mettent l'accent sur la reconstitution du réseau de voiries des villes sinistrées. En matière de grands équipements, les équipements sanitaires attirent les premiers l'attention des technocrates.

A titre exceptionnel, pour tenir compte du développement de certaines villes, sont programmés l'achèvement des hôpitaux non terminés au moment du déclenchement des hostilités, le lancement d'un programme neuf pour l'Assistance Publique.

Parallèlement à ces actions sont également lancés un programme d'équipement scolaire, un programme d'équipement sportif, un programme ayant pour objectif l'amélioration des conditions de la Recherche Scientifique, la mise en place de travaux géographiques et topographiques. Le Plan d'Équipement prévoit également tout un ensemble de constructions publiques (mairies, églises, abattoirs, silos, salles des fêtes, marchés...) détruits par fait de guerre. La remise en état des installations sportives et thermales des stations de tourisme est également prévue.

Au niveau d'une politique culturelle, les technocrates envisagent la création de Maisons de la Radio, dans chaque grande ville, ainsi qu'une politique d'équipement du cinéma sur l'ensemble du territoire national.

LA QUESTION RURALE ... OU LE TERRITOIRE NATIONAL

Paradoxe doublement anachronique : d'une part, la révolution industrielle est niée fondamentalement comme destructrice des valeurs et des économies; elle devient synonyme de gaspillage ! D'autre part,

la crise de croissance des années trente conforte cette vision du retour à la terre (que beaucoup de français n'avaient quittée que dix - vingt ans tout au plus), non pour relancer la croissance, mais par souci de sécurisation et d'économie en bornant son horizon et son existence .. Il faut savoir décrypter ces arguments, qui souvent durant cette époque troublée, auront un double usage : rassurer les populations privées de valeurs morales et matérielles après la défaite, camoufler d'autres mesures beaucoup plus abstraites de régulations techniques radicalement nouvelles : reformatons du territoire et de ses populations. Pour ce faire, rien ne vaut un cadre homogène de départ, sinon la complexité est trop grande. Il est difficile de gouverner autoritairement mégapoles et multinationales ... tandis que des populations soigneusement revenues à la case départ pour recommencer le grand jeu de l'industrialisation rationnelle et pondérée cette fois ; afin que rien n'échappe au bon gouvernement futur ! Curieux mythe que celui de la projection à l'envers de la Révolution Industrielle afin de nier le mal pour retrouver la pureté des origines et du bon progrès.

De fait TOUS LES REGIMES FORTS REVENT D'UNE MEGALOPOLIS RURALE, BASE DE DEPART DE LA RECOLONISATION DE TOUT LE TERRITOIRE, liant le nouveau processus d'urbanisation à celui d'une

croisade d'épuration contre les éléments corrompus (urbains) ou demeurés (terriens). Cette ruralisation massive de populations arrachées aux villes malsaines suppose, comme dans toute colonie, une redistribution foncière et un nouveau repérage technique. Géomètres et ingénieurs découperont des lots uniformes et les équiperont. Mieux, en France, ils captureront la question du logement laissée généralement à la libre disposition de l'initiative privée simplement encouragée. On évacue par conséquent la double question de la ville et du mouvement moderne. Les centres anciens sont globalement condamnés par le retour généralisé à la terre ; un échelon est franchi depuis les propositions de curetages préconisées par les hygiénistes timides de leurs débuts. **AUTANT PRENDRE L'AIR LA OU IL SE TROUVE**, c'est-à-dire en dehors des villes.

Puis, l'architecture moderne posée comme rupture et collaboration avec les grandes industries devient suspecte de déterritorialisation. Avec elle en effet, les liens puissants d'attache renoués par le "retour" sont interchangeable : ici ou ailleurs. La différence avec les colonies où l'on a pu expérimenter des recherches innovatrices est ici fondamentale. Dans ces colonies, la nostalgie de la métropole devait être soigneusement entretenue, point aussi réel que symbolique de rattachement qui permettait éventuellement

de tourner au cours des rotations d'une carrière avec échange de postes : ici ou ailleurs. Lorsque Franco ou Pétain furent séduits par les plans de leurs technocrates de redistribution des populations, c'était non seulement par un souci optimum de gouvernement (comme pour leurs techniciens), mais par une croyance réelle dans les vertus d'une terre-mère-patrie, cette symbiose qui permettrait de régénérer une race qu'ils énonçaient en pleine décadence ...

La remise en ordre artisanale de l'industrie devait se mêler à l'industrialisation mesurée de l'agriculture. Au bout du chaînon, l'habitat futur devenait une séquence répétitive et uniforme de la famille type. **LA CELLULE EPUREE AVAIT ETE PREPAREE PAR CES REFLEXIONS NEONATURALISTES** beaucoup plus prérationalisante qu'on ne le croit.

N'oublions pas que le retour à la terre liait ses nouveaux standards avec un redéploiement sur des sites concrets et chargés d'histoire, lesquels étaient alors seuls capables d'enraciner la cellule-type. Par contre, si vous agglomérez ces cellules-types pour les concentrer collectivement sur l'espace abstrait d'une tabula rasa extra-territorialisée, vous obtenez une solution infiniment plus radicale qui va presque à l'encontre du régime rêvé par Vichy : le standard n'était bon que saupoudré sur des terroirs qui lui redonnait toute sa saveur !

Il ne faut pas s'arrêter à l'aspect "folkloriste" de la question rurale, malgré la renaissance très forte des associations de redécouverte du terroir à cette époque. On pourrait dire également qu'il ne s'agit que d'une crise d'adolescence après vingt ans de brutale progression capitaliste dans les grandes villes (d'autant plus "monstrueuses" qu'elles étaient rares, Toulouse stagnant complètement par ex...). Mais tout cela va infiniment plus loin : face aux nouveautés techniques (radio, électricité) qui redistribuaient la nation en son entier et **INSTANTANEMENT POUR LA PREMIERE FOIS DE SON HISTOIRE**, il fallait répondre par une nouvelle "socialisation de la nature" du territoire français, par la remise en ordre d'une circulation des hommes et des marchandises qui était en crise depuis l'échauffement de la société libérale. Au fond de lui-même le "ruralisme pervers" de Vichy, comme celui du Reich ou de Franco, n'est que la réponse la plus simple à un trouble profond de la morale des relations entre gouvernants et gouvernés : la nouvelle légitimité proviendra de l'efficacité de la redistribution générale contrôlée et non plus de la simple production brutale d'un capitalisme sauvage hors la loi des hommes.

Vichy a tenté l'imposition d'un régime "national-rural", un régime qui aurait dilué la question de la ville au travers d'une perméabilité supérieure produite

par l'ensemble des espaces interurbains environnants.

LE TERRITOIRE DE L'EQUIPEMENT, TROIS NOUVELLES STRATES : LES STANDARDS DU LOGEMENT, DU SOCIAL ET DES RESEAUX

Par la question rurale, il s'agissait de resédimer l'ensemble de la main-d'oeuvre en lui assurant un premier volant d'emploi traditionnel, presque substantiel (les potagers des "écolos" et les recherches de Dumont, conseiller technique des années 1930 et 1940). On pourrait envisager de même l'artisanat à domicile ... Pour Vichy, il n'y aurait de question urbaine, autonome de celle de l'équipement territorial généralisé. Il y aurait une politique de l'équipement où la ville n'existerait plus en soi, ne serait plus concentration éventuelle des standards nouveaux d'équipements qui vont être redéfinis. Ce faisant, la ville peut échapper à elle-même, créant sa propre négation-dissémination en repoussant ces nouveaux équipements complètement à l'extérieur. Cet Etat-territoire annonce la suprématie du troisième type d'équipement - les réseaux - sur tous les autres systèmes d'agencement sociaux traditionnels liés essentiellement aux services collectifs.

La coupure de l'an 40 est cruciale. Auparavant, les villes les plus remarquables pouvaient se doter de plans d'extension destinés à prévoir les aménagements

"harmonieux" de leur croissance, généralement vus sous l'angle de grandes cités-jardins. Seules quelques centaines de communes furent à même de tenter un débat lié aux nouveaux enseignements de la science urbaine. Le travail se limite presque à des tracés et à l'implantation de quelques relais collectifs au nom d'une logique de composition, **SANS NECESSAIREMENT QUESTIONNER UNE CONFORMISATION DE LA SOCIETE A VENIR, UNE CERTAINE EXPERIMENTATION DE L'EQUIPEMENT SE FAIT SUR LE PROBLEME DE LA CLOTURE DES PERSPECTIVES D'UN CARREFOUR.** Sans que ce travail de prémonition s'accompagne d'une quantification (grille d'équipements). Seules exceptions, peut être, ces communes social-démocrates qui se dotèrent d'un grand nombre d'équipements socio-hygiéniques ... au mieux, la programmation d'une véritable cité complète ; sinon sa réalisation... Entre 1940 et 1944, les premiers urbanistes des villes sinistrées vont élever le niveau "viaire" de la génération précédente des Plans d'Extension pour dessiner de véritables modénatures complètes d'îlots urbains à refaire. Toute la gamme des compromis entre l'îlot-logement équipé et le simple immeuble à cour privative sera proposée. Mais, cette démarche ne doit pas être considérée comme exclusive. Pendant que nos pères officiels de l'urbanisme français crayonnaient et calepinaient, se polarisant notamment sur le problè-

me d'une place centrale qu'ils inventaient au besoin si elle n'existait pas dans la tradition locale ; les villages du Dauphiné, les technocrates du nouveau régime élaboraient leur **PLAN-URBAIN**.

Celui-ci va jeter les bases de la programmation financière qui sera reprise à la Libération puis reperfectinée jusqu'aux Z.U.P et à l'âge d'or des grilles d'Équipement au début des années soixante. Aucun exercice d'habileté formelle n'est en jeu. L'urbanisme n'énonce plus de travail spécifique sur l'espace. Il ne s'agit pas de redessiner les villes, mais de prévoir les cadres abstraits de la triple programmation des logements-équipements-réseaux qui devront recomposer le territoire national.

Dans ce système, c'est l'espace qui devient un outil de travail pour "faire travailler l'économie nationale" sur un support, **ON DESPATIALISE LE REGARD SUR LA VILLE AU PROFIT D'UN AGRANDISSEMENT SUR TOUT L'ESPACE NATIONAL, CEPENDANT QUE LES ELEMENTS TECHNIQUES DE L'APPROCHE D'UN ESPACE NATIONAL AUSSI INSAISSABLE QUE GLOBALISANT VIENNENT PRESQUE TOUS DE L'URBANISME**. Un peu comme le travail de VICHY sur le monde rural y convertissait des techniques urbaines ... L'opération de substitution ne serait pas complète sans l'influence capitale de Gravier pour qui la France devient le problème de la Région Pari-

sienne. En remarquant que ces réflexions reprennent les conclusions de la Commission Dessus qui étudiait la Décentralisation Industrielle pour le Gouvernement de Vichy (avec Pierre George comme technicien). Ce double transfert des outils de l'urbanisme vers le rural, puis vers la Nation, exploite le déplacement des problématiques urbaines, des logements vers les réseaux et les grandes infrastructures. Il y a traduction des méthodes de travail des Ponts et Chaussées sur la ville au niveau de tout le territoire. L'histoire des villes, toutes différentes dans leurs inscriptions aux sites et aux assemblages bâtis, perd sa pertinence. De fait, ce spatial est confronté à une nouvelle discipline purement socio-quantitative, c'est-à-dire liée à l'étude des densités de populations en dehors de toute causalité micro-territoriale. Le raisonnement de ce premier plan-urbain part d'une expertise macro-quantitative globale. Doivent correspondre à cette analyse des dispersions homogènes d'équipements soigneusement programmés. Le grand fantasme, vichyste de la redistribution sociale idéale selon l'harmonie corporative d'un dosage soigneusement établi préfigure sur le territoire la possibilité d'une grille hiérarchique. Les villages-centres de Gaston Bardet sont la caution scientifique du milieu naissant des urbanistes. Bref, les "topographies sociales idéales" du Maître offrirent une traduction pseudo-spatiale à un mode

de programmation qui niait toute formalisation. Retenons pour l'instant la force de **CE RAISONNEMENT MACRO-TERRITORIAL QUI OBLIGEAIT LA PARTITION ENTRE DES SECTEURS DU LOGEMENT, DES EQUIPEMENTS ET DES RESEAUX CONSIDERES COMME AUTONOMES PUISQUE RELEVANT DE CRITERES D'ELABORATION DIFFERENTS.** Les logements obéissent à la standardisation de la famille idéale. Les équipements suivent les pôles de restructuration professionnelle (écoles techniques) et idéologique (la maison du parti en Italie, Espagne, Algérie). Les réseaux obéissent à une logique supérieure d'organisation industrielle. Le super ministère des communications de Berthelot reprend dans l'ordre ses impératifs de restructuration de la société française, lui-même coiffant les ingénieurs des Ponts de la D.G.E.N. et les "artistes" du C.T.R.I qui ne sont que les terminaisons ultimes du dispositif, les décorateurs d'une gigantesque programmation où **TOUT DEVIENT INFRA-STRUCTURE** : des logements aux bâtiments ...

Les opérations architecturales du travail en profondeur sur les textures urbaines internes et sur les problèmes d'habitabilité des espaces intérieurs sont occultées. Dautry utilisera surtout les architectes "metteurs en ordre", ceux qui quitteront l'architecture comme ils le diront eux-mêmes. Chaque grande strate de ce dispositif se ramifie en plusieurs composants puis

sous-composants. Le logement est d'abord étudié comme unité statistique uniforme : c'est la cellule pour la famille de base.

Puis, des divisions ou rajouts sont possibles : F 1 pour le célibataire ; bien que suspect ... ce parent pauvre, qui représente presque la majorité des loyers parisiens actuels n'occupait pas 5 % des prévisions. Les familles nombreuses ne sont pas systématiquement encouragées bien au contraire, elles sont régulées pour une meilleure eugénie raciale. La pyramide sociale est, de fait, considérablement épurée. Puis, ce logement n'étant qu'une terminaison abstraite, une consommation prévue de x tonnes de charbon, qui feront xy tonnes de ciment à mettre en oeuvre, d'autres sectorisations internes sont prévues : les meubles avec l'industrie du bois, la cuisine et l'équipement électro-ménager, la radio d'une importance capitale pour le Ministère de Berthelot ... Comme on le voit, l'espace s'estompe au profit d'une **QUANTIFICATION CONJOINTE DE PRODUITS INDUSTRIELS ET DE REMANIEMENTS SOCIAUX IDEAUX**. Il s'agit de redémarrer au dehors de la pénurie et loin de la décadence des relations avariées produites par un capitalisme "égoïste". Nous sommes très très loin du moindre laisser-faire. Le territoire qui se profile à l'horizon est celui d'une société "communiste hiérarchisée" soigneusement ; où toute liberté d'agir et

de bâtir est subordonné au critère d'entrée dans la grille générale prévue pour tous. L'urbanisme peut se désaisir de la ville ou de l'espace sensible des définitions "organiques" de la ville selon Poëte. L'urbanisme est l'objet terminal de production d'un plan général de répartition industrielle sur tout le territoire. L'URBANISME EST LA RESULTANTE DE TROIS STRATES PARFAITEMENT NORMEES PAR LEURS COMPOSANTES TECHNIQUES : MATERIAUX POUR LES LOGEMENTS, DEMOGRAPHIE POUR LES EQUIPEMENTS, STATISTIQUES DES ECHANGES POUR LES RESEAUX.

Dautry reprenant la plupart des éléments énoncés durant la guerre par la D.G.E.N. déclare : "Ce texte favorise tout d'abord la redistribution, sur l'ensemble du territoire national, de l'excédent de population des villes les plus éprouvées par la guerre ... Comme depuis cinq ans cette stabilité a été sérieusement compromise par les évènements militaires, cette tentative de redistribution de la population peut connaître un certain succès" [9]. "Mais, toutes ces mesures fragmentaires, ne pouvaient à elles seules apporter une solution suffisante à une crise aussi aiguë, et il est vite apparu que la pénurie conduisait nécessairement au "rationnement" [10]. Des ratios minutieux de répartition et distribution idéale de population furent donc établis, mesures autoritaires sur le plan

doctrinal qui auront beaucoup de mal à passer dans la réalité des plans d'exécution. Cassan en 1943 et Prothin en 1945 auront la plus grande difficulté à lier méthodes, statistiques précises et conduite future du projet local opérationnel [11].

NOTES

- [1] Plan d'Equipement National, 1ère partie, pp.22/23
- [2] Phrase prononcée par un responsable du Comité National de l'Organisation Française (C.N.O.F), association ayant pour but de réfléchir à la nouvelle organisation économique nationale. Conférence du 8 janvier 1941, intitulée : "L'avenir de l'agriculture en Europe dépendra de son organisation".
- [3] Docteur Pierre Delore, "**Cité, civisme, civilisation**", Lyon, Ed. du Livre Français, 1941, 128 p., p.8, 15 et 16.
- [4] Plan d'Equipement National, op. cit. p. 84.
- [5] Préface de M. F. Lehideux, secrétaire d'Etat à la Production Industrielle Délégué Général à l'Equipement National, revue **Urbanisme** n° 72, octobre-novembre 1941, intitulée "Reconstruction 1941", p. 51.
- [6] Tranche de Démarrage, p. 134.

- [7] Robert Préaud, "Sur la politique agricole et rurale de la France, Orientations à retenir pour le Plan d'Equipement, Paris, Imprimerie Nationale, 1944, p. 10
- [8] Docteur Pierre Delore, op. cit. p.11
- [9] Livre Blanc de la Reconstruction, 1945 p. 42
- [10] Op. cit. p. 53
- [11] B.H. Vayssière, "Interviews des premiers urbanistes de l'Etat".

191 - [Illegible text]

192 - [Illegible text]

193 - [Illegible text]

194 - [Illegible text]

195 - [Illegible text]

196 - [Illegible text]

197 - [Illegible text]

198 - [Illegible text]

SECTION

199 - [Illegible text]

200 - [Illegible text]

201 - [Illegible text]

202 - [Illegible text]

203 - [Illegible text]

204 - [Illegible text]

205 - [Illegible text]

206 - [Illegible text]

207 - [Illegible text]

208 - [Illegible text]

209 - [Illegible text]

210 - [Illegible text]

211 - [Illegible text]

212 - [Illegible text]

213 - [Illegible text]

214 - [Illegible text]

215 - [Illegible text]

216 - [Illegible text]

217 - [Illegible text]

218 - [Illegible text]

219 - [Illegible text]

220 - [Illegible text]

221 - [Illegible text]

222 - [Illegible text]

223 - [Illegible text]

224 - [Illegible text]

225 - [Illegible text]

226 - [Illegible text]

227 - [Illegible text]

228 - [Illegible text]

229 - [Illegible text]

230 - [Illegible text]

231 - [Illegible text]

232 - [Illegible text]

233 - [Illegible text]

234 - [Illegible text]

235 - [Illegible text]

236 - [Illegible text]

237 - [Illegible text]

238 - [Illegible text]

239 - [Illegible text]

240 - [Illegible text]

241 - [Illegible text]

242 - [Illegible text]

243 - [Illegible text]

244 - [Illegible text]

245 - [Illegible text]

246 - [Illegible text]

247 - [Illegible text]

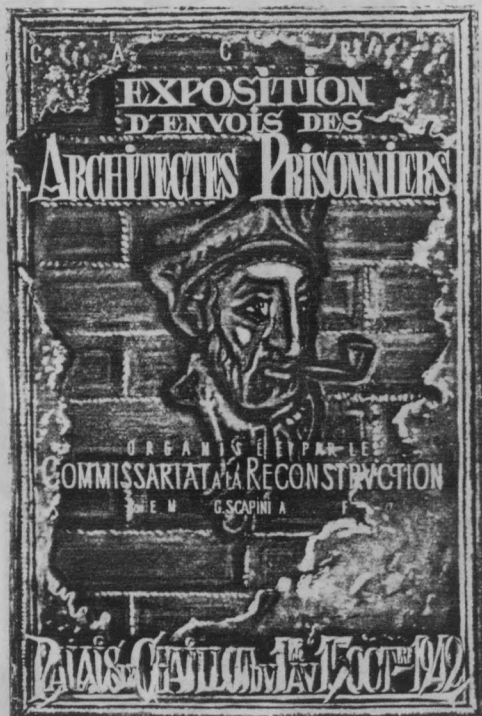
248 - [Illegible text]

249 - [Illegible text]

250 - [Illegible text]



SEDIMENTS



CHARTRE DE L'ARCHITECTE-RECONSTRUCTEUR
(Paris 1941)

LA NOTION DE CHARTRE

La "Chartre" définit un "vœu" pour une profession. Elle est un engagement de une "discipline", cette discipline que l'on accepte en acceptant les contraintes. C'est un contrat avec une profession.

"Le Commissariat Technique de la Reconstruction", chargé d'expliquer les lois relatives à ces services de reconstruction, chargé aussi de recevoir les lettres et de chercher à les faire valoir.

Charte de
l'Architecte-Reconstructeur
1941

Affiche, "oeuvre de l'Architecte ex-Prisonnier Paul Picot", pour l'exposition des envois des architectes prisonniers organisée par le Commissariat à la Reconstruction au palais de Chaillot du 1er avril au 15 octobre 1942.

P. 199, accès du portail sud de la cathédrale de Beauvais, Roger-Henri Expert, Paris Janvier 1942. Georges Noël, urbaniste.



L'Archipel de l'Inde

Atelier l'œuvre de l'Archipel de l'Inde par le Comité de l'Inde
pour l'exposition des arts et des métiers
organisée par le Comité de l'Inde à la
construction au Palais de l'Inde du 1er avril au
15 octobre 1915

R. 199 (n° 100 de l'œuvre) est de la collection de
Beaumont, Roger-Louis, Paris, 1915.
Georges Weil, imprimeur.

CHARTRE DE L'ARCHITECTE-RECONSTRUCTEUR (Paris 1941)

LA NOTION DE CHARTE

La "Charte" définit un "rôle" pour une profession. Elle est un engagement sur une "discipline", cette discipline que l'on accepte en acceptant de construire. C'est un contrat avec une profession.

"Le Commissariat Technique à la Reconstruction, chargé d'appliquer les lois relatives à ces opérations de reconstruction, chargé aussi de **recenser les besoins et de coordonner les moyens**, a décidé que rien ne saurait définitivement repéré ou construit sans le concours d'architectes autorisés."

Le premier titre de la charge est "du rôle social de l'architecte-reconstructeur". Il propose à l'architecte un **argumentaire** pour ses rapports avec ses clients, dans le travail qu'il doit assurer d'organiser la relation à la loi. Il structure pour l'architecte un rôle d'officier d'état-civil dans la reconnaissance d'un "double mandat": "**Or, ici, votre mandat est, à la fois, le sinistré et l'Etat**".

Ce rôle social de l'architecte est posé comme "**considérable**"; ce qui, évidemment, questionne immédiatement d'être : "à la hauteur de cette grande tâche"... Ce "rôle considérable" est presque exclusivement défini comme celui d'un **intermédiaire entre le sinistré**

et l'Etat." dans le système d'une **décentralisation administrative**. L'architecte ne peut s'arrêter à **connaître** l'esprit de la loi ; c'est bien sa responsabilité on pourrait dire fondatrice, que d'en **faire valoir** le côté humain et social ... L'autonomie libérale de l'architecte est celle de celui qui peut **défendre** l'Etat par ce fait même qu'il n'en relève pas absolument.

RELATIONS DE L'ARCHITECTE AVEC LE SINISTRE.

Vous devez **posséder la loi à fond**, en bien **connaître l'esprit**, tel qui vient d'être esquissé et les modalités d'application telles qu'elles sont mises en lumière dans la notice "conseils aux sinistrés".

Votre rôle est de commenter cette loi, d'en faire valoir le côté humain et social ; **loin de la décrier**, vous devez, au contraire, montrer que, grâce à elle, **la propriété immobilière et plus simplement la maison**, ont été l'objet d'une sollicitude particulière de la part de l'Etat.

Connaissant **l'organisation générale** telle qu'elle sera définie plus loin et les précautions prises par le CTRL pour qu'on ne rebâtisse **pas n'importe quoi, n'importe où et pour n'importe qui**, vous aurez tous les éléments pour montrer au sinistré qu'il a été mis à l'abri de manoeuvres spéculatives, que les formalités à accomplir et les charges correspondantes ont été allégées au

maximum, qu'enfin on a tenu à l'aider à bâtir des logis sains et d'un bel aspect, sous la direction d'hommes **de métier et de goût**, toutes choses qui permettront de vivre avec les siens dans des conditions **salubres et dignes**, en même temps dans un village ou une ville embellis, dont il pourra à juste titre, être encore plus fier.

Puis, quand vous en serez à la préparation du **projet**, sachez **sans brusquerie**, faire **exprimer** à votre client quels sont ses besoins et ses désirs. N'oubliez pas qu'il aura entrevue **une solution** ; elle sera peut être **la bonne**. S'il n'en est pas ainsi, amenez le **doucement** à celle que vous jugerez la meilleure. Soyez **persuasif** pour lui faire **admettre**, avec **un parti de plan** intéressant, l'architecture et le choix des matériaux qu'imposent, avec d'autres facteurs dont nous allons parler, **les circonstances économiques et locales**.

Il dépend de vous que ses conditions de vie soient améliorées, que ses enfants naissent et grandissent dans des logis sains et clairs.

Le rôle social que vous avez à jouer est donc considérable. Ayez-en conscience ; du même coup vous serez à la hauteur de cette grande tâche.

Ce texte signale la fixation de l'architecte dans l'armature d'une "organisation générale". Il n'y a de proposi-

tions de doctrine qu'incidemment : à travers le filtre des devoirs moraux d'une reconnaissance de la contingence. Il y a, par contre, postulat de valeurs : celles, essentiellement de la loi, de l'esprit de la loi. La loi qui **s'applique** et qui saisit le sinistré. La loi comme mode du contrat social ...

L'essentiel est que ce légalisme ne se fonde pas dans une reconnaissance statique des droits et devoirs mais qu'il est mode d'un projet de transformation de la société. Il y aurait déplacement : la propriété immobilière tend à se définir comme la maison, le capital comme usage ; et l'architecte devient **celui qui commente**, qui rassure dans le cours du déplacement, qui rassure par l'évocation d'un **État plein de sollicitude**. On repère qu'il n'y aurait plus vraiment de droits individuels, plutôt ces droits de l'homme général qui s'énoncent dans un contrat général.

Ce déplacement social se produirait donc par le texte, par **la formalité**. On s'attache en conséquence à montrer que celles-ci sont les plus légères possibles. Même si cette légèreté ne peut apparaître que dans une lecture des impératifs de la révolution institutionnelle. Hors ce repèrément, la procédure de Vichy sera évidemment ressentie, après 1945, comme insupportablement lourde ... En 1941, la Charte sanctionne et garantit ce déplacement en excluant a priori la reproduction

spontanée du social : "pas n'importe quoi, n'importe où et par n'importe qui".

Il n'y a pas de transcendance de la forme : en l'absence d'un ordre économique national celle-ci est livrée aux circonstances d'économie locale. **C'est une procédure travaillée par des facteurs d'ordre divers.** Le "rôle spirituel" de l'architecture est fort local, contingent. On voudrait certes une spiritualité mais on ne peut réussir l'énoncé de celle-ci. Il n'y a pas de dire possible sur l'architecture. Se repérerait, dans ce champ technique, une saison du vide idéologique où les mots mêmes de l' "esthétique" deviennent ceux, confus, de la restitution de l'impossibilité d'énoncer. Esthétique ou artistique sont les adjectifs de l'enfouissement de cette problématique d'amalgame de l'apparence de l'unité, problématique centrale de la représentation de l'extension organique de l'organisation.

LA DISCIPLINE DE CORPORATION

Il y a énoncé d'une méfiance de fond de l'Etat (du technocrate) dans le récit même par lequel est confié à l'architecte son mandat institutionnel ...

Il y a interprétation répétée d'un paradigme antithétique : "fâcheux exemples", "esprit affairiste", "avidés d'affaires" / "... comme un médecin qui donne bénévolement son savoir"

lement en passant quelques simples conseils d'hygiène paradigmatique dont la résolution est précisée : "une véritable corporation dont tous les membres offriront ainsi les garanties **techniques et morales** que l'on est en droit d'exiger d'hommes dont le rôle est si important dans le pays."

Il faut sans doute marquer comme système opératoire cette assise de l'organisation en corporation : l'architecte comme prédateur de clientèle. C'est bien ce qui se repèrerait, par exemple, à l'occasion des associations syndicales de remembrement : "Il peut se faire qu'un ou plusieurs clients sur lesquels, vous comptiez éventuellement, à l'intérieur du périmètre envisagé, vous échappent ...". A partir de la doctrine d'une décomposition hiérarchique urbaniste et constructive (parti général puis remembrement, organisation théorique des chantiers) le CTRI produit son refus du choix de l'architecte par le sinistré ; et retourne son opération en énonçant une question de la **proie d'architecture**. La structuration de ce procès est repérée en tant qu'il légitime précisément le positionnement du CTRI comme organe de la répartition du travail entre architectes ...

Il y a énoncé d'un contrat individuel de moralité à caractère presque féodal. Un contrat passé de personne physique à Etat. Ce contrat exclusif énonce l'**archi-**

tecte libre, excluant "ceux dépendant plus ou moins directement d'une entreprise ou d'un organisme financier ..."

Il y a limitation du volume des travaux ; l'objectif d'une répartition presque égale de la commande. Cette utopie d'une égalité par la division égale du travail propose l'architecte-en-chef, coordinateur des grosses opérations, comme mode salvateur de l'unité technique ; mode moral au demeurant puisqu'il permettra de "faire démarrer les jeunes de talents". Il y a proposition logique d'une implantation locale d'un architecte confirmé comme courroie de transmission de la décentralisation administrative entre "vos clients" et les "services régionaux". Cette territorialisation est théorisée par l'évocation de la notion d' "**ambiance**", cette nature de reste de la transmission voilée du lieu.

L'INSTITUTION ET L'ARCHITECTURE EN BOUT DE PROCESSUS

La Charte systématise un rapport de l'architecte avec une institution, elle-même considérée comme grand ensemble complexe et mystérieux. ("Les intéressés n'ont théoriquement pas à connaître le fonctionnement intérieur du service") producteur de directives préalables : l'architecture est en bout de procédure.

Le système des directives concrètes est organisé selon deux axes parallèles et autonomes.

L'urbanisme : "Le travail engagé au préalable par le Commissariat est l'établissement de projets d'urbanisme ...". Il y a énoncé d'une séparation architecte/urbaniste ; même si les urbanistes sont des architectes de formation ... Cette séparation est marquée par l'interdiction de l'urbaniste d'être architecte, pour le privé, dans la commune où il est urbaniste ... Ce projet d'urbanisme préalable réclame de l'architecte la reconnaissance d'un territoire de directives pour son propre projet : "tracés d'alignement, servitudes, non aedificandi, de gabarit et éventuellement esthétiques". On repère que ces servitudes esthétiques, liées à un site ou un "ensemble architectural" se règlent sur les mesures "artistiques" des traditions : pente des toits, hauteur d'étage, proportion des baies, respect des lignes générales".

Les matériaux : ceux-ci sont considérés selon le triple registre de trois procédures autonomes : - celle du **régionalisme**, des signes de la reconnaissance du lieu ("dans certaines régions les toitures seront en tuiles"); - celle du Coût Normal de Reconstruction, donc d'une typification comptable des opérations de la construction ; - celle de la gestion des matériaux disponibles dans l'espace de la pénurie (répartition des matériaux

liaison à la Production Industrielle).

La Charte confirme ici la paradoxale validation d'un régionalisme par cet espace génétique du manque (du matériau moderne) : "Il vous faudra enfin tenir compte de ce que, à l'heure actuelle et pour un temps indéterminé, les transports à longs itinéraires sont à proscrire. Cela implique l'utilisation des matériaux extraits ou produits sur place. La section régionale d'architecture, qui est pour cela en liaison avec la Production Industrielle est chargée de vous éclairer sur les matériaux possibles ou impossibles ainsi que d'aider les entrepreneurs dans la répartition de ces matériaux de construction."

La forme du dossier

Il y a prétention à un processus maniaque de la perfection immédiate des saisies. La description d'un processus intégré produit une cartographie générale qui part du format de la feuille pour détailler une plastique colorée : liséré **vert** du contour du terrain, poché **rouge** pour les bâtiments entièrement détruits, poché **jaune** pour ceux endommagés et **bleu** pour les bâtiments intacts ... La forme du dossier est la forme du respect du contrat architecte/Etat, une forme de l'**exactitude** de la hiérarchie du processus de centralisation d'un Etat qui n'est plus que lui-même (sans légitimité

extérieure) et qui déroule le processus de son extension comme forme ...

"... l'idéal serait que **tous** les dossiers qui parviendront au délégué régional le soient dans **la forme correcte et définitive** et qu'ils puissent ainsi être **immédiatement approuvés.**"

L'agence de l'architecte comme lieu de l'administration.

"Le service d'architecture régional est chargé de tenir le commissaire technique au courant de l'état d'avancement des études dans les différentes agences des architectes reconstructeurs."

La visite des représentants du service d'architecture dans les agences est le mode d'une remontée de l'information. L'énoncé du "libre accès sur les chantiers" et de la "mission de contrôle" des agents de l'administration confirme **une profession sous tutelle**. Une fois par mois, les montants des travaux confiés seront envoyés au délégué régional .. Le département fonctionne comme ce **grand atelier** où les "chargés de mission" viennent "effectuer des "corrections" comme à l'atelier". Ces "chargés de mission" sont au coeur de la problématique double nature de l'architecte tentée par Vichy. D'une part en effet, ils parlent **au nom de l'unité**, au nom "d'une certaine discipline artistique dans chaque ville, dans chaque quartier", au nom de l'ensemble qui "prendra de la noblesse et de la tenue" (la

noblesse et la tenue s'acquièrent par épuisement des "fantaisies" et du "mauvais goût"). D'autre part, pour pouvoir tenir ce rôle, dans le système repéré de l'impossibilité d'un énoncé doctrinaire de l'appareil d'Etat, ils doivent disposer d'une autorité qui leur soit propre, qui ne vienne pas de l'Etat ; une autorité médiatique : celle d'être "indiscuté".

"... parmi ces architectes éminents et d'une autorité artistique indiscutée."

Est-ce un paradoxe que l'Etat ait besoin de cette autorité là dans le système de son objectivité. On repère, au niveau d'une suture artistique de la production urbaine, que l'unité pose problème.

La série des prix

Sur la notion du prix exact, il y a formalisation d'une identité commune des séries régionales par la codification générale des articles. La variation locale (du prix) est une des modalités du système.

Méthodologie du projet contractuel

A partir de la typification par l'État du contrat de l'architecte et de son droit, il y a, de fait, énoncé d'une méthodologie "financière" du projet architectural.

"Quand vous connaîtrez le montant du crédit que

vous alloue votre client, montant qui de toutes façons ne doit pas être inférieur à la participation que l'Etat lui consent, sachez bien que, si votre crédit se limite, à cette dernière somme, l'immeuble dont vous allez établir le projet sera **nécessairement plus petit que l'ancien**. Le sinistré en est averti, mais vous serez peut être conduit à le lui rappeler, compte tenu des arguments développés au paragraphe 1.

Ceci acquis, pour déterminer les caractéristiques générales de votre projet, le plus simple sera de procéder comme suit :

a) - **Fixez d'abord le nombre d'étages**. Sauf dans les cas précisés par les servitudes d'urbanisme, qui peuvent imposer un nombre déterminé d'étages, il est possible de le choisir librement, sans tenir compte de ce qu'était l'ancien immeuble.

b) - Ce nombre d'étages fixé, **recherchez dans le répertoire des bâtiments types**, que possède la section évaluation, le **coût unitaire normal** du type correspondant. **Vous diviserez** le montant de votre crédit par ce coût unitaire et vous aurez la surface approximative de votre futur bâtiment, surface dans laquelle vous pourrez commencer à porter des calques."

On interroge si cette rationalité financière au m² validée comme mode d'une saisie de la construction, reconnaîtrait une autonomie de la conception architec-

turale ? On constate cette réserve, lourde de conséquences dans une période de production problématique, qui énonce que l'architecte ne pourra être payé (premier acompte) que les travaux de réalisation commencés

LA QUESTION DU LOCAL

"Songez que, depuis plus d'un demi-siècle, les petites villes, les campagnes s'enlaidissent, les caractères régionaux s'effacent. Pourtant, jadis, l'oeuvre des hommes faisait corps avec le paysage et avec **eux-mêmes** ; aujourd'hui elle tend à devenir uniforme d'une région à l'autre, disparate dans une même région et inhumaine."

C'est le problème d'un pourrissement du réel. Le laid n'est pas ici un critère esthétique mais le signe d'un dysfonctionnement. On insiste sur l'oeuvre des hommes en tant qu'elle perd certes le local, mais aussi l'homme ... C'est dans cette lecture obsessionnelle que s'énonce la région, le régional comme nouvel espace du local. La région est une création nécessaire. "Un siècle d'urbanistes, et ce ne sera plus la peine de voyager, car toutes les cités de la terre seront identiques, comme le sont déjà les banques, les palaces, les cinémas et les grands magasins de toutes les nations. J'ai retrouvé le même "uniprix" de ciment feuilleté à Paris, à Londres, à Madrid, à Belgrade,

à Casablanca, à Sydney et à Québec. Ceci à une époque de racisme, qui devrait, au contraire, être jalouse des caractères nationaux.

Car l'art est national, la patrie prise dans son sens le plus réel, je veux dire la ville ou le village".(A t'Serstevens préface de l'ouvrage de Maurice Wanecq, p. 10)

Que, sous le nom de "spirituel" on range essentiellement cette réflexion sur le lieu révèle bien la question de la réalisation du "local" comme un problème fondamental de Vichy. Qu'est-ce qu'un Etat à qui échappe la saisie de son propre territoire ? Le français est déraciné. On condamne l'architecture du nomade. On recherche dans le lieu, la réalité du rapport spirituel : " ... pour vous garder de faire une architecture de déraciné aussi bien qu'un démarquage banal et superficiel..."

On propose qu'une politique architecturale de Vichy se détermine de fait en **rectification** du travail moderniste de l'entre-deux-guerres. Ce faisant, Vichy s'ancrerait objectivement, dans ses réactions mêmes, à une tradition moderniste qu'il repérerait, décoderait, et peut-être continuerait ...

La question est que cette nécessité "spirituelle" du lieu qui apparaît devoir condamner la nécessité transcendante, ne peut se réaliser hors l'espace repéré

du contemporain des "purs pastiches du passé" en tant qu'elle butte très précisément "l'enquête spirituelle du lieu" à l'interdit absolu des formes d'une architecture du retour en arrière.

"Certes il ne saurait être question, dans la reconstruction, de retourner à des formes et des dispositifs condamnés par la technique, l'hygiène et l'économie. Mais il faut, à la faveur d'une enquête attentive, rechercher tout le côté spirituel qui peut être sauvé de l'héritage et remis en valeur".

Cette évocation d'une nécessité spirituelle du lieu, le questionnement diffus des espaces de sa réalisation ouvre, par contraste un repèrèment pertinent des assises absolues du territoire technique que Vichy apparaît se donner. Le principe moral de réalité qui centre la pensée vichyste sur l'impossibilité du retour la possibilité d'une saisie de l'ensemble des propos sur le moderne comme système d'une tradition informelle et globale dont les énoncés ponctuels et techniques peuvent faire l'objet d'un travail autonome d'interprétation et de diffusion. Cette méthodique de la saisie qui opère la décomposition des absolus du référent moderne ouvre concrètement la champ d'une tradition moderne laïque banalisée dans la possibilité de sa vulgarisation. Lorsque la Charte repère une nécessité d'usage des "matériaux extraits ou produits sur place", elle n'isole pas le potentiel d'essence du matériau

dans le système de ce "spirituel" local qui fait l'objet de son enquête. La nécessité du matériau local est strictement conjoncturelle, saisie dans la question temporaire de la pénurie des transports à longs itinéraires ...

Lorsque, de même, est abordé le thème de la correspondance d'un matériau à une région. ("C'est ainsi que dans certaines régions, les toitures seront en tuiles, dans d'autres, en ardoises, etc"), ce n'est pas à partir d'une quête de la spiritualité du lieu mais dans ce système d'une rationalité économique des centres de production que ritualisent les localisations du Coût Normal de Reconstruction.

Lorsqu'il s'agit de proposer la méthode d'une réalisation des spontanités locales, la seule proposition concrète est celle, subjective, d'une analyse non systématisée d'un architecte envisagé singulier dans son site. La Charte résume cette analyse. Elle la décrit dans l'imprécision de ses séquences et, finalement, sur le seul plan ethno-sociologique d'un discernement de types de maisons "dont chacun correspond à un genre de vie commandé par le milieu (...), par le métier (...), par la condition sociale et économique (...) et enfin par la tradition et l'histoire.

Il faut repérer ces catégories spécifiques de la caractérisation locale qui émergent de la Charte, dans leur

abstention de la réalité constructive, et donc dans la reconnaissance d'absolu autonome d'une production considérée comme arbitraire général (national). Il y a évanescence concrète des instruments de la lecture, au risque que le localisme ne se recenserait plus hors l'abstraction d'une "silhouette des toits" et du "rapport des vides et des pleins". Ne pourrait-on considérer l'aisance paradoxale, dans l'immédiat après-guerre, du travail d'intégration des signes modernistes (fenêtre en longueur, balcons projetants, etc.) sur le modèle inchangé du pavillon régionaliste comme marque de cette réduction drastique préalable des saisies.

Par delà la proposition d'un ancrage d'une profession sur ses épicycles nouveaux de potentialité territoriale, s'offre une redéfinition de l'essence du lieu sur les formalismes épurés d'une différenciation territoriale, dans le système transcendant de la productivité contemporaine.

LA DEMARCHE TYPOLOGIQUE

Une démarche qui part de l'enquête spirituelle, de l'enquête de sensibilité, qui suppose l'amour ... l'intuition ... et puis qui énonce la méthode comme mode d'approcher cette révélation. C'est une méthode de l'enquête qui met en jeu la géographie pour trouver l'homme.

Dans le territoire technique de la charte, l'enquête

de l'architecte est posée comme individuelle. Il n'y a pas repérage d'un corpus constitué : "Etudiez, ne dédaignez pas, prenez, notez, **joignez**. "L'architecte s'assimile au géographe. En fin de parcours, "vous découvrirez pourquoi". En fin de parcours, l'architecte pourra être mis en demeure de produire une architecture "humaine et vivante".

Cette étude qui doit déboucher sur une synthèse facile est certes explicitement typologique ; pas nécessairement directement architecturale dans ses fondements "Vous arriverez à discerner plusieurs types de maisons dont chacun correspond à un **genre de vie**, commandé par le **milieu** (la géographie, le climat), par le **métier** (les cultures, l'artisanat, le commerce, l'industrie), par la **condition sociale et économique** (importance relative de la profession ou du métier) et enfin par la tradition et l'histoire."

Le type typique

"Prenez enfin comme base le type de maison que vous aurez jugé offrir le maximum de caractères typiques et notez en les plus importantes variantes." L'essentielle perversité de cette procédure est de poser la procédure elle-même comme l'espace de typification.

LE MODERNE

"Ecueils à éviter"

Garder vous surtout de vous poser la question : "Faut-il faire de l'architecture **moderne ou locale** ?" Car ceux qui la posent montrent par là qu'ils n'ont pas compris le problème. Vous n'avez, pour vous en rendre compte, qu'à penser aux bâtisseurs d'autrefois qui ont fait une si belle architecture locale et qui cependant tous, à leur époque, étaient modernes, c'est-à-dire marchaient avec leur époque.

Ce qu'il vous faut donc chercher, c'est à être **moderne**, c'est-à-dire à concevoir et bâtir des maisons **qui conviennent au genre de vie actuel**. Ce genre de vie, vous essaieriez de l'améliorer, aussi bien par la **salubrité** du logis et des conditions d'**hygiène rationnelle** que par la diminution de **l'effort inutile dans le travail et les gestes quotidiens** de ses habitants. Mais il en faut pas s'arrêter à des solutions où seul le **rationalisme** interviendrait et d'où tous les facteurs traditionnels et locaux dont il a été question plus haut, seraient écartés. C'est là l'erreur profonde de ceux qui ont cru que l'architecture moderne était cela.

En sens inverse, il ne faut pas croire que les solutions qui se cantonneraient dans de purs pastiches du passé résoudre le problème. Ce serait une erreur non

moins profonde pour ceux qui croiraient faire ainsi de l'architecture locale contemporaine.

En résumé, vous bâtirez avec un esprit moderne, imprégné de ce qui dans le traditionnel, **a résisté au temps**, et en vous adaptant aux conditions locales."

La Charte confirme la question "moderne ou local"? comme formulation explicite dominante du débat doctrinaire des années 1930. Elle proclame la clôture de ce débat en affirmant l'impossibilité logique de ce questionnement : la réponse (réforme) est ; **moderne et local**.

La Charte est le document de définition du contrat organique qui établit l'architecte par les systèmes de son encastrement à l'Etat. Au-delà du traditionnel juridisme d'un contrat, se repère la nécessité d'un élargissement de la sphère d'implication de ce contrat aux territoires du débat idéologique. La continuité d'extension de l'Etat diffuse l'hypothèse d'une suture des failles doctrinaires.

Il y a la qualité "d'être moderne". Pour l'architecte, être moderne ce serait : "bâtir des maisons qui conviennent au genre de vie actuel". Il y a donc reconnaissance d'un statique du moderne : le moderne est une présence au temps. Certes pas un conservatisme, pas non plus une avant-garde ... Un principe raisonné de la réalité. Si le discours énonce une amélioration possible,

il repère ce faisant, plutôt qu'une programmation "futuriste", l'actualité d'un processus historique de maturation. Il y a nécessité historique d'une évolution du moderne, celle-ci se repérant dans une lecture de ses abandons (perte des usages). Le moderne c'est la rationalisation d'un développement produit, la reconnaissance formalisée du dépassement obligé de rationalités antérieures. Le moderne avancé par la nécessité "regrettée" de devoir considérer ce qui perd sa pertinence. Il y a constitution d'un paradoxal **champ technique de l'inutile;**

En même temps qu'elle en propose sa définition, la charte de l'Architecte-Reconstructeur témoigne d'un "moderne obligé" repéré dans l'activisme de son antipositivisme. Entre regret et nécessité, la société française de 40 se repèrerait comme blocage sur son inéluctable involution. En ce sens, ce moderne de 1940 qui s'oppose si précisément au questionnement de la pensée moderne de l'après première guerre mondiale, se propose comme assise des énoncés de la modernisation à outrance de l'après Libération. C'est une caractéristique du "moderne" de 1940 que d'organiser le questionnement de ses limites.

La nécessité opératoire d'une décomposition du transcendant architectural du fonctionnalisme moderne se représente idéalement par l'énoncé de Maurice Wanecq

d'un maître d'oeuvre producteur d'un moderne "sans le savoir".

L'exercice des architectes doit désormais se résoudre dans le secret suivant : "Être résolument de son époque en se gardant toutefois de chercher quatorze heures à midi, de ne point trop anticiper, de ne point brûler les étapes ; profiter des améliorations mais avec prudence et souci de n'adopter que du solide et de l'éprouvé" (Maurice Wanecq, p. 84).

Une rationalité nouvelle se repère dans le tri de ce qui ne résiste pas au temps, se propose comme théorisation critique dans sa médiation programmatique. Les mesures d'une éthique économique des habitus des individus s'établissent ainsi comme programmation de l'utilitaire.

Techniques modernes du judicieux progrès

La vulgarité de cet énoncé du moderne comme capacité quotidienne est de radicalement supposer interruption de ce que l'avant-gardemoderniste tendait de miraculeux artistique.

Cette représentation aphasique du moderne qui n'interroge plus sa perpétuation qu'à travers les objets obsessionnellement concrets de sa déchéance propose l'anémie des capacités de violence du projet futuriste de planification. La banalisation d'un moderne de

fait résoudre, une question de minorités agissantes, en problème suffisant d'un anthropomorphisme, médian du plus grand nombre. L'assimilation sélective de thèmes modernistes des années 30 propose de fit aux agitateurs radicaux d'avant-guerre leur auto-extinction par rétention du rythme général de la nouvelle population moderne. Moderne filtre comme bon sens, dans ce temps de la croissance qui s'ouvre après 1950. L'évanescence des référents transcendants de l'architecture moderne isole une technologie du moderne (les filières techniques de la modernisation) comme laïcité autonome.

C'est à partir de la sanction critique du drame national de l'exode rural qu'est isolée la nécessité d'un allègement de la "peine des femmes". Celle-ci se fixe entre autres sur l'absolu du robinet d'eau courante sur l'évier domestique. Cette validation du déplacement du moderne (il y a repérage d'une nécessité nouvelle) ouvre immédiatement un spécifique travail de contrainte téméraire et fantastique, sur l'objet du moderne ainsi isolé : l'eau froide, exposée comme refus de l'eau chaude, symbolise cette rétention nécessaire à la rudesse conditionnelle d'une vie rurale interprétée du point de vue "ruraliste" de l'intérêt national. La retenue s'érige en principe de bonne gestion des perversités potentielles du processus de glissement que

réalise l'objet moderne. Le discours de Vichy est donc un paradoxal discours du temps présent, un discours qui ne déroulerait pas le futur mais un présent alternatif, emblématiquement figé et représenté dans la transformation sociale, non par une sédimentation prospective des techniques. C'est selon ce mode que se formaliserait un sublime de la fusion du moderne et d'un traditionnel trié par le temps ...

LA MAISON ET LA VILLE

Il y a proposition d'un renouvellement rationaliste par l'énoncé d'une synthèse méthodique d'un ensemble élargi de facteurs, même si les nouveaux objets d'attention, essentiellement ces témoins de "l'esprit du lieu", en sont l'objet que d'évocations vagues du type: "tous les facteurs traditionnels et locaux dont il a été question plus haut."

Cette affirmation d'un renouvellement critique du rationalisme repose sur l'énoncé de la possibilité de la combinaison synthétique de **facteurs** différenciés. Ce renouvellement est l'hypothèse d'une appropriation du subconscient existentiel de la société qui se projette. La répétition d'un appel à ces facteurs non-référés dans le document charte (tous les facteurs traditionnels et locaux), ouvre le questionnement d'appropriations centrées sur le thème de l'esprit du lieu.

On repère dans la charte cet espace de la référence transcendente et la difficulté structurelle de ses objectivisations. On propose la perception d'un **héritage** de longue durée de cette figure de confusion. Le velléitaire de la compétence égalitaire des facteurs constructifs, économiques et sociaux est en effet un des modes du travail idéologique de la construction d'après-guerre. Mais quand on parle des opérations spatiales, architecturales et urbaines, qu'est-ce qui est spécifié par la Charte ? - Très peu. Un ensemble de mots (la ville, la rue, la maison, le toit, le foyer ...) apparaîtraient cependant, presque, constituer le langage d'une spatialité centrée sur la reconstruction à l'identique, si l'on ne constatait leur fonction dans le jeu métaphorique. "C'est en effet à l'architecte qu'il appartient, à l'époque où tant de français souffrent d'être à la rue, d'élever **les toits nouveaux** qui remplacent les toits disparus".

Ces thèmes qui établiraient la reconstruction sur le mode de la ville analogue, repèrent effectivement l'institution d'un questionnement de la métaphore sur la production. On constate la force intrinsèque des représentations, au constat de la fluidité de la métaphore sollicitée. Une fluidité qui fixe la métaphore dans le report du trouble sur les signifiants de l'architecture. Il peut y avoir énoncé de la rue, dans l'exercice même du refus des catégories traditionnelles

de l'aménagement viaire.

On repère de même ce qui s'opère de décalage-réducteur d'une saisie conceptuelle des catégories spécifiques de l'architecture - entre la gestion obsessionnelle d'une fixation métaphorique "maison", et la réalité d'évolution des processus productifs "logement". François de Pierrefeu et Le Corbusier apparaissent esquisser cet écart par l'édition en 1942 de "La maison des hommes", ce livre, absolument dédié au logement collectif, qui répond, dans la même année et sur le même phénomène, à "défense et illustration de la maison française de Maurice Wanecq (cet ouvrage à la gloire de la maison unifamiliale, et en critique du pavillonnaire). Et Le Corbusier ne confirme-t-il pas la métaphore "maison" comme mode spécifique d'une interpellation de l'opinion dans la confusion sémantique par la publication, sous le nom de son associé André Boll, la même année, sur le même sujet, de son rapport : "Habitation moderne et urbanisme" ?

L'irruption en 1945 des ISAI, ces logements sans rue et sans toit manifeste cette réalité de la décomposition conceptuelle des représentations que dénonce une décomposition du toit comme technique et de la rue comme mode de la gestion urbaine. L'aboutissement serait la reconnaissance dominante de 1945:

de la rue comme risque et du toit comme rétention. "Or la maison, le foyer familial, c'est la cellule initiale du pays. Ne pas l'entourer de **sollicitude** ne pas s'efforcer de la réparer, si elle est endommagée, de la rebâtir si elle a été détruite serait une politique de **suicide**". Que la maison soit "cellule initiale du pays" repère la pensée de pierre d'une saisie de la famille. C'est pas ce mot **maison** sur lequel la charte fixe l'architecte que se définit le **logement**, dans la tension d'une aide à la personne : "l'aide qu'il lui apporte n'est donc pas un dédommagement, c'est un moyen de diminuer considérablement, en le rendant possible, l'effort de ce sinistré dans la réparation ou la reconstruction grâce à une participation aux dépenses". La répétition des énoncés du refus d'un droit à la reconstitution des biens, basculée sur la problématique d'Etat d'une assistance globale d'exception (pour la maison, cellule initiale ...), opère de fait la localisation de l'architecte comme médiateur d'une réduction drastique du logement : "... l'immeuble dont vous allez établir le projet sera nécessairement plus petit que l'ancien."

Cette opération réductrice ne se définirait point dans la seule approche financière d'une réalité du coût de la reconstruction, mais bien dans la logique générale d'une recherche de l'échelle et de la mesure originale d'une gestion efficace de la cellule familiale

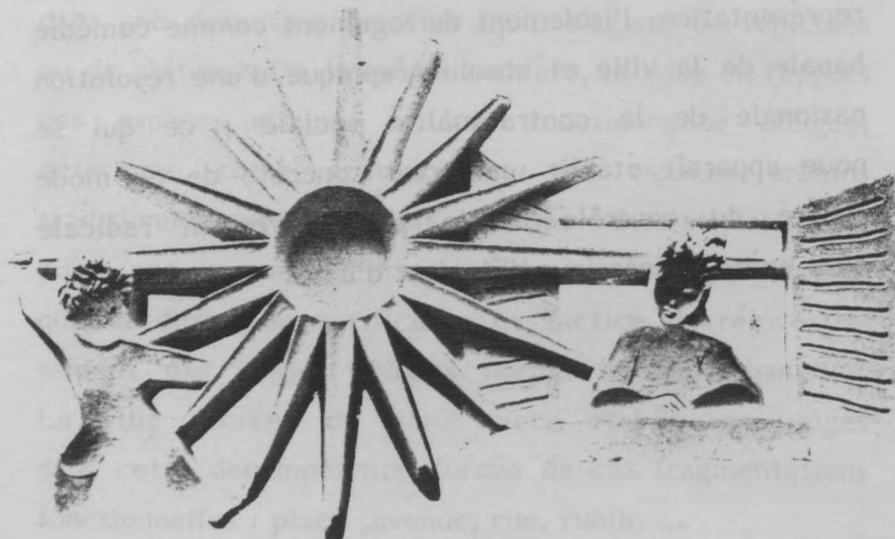
par l'objet logement. Au point que par réduction drastique, il faille appréhender les diverses évolutions que se proposent les révisions conceptuelles de la rue et des spatialités urbaines. La rue est sans conteste le lieu le plus visible d'une telle opération : autant l'énoncé d'une rationalisation ne s'y propose pas moins que la destruction de la rue conventionnelle dans une définition des flux (qu'il s'agisse de véhicules ou de piétons). De la même manière, la mise en rapport des espaces urbains à leur fonctionnalité obligée, détermine cette appropriation des espaces urbains traditionnellement définis comme intersticiels. Au point que la poésie de la ville ne recouvrerait plus que la dimension artificielle et factice du réinvestissement des usages urbains normatifs des urbanistes. La ville recrée de toute pièce établit ses usages dans cette décomposition forcée de ces fragmentations fonctionnelles : place, avenue, rue, ruelle ...

L'Etat de 1940, en sollicitude de l'ordre, se condamne à dérouler une unité des représentations et compositions architecturales et urbaines comme système de son monumental. Le logement, le réseau, l'équipement sont ces témoins qui forcent une cristallisation de l'ordre national.

La dérive démocratique de l'urbanisme de la charnière XIXème - XXème, opère la substitution des représen-

tations des puissances primaires, pour une représentativité du collectif dans le système d'une prolongation de la ville baroque. L'ordre urbain est, encore, de contenir, par la structure d'un réseau public, le potentiel de désordre du privé parcellaire. Le déplacement d'une représentation du local privé en emblématique générale de l'Etat, l'extension du champ de cette représentation, l'isolement du logement comme comédie banale de la ville et absolu graphique d'une résolution nationale de la contractualité sociale ; ce qui se noue apparaît établir une crise concrète de ce mode repéré du contrôle urbain par l'inversion radicale qu'il opère. L'intérieur d'îlot est d'Etat.

l'absence de puissance et l'indistinct pour les yeux
l'usage du collectif dans le système d'une protection
de la ville par une clôture urbaine, encore, de
contour, car la structure d'un réseau d'habitat se pré-
sente de manière à prouver par elle-même, indépendamment
d'une réorganisation du local, qu'elle est en fait
généralisée de l'état, et c'est en ce sens que
révolutionnaire, l'absence d'éléments comme l'absence
passés de la ville et l'absence d'éléments d'une révolution
passive de la ville, ce qui est en fait la



l'absence de puissance et l'indistinct pour les yeux
l'usage du collectif dans le système d'une protection
de la ville par une clôture urbaine, encore, de
contour, car la structure d'un réseau d'habitat se pré-
sente de manière à prouver par elle-même, indépendamment
d'une réorganisation du local, qu'elle est en fait
généralisée de l'état, et c'est en ce sens que
révolutionnaire, l'absence d'éléments comme l'absence
passés de la ville et l'absence d'éléments d'une révolution
passive de la ville, ce qui est en fait la

LA CHARTE DE L'ARCHITECTE

(Paris 1945)

**Charte de l'Architecte
1945**

Image sculptée de François Ganeau pour la première exposition de la Reconstruction (Paris 1945). Elle participe d'un ensemble symbolisant les "besoins et fonctions de l'habitation".



longue sculpture de François de Saligny de La Moignon
exposition de la Renaissance (Paris 1947)
Elle participe d'un ensemble symbolisant les "arts"
sous et fonction de l'habitation.

LA CHARTE DE L'ARCHITECTE

(Paris 1945)

Par l'énoncé même de la nécessité du remplacement de la "charte de l'architecte-reconstructeur", Raoul Dautry propose celle-ci comme modèle de sa "charte de l'architecte" de 1945. Les connotations intimistes d'un propos qui veut laisser transpercer l'homme Dautry confirment avec le démarquage littéraire d'un texte évidemment écrit sur celui qu'il visait à recouvrir, la réédition d'une même problématique professionnaliste : **le ministre parle à une profession que sa parole organise ; voire définit, ou maintient ...**

"Elle (la charte) définira **leur rôle, les méthodes** avec lesquelles ils feront jouer **leurs connaissances** et exerceront **leurs talents**."

La différence serait qu'il se propose la saisie d'une profession déjà organisée ... La Charte de l'Architecte confirme le projet vichyste d'un rituel, constitutif de la responsabilité professionnelle. Elle opère un descriptif du fond de l'être architectural dans une théorie des engagements et collaborateurs ..

Dans l'étonnante naïveté radicale de cette obsessionnelle définition, de l'extérieur, d'un savoir-faire professionnel, opère une définition de l'architecture. Une définition de l'architecture établie sur ces usages contractuels imposés comme constitutifs d'une profession ;

une définition de l'architecture qui adresserait, de l'extérieur, les "connaissances" et les "talents" de l'architecture ...

Mais, s'il y a continuité, quelle serait la nécessité d'un renouvellement ? Raoul Dautry en propose un argumentaire centré sur la notion de climat : "Si certaines dispositions de cette charte peuvent subsister l'ampleur accrue des destructions, des conditions économiques très spéciales et surtout le "climat" nouveau dans lequel est née, après la Libération, l'idée de Reconstruction, exigent que le problème posé par cette Reconstruction soit intégralement reconsidéré."

Une reconsidération intégrale qui va évidemment lourdement prolonger les structures alluvionnaires de la Charte de 1940, dans le repérage lucide de ces déplacements ouverts par le "tremblement du lieu" de la Libération. Ce qui rompt à la Libération est effectivement l'hypothèse vichyste d'une extension organique continue de la France. La Libération se découvre dans la diversité de ses positions, dans la chaleur de ses inquiétudes, dans le retour de l'idéologie. La question devient, pour une charte de l'architecte tenaillée par le questionnement unificateur de 1940, celle du maintien d'un ordre territorial dans la reconnaissance des confusions, dogmatiques et locales, de l'heure. De la "charte de l'urbanisme", par laquelle Raoul Dautry prétend immédia-

tement suturer ce débat sur la doctrine qui pourrait s'ouvrir sur ces documents privés en quête d'Etat dont la "charte d'Athènes est - en 1945 - l'absolu central ; à la "charte de l'architecte" ; se repère l'articulation essentielle, de la clôture de la doctrine, à la gestion de cette clôture.

REVISION DE LA CHARTE

La France n'a jamais été le pays dont le patrimoine artistique était incomparable. C'est pourtant à ce sublime que Raoul Dautry prétend référer la production à venir. L'intensité panique du document d'Etat "charte" dévoile la douloureuse mise en crise du raide surmoi français.

Le texte de 1941 se modernise, on pourrait dire se trouble : ce n'est pas un texte nouveau qui s'énonce mais une déformation, le processus d'une altération.

Il y a révision des cristallisations de l'urbanisme, ouverture d'un procès d'extension dans le repèremment d'une évanescence du zonage et des codifications. "Mais

ces disciplines qui se traduisent en quelque sorte par des règles géométriques puisqu'elles définissent des alignements, des gabarits, du zonage, c'est-à-dire une

sorte de localisation par catégories d'édifices, seraient insuffisantes si chaque architecte bâtissait son édifice uniquement comme son client et lui-même l'entendraient

et sans s'occuper des voisins."

Ce système d'objectivisation du local que traçait la

charte de l'architecte-reconstructeur sur l'utopie d'une sytnhèse de facteurs différenciés, ce système diffuse au point de se reprérer dans sa fondamentale ouverture à l'infini.

"Il y a la nature du sol, sa morphologie, sa topographie, sa géologie, il y a le climat, c'est-à-dire ce complexe qui tient de la nature de l'air, à ses mouvements, son état hydrométrique, il y a le soleil, il y a le tapis végétal et bien d'autres facteurs encore qui sont inconnus ou qui le resteront éternellement".

"L'énoncé d'une puissance d'inconnu des "facteurs naturels repère une dilution de ce lieu exact, objet précis de l'enquête de Vichy. Le naturel, ainsi approché comme transfiguration génitrice des imprécisions du plan ... se valide comme **conjoncture**. Une conjoncture conceptualisée dans le basculement, d'un manque du charbon, de la Main-d'Oeuvre, en proposition, temporaire, d'un retour à ces matériaux naturels, ceux qui sont extraits ou produits à proximité de vos chantiers."

La conjoncture imprime les conditions nouvelles de la planification dans une théorisation des variances du réel. Si l'unité reste la référence de la production de la ville, on propose qu'elle est désormais surtout évoquée, comme garantie des sensibilités d'une production efficace, sur le mode d'une retenue de la variété. "Vous reconnaîtrez facilement, par l'examen de ses différentes missions, que le but poursuivi est le suivant:

réaliser une unité de conception pour l'ensemble de la ville, avec cependant une certaine variété de quartier à quartier. Réaliser dans chaque quartier encore une certaine unité avec cependant, et suivant les cas, une variété plus ou moins grande entre les édifices."

LE RETOUR DE L'ARCHITECTE

Caractérisant l'architecte d'opération, la charte de 41 proposait : "Il établira ensuite son projet en l'adaptant aux disciplines édictées pour le secteur et, loin de les décrier, s'emploiera à faire accepter par son client, les contraintes qu'elles pourraient faire naître".

Si la charte de 1945 confirme l'antériorité du travail de l'urbaniste ("les disciplines d'urbanisme auront été édictées par son urbaniste qui aura dressé le projet d'aménagement et de reconstruction"), elle énonce immédiatement, dans cet espace, le travail de l'architecte comme travail de **son expression** : "la parole sera aussitôt après donnée aux architectes qui devront s'exprimer dans le cadre de ce projet, c'est-à-dire en respectant les disciplines".

L'évocation de la discipline urbanisme amène l'appel des nécessités de l'architecte à s'exprimer. On propose que l'expression de cette paradoxale nécessité "romantique" marque que s'ouvre le temps des chantiers. Dans le système de la reconstruction, l'architecte apparaît en effet comme homme possible du terrain, sur sa

polyvalence même ... L'architecte est celui qui pourrait entraîner les ouvriers ; il est surtout celui qui peut répondre à cette situation économique particulière où il n'y a pas une vérité mais de toutes petites vérités locales, des vérités ingénieuses ...

"... l'ingéniosité, par ce que, devant l'anémie des moyens de transport et la pénurie des matériaux, vous aurez suggérer l'utilisation du maximum des ressources locales, vous saurez mettre en oeuvre des matériaux tombés en disgrâce ou en utiliser d'autres que votre esprit inventif peut transformer en matériaux de construction. La mise en avant, dans ce contexte, de cette ingéniosité sur laquelle Vasari établissait l'architecte, sanctionne un déplacement définitivement réducteur : l'ingéniosité repèrerait le **savoir-faire des adaptations**. La théorie d'une pertinence conjoncturelle de l'architecte apparaît reposer, non sur la reconnaissance en soi d'une nécessité transcendante de **l'invention**, non plus dans le repèrement d'une réalité acquise des savoirs ordonnateurs de l'architecture, mais bien dans la polyvalence, la souplesse, ces qualités mêmes de la décomposition morale de l'Ecole des Beaux Arts.

Si en 1945 l'architecture apparaît comme définition possible d'une résolution urbanisme/territoire, ce n'est pas par la précision de ses énoncés mais, au contraire, en tant qu'elle est isolée comme potentialité large, dans le système protéiforme des contingences locales

de la pénurie. Il convient de remarquer cette mise en avant de l'architecte en tant qu'elle le repère dans le système de la débrouillardise temporairement nécessaire, c'est-à-dire en tant que la reconnaissance de l'architecte ne passe pas nécessairement la reconnaissance d'un corpus ou d'une doctrine de l'architecture, en tant que sa reconnaissance suppose au contraire la Charte, ce document qui, de l'extérieur, définit l'architecte sur les nécessités sociales de son rôle attribué. Et l'architecte, singularisé dans son **archaïsme** pertinent par sa capacité à relever les matériaux tombés en disgrâce, c'est-à-dire hors du champ de l'économie moderne, ne s'expose-t-il pas à voir sa nécessité remise en cause par le retour de ces matériaux nouveaux sur lesquels s'établissent, dans le même temps, les stratégies constitutives de la croissance. Ce mode d'une définition, par l'extérieur, sur l'adaptation, ne l'expose-t-il pas, comme groupe, à un risque du sens: représentant d'une souplesse temporairement nécessaire de l'économie, l'architecte ne mettrait-il pas en crise le propre système de ses avoirs, s'exposant ainsi, exagérément, pour ces temps où l'appareil de production étant en route, le "différent" ne serait plus nécessaire, sinon gênant ...

L'essentielle indifférence constructive du système productiviste de Raoul Dautry, en isolant la seule pertinence économique - il faudrait dire aussi "politique"

de l'architecte questionne la stabilité à long terme de sa régulation dans le système par ailleurs de la cristallisation obsessionnelle des procédures techniques.

Par contraste de cette efficacité supposée, l'urbaniste apparaît potentiellement, en 1945, comme menace de stérilité : "Je fais confiance aux urbanistes ; **cependant** ils n'établissent qu'une discipline, salubre certes, mais qui serait stérile si vous les architectes, ne réalisiez pas, après eux, dans le cadre de cette discipline, votre oeuvre **concrète et tangible**."

La révélation de la stérilité de l'urbaniste (ce legs vichyste, passe par la dilution logique d'un urbaniste (de fait architecte) en architecte-en-chef : "Dans bien des cas, si l'urbaniste d'une ville est **aussi un architecte de grand talent**, je m'efforcerais de prolonger naturellement sa mission par celle d'architecte-en-chef de la même ville."

De fait Raoul Dautry exprime son regret de devoir, parfois, de par le manque de qualités d'architecture de l'urbaniste, ouvrir le dualisme d'une confrontation architecte-en-chef/urbaniste où ce dernier n'a, de toute manière, pas la part belle : "Un des premiers rôles de l'architecte-en-chef sera de bien se pénétrer, en le précisant du modelage démographique, dégrossi par l'urbaniste, c'est-à-dire la distribution sur le sol des densités de population. C'est par ce modelage

qu'il sera conduit à déterminer les capacités d'habitation et par suite, à fixer la proportion des espaces bâtis, les hauteurs et le nombre d'étages ..."

L'ARCHITECTE EN CHEF

Cette paradoxale cristallisation conclusive de l'architecte en-chef, apparaît en quelque sorte reconnaître cette proposition qui sous-tend la "charte d'Athènes" d'une fusion architecture/urbanisme.

"C'est pourquoi j'ai décidé de placer à la tête des architectes appelés à construire dans une même ville offrant un nombre de sinistrés importants un "architecte-en-chef" et qui aura pour rôle d'orienter, de coordonner, en les disciplinant, les architectes chargés de reconstruire. C'est lui qui sera responsable de **l'esthétique de la ville** ; nous verrons aussi que son action bienfaisante pourra encore porter sur l'organisation des chantiers et la manière dont sont conduits les travaux."

L'architecte-en-chef est l'homme bienfaisant par lequel toutes les contradictions - et notamment celles du rituel pointilliste de la taylorisation hiérarchique instituée par Vichy - se résolvent : "L'architecte en chef aura toute latitude pour être en même temps architecte d'opération. Dans ce cas, il sera automatiquement chef de secteur pour les zones dans lesquelles s'élèveront les édifices dont il aura la charge."

UNE PROFESSION CONFIRMÉE SOUS TUTELLE

L'architecte débarque en 1945 comme homme lié par serment à son client. La Charte serait son serment à l'Etat, un serment qui ne le saisirait pas individuellement mais collectivement, dans le repérage précis des saisies articulées d'une hiérarchie professionnelle énoncée dans le regret du si parfait modèle guerrier " "Ce n'est pas parce que la guerre commande, elle aussi, des hiérarchies et des disciplines, autrement plus farouches d'ailleurs, que le guerrier se sent minimisé ; il les sait indispensables et salutaires, pour sa propre sauvegarde, aussi bien que pour la victoire."

Pour se conclure au chapitre 10 : "de l'architecture", la Charte progresse le rituel d'une saisie hiérarchisée de la profession : 1. période transitoire - 2. du serment des architectes - 3. répartition territoriale des architectes - 4. limitation du volume des travaux - 5. discipline et hiérarchie - 6. mission de l'architecte en chef - 7. mission de l'architecte de secteur - 8. mission de l'architecte d'opération - 9. du comité des chefs d'atelier ...

Une profession donc interpellée dans l'obligation de sa mission sociale, jusqu'à être affirmée dans la méfiance des affirmations individuelles : "Sans doute des travaux de cette nature ne contribueront à enrichir votre oeuvre construite ... " Par delà la terrifiante haine de cet énoncé et la réduction radicale d'ambition qu'il assume,

s'isole une disgrâce de l'Etat : entre le refus a priori de toute espérance pour l'architecte, et cette stricte nécessité, non seulement de **l'adaptation**, mais aussi de la **représentation** qui amène l'Etat à inviter l'architecte, par ailleurs, sur l'individualisme de son **expression**. Par delà la modernité essentielle de la possibilité même de cette disjonction, se repère, dans son isolement, l'impossibilité essentielle, pour l'Etat d'énoncer un système de l'ordre architectural autre que celui de la généralité d'une délégation.

La profonde dislocation langagière du discours public sur l'architecte se confirme, par exemple, dans la réédition de la territorialisation des architectes programmée par Vichy sur le mode d'une limitation du choix des sinistrés. Débouchant sur l'approche négative de l'architecte "immigré", le discours moral d'Etat, directement hérité ("il ne saurait être question à l'occasion de la détresse des sinistrés, de voir s'échafauder des fortunes"), se valide directement dans la confirmation du privilège régressif d'une moralité supérieure du local. Confirmation paradoxale si considérée à travers ces rapports que Raoul Dautry prétendait par ailleurs instituer avec les "grands architectes" de son temps ... Le démarquage d'une organisation de l'agence de l'architecte sur les modes de l'assistance sociale du salariat ("il sera enfin tenu compte dans la fixation de ce maximum (de travaux), du nombre d'enfants

à la charge de l'architecte), rêve une cristallisation de l'organisation professionnelle hors de l'hypothèse d'une rentabilité (commerciale), dans le temps même où est évoqué la possibilité de revenir à une liberté permettant "le jeu de l'émulation et la juste récompense de la conscience professionnelle", dans l'hypothèse encore timide, d'une croissance ..

C'est dans le territoire de cette contractualité et la liste surabondante que s'isole l'éventualité paradoxale des "brebis galeuses".

Si Vichy tressait l'architecte par ce lien organique qui prévient la faute (l'agence est le lieu d'une représentation de l'Etat), Dautry libère l'architecte en isolant la moralité d'une inspection qui ne peut, dans la reconnaissance nouvelle d'une brisure du contrat social corporatiste, qu'être insidieuse... Le fantasme d'un contrôle total (repérable chez Raoul Dautry depuis les chemins de fer et le Ministère de l'Armement) sanctionne cet architecte restitué au privé dans le système de la reconnaissance par l'Etat des risques d'une séparation. L'architecte est un délaissé d'Etat que l'évocation de sa culpabilité latente confirme sous tutelle.

ACADEMISME SANS DOCTRINE ET SYNCRETISME PROFESSIONNEL

Il n'y aurait plus en 1945 que des "architectes modernes": de la défaite à la Libération, filtrerait une mort des

certitudes classicistes, une mise en crise des régionalismes. Il faut rapporter la position symptomatique de l'Etat dans la question d'une doctrine de la reconstruction en 1945, à l'articulation historique de l'ENSBA après 1918 : entre l'impossibilité structurelle de l'énoncé et la crispation sur la persistance des sédimentations organisationnelles.

De Umbdenstock (rigueurs désespérées du classicisme à son déclin), à son successeur Tournon, futur directeur de l'école des Beaux-Arts (1942 à 1944), s'isole, en effet, la survivance de la structure ENSBA, dans l'adaptation de l'atelier, sur l'affirmation d'un idéalisme de l'expression spontanée des étudiants sous l'oeil d'un maître devenu conseil.

La possibilité opérationnelle d'une pratique absolument codée sans doctrine fixe repère de même cet instant de trouble de l'impossibilité pour l'Etat de la doctrine unique.

A partir de son analyse de la nécessité de l'extension hiérarchique, de son repérage d'une concrète diversité des propositions doctrinales de la France de la Libération, Raoul Dautry va théoriser une nécessité de leur adaptation, dans un système égalitaire du pluri-doctrinal capable de résorber en efficacité supérieure les conflits potentiels. "Cependant, il ne saurait y avoir pour la reconstruction une architecture officielle et unique : il faut au contraire que se pliant aux disciplines qui

éviteront l'anarchie et seront génératrices d'unité
tous les talents puissent se manifester, toutes les ten-
dances et toutes les écoles s'exprimer."

Par delà cet apparent équilibre où tout se conjugue
avec tout et l'ensemble à la hiérarchie, se profile le
fondamental scepticisme du temps que, dans son désan-
chanté, Raoul Dautry valide comme seule structure
doctrinaire possible.

L'autorité que Le Corbusier réclamait, pour l'ordre
d'une construction, Raoul Dautry le réitère pour lui-
même, dans la rancoeur des retenues de tout choix,
dans la France du retour à la démocratie.

"Je fais confiance ... pour l'organisation du détail
des disciplines et pour la conception architecturale
des édifices courants. Mais la responsabilité des princi-
pes généraux desdites disciplines et de la conception
architecturale des grands ensembles incombent au
ministre". L'affirmation de cette tutelle violente repère
l'émergence du potentiel d'extraordinaire de ce "grand
ensemble" qui est responsabilité primaire de ministre.
Le paradoxe structurel est que ce postulat radical
de responsabilité ne peut s'exprimer hors du mode
d'une dénégation péremptoire dans la réitération des
métaphores de refus de Vichy : "Mais ce que je pros-
cris formellement c'est le pastiche et le faux régionalisme".
On repère l'identification des articulations imputres-
cibles de la norme régionaliste de Vichy, en consensus

minimal, de la Libération, sur le moderne. L'impossibilité d'un nouvel espace unitaire doctrinal et le constat d'une difficulté à poursuivre telle l'extension organique de l'urbanisme de Vichy, énoncent une problématique prioritaire du contrôle des manifestations désordonnées qui résulte de cette rencontre.

"On pourra ainsi avoir la certitude que de regrettables erreurs d'appréciation, de manifestations désordonnées ou de fautes de goût qui déshonoraient notre pays (aux yeux de l'étranger ...) seront évitées ; tandis qu'au contraire le génie français aura la possibilité de s'exprimer dans toute son ampleur et avec son admirable diversité."

Le postulat théorique d'une "admirable diversité (aux yeux de l'étranger) repère le déplacement, de la diversité égalitaire de l'unité organique vichyste, au constat des divergences des lobbys concrets de la Libération et aux modes de contrôle des dysfonctionnements "dans cette grande compétition pacifique qui va se livrer entre tous les pays dévastés par la guerre". L'idée nationale de la Reconstruction s'articule sur la notion d'une théorie et pratique de discipline.

"L'exemple de la Reconstruction pratiquée après la guerre 1914/1918 a montré où peuvent conduire l'absence de discipline et l'initiative individuelle abandonnée à son libre arbitre.

Si cette Reconstruction a pu témoigner d'un bel effort

économique, elle fut cependant, sur le plan de la conception, caractérisée par une véritable **anarchie esthétique** et des **fautes de goût** déplorables."

La représentation de 1918 juxtapose la faute de goût déplorable et l'initiative individuelle dans l'absence de discipline. Si la proposition d'une nécessité de longue durée d'une discipline d'Etat pour les architectes, paraît constater une destructuration des disciplines propres à l'architecture, on raille que l'appel à l'harmonie et au beau est surtout mode premier d'une critique de l'anarchie **productive**, c'est-à-dire d'une production relativement divisée.

Par delà l'assise réaliste d'une discipline qui veut saisir la réalité des pratiques productives et des équilibres de pouvoir des lobbys sédimentaires, on repère l'identification d'un objectif esthétique putatif : **la beauté, comme argument** révisé d'une continuité des procédures d'extension vichystes.

"La Reconstruction que nous allons entreprendre, si elle doit être la manifestation des facultés de redressement du Pays, doit aussi marquer ce qui peut et doit exprimer de génie de notre peuple dans le domaine de la beauté.

La France qui jusqu'au siècle dernier a toujours été, dans ses oeuvres construites, le Pays que l'on a partout ailleurs suivi et copié, le pays dont le patrimoine artistique était incomparable, doit retrouver sa place exemplaire."

La discipline que propose l'Etat est de substitution, elle ne prétend résoudre cette question du beau qui la justifierait. Discipline de retrait, elle assure une limitation des désordres dans le système de son contrôle externe. Une "discipline suffisamment souple" est la théorisation nécessaire à l'acceptation, obligée d'une expression du "talent" ; cette délégation au talent qui peut seule donner sens essentiel, emplir et réaliser une discipline de délimitation.

"Nous n'arriverons à ce résultat que par une discipline suffisamment souple pour laisser se manifester **tous les talents**, mais aussi assez stricte pour que notre oeuvre construite possède d'incontestables qualités d'ordre et d'unité."

L'ARCHITECTE EN CHEF

La délégation nécessaire de la responsabilité de l'architecture se fixe, on l'a vu, sur un individu solitaire l'architecte en chef, en qui se condensent toutes les filières techniques de responsabilité.

On repère précisément l'ambiguïté essentielle de son positionnement, entre l'affirmation de sa nature **d'homme désirant** (l'homme qui, par son désir transcende l'impossibilité de la décision) et sa position réelle d'unité primaire de la hiérarchie du contrôle d'Etat pour qui le langage esthétique des "caractères de l'architecture" se résoudrait potentiellement en ces

catégories du classement des architectures du CTRI:
architecture ordonnée/disciplinée/libre...

"Il (l'architecte en chef) déterminera ensuite le caractère qu'il désire donner à chaque quartier, de par la nature des édifices que celui-ci comporte et du genre de vie des occupants. Cela le conduira vraisemblablement à définir à très grands traits le caractère de l'architecture qu'il voudrait voir s'élever, architecture monumentale, architecture disciplinée, architecture libre..."

Précisant les responsabilités de l'architecte en chef, la Charte propose le "risque" d'une architecture qui réaliserait concrètement la forme d'une hiérarchie, en pesant l'extension juste d'un droit de l'expression architecturale. L'architecte en chef tresse "à très grands traits". Celui de secteur affine cette esquisse que l'architecte d'opérations réalise ... pour ce qui est de ses outils, se repère, d'une part le syncrétisme professionnel qui rassemble le sanitaire, la voirie et l'art, d'autre part cette étape d'une évolution historique où l'outil technique "plan de masse" repère l'ère du logement moderne et les disciplines de l'architecture d'ensemble des façades" la persistance de l'urbanisme d'îlot. Où l'urbanisme moderne de l'espace libre retrouve plus aisément l'ornement des motifs décoratifs qu'une réalité constructive de matériaux concrètement mise entre parenthèses.

"Il établira en **plan de masse**, les esquisses des îlots d'habitation, l'aménagement des **espaces libres** qu'ils devront comporter définira plus nettement les disciplines de **l'architecture d'ensemble des façades extérieures et intérieures**, précisera s'il y a lieu, les proportions de vides et de pleins, les lignes régnautes, les **motifs décoratifs** à répétition ou isolés (si la composition le commande, le choix des matériaux).

Ce penchant d'homme à tout faire, que sa tradition évidemment lègue à l'architecte, est logiquement systématisé, lorsque la hiérarchie se descend. Pour l'architecte en chef de secteur, le langage est comme tout cru :

"Il veillera au respect par eux (les architectes d'opération) des différentes disciplines aussi bien que des règlements sanitaires."

"Jouant en même temps que celui de conseil artistique, le rôle d'architecte-voyer..."

"En définitive, l'architecte en chef de secteur aura la responsabilité de **l'esthétique** de son secteur, celle du respect des **règlements** dans les différents édifices qu'il comporte. Il aura **la responsabilité morale** de la bonne marche des **travaux**."

LE CORBUSIER ET LA NORME HORS-NORME

Le Corbusier, celui qui le laisse deviner dans la tentation d'être "le régulateur" de cette structure hiérarchi-

que de la construction qu'il propose - notamment - dans "la maison des hommes", Le Corbusier peut orienter la lecture d'un "architecte-en-chef", petit dictateur du local étrangement libéré de la question théorique de son autorité par la quasi-proposition de son autonomie du pouvoir politique ; l'essentielle-autonomie d'un champ spécifique de responsabilité dont il ne pourrait être témoiné dans le système des représentations politiques ... Un caractère d'architecte que contraste le centrement des évocations de l'urbaniste par la "charte de l'urbanisme" - cette autre charte de Dautry - sur la question de la persuasion des habitants.

L'unité d'habitation de Marseille, commandée par Raoul Dautry en 1945, isole l'exceptionnel d'une procédure de dérogation appliquée au test de la norme alternative d'un architecte. On constate que le propos globalisateur de Le Corbusier sur la norme est précisément ce qui l'identifie comme hors-norme, c'est-à-dire externe à la hiérarchie disciplinaire. Se révélerait ainsi une servitude concrète de l'architecte-en-chef, cet empereur dont la dictature d'expression ne pourrait se réaliser que dans le système de sa reconnaissance et de sa validation par l'ensemble des architectes de secteur et d'opération. On constate la théorie d'une liberté de l'architecte dans l'espace collectivement

géré de l'impasse du choix procédurier.

L'oeil lucide de Le Corbusier repère le travail sur la norme comme généralisation essentielle de son temps.

Une norme dont on ne peut que constater qu'elle résulte dans la France des années 40, non d'une expérimentation architecturale, plutôt d'une récession des traditions et usages dans leur rencontre avec l'évolution des lobbys productifs.

Raoul Dautry en laissant s'élaborer la dérogation de fait de cette seule alternative normative, n'apparaît pas pour autant avoir débouché sur une réelle expérimentation typificatrice. La Libération n'est pas la saison d'une ouverture novatrice des types du logement. Singularisant l'Unité d'Habitation, il y a la possibilité de ne la considérer que dans la reconnaissance d'un "génie" de Le Corbusier : génie, cet incontestable nécessaire à la réalité de l'ordinaire disciplinaire. Se repère chez Raoul Dautry, l'ouverture froide d'une fracture de la profession d'architecte : entre une presque unanimité dont la productivité est strictement attendue comme réalisation d'une discipline contractée - dans la stricte continuité hiérarchique de la charte de l'Architecte-Reconstructeur -, et une minorité professionnelle validée sur cette logique du génie nécessaire à l'extension d'Etat dans le temps troublé de la Libération.

La dérogation devient ce territoire que valide le légi-

time romantique de l'expression **et que seul le ministre peut interpréter**. Dans ce système, la difficulté de Le Corbusier à développer son propos apparaît tenir, plutôt que de telle ou telle opposition locale à son oeuvre, à sa volonté de poser son travail sur le standard même de la Reconstruction, alors qu'il ne peut être reconnu que dans le système de cet exceptionnel qui vient réaliser la structure sédimentaire des équilibres concrets d'une normalisation déjà ouverte.

Les années 50 viendront confirmer le potentiel opératoire d'un ordinaire paradoxal de la dérogation : de ce "grand ensemble" dont la première réalité, l'essentielle structure tient de l'ouverture d'une catégorie de la décision, celle qui "remonte" au ministre ; cette seule ouverture, au sommet de la hiérarchie ...

Raoul Dautry va proposer la création d'un "comité des chefs d'atelier". Ce Comité vient clore le système de la confiance contractualisée à l'égard des architectes en chef et de secteur, **en énonçant la diversité des tendances de l'architecture dans l'affirmation même de possibilité d'un accord rationnel entre ces tendances.**

"J'ai donc envisagé que chaque auteur de projet destiné à être soumis au Comité choisisse, au préalable, parmi ses membres, celui qui lui paraît le mieux correspondre à ses goûts, à ses tendances, à ses conceptions esthétiques.

Il le désignera comme son **"son chef d'atelier"**.

Le Corbusier est clairement l'interlocuteur secret d'un Raoul Dautry en 1945. **Le rival potentiel** ! cette idée folle que l'on n'aurait osée se proposer avant d'avoir commencé notre lecture ! Sans que l'on veuille imposer qu'il fut jamais question d'un Le Corbusier ministre ... De technicien à technicien, le jeu des rivalités porte sur la technique, sur les modalités, on pourrait dire l'idéologie technique ; ce qu'en architecture, on appellerait doctrine.

La "charte de l'urbanisme", la "charte de la rue de Lille" selon les termes de Dautry rapportés par Paul-Henri Dufournet, est une structure alluvionnaire complexe bâtie par Urbain Cassan sur l'objectif volontariste d'un recouvrement de la "charte d'Athènes".

La "charte de l'architecte" spéculé la folie spécifique d'une prolongation de la structure hiérarchisée de l'architecture initiée par Vichy dans la reconnaissance même, la sentence, d'une décomposition idéologique.

A Le Corbusier, dans sa position exceptionnelle de "chef d'atelier", est reconnu une "autorité incontestée".

A Le Corbusier, chef d'atelier, est proposé l'érection ordinaire d'autres "autorités incontestées" (Auguste Perret, André Lurçat, Madeline, Henri Pacon, André Leconte, et P. Paquet) sur le territoire contractuel d'une clôture du débat, d'école à école.

Car, à part de tout jugement sur leur justice autonome,

R. Dautry vise son "autorité incontestée", une paradoxale représentativité, par le rassemblement, la condensation de toutes les opinions émissibles ...

"L'avis que je solliciterai ne sera donc pas celui d'un seul individu, mais celui d'un certain nombre d'hommes de l'art réunis en comité. Ces hommes de l'art choisis parmi les chefs incontestés des différentes écoles d'architecture française.

Pour faire oeuvre rapide et féconde, ce comité doit être restreint et tous les "Patrons" ne pourront en faire partie.

Cependant mon choix sera fait pour que toutes les branches de l'éventail des tendances de l'architecture française y figurent."

Raoul Dautry atteint sa justesse doctrinale en supposant de fait équivalentes toutes les lignes architecturales; sur la reconnaissance générale, du rationnel raisonnable d'une critique codée sur une grille analytique équilibrée identifiable par tous les "modernes" (des CIAM à Vichy). "J'ai l'engagement formel des chefs d'atelier que, au sein du Comité, ils ne combattront pas un projet, présenté par un de leurs collègues, parce qu'il serait d'un esprit différent de celui de l'école qu'ils représentent, mais qu'ils ne s'attacheront qu'à le discuter des points de vue de la satisfaction au programme, des qualités esthétiques et rationnelles de la composition, de l'inscription dans le milieu environnant, de

l'adaptation aux exigences locales, géographiques ou sociales et aux conditions modernes de la vie, enfin d'examiner sur le plan technique sa compatibilité avec les possibilités du moment."

Si l'on comprend que cet énoncé puisse tenter l'espérance de Le Corbusier, on propose qu'il n'y aurait pas de direction à cette épure de grille de lecture hors la figure de cette conciliation forcée où les acteurs tracent, d'abord, le statu quo de leur représentativité. Un débat latent sur la nature même de la raison architecturale est cyniquement dérivé. Ce qui est de fait proposé à la profession est de se réguler, de gérer ses différents dans l'unité des dispersions locales. Chaque architecte en chef dictateur ... et ce contrat proposé à celui qui construit, d'une mort rituelle d'un sérieux du débat d'architecture.

VERS UN ECLECTISME TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE.

Les thèmes de l'ordre et de l'unité sont ces thèmes, essentiels pour Vichy, qui repèrent ce profond travail de démarquage par lequel une Charte est écrite sur une autre. L'articulation de cet ordre dans la double valence de la beauté et d'une souplesse retenue, cette opération dans laquelle se résoud l'association de l'artiste-architecte à l'Etat, se découvrait donc une nouvelle pertinence dans le repérage rupteur d'un impossible du consensus doctrinaire.

En identifiant, pour toutes les tendances, des chefs, se trace l'hypothèse d'une autorégulation privée des architectes, ceux-ci se répartissant en quelque sorte librement, selon leurs conceptions sur le territoire. D'une part l'architecte choisirait son chef d'atelier, d'autre part il s'assurerait et utiliserait les tendances de ses collaborateurs. L'architecte en chef est celui qui a connaissance, s'agissant des autres, "de leurs capacités, de leur talent, et de leurs inclinations". On propose qu'à la rencontre de deux géographies également portées par la Charte : celle des tendances et celle de l'ancrage local, se noue la certitude d'une contrainte programmée. Raoul Dautry gère la diversité structurelle des tendances de l'architecture en proposant des rationalités locales monochromes, au risque d'un clientélisme .. Sur l'image violemment chaotique de la Reconstruction de 45 (de Laprade à Le Corbusier) se profile un ordre dans le système d'un éclectisme territorial.

"Il pourra de même conseiller les sinistrés pour le choix de leur architecte, ainsi que pour le regroupement éventuel des architectes de même tendance."

Cette gestion se structure dans la reconnaissance de deux types territoriaux du projet : celui de la part d'audace des extensions celui de l'harmonie des ensembles urbains ; tous deux considérés dans leur symbolique d'une confrontation des discours matures de la compo-

sition urbaine et de l'urbanisme moderne.

La tension d'une focalisation de l'éclectisme territorial sur le mode d'une bipolarité organise les tentatives de fusion, voire de pollution réciproque : un éclectisme de fait.

"Sachez donc être moderne en sauvegardant l'harmonie avec ce qui environne votre édifice.

Par contre, dans des ensembles neufs, rien ne vous empêchera et je vous y invite même, à rechercher des formes neuves pourvu qu'elles soient **rationnelles et belles**. Vous atteindrez là, le but cherché, si vous savez dans ces ensembles atteindre la beauté en respectant l'ordre et l'harmonie."

Partant, on l'a dit, d'un fonctionnalisme, il y a proposition d'un scepticisme doctrinaire, voire d'un éloge de la diversité.

Gaston Bardet proposait à la norme le champ de projet des sociologies de son élaboration, la proposition d'une science des topographies sociales comme mode de dépassement du fonctionnalisme de l'homme universel. Raoul Dautry quant à lui confronte le fond primaire d'une pratique fonctionnaliste reconnue, à ce qui lui fait écart, et en limite l'extension valide. Raoul Dautry considère le logement égalitaire en tant qu'il se résoudrait par une diversité, non pas transcendante, mais gestionnaire, des êtres humains. Cette sédimentation insidieuse de la distinction vichyste entre essence

naturelle et essence sociale, produit un devoir de réserve de l'architecte, tenu de saisir, outre la nécessité de son travail hygiéniste de suppression des habitudes malsaines, la reconnaissance des hérédités inexorables.

"Tandis que vous **traduisez en plans les programmes donnés**, vous n'oublierez pas qu'il faut vous efforcer d'**élever le niveau de vie**, c'est-à-dire accroître le confort en diminuant la fatigue inutile dans les gestes quotidiens qu'exige **la fonction d'habiter**, de faciliter aux occupants la pratique d'une hygiène salubre, d'accroître la dignité de leur existence par la suppression d'habitudes malsaines ; mais vous n'oublierez pas cependant, qu'étant des **êtres humains**, ils obéissent à une **hérédité inexorable** contre laquelle personne ne peut rien., ils ont des traditions respectables, des coutumes qui ont pour eux un grand charme, **un genre de vie qui, pour beaucoup, est toute la vie.**"

Par la mise en doute du fond transcendant de transformisme social nécessaire aux certitudes modernistes, se générerait un individu architecte inquiet dans le système sceptique de la Reconstruction.

"Ne bouclez pas systématiquement tout cela et, sous prétexte de vouloir les **éduquer**, ne les rebutez pas, ne les mettez pas, par une action trop brutale, en état de réaction systématique contre tout progrès. Et puis qui vous dit que **la formule** qui vous serait

personnelle serait la bonne ? **La diversité des formules proposées**, chacune avec une conviction également chaude, tend à prouver qu'il ne saurait y avoir de système rigide et uniforme. **Il vous faut donc être électique** : sachez faire accepter ce qui est unanimement reconnu par les médecins, les hygiénistes, mais sachez accepter ce que **instinctivement** l'occupant de votre futur édifice désire. Perfectionnez mais ne bouleversez pas."

La réduction d'un débat d'art, d'un débat sur les formes du social, s'opère dans la gestion égalisante d'une logique d'état et débouche sur l'affirmation franche d'un éclectisme nécessaire. La chaleur contrastée de l'affirmation des doctrines est proposée comme preuve d'un système qui ne serait ni rigide ni uniforme. A part d'un fonds commun de certitude (celui des hygiénistes et des médecins, par ailleurs repéré, par la nécessité de le faire accepter, comme certitude confidentielle propre aux techniciens) les affirmations individuelles des architectes sont directement confrontées aux impératifs instinctifs des habitants et au conservatisme général d'une politique du "ne bouleversez pas."

On mesure la confusion générale des catégories artistiques que propose cet éclectisme territorial en considérant comment le pittoresque est prolongé (après Vichy) comme indicateur de mesure de celui-ci. A la conception

unitaire du tableau est opposée le pittoresque d'un système de confrontation des libertés architecturales. "Il (l'architecte-en-chef de secteur) sera juge, sous l'autorité supérieure de l'architecte en chef, de la plus ou moins grande **liberté à accorder aux conceptions artistiques** des architectes d'opération suivant le degré de pittoresque ou contraire d'unité à conférer aux ensembles dont il a la charge."

LE BEAU, LE SOLIDE, LE VITE ET LE "PLUS BAS PRIX POSSIBLE

Contrairement au CTRI qui cherchait à limiter la portée de la transformation en cours en affirmant un refus de la standardisation au profit de la normalisation, 1945 apparaît, avec une certaine confusion, revenir sur ce thème. La normalisation et la standardisation, ensemble et indistinctement, sont considérées comme une des tâches des architectes en chef par rapport à ce double objectif du Vite et du Plus-Bas-Prix Possible.

"Il pensera que notre objectif, s'il est de faire beau et solide, est aussi de construire vite et au plus bas prix possible. Par conséquent, il devra étudier le problème de la normalisation et de la standardisation". Par rapport à une Charte de 1941, encore timide, il y a validation, par la Charte de 1945 du travail de 5 ans sur la normalisation. A la conception d'une ville

comme maison succède celle de la ville comme chantier, unifié dans le système d'une efficacité de production régionale.

"Dans le très grand chantier que constitue une ville par exemple, ou un ensemble de bourgs ou de villages, il y aura intérêt à réduire le nombre de types d'éléments portants, moellons, briques, poutres, poutrelles, poteaux éléments d'équipement, portes, fenêtres, sanitaire, etc...

Il pourra donc en travaillant en liaison avec les architectes-en-chef de secteur et les architectes d'opération, déterminer un certain nombre de ces types qu'il réduira dans la mesure du possible de telle sorte que puisse être entreprise la mise en fabrication de séries régionales."

Le "de re aedificatoria" de Raoul Dautry se traduit en "de l'architecture". Il pourra être cité in extenso. "Et d'abord vous bâtissez pour des hommes, c'est-à-dire que l'idée de l'être humain doit, dans vos recherches, être prédominante je n'ose pas dire unique. Vous penserez donc, à chaque instant de ces recherches, **comment il vivra, comment il travaillera, comme il prendra du repos** dans l'édifice que vous projetez pour lui ?

Et vous vous ingénieriez pour qu'il y vive bien, qu'il y travaille bien, qu'il s'y repose bien. Vous vous efforcerez de lui apporter dans cet édifice, avec **la commodité**,

la santé et la joie qui lui sont connexes.

Le syncrétisme catégoriel qui contracte deux pôles de l'architecture (celui du beau, du solide et du commode ; celui de la vie, du travail et du repos) condense l'architecte **entre l'homme et la technè telle que l'Etat la lui livre.**

"Sans doute il vous faudra équilibrer ces désirs avec des possibilités techniques et financières ; vous serez alors aidés par une codification préparée par mes services grâce à laquelle quelques règles vous permettront de satisfaire pleinement aux conditions de l'hygiène, vous donneront des éléments de correspondance avec le niveau de vie et le genre de vie, elle vous aidera aussi à choisir parmi les procédés techniques, ceux qui vous permettront d'atteindre **le résultat** avec le minimum de dépenses et une durée de construction réduite."

Il y a distinction du résultat et des moyens d'y parvenir. Le logement, est un en-soi que l'on peut attendre par différents modes. Il y a déplacement du rôle d'un Etat qui se fixe sur ces stratégies intermédiaires de la construction-législation et qui prétend abandonner une idéologie architecturale de fait refoulée comme objet de la profession ...

Dans ce contexte, Raoul Dautry peut, en toute laïcité technique saisir la pénurie comme absolu. L'oeil cynique, absolument autonome de l'objet architectural, peut

repérer sans compromission l'éventuelle pertinence, temporaire mais totale, de productions locales archaïques. Il commanderait ce faisant la catégorie d'une production de pénurie, en rupture du régionalisme architectural des matériaux, sanctionné par Vichy. "Sur le plan de l'ingéniosité, parce que, devant l'anémie des moyens de transport, et la pénurie de matériaux, vous saurez suggérer l'utilisation au maximum des ressources locales, vous saurez mettre en oeuvre des matériaux tombés en disgrâce ou en utiliser d'autres **que votre esprit inventif peut transformer en matériaux de construction.**

Le repérage d'une pertinence de l'architecte comme inventeur (producteur) de matériaux isole un nouveau temps de la production. Sur les figures "parfaites" de fait atemporelles, de l'urbanisme, Vichy avait ouvert dans son système la question du logement provisoire. C'est l'apport spécifique de Raoul Dautry que d'isoler un temps opératoire de la **transition**, un temps de la productivité contemporaine singularisé de la mise à l'abri du sinistré (de la réparation et de la baraque). La transition c'est, d'une part, l'abandon-provisoire de l'urbanisme, de l'architecture, presque de la construction dans la considération d'une seule efficacité productive d'unités statistiques de logement ; ouvrant le territoire dénudé d'une expérimentation sans références (ISAI...)

"C'est pour cela que s'édifient des constructions provisoires, baraquements en bois, ou autre, qui seront bientôt suivis par les constructions dites de transition..."



C'est pour cela que s'élevèrent des constructions provisoires, d'abord en bois, ou autres, qui furent bientôt suivies par les constructions dites de transition...

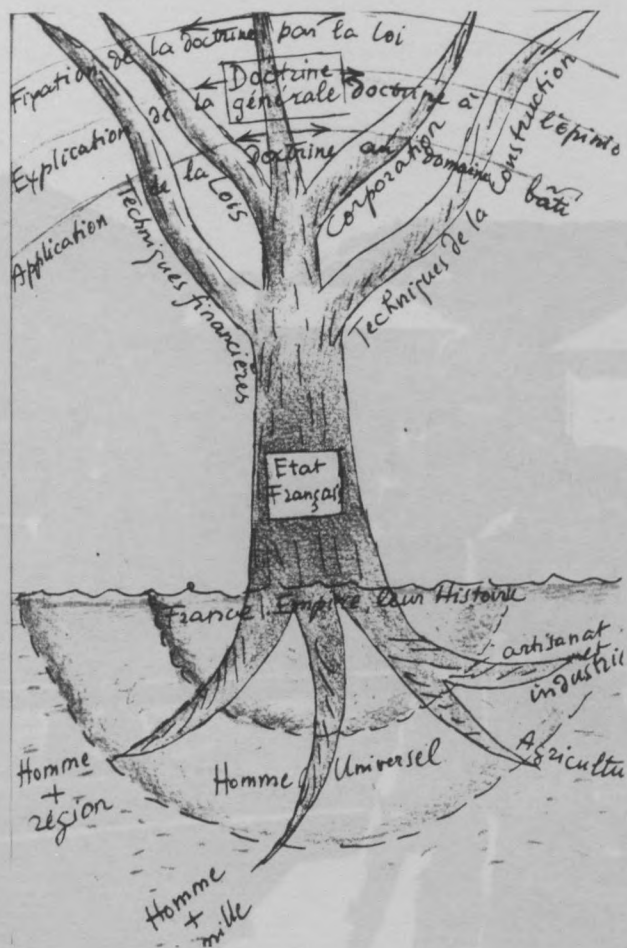
1919...

1933...

1944...

A black and white photograph of a residential area. In the foreground, a person in a dark jacket and shorts walks away from the camera on a paved path. In the middle ground, another person is walking towards the right, and a third person is riding a bicycle. The background features several simple, rectangular buildings with gabled roofs. A large, faint technical drawing, resembling a dome or a complex architectural plan, is overlaid on the sky and the buildings. The word "TECHNIQUE" is printed in a large, bold, serif font across the center of the image.

TECHNIQUE



L'Etat Moderne Le jeu des expériences 1929-1939

"Le tronc de l'arbre est l'Etat Français, Etat réel qui a succédé à un régime dominé par un triangle de forces abstraites : or, nombre et machine."
François de Pierrefeu et Le Corbusier
La maison des hommes, Paris, Plon 1942.

p. 271, Maubeuge le 27 Septembre 1946

L'ETAT TECHNIQUE

"Pour tout ce qui n'était pas la vie politique du pays, le Français s'en remettait aux réactions du pays même. Du fait des guerres, des crises, de l'isolement où chaque pays est plongé maintenant, le Français s'est trouvé soudain en face d'une obligation qui avait été permanente chez ses voisins : celle d'avoir non seulement de vrais dirigeants politiques, mais des administrateurs, d'être dirigés dans ce qu'il considérait des opérations instinctives : la vente de son blé, l'administration de son or, l'organisation de sa natalité, l'entretien de ses malades."

Jean Giraudoux

"Plains pouvoirs" - 1939

41. L'ETAT MODERNE

Le jeu des expériences : 1929/1939

L'interstice 1919/1939 précise à nouveau l'intervention de l'Etat dans l'économie française. Il serait naturellement trop long d'énumérer toutes les initiatives en la matière. Nous pouvons toutefois noter les principales directions dans lesquelles elles se sont exercées. En premier lieu c'est dans le domaine du crédit que se sont manifestées les premières interventions. Dès 1918, était inauguré le système des chèques postaux. 1919, voit l'apparition du Crédit National destiné à faciliter le paiement des indemnités dues aux sinistrés et permettre des avances aux industriels des régions dévastées. A partir de 1920, sont créées la Caisse Nationale du Crédit Agricole et la Banque Française du Commerce Extérieur. L'Etat prend en main la distribution des diverses catégories de crédit et établit le réseau des banques populaires : le crédit artisanal, maritime, hôtelier, la Caisse des Marchés, la Caisse de crédit aux départements et aux communes. Les disponibilités des caisses d'épargne augmentent durant ce laps de temps. La Caisse des Dépôts et Consignations voit se développer sa fonction d'investisseur dans le but de faciliter la réalisation de certains programmes d'équipements. La crise économique de 1929 incite l'Etat à participer directement au

renflouement d'établissements bancaires en difficulté. En juillet 1936, la Banque de France fait l'objet d'une réforme. Des organismes spéciaux sont créés pour financer l'équipement industriel et les marchés publics en 1936, la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat. Dans le domaine agricole, des mesures dites d'assainissement entendent supprimer ou limiter la liberté de production et de vente sur plusieurs marchés agricoles. La première de toutes, la création de l'office du blé, par la loi du 15 août 1936, entendait soustraire le marché du blé à la domination de la grande minoterie et, assurer aux petits cultivateurs, avec la récupération de leurs dépenses de production, la rémunération de leur travail. L'ensemble du marché agricole fut ainsi protégé. D'importantes mesures furent également prises à l'égard de l'alcool et du vin : blocage des ventes, interdiction des plantations, dénaturation d'excédents. L'intervention en matière agricole a favorisé un protectionnisme, par contingentements, prohibitions, mesures antidumping.

Dans le secteur industriel, la présence de l'Etat s'est manifestée par l'extension du secteur public, et par l'organisation et le développement des industries essentielles (énergie électrique, pétrole, azote). Des prises de participation affectent des sociétés privées. Des

sociétés d'économie mixte, regroupant des représentants de l'Etat, des producteurs, et des usagers, sont mises en place. Un décret-loi de 1935, institue un contrôle de l'Etat sur les sociétés ayant fait appel à son concours financier. L'Etat favorise également des ententes dans les secteurs où la concurrence est jugée contraire aux intérêts de la nation (réseaux d'eau et d'électricité). A partir de 1936, les industries spécialisées en armement pur sont nationalisées. Des règles sont instituées dans les entreprises travaillant partiellement pour la Défense Nationale (les véhicules militaires de Renault ...). En 1957, la S.N.C.F. voit le jour. L'Etat crée la Société Air-France, et est à l'origine de la réorganisation de la Compagnie Générale Transatlantique (avec Raoul Dautry au centre du dispositif de tous les réseaux de transport).

A la lecture de ces interventions manifestes de l'Etat, nous serions tentés de reconnaître dans l'organisation de son appareil, à la veille de la deuxième guerre mondiale, les prémices structurelles de l'Etat moderne. Malgré l'ensemble de ces dispositions, les années 1930 s'affirment comme l'échec de l'Etat dans sa tentative de juguler la crise et de faire face aux grands problèmes de l'heure. Aussi, depuis l'ouvrage d'Albert Aymé Martin paru en 1931 "Nos grands financiers contre la nation", jusqu'aux années 1940, se fait jour une littérature économique, dénonçant l'asser-

vissement de l'Etat aux intérêts particuliers. L'idée dominante des années 1930, c'est la conscience du pouvoir que représente l'appareil économique. Le renversement des valeurs nationales doit inspirer un nouvel Etat, indépendant de tout pouvoir économique.

L'échec manifeste de ces tentatives peut être perçu dès 1939, la non-résolution des problèmes restant identique à celle des années 1930. Au centre des préoccupations : la décadence française dans le monde, les problèmes de son essoufflement démographique, la nécessité d'enrayer l'exode rural [1]. Aussi la constitution d'une théorie de l'Etat, de son efficacité à répondre aux grands problèmes de l'heure, se manifestera plus en 1939 dans l'élaboration de théories politiques :

Quel avenir pour un régime démocratique en France? Quelles peuvent être les composantes d'un Etat fort? Enfin, les événements de la défaite militaire de la campagne 1939/1940 préparèrent les conditions psychologiques du remodelage de l'appareil d'Etat. Bien plus que de percevoir ces années-là comme la seule autonomie de leur efficacité, sommes-nous tentés de restituer cette compréhension de la naissance de l'Etat moderne, dans un système historique de conceptualisation du devenir de l'Etat, qui naît à partir de la fin de la première guerre mondiale. Les

années 1940 s'inscrivent dans la réalisation et la mise en pratique de cette expérience économique de la crise de 1929. Dans cet espace où se mêlent, théorie économique, théorie de l'Etat et pratique opératoire, il importe de discerner cette dimension spécifique de l'efficacité et de la prise de conscience de l'extension nécessaire de l'Etat moderne, dont les débats dans les années de la Libération ne remettront pas en cause l'extension. Les débats politiques sur les nationalisations masqueront sans aucun doute cette réalité. De nouveaux territoires d'Etat, ayant vu le jour sous l'Occupation, seront reconduits dans leurs modalités d'exercice, au nom de l'acquis culturel de la suprématie de l'Etat dans l'organisation de la vie économique.

ECONOMIE D'ETAT

Les années 1930 offrent la vision d'un "Etat gaspilleur" porteur des intérêts de certaines catégories sociales. L'Etat est assailli par de multiples forces, au premier rang desquelles se situent bien entendu "les 200 familles" de la Banque de France qui succèdent au "mur d'argent" des années 1920. Dans l'avant-propos de son livre "Etat des forces en France", Pierre Frédéric recense cinq grandes composantes :

" Forces au premier degré : le Parlement par exemple, est moins une force autonome qu'une

délégation - forces de la paysannerie, forces de la Banque, des Syndicats, du Front commun, du Catholicisme ou des Ligues, et comment tout cela s'applique à l'Etat français pour le soutenir, le désagréger ou le convertir, voilà mon propos. [1]"

De cette reconnaissance des puissances, qu'elles soient syndicales, religieuses ou économiques, naît cette théorie de l'asservissement de l'Etat. Par-delà cette dimension, le gonflement sans fin apparente de l'appareil d'Etat contribue à le rendre d'autant plus suspect qu'il représenté dans ces années-là le plus important des bailleurs de fonds. Cette dépendance des citoyens des deniers de l'Etat (coupons de rente, salaires, pensions) contribue à accentuer le caractère centralisateur et les abus que ce dernier engendre nécessairement.

Restaurer dans la compétence propre de l'Etat la dimension de l'unité nationale et du bien commun, voilà les buts essentiels que s'efforcent d'atteindre les différents économistes et politologues des années 1930. Dans cette perspective s'ancre la nécessité de dégager une moralité d'Etat reposant sur la détermination formelle de son champ d'intervention et des applications de ses modalités d'exercice. L'Etat ne doit plus se borner à soumettre l'individu en tant que tel, mais doit soumettre également les collectivités

secondaires à l'intérieur desquelles s'associent les intérêts et se rejoignent les affinités.

UNE NOUVELLE MORALITE

Par la même occasion, l'Etat se doit d'abandonner les tâches secondaires qui l'embarrassent et le compromettent. Cette perception des limites du devoir de l'Etat formalise un nouvel exercice d'Etat, reposant sur une échelle opératoire. D'où l'effet paradoxal de l'invitation au régionalisme et à la décentralisation, organisation d'un nouveau territoire et relais des aspirations de l'exercice d'Etat qui rapproche l'administration de ses administrés. De cette confrontation naît une nouvelle moralité du devoir de l'Etat confondu dans un exercice théorique et pratique. Ces débats sont d'autant plus importants à retracer qu'ils constituent les fondements théoriques de la réorganisation de l'Etat et de l'économie nationale des années 1940. D'autre part, la reconnaissance des déficiences du politique en matière de restauration de l'Etat contribue à lier les deux problèmes en un seul, tendant ainsi à confondre un débat politique sur la démocratie, le fascisme, le libéralisme avec l'étatisme. Indépendamment des partis pris, l'unanimité se fait sur l'idée d'un devoir moral de l'Etat. La moralité de l'Etat réside dans ses rapports quotidiens avec la population. En France, le fossé qui se manifeste entre les théori-

ciens d'une morale (une politique humanitaire) et le réalisme des dirigeants doit être comblé.

La moralité d'Etat, si elle induit une unanimité parmi les économistes des années 1930, n'en recouvre pas moins de sensibles différences au vu des aspirations politiques des individus. Les expériences allemandes et italiennes en cours, rappellent les engagements politiques des individus. Les corporatistes entendent ainsi lutter contre un Etat fort, au nom de la sauvegarde de technicités professionnelles (ils étaient souvent contremaîtres).

"Essentiellement de deux causes : en premier lieu, de son incompetence, les organismes de l'Etat sont, de toute évidence, aménagés en vue de fins politiques et administratives et ne sont nullement préparés aux besoins nouvelles qu'on a voulu leur confier. Et en second lieu, du caractère nécessairement tyrannique de l'action de l'Etat qui ne peut s'exercer que de l'extérieur et par contrainte. On aperçoit combien à ce double égard, une réglementation corporative serait préférable. N'offrirait-elle pas toute garantie de technicité, puisqu'elle émanerait d'hommes habitués au maniement des choses économiques aptes à connaître la diversité des situations particulières et à y adapter les mesures à prendre." [2]

Jacques Duboin, tout en reconnaissant l'inadaptation relative de l'Etat à une quelconque gestion de l'économie entend néanmoins considérer l'Etat moderne, comme l'"Etat utilitaire", gestionnaire des diverses formes productives. [3]

De la même manière, les nationalistes entendent établir un droit de regard sur l'organisation économique [4].

1934 : les technocrates à l'origine du "Plan du 9 juillet", (parmi lesquels nous retrouvons Gérard Bardet, Jean Coutrot, Pierre Frédéric et Louis Vallon) proposent, dans le cadre de la réforme de l'Etat, une adaptation de la structure budgétaire aux fonctions modernes de l'Etat, ainsi que l'institution d'une comptabilité industrielle afin de faciliter les attributions économiques de ce dernier. [5]

Il n'est pas jusqu'au futur Ministère de l'Economie Nationale qui ne soit esquissé dans ses fonctions et attributions, après l'échec du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Economie Nationale dans les années 1930 et du premier ministère de ce nom, sous le Front Populaire. [6]

Philippe Guignabaudet précise à cet égard ce que doivent être les objectifs d'un Ministère de l'Economie Nationale :

"Cet organisme aura pour mission non seulement de préparer la réorganisation économique

du pays, mais ensuite de la mettre en application, puis d'en assurer d'une façon permanente la direction et le contrôle. Ce Ministère sera le rouage essentiel du Gouvernement Economique et pourrait centraliser dans un seul organisme les huit ministères actuels suivants, qui dépendent étroitement les uns des autres mais conservent souvent des cloisons étanches : Commerce et Industrie - Agriculture - Travail - Travaux Publics P.T.T. - Marine Marchande - Air - Colonies. Ce Ministère sera dirigé par un Conseil Economique, présidé par le Ministre et composé avec lui des sept directions générales, entre lesquelles se répartira l'activité de cet organisme et qui seront les suivantes : Ressources - Production Commerce Extérieur - Transports - Travail.

[7]

Suprématie d'un Ministère de l'Economie Nationale sur l'ensemble des autres Ministères réalisé sous l'Occupation (le remaniement ministériel du 10 février 1941, réunit les Finances à l'Economie Nationale, Yves Bouthillier devient Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances) puis, Grand Ministère attribué à Pierre Mendès-France, lors de la Libération (créé le 9 septembre 1944, lors de la constitution du premier gouvernement provisoire, il devait se voir attribuer la direction d'ensemble de la politique

économique, la préparation du plan, et le contrôle de son exécution). Pour ce faire, l'action des Ministères de la Production Industrielle, de la Reconstruction et de l'Urbanisme devait dépendre du Ministère de l'Economie Nationale. De la même manière, Pierre Mendès-France réclamait la préparation des négociations économiques internationales. [8]

LES COMPTES DU DEFICIT

Les premières tentatives se formalisent en partant d'une représentation de l'Etat gaspilleur. Avant 1932, rien n'est expressément décidé ; ce n'est qu'après les élections de mai 1932, que sont entreprises les premières économies budgétaires, d'abord par la gauche, puis après le 6 février 1934 par la droite.

Le gouvernement Herriot déclare, le premier, sa volonté de diminuer le poids des dépenses publiques, persuadé qu'une politique d'économies était indispensable pour assurer définitivement le redressement financier de l'économie. Dès le 1er juillet, moins d'un mois après son arrivée au pouvoir, le gouvernement dépose un projet de redressement de la situation financière. Les mesures envisagées devaient apporter au budget de 1932, un allègement de 4.060 millions de francs, dont 2.590 de compressions de dépenses et 1.470 millions de recettes nouvelles. Le Parlement n'ayant retenu qu'une partie de ces mesures, la loi du 15

juillet 1932 a finalement réduit à concurrence de 2.151 millions, le déficit de 1933. Au titre de ce redressement, les dépenses militaires et administratives sont compressées et des aménagements fiscaux sont établis. Dans cette compression budgétaire, les dépenses de personnel furent réduites. Dans le cadre d'une nouvelle morale, les traitements des fonctionnaires les plus modestes étaient exclus de toute réduction: de même l'indemnité pour charge de famille échappait à tout abattement. Après la chute du Cabinet Herriot, et jusqu'en février 1934, tous les projets de redressement déposés contenaient des réductions de traitement. L'arrivée du gouvernement Doumergue constitue une période de lutte intensive dans la recherche d'économies budgétaires. Par l'intermédiaire des décrets-lois, le gouvernement obtient une réduction des dépenses de l'Etat de 3,5 milliards de francs. Au centre des discussions, la réforme des abus administratifs s'offre comme la première tentative exemplaire de promouvoir l'Etat :

"Quand bien même le montant de l'économie ne serait pas considérable, l'effet moral que produit une pareille mesure est important. Il est en effet impossible de demander des sacrifices au public, sans supprimer les abus qui existent dans l'appareil administratif d'Etat. C'est un

devoir de réduire le nombre des fonctionnaires quand le rendement du travail ne correspond plus à l'importance du personnel chargé de l'exécuter." [9]

Aussi les recherches sur les abus administratifs en tous genres et sur l'utilité des organismes se multiplient durant cette période.

"Le travail ici est de longue haleine. Il faut remonter à l'origine de chaque institution, trouver sa raison d'être, suivre son évolution : l'étudier dans son fonctionnement, confronter ses besoins et ses moyens ; discerner, dans la forêt administrative, le bois sain et l'arbre mort, débroussailler, élaguer, aérer, replanter, parfois, et parfois aussi, mettre le feu. Il faut "repenser" notre organisation, avec énergie et prudence. Il faut la repenser en prenant comme seul critérium la formule suivante : ce service, ce fonctionnaire, cette dépense, la France irait-elle plus mal s'ils n'existaient pas ?" [10]

PENSER L'ETAT SUR LA REGULATION DES CONFLITS

Le Comité Supérieur de Recherche de l'économie voit le jour pour enquêter sur la gestion et l'organisation des divers ministères concernés par les restrictions budgétaires. Il proposera la réorganisation des

des directions ministérielles jugées inefficaces, ainsi que la suppression de certaines commissions dont le rôle ne lui paraît pas indispensable. L'enquête sur le Ministère des Finances ne propose pas moins que sa rationalisation fondée sur la réorganisation des directions et sur l'établissement de nouveaux principes hiérarchiques et de primes destinées à favoriser l'émulation au sein de ce Ministère. Parallèlement, des enquêtes sont mises en route sur les cumuls administratifs et leurs abus sur l'ensemble du territoire national. Chaque ministère est ainsi passé au peigne fin dans chacun de ses départements. Les cumuls (traitements, pensions) de nombreux fonctionnaires sont dénoncés et la suppression des indemnités et d'un certain nombre de pensions est réclamée par les rapporteurs. [11]

Parallèlement à ces actions économiques, les grèves des fonctionnaires durant l'année 1933 confortent André Tardieu dans sa volonté d'établir une réforme de l'Etat, projet présenté en automne 1934 par le Président du Conseil. Ce projet de réforme de la Constitution entendait renforcer l'exécutif en rendant un rôle actif à la Présidence de la République : le Président de la République pouvait dissoudre la Chambre, sans l'avis conforme du Sénat. L'initiative parlementaire était abolie pour les dépenses publiques. La démission des ministres Radicaux le 6 novembre 1934 entraîne,

le 8 novembre, le retrait du Cabinet Doumergue. La réforme proposée sera doublement importante. En dépit de sa signification politique, le projet Tardieu repose en partie sur l'acceptation de la nécessité d'instaurer un nouveau rapport économique entre l'Etat et ses agents.

Dès 1930, André Tardieu s'interroge sur les conditions requises en vue de la réalisation d'un Etat moderne. Le champ de l'économie constitue un domaine où l'intervention de l'Etat doit être affirmée. L'Etat démocratique qui doit être un Etat fort doit régler les "conflits entre les régions, entre les classes, entre les professions entre les membres d'une même profession, entre les diverses catégories d'agents de l'Etat, entre ces agents et l'Etat lui-même." [12] La restauration de l'autorité passe par la révision constitutionnelle et par la réforme administrative. Ce principe admis, André Tardieu énonce la création primordiale d'un statut administratif et politique des fonctionnaires :

"Ici encore une loi pourrait suffire ; peut être même des décrets. Mais un texte constitutionnel vaudra mieux qui, marquant en quelques mots le caractère de la fonction publique, fixera, à ceux qui la sollicitent en même temps que la limite de leur droit de groupement professionnel, les limites de leur droit civique. Qu'il s'agisse

de la grève, du syndicat ou de la propagande révolutionnaire, la règle doit être une. Il n'est pas des opinions exprimées comme des actes accomplis. Ni les unes, ni les autres ne peuvent avoir contre l'Etat le caractère d'une trahison permanente."

[13]

Si le fonctionnaire garde, dans l'isolement son indépendance de choix politique, il demeure néanmoins comptable envers l'Etat de son action publique. Aussi le projet politique à son égard s'établit sur les devoirs de réserve leur incombant.

SERVICE DE L'ETAT : LES ELITES TECHNOCRATIQUES AU POUVOIR

A partir des années 1930, les technocrates participent de plus en plus activement à la vie économique nationale et ce fait renforce l'idée de l'asservissement de l'Etat aux intérêts privés. Les technocrates visés par cette théorie de l'asservissement se retrouvent comme conseillers auprès des hommes politiques de différents gouvernements de 1930 à 1940. Les partis politiques eux-mêmes vont dans la même direction. Marc Joubert, Charles Spinasse, Jules Moch, Jean Monnet, Lucien Laurat, gravitent autour des socialistes : Francis Delaisi, Jean Duret sont les économistes de la C.G.T. Certains d'entre eux devinrent membres du "gouvernement" ou de cabinets ministériels de 1930 à 1950.

En 1934, Louis Germain-Martin, économiste et homme d'affaires, professeur à la Faculté de Droit de Paris, devient Ministre des Finances dans le Cabinet Doumergue (qui compte à lui seul 5 universitaires sur 22 membres). On peut noter également que François Piétri, Inspecteur des Finances, futur Ministre des Communications en 1940, est nommé Ministre de la Marine et que Yves Bouthillier, également Inspecteur des Finances, futur Ministre des Finances du Maréchal Pétain, est chef de Cabinet de Louis Germain-Martin.

Dans le même gouvernement Raoul Dautry, Directeur Général des Chemins de Fer de l'Etat, fait son entrée comme Conseiller Technique à la Présidence du Conseil. Il est en outre Président de la Commission technique des grands travaux contre le chômage.

Pour préparer ses décrets-lois, le gouvernement Laval (7 juin 1935/22 janvier 1936), s'adjoint les compétences de Raoul Dautry, de Claude Joseph Gignoux économiste, ancien ministre et de Jacques Rueff économiste, ancien conseiller financier de Poincaré, qui sera à la tête du Trésor de 1936 à 1939.

C'est dans le cadre du Conseil National Economique que se cotoient ces technocrates des années 1930. Créé par un décret de janvier 1925 et par la loi du 25 avril 1926, le Conseil National Economique avait reçu, à l'origine, une mission générale d'étude de tous les problèmes intéressant l'économie nationale. Il

devait également être saisi par les pouvoirs publics des lois et règlements sur le même objet. La composition du Conseil National Economique reflète toute la gamme des éléments coopérant à la production et aux échanges. Aussi, le Conseil ne compte pas moins de 47 membres titulaires, doublés de 94 suppléants, choisis dans les trois grandes catégories de groupements, ceux de la population, ceux du travail et ceux du capital. Cette assemblée réalisa un très grand nombre de travaux.

ORGANISER LES METIERS

Le projet de loi présenté par le Président du Conseil Paul-Boncourt le 24 janvier 1933 à la Chambre des Députés prévoit la constitution de 37 groupements professionnels fidèlement représentés pour former la véritable assise du nouveau C.N.E. :

- 19 pour l' agriculture
- 15 pour l' industrie
- 3 pour la distribution
- 3 pour la banque et le crédit
- 4 pour les transports
- 3 pour les services publics

Chaque groupement est formé de 6 membres désignés par moitié par les employeurs et par moitié par les organisations de travailleurs intellectuels ou manuels. Le projet de loi déposé le 7 Juin 1934, par le gouvernement Ramadier, cherche également, par le biais

du Conseil National Economique, à organiser les professions et à faciliter la solution des conflits éventuels entre les intérêts professionnels ou sociaux divergents. L'institution d'une "démocratie professionnelle" à côté "de la démocratie politique" [12] instaure les conditions du regroupement des technocrates au sein du même organisme consultatif. Les conditions de la crise économique accélèrent leur emprise. [13] Pour ne citer que les plus importants, les projets de réforme portent les noms de René Pierre Duchemin, Président de la Confédération Générale de la Production Française, Ernest Mercier, polytechnicien, à l'origine de l'Union d'Electricité puis Président de la Compagnie Française des Pétroles, Auguste Detoef, d'Alsthom, Lucien Lassale, Président de la Fédération Nationale des Bâtiments et Travaux Publics, Cahen-Salvador, Conseiller d'Etat, proche collaborateur de Raoul Dautry (qu'il suivra tout au long de sa carrière au Ministère de l'Armement et après la guerre au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme), Raoul Dautry lui-même, Lambert-Ribot, Délégué Général du Comité des Forges, Lehideux, Président de l'Union Syndicale des Banquiers de Paris, et chez Renault lui-même, de Rist et Siegfried, économistes, de Pierre Caziot qui deviendra Ministre de l'Agriculture du Maréchal Pétain...

Ce n'est pas seulement dans le cadre du Conseil National

Economique, que se sont cotoyés les technocrates. En 1930, Jean Coutrot fonda le Centre d'Etudes Economiques de l'Ecole Polytechnique qui comptait 1.200 membres en 1937, comprenant presque tous les hommes ayant une compétence économique en France. [14] En 1936, fort de son expérience à la tête de son Bureau d'Ingénieurs Conseils en Rationalisation, Jean Coutrot participe au gouvernement du Front Populaire au titre de responsable du Comité qui devait réorganiser les relations dans le monde du travail. Il réapparaîtra comme conseiller dans le gouvernement de Vichy. [15] Malgré la légende fort répandue du refus de la technocratie sous le Front Populaire, ce dernier accueille Charles Spinasse à l'origine professeur à l'Ecole des Arts et Métiers, comme Ministre de l'Economie Nationale. C'est dans son Cabinet qu'exerça Jean Coutrot.

Le polytechnicien Branger est recruté comme Conseiller en matière politique des transports ; Alfred Sauvy, comme responsable d'une nouvelle section sur l'Information. Après le Front Populaire, les mêmes technocrates se retrouvent dans les nouveaux ministères : Ernest Mercier devient Chargé de Mission dans le Cabinet du Ministre des Finances en 1940 ; Raoul Dautry est nommé Ministre de l'Armement dans les gouvernements Daladier et Reynaud. Il le restera jusqu'au 18 juin

1940. Son ministère est constitué autour de membres du personnel de direction des Chemins de Fer de l'Etat dont il était le Directeur. Son chef de cabinet technique est Jean Bichelonne, major de l'Ecole Polytechnique, qui deviendra par la suite Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle dans le Gouvernement Laval. Son Chef de Cabinet à la S.N.C.F. est Antonini, futur Responsable de la S.N.C.F. sous l'Occupation. Raoul Dautry, prime la compétence technocratique des individus qu'il entendait recruter.

PRIMAUTE DU TECHNICIEN

Ses démêlés à l'Armement avec les pouvoirs civils et militaires attestent bien de cette difficulté de constituer un Ministère technique. Lorsqu'il fut appelé comme témoin au procès de Riom, il est intéressant de noter que l'échec de ce ministère, ainsi que, d'une façon plus générale, celui de la défaite militaire, est dû, selon lui, à cette impossibilité :

"Oeuvre immense et immensément difficile qui eut réclamé un grand chef industriel, mis dans la nation au rang d'un généralissime, c'est-à-dire au-dehors de l'instabilité ministérielle, qui eut passionné derrière lui 5 ou 600 ingénieurs civils de 30 à 50 ans encadrés pas 100 ingénieurs de l'Etat pris dans les Mines, les Ponts, les Chemins

de fer, la Guerre, la Marine, l'Aviation.

Oeuvre que les bureaux de la Guerre, de la Marine, de l'Air, du Travail, de l'Enseignement Technique, insuffisamment instruits de ces questions, changeant du fait de leurs promotions et de leurs mutations, noyés sous le flot des statistiques, des demandes contradictoires et des interventions de toute nature, étaient totalement incapables de concevoir, de vouloir et de faire." [16]

Dans l'histoire des rapports entre technocratie et Etat, la constitution du Ministère de l'Armement, est une étape d'autant plus importante, que les mêmes ingénieurs regroupés par Raoul Dautry, puis réunis dans le Vichy de la débâcle, entrèrent aux Ministères de la Production Industrielle et des Finances.

Dans la "guerre à neuf ans", Pascal Jardin décrit l'ascension de son père sous le gouvernement de Vichy.

Ancien bras droit de Raoul Dautry, aux Chemins de Fer, Jean Jardin est nommé en janvier 1941, Chef de Cabinet du Ministre des Finances, Yves Bouthillier. Le 1er avril 1942, il devient Chef de Cabinet du Ministre des Travaux Publics, Robert Gibrat, puis, le 20 avril 1942, Directeur de Cabinet de Pierre Laval. Déjà, Albert Thomas et Louis Loucheur furent les premiers à inverser les préséances, les techniques devant l'emporter sur les politiques dès la première guerre mondiale.

DEBATS SUR L'ETAT SOCIAL

Une conscience du social s'exprime de façon très sensible, à partir de la crise de 1929 :

"Un des traits qui marque le mieux l'activité spirituelle de ce temps, c'est à n'en point douter sa préoccupation du social. Il faudrait presque dire son obsession. Et sans doute, ce mouvement s'explique aisément dans un monde dont chaque fragment est si solidaire des autres et, tout entier, si menacé." [17]

Ce nouveau territoire s'identifie à la crise de prospérité économique nationale, liée aux nouvelles aspirations économiques. L'individu est intéressé à la puissance de l'Etat dans la mesure où l'accroissement de puissance de la collectivité se traduit chez lui par un accroissement analogue du bien-être "social" ... sinon "l'existence minimum."

Ce territoire social est perçu, par-delà cette participation à la puissance collective nationale, comme le mode de résolution des conflits politiques et sociaux nés de la crise. L'ensemble de la population se retrouve sur le même pied d'égalité, face aux dispositions sociales en vigueur. Dans une période de redressement national, l'invitation à l'action sociale revêt des formes multiples: de la recherche théorique en vue de la constitution du "Minimum social", à la représentation des métiers sociaux de la production. Pour la première fois, Philip-

pe Guignabaudet cherche à définir ce seuil théorique du "Minimum", à partir des produits de base jugés primordiaux pour les consommateurs ; ces produits concernent non seulement l'alimentation, mais aussi l'habillement, l'habitation, la santé et les loisirs. [18] Pour Jacques Duboin, la production de tout ce qui est nécessaire au bien-être général doit devenir une fonction sociale : la société doit disposer de l'ensemble des moyens de production et de distribution qui cessent de faire l'objet d'une appropriation privée. L'équipement économique du pays sera, de cette manière, au service de tous ses habitants :

"Les travailleurs accompliront un service social d'une durée variable, pour fournir le travail humain réclamé par la production. Ainsi l'individu cessera d'avoir à gagner sa vie à ses risques et périls il cessera d'être l'esclave de l'un ou le tyran de l'autre pour devenir le serviteur de tous." [19]

Parallèlement aux "dopolavoro" italiens et aux "clubs ouvriers" soviétiques, un exemple français radical se dessine, des loisirs à la production (par exemple la reconstruction de la Place d'Armes de Valenciennes par Albert LAPRADE ; l'ancien Hôtel de Ville devient un club corporatiste).

L'étude approfondie des conditions d'existence des

populations frappées par la crise, engendre la prolifération d'écrits sur l'économie sociale et sur les voies de sa réalisation. A ce dernier titre, Georges Traverse en recense les postulats élémentaires en vue de son application. Son économie sociale définit scientifiquement tout travail accompli comme un service à la société, rétribué en tenant compte de la valeur du service rendu. En refusant le principe économique de la loi de l'offre et de la demande, le service rendu est établi financièrement par la fixation d'un prix unique de revient pour chaque objet fabriqué :

"Des principes précédents, découle le corollaire de l'immutabilité des prix, ceux-ci étant chiffrés en francs que nous supposons stables. Ils ont été calculés, en tenant compte du service rendu, et avec le désir de procurer à chacun la meilleure situation sociale, c'est-à-dire en comptant les traitements aussi larges que possible, en donnant à chaque ayant-droit des bénéfices, en tenant compte des impôts venant rétribuer les services de l'Etat qui, dans une Nation civilisée, sont d'une extrême importance. Ainsi nous créons la prospérité générale, toutes les activités retrouvant un harmonieux équilibre." [20]

Le logement en 1950 deviendra l'objet fort.

Cette représentation d'une économie dite "fermée"

aux atteintes capitalistes, de quelque nature qu'elles soient, repose sur le consensus qui doit être dégagé, sur la mission sociale impartie à chacun en fonction de son métier. Cette représentation de l'homme, déterminé par sa profession dans une mission sociale et nationale, inspire de nombreuses professions de foi, dans une période traumatisante par l'absence de certitudes : "Que seront nos enfants ? Que feront-ils ? Que seront leurs travaux, leurs ressources, leurs relations avec la matière et avec l'énergie ?" [21]

Dans une allocution prononcée en 1932, à la Résidence Sociale, intitulée "Pourquoi je suis social ?", Raoul Dautry affirme avec vigueur l'obligation morale impartie à tout un chacun [22]. Cette représentation du devoir professionnel impose, de la même manière, la représentation de l'homme dénaturé, responsable de l'ensemble des maux sociaux :

"Les Chefs d'entreprise impudents et égoïstes, les spéculateurs sans scrupules, les travailleurs manuels ou intellectuels plus envieux que consciencieux, à des degrés divers doivent être tenus pour responsables des erreurs qu'expie le monde. Quand les hommes manquent du nécessaire devant des machines qui font, en une heure, le travail qui demandait huit jours, il y a cinquante ans, notre devoir n'est découter ni ceux qui veulent entretenir les rivalités, les jalousies, les conflits,

ni ceux qui veulent développer une production malsaine par un machinisme excessif, ni ceux qui veulent détruire la machine qui a libéré l'homme. Il ne s'agit ni de rétablir les galères pour donner du travail aux hommes, ni de construire des outils inutiles, ni de rendre les prix de revient prohibitifs, ni d'entretenir des discordes vaines, mais d'utiliser à des fins humaines la science, le capital, la machine et le travail."

EPURATION POST-CRISE

La restructuration de la société sur de nouvelles bases sociales, impose la suppression de toutes les professions jugées parasitaires, et considérées comme l'aboutissement extrême de la logique capitaliste. Dans cette définition du parasite, figurent aussi bien des professions déterminées, que des modes de regroupement financiers, ainsi que les intermédiaires.

"Du haut en bas de l'échelle sociale, on rencontre un nombre insoupçonné de fonctions mal dirigées ou simplement parasitaires. En haut, les parasites de marque : financiers, administrateurs omniscients des grandes sociétés anonymes, qui dirigent effectivement l'économie. Viennent ensuite leurs satellites : les chefs du commerce et de l'industrie, les Présidents des syndicats patronaux

et des Chambres de Commerce. C'est aussi l'armée des intermédiaires de tous ordres, qui pullulent partout où se pratiquent des échanges. C'est enfin ceux qui, généralement, passent pour constituer les piliers de la Société : artisans, petits entrepreneurs et commerçants détaillants."

[24]

En matière financière, Pierre Duroc bannit les sociétés anonymes, ainsi que la banque qui, selon lui, révèle une indifférence et une incompétence à l'égard des petits épargnants. Cette mesure de l'anticapitalisme des années 1930 reconnaît en l'Etat, la clef de voûte responsable du redressement de l'économie.

LE NOUVEAU TERRITOIRE SOCIAL D'ETAT : DU POLITIQUE A L'ECONOMIQUE

A partir de cette large définition du social, qui recouvre aussi bien une acception politique, qu'économique, l'intervention de l'Etat entre les années 1919 et 1929 recouvre ces deux territoires. A la suite de la première guerre mondiale, l'Etat règlemente dans un premier temps, le régime du travail. A la suite des lois du 25 mars et du 23 avril 1919, sont créées les conditions d'application de la journée de huit heures. Ainsi, étaient constituées les trois huit : huit heures de travail, huit heures de loisir, huit heures de repos. Ce n'est véritablement qu'à partir de la crise de 1929, que

sont mise en place de nouvelles réformes sociales par l'Etat. Dans un premier temps, ce réformisme social est prôné par la droite au pouvoir. Par la loi du 30 avril 1930, André Tardieu fait mettre en application la loi sur les assurances sociales, votée le 5 août 1928 : celle-ci entre en vigueur le 1er juillet 1930. Moyennant une contribution égale de l'employé et de l'employeur et une contribution de l'Etat, la loi couvrait de façon variable les risques : invalidité, maladie, vieillesse et décès.

Le produit des cotisations était centralisé sur un compte d'attente à la Caisse des Dépôts et Consignations, avant d'être reventilé. Il semble toutefois que cette mesure, aussi importante soit-elle, n'ait pu aboutir à une protection sociale efficace, car elle ne s'appliquait pas aux personnes âgées de plus de 60 ans. D'autre part, la retraite des assurés sociaux était faible ; elle les contraignait souvent à rechercher un autre emploi. [25] A la veille de la guerre, la loi restait sans grande portée nationale. Au 31 décembre 1936, dernière statistique publiée, le nombre des cotisants réguliers était, dans les professions industrielles et commerciales de 5.850.000 sur 10.444.000 assujettis immatriculés, et pour les professions agricoles, de 575.000 sur 1.246.000 immatriculés.

La loi de finance du printemps 1930 supprime les

frais de scolarité en classe de sixième. En 1933, est instaurée la gratuité de l'enseignement secondaire. Des mesures sont prises afin de venir en aide à l'ensemble des catégories sociales. Dans cet esprit, la loi du 31 mars 1932, complétée par une série de décrets, d'arrêtés et de circulaires, institue une caisse de solidarité, ayant pour tâche de protéger les agriculteurs contre les calamités naturelles. L'agriculture est également assujettie aux allocations familiales mises en place par la loi du 11 mars 1932. Tout employeur se trouvait tenu d'accorder des allocations spéciales au personnel chargé de famille et de passer pour leur versement par l'intermédiaire d'une caisse de compensation agréée. La réglementation des caisses d'allocation fut reprise et codifiée par le décret-loi du 29 juillet 1939, créant le code de la famille.

Toujours à l'égard du monde rural, des dispositions, qui n'eurent aucune application, furent prises pour l'amélioration du logement rural. Une loi du 31 juillet 1929, prescrivait en effet que les règles générales de salubrité, auxquelles devaient satisfaire tout nouveau logement, seraient déterminées par des règlements d'administration publique. La loi du 30 mars 1931, autorisait les Caisses de Crédit Agricole à consentir, jusqu'à concurrence de 100.000 francs par exploitation, un prêt personnel en vue de faciliter la construction ou l'aménagement des bâtiments nécessaires. [26]

La politique de déflation menée par Laval, en 1933, à partir de la multiplication des décrets-lois, élabore la mise en place d'une protection sociale conforme à la diminution des charges incombant à l'Etat et aux collectivités : l'échec de cette politique marque l'aggravation des conditions économiques pour l'ensemble des français. Un renforcement de l'Etat sera souhaité. La victoire du Front Populaire marquera alors l'accélération de la mise en oeuvre d'une réforme sociale. Durant les quatre premiers mois du Ministère Blum (juin/septembre 1936), un ensemble de disposition furent prises. Les accords Matignon, conclus le 7 juin 1936, sous l'égide du Président du Conseil, entre la C.G.T. et la C.G.P.F. reposaient sur les principes suivants : Libre exercice du droit syndical, principe de la convention collective obligatoire, institution dans chaque établissement occupant plus de dix salariés de délégués ouvriers élus par le personnel, relèvement général des salaires dans une proportion variant de 7 à 15 %, avec une moyenne maximale de 12 % à réaliser dans les conventions collectives à intervenir. Trois lois importantes furent également votées : loi du 24 juin sur les conventions collectives, loi du 21 juin instituant la semaine de 40 heures, loi du 31 décembre créant une procédure d'arbitrage obligatoire, entre 1936 et 1939, 6.000 conventions collectives furent signées tant sur les salaires que sur les congés (soit cent fois plus que la tentative

du New Deal avec le Nira). Par la loi du 24 juillet 1936, la Banque de France fut réorganisée. L'Assemblée Générale des 200 actionnaires principaux était écartée au profit d'une Assemblée Générale, comprenant l'ensemble des actionnaires. Le conseil de régence de 15 membres, nommés par l'Assemblée Générale, disparaissait au profit d'un conseil général de 20 techniciens nommés par le Conseil National Economique et par l'Etat.

Un Sous-Secrétaire d'Etat aux Loisirs vit le jour en 1936. Sous l'impulsion de Léo Lagrange, furent développés des organismes de tourisme populaire.

La création d'un office national interprofessionnel du blé, par la loi du 15 août 1936, marque le souhait de protéger la petite paysannerie contre la spéculation et l'accaparement des gros cultivateurs et des trusts. L'ensemble de ces dispositions, prises à partir de la crise de 1929, révèle les modifications importantes de l'Etat, en corrélation avec cette nouvelle définition du social observée dans les débats théoriques sur l'économie nouvelle. Plus qu'un simple accommodement de dispositions proprement sociales en vue de favoriser le développement d'une pratique incitative à de nouveaux comportements sociaux (tels que des mesures d'aide à la famille pourraient le laisser envisager), l'établissement de mesures préventives provenant d'une dégradation

des conditions d'existence liée aux conséquences de la crise, témoigne de ce glissement de l'Etat vers les contrôles de l'économie.

GRANDS TRAVAUX

Ce contrôle se manifeste avec la prise de conscience de la nécessité d'équiper la nation. Dès décembre 1930, André Tardieu propose la création d'un vaste programme économique destiné à faciliter la mécanisation de l'agriculture et la modernisation de l'industrie. Un volet purement social comprenait l'équipement de la nation en écoles, hôpitaux, laboratoires. Ce programme, qui ne fut manifestement jamais réalisé, est à l'origine sous le Ministère Doumergue, de la création par le décret-loi du 15 mars 1934, d'un plan de grands travaux appelé "Plan Marquet". Dorénavant, c'est sous la menace du chômage, que l'Etat entend saisir le domaine de l'économie. Créée par le décret du 15 mai de la même année, la Commission nationale des grands travaux contre le chômage reçut mandat de dresser le programme de travaux dont le financement devait être assuré par le même décret. La dotation des cinq chapitres du programme traduit la prise en compte des problèmes de l'heure. Dans les années 1940, les documents officiels de planification ne feront que reprendre ces différentes têtes de chapitre.

Ainsi, le dernier état du programme de 1934, accorde une place prépondérante à l'équipement rural, aux travaux d'urbanisme et d'édilité départementale (2.901,5 millions) et aux travaux d'édilité et d'urbanisme de la région parisienne (1.954 millions). La rubrique habitation, enseignement, beaux-arts et tourisme se voit attribuer 1.592 millions. Paradoxalement, pour une période de crise économique, les travaux concernant la modernisation de l'équipement industriel n'obtiennent que 1.163 millions. [27]

Il apparaît donc que ce programme montre de manière très précise quels sont les secteurs de l'économie capable de recevoir et d'aborder une population de travailleurs, d'autant plus importante que peu qualifiée : Contrôlés par les Ponts et Chaussées, sont privilégiés les secteurs des travaux publics et du bâtiment au sens large du terme. Le rythme d'exécution de l'ensemble de ce programme devait être de nature à employer annuellement de 100 à 120 000 travailleurs. Le financement de ces grands travaux était prévu par un fond de travail constitué par le versement à la Caisse des Dépôts et Consignations de disponibilités des Caisses de Capitalisation des Assurances Sociales et de la Caisse Générale de Garantie. L'Etat participe au financement à concurrence de 2.008 millions, les communes à charge de 2.911 millions de francs. Parmi les autres participants, figurent les départements, les Chambres de Commerce et les

grands réseaux de Chemin de Fer (qui furent le relais précédent au XIX^e siècle).

Subventionnés par le Ministère de l'Agriculture, les travaux d'équipement rural concernent l'amélioration des conditions générales d'existence et de travail à la campagne, d'exploitation du sol et de recueil, de transformation et de vente des produits. Ces réalisations, intéressant l'ensemble des départements, se répartissent en travaux d'hydraulique et de génie rural (chemins d'exploitation, remaniements parcellaires, drainages, ...) devant permettre la diminution des prix de revient, ainsi que l'alimentation des agglomérations en eau potable.

Les travaux d'urbanisme et d'édilité départementale sont réservés aux communes ayant fait part de l'importance de leurs défaillances au niveau de leurs équipements. Dans ce cas, la composition et le détail des travaux envisagés proviennent des vœux émis par les assemblées locales, par les propositions des préfets, des maires et des parlementaires.

A l'égard de la rubrique "moyens de transport", les travaux comprennent l'extension de l'aéroport du Bourget, l'exécution de travaux de modernisation de l'aéroport de Marseille. Les projets étudiés par le Ministère des Travaux Publics s'attachent aux améliorations des conditions d'exploitation des ports maritimes de Dunkerque, Boulogne et Marseille. Le port industriel de Lyon doit

être également agrandi. Au même titre, les ports de la région parisienne doivent être réaménagés. Le réseau métropolitain de Paris doit être étendu aussi bien dans la ville même que dans la banlieue immédiate, avec raccordement aux voies ferrées des Grands Réseaux. Les gares parisiennes (Est, Etat et Nord) ainsi que celles de Dijon, Lyon, Marseille, Rennes doivent être réaménagées.

Les travaux d'édilité et d'urbanisme de la région parisienne, concernent non seulement les redistributions d'eau, mais aussi un vaste ensemble de travaux destinés à doter l'agglomération d'un réseau de tout-à-l'égout, supprimant complètement le déversement des eaux usées dans la Seine. La suppression des îlots insalubres est également à l'ordre du jour : la ville demandant, en première urgence, la suppression de l'îlot numéro 1 (quartier des Halles), de l'îlot numéro 7 (quartier Saint-Gervais), de l'îlot numéro 5 (quartier des Epinettes) et de l'îlot numéro 3 (quartier Saint-Victor). A l'emplacement des îlots supprimés, la construction de logements salubres permettra de rentabiliser l'opération. En matière de circulation, de nouvelles sorties de Paris doivent être créées et les anciens boulevards transformés en voies de grande circulation.

La majeure partie des crédits de la rubrique "habitation, enseignement, beaux-arts et tourisme" sont affectés à la construction d'Habitations à Bon Marché dans

la région parisienne, ainsi que dans les grandes villes de province. Dans le cadre de la région parisienne, il s'agit pour une large part du rattrapage du programme de construction préconisé par Loucheur en 1928. Au moment de ce plan d'équipement, l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Paris n'avait pu disposer de crédits que pour 10.414 logements, alors qu'il devaient en être construit 18.000 en cinq ans. Aussi, le programme de ces travaux comprend-t-il la construction de 3.350 logements à bon marché de type ordinaire pour un dépense de 205 millions de francs, et de 5.900 logements à bon marché du type amélioré pour une dépense totale de 495 millions. En ce qui concerne la participation de l'Etat, elle consiste en l'attribution d'avances, à concurrence de 90 % du prix de revient des opérations, remboursables en 40 ans aux taux réduits de 2 % ou de 3 % suivant qu'il s'agit d'habitations du type courant ou du type amélioré. L'Etat supporte l'écart entre ce taux réduit et celui qu'il paye à la Caisse des Dépôts et Consignations, chargée pour son compte du versement de ces avances, pour la province, furent également retenues des demandes de construction d'Habitations à Bon Marché, demandes acceptées par l'administration, sans toutefois être dotées des crédits nécessaires à leur réalisation.

Parallèlement à ce type de travaux, sont également prévus des efforts en vue de l'équipement sanitaire

du pays. La Faculté de Médecine de Paris doit être réaménagée, en vue de satisfaire à l'enseignement de la médecine dans la capitale. Dans le domaine culturel, des dotations sont affectées à la modernisation de la Bibliothèque Nationale, à l'achèvement du regroupement des collections du Muséum et à l'amélioration des aménagements de l'Observatoire de Paris. En matière de Beaux-Arts, il est prévu la mise en valeur de l'Hôtel Sully, dans le Marais, ainsi que le dégagement des abords du Château de Vincennes.

Les travaux d'équipement industriel comprennent des travaux d'électrification générale par l'aménagement d'un certain nombre de bassins hydrauliques destinés à la production d'énergie électrique. Par la même occasion, il est également décidé de la mise en place d'un programme de construction de lignes de transport à haute tension, afin de compléter le réseau général d'inter-connexion. Une inter-connexion électrique est souhaitée dans le cadre de la région parisienne. Il est également prévu d'électrifier un certain nombre de grandes lignes de voies ferrées, travaux analogues à ceux effectués par les réseaux P.O-Midi et de l'Etat dans la banlieue parisienne.

L'ETRANGER ET LE MYTHE DE L'EFFICACITE

Les nouvelles conditions économiques mondiales des

années 1930 entraînent, plus qu'en aucune autre période, la découverte et l'attrait subit des expériences étrangères : à ce titre, on doit tout particulièrement signaler l'U.R.S.S. du premier plan quinquennal et les nouvelles puissances "révolutionnaires" : l'Allemagne et l'Italie fasciste.

Venu des U.S.A., le "fordisme" triomphe dans de multiples branches industrielles, en particulier dans l'automobile, et atteste d'une autre vitalité. Durant ces années, les publications sur l'organisation rationnelle du travail se sont multipliées, en référence à la doctrine de Taylor. Les chevaliers de l'industrie passent l'Atlantique, afin de s'initier aux nouvelles méthodes de production. Les ingénieurs français, très sensibles à cette doctrine, développent eux-mêmes cet esprit. De nombreuses missions d'étude sont mises sur pied. Les usines Ford de Détroit accueillent des techniciens français en stage.

[28]

Durant cette période, l'évangile de la prospérité américaine de l'euphorie de la production prennent en France une allure de philosophie. Ernest Mercier polytechnicien-technocrate, fondateur de Redressement Français, mouvement de type néo-saint-simonien, visite les U.S.A. en 1925, en qualité de dirigeant de l'Union d'Electricité. La puissance de la technique américaine et la position élevée des hommes d'affaires, lui font envisager son mouvement comme un rassemblement d'experts chargés

de proposer des réformes au gouvernement. Un programme social est conçu, basé sur l'idée que l'Etat doit promouvoir la concentration industrielle et sa rationalisation ; les américains avaient montré que la dégénérescence du capitalisme pouvait être cicatrisée. [29]

Louis Renault, entré en 1927 au même Comité de Direction du Redressement français, avant d'en devenir lui-même le président en 1932, entend initier son personnel de direction aux techniques de la taylorisation, utilisées dans les usines de construction automobile Ford. Son neveu François Lehideux, futur patron de la D.G.E.N, sera engagé sur une chaîne de montage [30]. Henri Hyacinthe Dubreuil, haut responsable de la C.G.T., se fait embaucher dans les usines américaines, afin d'analyser la vie ouvrière face au machinisme [31]. Lucien Romier, qui sera membre du Cabinet de Pétain, stigmatise l'américanisation dans un ouvrage demeuré célèbre, au titre combien évocateur : "Qui sera le maître, Europe ou Amérique ?". L'audace et la détermination économique des américains sont ressenties de façon inquiétante face à la torpeur de l'ancien continent ; deux sociétés coexistent sans qu pour autant puissent se perpétuer les deux modèles côte-à-côte: "L'Europe et l'Amérique possèdent la maîtrise du monde. Mais l'Europe et l'Amérique ne représentent plus la même civilisation. Il n'y a plus dépendance de l'Amérique à l'égard de l'Europe. L'Amérique

accentue ses tendances distinctes sur des points essentiels. Ce grand fait n'est apparu qu'au début du XX^e siècle, et beaucoup de gens l'ignorent encore, malgré les leçons de la dernière guerre. Tout esprit sans préjugés l'aperçoit au premier examen. Le débat de la civilisation est, désormais, un débat entre l'Europe et l'Amérique : Peuvent-elles se rapprocher pour une tâche comune ? Ou si elles ne le peuvent, qui des deux sera responsables des destinées de la race blanche ?" [32]

A partir de 1930, l'installation de la crise en France, marque un véritable tournant. Des conditions nouvelles d'existences imposent un nouveau rythme à la société française, qui manifeste pour la première fois sa distance vis-à-vis du modèle américain, porteur de l'ensemble du désordre économique mondial. Si, de façon momentanée, s'éclipse la vision de l'Amérique constructive, du libéralisme économique et du capitalisme, la tentation d'entreprendre la révision des institutions démocratiques jugées inefficaces, s'impose dans les esprits. Les débats sur l'Etat et sur le dirigisme traduisent les premières tentatives de rechercher un autre modèle de référence, établi sur un nouveau système économique en marge des effets de la crise mondiale.

L'U.R.S.S. ANTICRISE

Terre historiquement perméable à l'influence française, la Russie voit se manifester un nouvel engouement à son égard, à partir de la mise en chantier du premier plan quinquennal, en 1928. Le regain d'attention manifesté à l'égard de ce pays, dès la Révolution d'Octobre, unit désormais les intellectuels, les technocrates et les économistes français, si bien que l'on voit, à partir de l'année 1930, se multiplier des voyages d'étude pour architectes, écrivains, patrons, industriels ...

L'Union Soviétique apparaît, face au monde capitaliste en pleine crise économique, et face au déclin des politiques réformistes de l'après-guerre, come le siège d'une expérience pouvant donner matière à formuler les principes élémentaires d'une nouvelle civilisation. Après les U.S.A., Ernest Mercier participe à des voyages en Union Soviétique à partir desquels, s'il manifeste quelques réserves, il approuve la politique économique générale, notamment celle des plans quinquennaux, tout en approuvant le taylorisme, comme le firent les russes. [33]

Cette position, loin d'être isolée, se retrouve exprimée par un grand nombre de technocrates français. Au moment même où Ernest Mercier fait part de ses impressions sur l'Union Soviétique, Robert Mossé publie un ouvrage

sur l'économie soviétique, afin de démontrer le retour du gouvernement vers certaines formules capitalistes: inégalité des rémunérations, réouverture de certains commerces ... A l'exemple d'Ernest Mercier, la politique économique mise en place par le système du plan, recueille toute son adhésion :

"Le système de l'économie planifiée est un exemple dont peuvent s'inspirer les pays capitalistes. Mais il ne faudrait pas transposer purement et simplement, car l'économie planifiée russe est très loin de la perfection. Le principe est bon ... L'économie planifiée trouverait dans les pays capitalistes un terrain bien mieux préparé. Elle bénéficierait d'une structure économique et technique, déjà très organisée. Elle donnerait sans doute très rapidement des résultats considérables. Par conséquent, elle n'aurait probablement pas besoin - ou pas longtemps - de prendre le masque farouche de la dictature." [34]

C'est par sa présentation sociale que le modèle soviétique fascine les occidentaux dans les années 1930. Le développement harmonieux de l'économie soviétique, conçu comme un moyen de progrès économique et social, explique en partie cet engouement. Le plan qui suppose le passage de l'appareil productif tout entier sous l'autorité de l'Etat, dans le modèle de planification soviétique, paraît pouvoir donner une réponse à la dégénéres-

cence de l'Etat français. La mobilisation de toutes les ressources du pays, tant économiques qu'humaines, au service du plan, impliquait que toute l'économie soit au service de l'Etat. Ces principes directeurs de la planification soviétique ne pouvaient laisser insensibles les technocrates et planistes français des années 1930 en mal d'une planification nationale rigoureuse. A cet aspect totalitaire s'ajoute cette représentation de l'Etat, seul organisme capable d'incarner l'intérêt général, le bien commun face aux intérêts particuliers multiformes des citoyens soviétiques. Aussi, dans ces conditions n'est-il pas surprenant que le modèle soviétique ait pu être longtemps admiré par une certaine élite française, malgré la perception très précoce d'une distorsion entre les progrès économiques et les progrès sociaux.

Les écrivains eux-mêmes participent à ce vaste mouvement de découverte et de glorification de l'Union Soviétique. Les écrivains de gauche des années 1920 avaient déjà marqué, précédemment leur adhésion à l'Union Soviétique. Dans les années 1930, les déplacements d'écrivains renommés sont à l'origine de cette connaissance de l'U.R.S.S. Henri Barbusse, Elsa Triolet, Paul Vaillant-Couturier affirment dans divers ouvrages leur enthousiasme. En 1932, paraît "Les bâtisseurs de la ville nouvelle", de Paul Vaillant-Couturier, compte-rendu dithyrambique de "neuf mois de voyage dans l'U.R.S.S. du plan quinquennal". En 1927, Georges Duhamel et

Luc Durtain effectuent le voyage et en rapportent une vision sympathique :

"Armée, justice, police : Forces jouant leur rôle de forces, ficelant durement les hommes et les faits, maintenant la dictature sans s'embarrasser de considérations intellectuelles ni sentimentales au besoin passant par dessus les principes ...

Mais aucun régime vit-il sans puissances intérieures sans consentement intime ? L'autocratie elle-même, ne rejoignait-elle point, par le canal de la religion, l'adhésion des masses obscures ?". [35]

A l'exemple des autres membres du groupe de l'Abbaye [36], Charles Vildrac rappelle à la suite de ses voyages en Union Soviétique en 1929 et en 1935, toute sa confiance sur l'évolution sociale de ce pays :

"On peut bien être optimiste en URSS : fut-ce devant les imperfections et la pénurie, car on sait que l'organisme défectueux sera modifié d'un instant à l'autre, que ce qui manque aujourd'hui ne manquera plus demain et que ce qui est mauvais disparaîtra avant qu'il soit longtemps." [37]

Dans son avant propos, de son "Retour d'URSS", André Gide nous rappelle avec force tout ce que ce pays a pu représenter pour les intellectuels français des années 1930 :

"J'ai déclaré, il y a trois ans, mon admiration pour l'U.R.S.S et mon amour. Là-bas une expérience

sans précédent était tentée qui nous gonflait le coeur d'espérance et d'où nous attendions un immense progrès, un élan capable d'entraîner l'humanité toute entière ... Qui dira ce qu l'U.R.S.S a été pour nous ? Plus qu'une patrie d'élection : un exemple, un guide. Ce que nous rêvions ce que nous osions à peine espérer mais à quoi tendaient nos volontés nos forces, avait lieu là-bas. Il était donc une terre où l'utopie était en passe de devenir réalité. D'immenses accomplissements déjà, nous emplissaient le coeur d'exigences. Le plus difficile était déjà fait et nous nous aventurons joyeusement dans cette sorte d'engagement pris avec elle au nom de tous les peuples souffrants." [38]

DE L'ECONOMIE NATIONAL-SOCIALISTE

Pourtant à partir de 1925, de nombreuses voix s'élèvent pour rejeter d'un bloc l'expérience soviétique. L'ouvrage d'Henri Béraud révèle l'inégalité économique en Union Soviétique et l'impossibilité d'existence du prolétariat [39]. Et bon nombre d'autres écrits viennent durant les années 1930, périodiquement réfuter l'expérience soviétique. L'ouvrage d'André Gide apparaît comme une confession publique, véritablement cri de déchirement d'un sympathisant. Drieu La Rochelle dans "Genève ou Moscou" décrit l'apocalypse du monde libre de la

SDN face au bloc communiste. Les années 1930 sont évidemment marquées des deux nouvelles puissances de l'échiquier européen : l'Italie fasciste et l'Allemagne national-socialiste. Plus qu'un simple accident de l'histoire, l'établissement de régimes "révolutionnaires", tant en Allemagne qu'en Italie, apparaît à bon nombre de contemporains comme la manifestation rationnelle de la fin d'un régime démocratique en Europe dont le dépérissement semble lié à sa longévité. [40]

Ce moment des années 1930 où la conjuration des périls allemands est à son paroxysme, révèle d'abord l'impossibilité de faire front aux tensions politiques. Si Maurras compte sur l'Italie, et sur une victoire franco-anglaise, pour ramener l'Allemagne à la mesure (l'Allemagne devra être divisée en Allemagne), un Henri Béraud réfute de façon nuancée le modèle italien au nom d'une spécificité démocratique française. Avant tout, les expériences allemandes et italiennes révèlent un nouveau rapport du citoyen à l'Etat, une nouvelle organisation nationale, dont on interroge si elle serait seule capable de corriger et amortir les effets de la crise internationale. Les archives gouvernementales des années 1930 fourmillent de rapports en tous genres sur l'économie du Troisième Reich.

Le rôle de l'Etat dans l'économie, les nouveaux débouchés ouverts par ce dernier dans le cadre de ses frontières,

la politique d'autarcie qui en a découlé inspirent de nombreuses études. La redéfinition de l'Etat, organe de gestion et de maîtrise de l'économie toute entière, conquiert bon nombre de technocrates et d'intellectuels. Le 24 février 1934, le Marquis de Canisy, industriel parisien, en étroit contact avec l'industrie et la vie politique du IIIème Reich, fait part de ses réflexions sur l'économie allemande. Ce texte, qui reflète de manière très précise les aspirations de la bourgeoisie d'affaire française, consacre une part importante à la définition des principes devant guider toute puissance nationale :

"La majorité du peuple français se rend compte que l'autorité et l'ordre sont indispensables au redressement du pays. Au premier rang de cette majorité se trouvent les jeunes et les classes laborieuses. Pour l'autorité : des hommes de caractère. Pour l'ordre : de la compétence et de ma méthode".

[41]

Parallèlement à l'application de ces principes de "bons sens", le Marquis de Canisy ne propose pas moins qu'une réforme politique afin de renforcer l'Exécutif. Dans ce dernier domaine, c'est en matière économique et sociale, que doivent porter l'ensemble des efforts. Des conseillers techniques appartenant aux milieux professionnels de leur domaine respectif, doivent être

adjoints aux Ministères des Travaux Publics, du Commerce et de l'Agriculture.

De cette conception de la politique économique, le modèle national-socialiste perpétue cette image de la discipline collective unissant des millions de sujets économiques - patrons et ouvriers - dans la même foi, décidés à construire l'économie allemande main dans la main. Dans ce concert de louanges, l'Etat allemand inspire un réel intérêt, au point que bon nombre de traités économiques lui consacrent de longs développements. Les directives générales de l'Etat, les relations entre l'économie privée et l'Etat, la division de l'économie nationale en districts économiques et leur surveillance par des organismes adéquats, enfin le rôle joué par l'Etat pour la répartition des commandes au sein des branches économiques dans le but de prévenir, à l'avenir, le chômage massif, sont autant de débats qui agitent les milieux politiques et économiques français dans les années 1930. Il n'est pas jusqu'aux tentatives de porter remède à la crise qui ne s'inspirent des méthodes et buts allemands.

La cartellisation, rendue obligatoire pour plus de cinquante industries, n'est pas sans rappeler un certain nombre de mesures prises en France durant la même période. C'est sans conteste sur la politique sociale, que se focalisent les plus grandes espérances. La lutte contre le chômage, les mesures d'encouragement au

mariage, la protection du consommateur, la création d'un Front du Travail, la charte du travail, inaugurent en Allemagne, dès 1933, les conditions de la restauration de l'économie :

"Ce qui étonne le plus dans le redressement de l'Allemagne, ce n'est pas seulement la stabilité des prix et des salaires horaires, phénomène unique en ce moment dans le monde. C'est bien plus encore la manière dont on a financé (sans inflation) la remise au travail de 6 millions de chômeurs et les formidables dépenses d'armement du Reich avant et après la déclaration de guerre. Ces méthodes sont à peu près inconnues du public européen ... Il importe de bien les comprendre, d'en examiner les principes et les moyens, afin de savoir si l'on peut y trouver le moyen de financer à notre tour notre propre redressement et celui de l'Europe."

[42]

ENTRE CAPITALISME ET SOCIALISME

Au cours de l'entre-deux-guerres, la spécificité historique française reconnue par la plupart des contemporains est à l'origine de la recherche d'une troisième voie, entre le capitalisme et le socialisme. Au nom même de cette identité, les économistes et hommes politiques,

tout en manifestant leur fascination pour l'Allemagne du IIIème Reich, pour l'Italie Mussolinienne, ou bien pour l'Union Soviétique, ont souvent exprimé l'idée que le socialisme ou le fascisme devaient être adaptés à la mentalité française :

"C'est que ni le capitalisme ni le socialisme ne sont des produits naturels de la tradition française. L'un et l'autre représentent des conceptions étrangères, qui placent le fait économique, et par conséquent collectif, au premier rang des soucis humains. Or, le français a toujours considéré ses besoins et sa vie sous l'aspect individuel. Il ne s'intéresse à la richesse comme il ne s'intéresse à la société que par rapport à l'aisance de son propre personnage et de sa famille. Il n'est à aucun degré collectiviste, et il ne porte guère attention aux données de l'économie générale. Riche, il a l'âme d'un propriétaire, non d'un capitaliste. Pauvre, il n'aspire pas non plus à devenir capitaliste, ni à soumettre ses chances éventuelles à la collectivité ... En France, le débat profond n'est que sur le partage de la propriété, autrement dit sur l'indépendance." [43]

Dans un ouvrage paru l'année suivante, Lucien Romier énonce la suprématie de l'homme sur l'ensemble des considérations politiques et économiques ayant abouti à la crise. Ce rappel de la responsabilité individuelle

et collective dans le désastre crée les conditions politiques à l'établissement de nouvelles doctrines hors du simple paradigme capitalisme/socialisme. La réforme des hommes doit précéder la réforme des institutions. [44]

A ces divers titres, se formalise dans les années 1930, le révisionnisme d'Henri de Man et de Marcel Déat. Socialiste belge, Henri de Man considère que la transformation des grands moyens de production par l'Etat ne peut se faire sans une modification des rapports économiques. Pour ce faire, il s'agit, ni plus ni moins, d'établir une adéquation entre un ordre social et les aspirations des individus. L'établissement de cette doctrine repose sur l'adhésion absolue à la démocratie libérale, à la répudiation du marxisme et à un anticapitalisme de rigueur. Le nouveau socialisme perd de son révolutionnaire au profit de la modernisation de la société. Aussi, est-il intéressant de noter la conception de l'Etat, émergeant du révisionnisme socialiste des années 1930.

"A notre époque de reconstruction économique et internationale, il se produit une espèce de division du travail, dans laquelle les partis socialistes doivent d'abord consacrer leurs forces à conserver ce qui existe, et les partis bourgeois conservateurs à l'améliorer bien qu'ils souhaitent tout le contraire. Les partis ouvriers doivent veiller à ce que l'économie

et l'Etat, menacés tous deux des façons les plus diverses par les tendances destructrices déchaînées par la guerre mondiale, restent en état de fonctionner." [45]

Si la classe ouvrière est sommée de participer à cette restauration de l'Etat démocratique, il n'en reste pas moins, que le plan de Man, adopté en 1933 en plein marasme économique par le parti ouvrier belge, afin de surmonter la crise économique, traduit le durcissement des positions néo-socialistes. [46]

L'ENJEU DES CLASSES MOYENNES

Précédé d'une étude sur l'évolution des classes moyennes et sur l'influence que celles-ci ont exercée sur la formation du fascisme, le plan Henri de Man énonce que le prolétariat ne peut conjurer le péril fasciste qu'en lui opposant un plan d'organisation rationnelle de l'économie. Se conformant scrupuleusement à ces principes, Henri de Man élabore une théorie de l'Etat fort, basée sur la reconnaissance et l'aménagement de deux secteurs économiques :

- un secteur nationalisé qui, en assurant à l'Etat le contrôle du crédit et des industries de base, libère en même temps, les classes moyennes et le prolétariat de la domination du capitalisme monopoliste ;
- un secteur privé qui sauvegarde intégralement

l'indépendance économique des classes moyennes. Cette double conformation restructurera le logement des années 1950 en France. Le contrôle des sociétés nationalisées est réalisé en partie par les anciens détenteurs des moyens de production, et en partie par les hauts fonctionnaires de l'Etat : les entreprises nationalisées furent placées sous la direction d'un Institut de Crédit, d'un Commissariat d'Industrie et d'un Commissariat des Transports. Ce plan ne laisse que peu de place au prolétariat, qui se trouve exclu des organismes représentatifs du futur Conseil Economique qui doit comprendre des hauts fonctionnaires, et des représentants du capitalisme commercial et industriel et des classes moyennes. [47]

Cet enjeu des classes moyennes détermine toute la pensée néo-socialiste durant les années 1930. Un des temps fort du révisionnisme est sans conteste marqué par la parution en 1930 de "Perspectives socialistes" de Marcel Déat. L'ouvrage repose sur trois axes :

Le marxisme n'est qu'une méthode et non un dogme, une métaphysique. Il se révèle nécessaire de capter les classes moyennes qui subissent elles aussi l'exploitation capitaliste sans appartenir pour autant au prolétariat.

La réconciliation de la nation au socialisme passe par le développement d'une puissante action sur l'Etat et par l'Etat.

L'Etat modernisé et transformé doit être le moteur du socialisme :

"L'avènement de l'anticapitalisme au pouvoir n'est donc pas celui d'une formation politique quelconque, d'une majorité quelconque. Cette majorité est issue de forces économiques et sociales orientées, dans un sens révolutionnaire, elle est elle-même.

Par sa nature essentielle tous les actes qu'elle accomplira seront contre le capitalisme, compte tenu du rapport momentané des forces. Ainsi échappons-nous déjà au reproche d'utilisation d'une démocratie formelle et impuissante. Et à cet autre, non moins grave, d'aller au devant d'une solidarité avec le capitalisme, dont nous serions les victimes pitoyables. L'action parlementaire doit donc en tout état de cause, être conçue sous cet aspect évolutif et dynamique. Nous verrons qu'il en est de même pour l'Etat."

[48]

Marcel Déat récuse ainsi l'analyse marxiste de l'Etat, analyse selon laquelle ce dernier, ne serait qu'un instrument de dictature aux mains de la bourgeoisie. Dans la conjoncture des années 1930, l'Etat est pour Marcel Déat l'endroit où se manifestent l'impuissance, la carence de souveraineté. La redécouverte de sa souveraineté passa par l'expression de son anticapitalisme :

"L'anticapitalisme seul, par son irruption triomphale,

rendra à l'Etat sa capacité souveraine. Mais cette souveraineté sera, cette fois, d'une autre nature que celles passagèrement conférées par des majorités purement politiques, elle sera authentiquement démocratique, substantiellement révolutionnaire."

[49]

Dans son plan, en préface, Marcel Déat, réaffirme avec vigueur ses options philosophiques en matière d'Etat. L'irréremédiable échec des politiques réformistes des années 1930, le conduit à réfuter les possibilités de l'exercice d'une économie libérale :

"Pourquoi une économie dirigée ? Dans la mesure où l'économie libérale, à la belle époque révolue de son expansion planétaire, a obéi à des automatismes régulateurs, ces automatismes sont rompus, et il faut bien l'enregistrer. Il n'y a plus de bienfaisante dictature du prix mondial, et il n'y a plus d'interpénétration des marchés, il n'y a que des prix nationaux, exprimant l'étiage d'économies à peu près fermées. Nous sommes prêts à débattre avec les tenants obstinés du libéralisme, mais nous ne croyons pas à la résurrection de l'économie d'avant-crise. Et comme nous ne voulons ni mourir, ni subir la plus étrange des régressions, nous choisissons de prendre en charge, de passer en consigne à l'intelligence et à la technique, les fonctions indispensables

de l'économie." [50]

A partir de cette reconnaissance de la nécessité d'établir une économie dirigée, vont être formalisés, durant les années 1930, les principes directeurs d'une nouvelle organisation économique, à partir de cette définition du rôle de l'Etat et de sa nouvelle mission.

SOCIALISME D'ETAT : CORPORATISME ET ECONOMIE NOUVELLE :

Les conceptions économiques des "révisionnistes" accordent une large place à la création de structures économiques capables de rompre l'ancien système des classes sociales. Cette volonté de créer une mystique nationale, favorable au regroupement de toutes les parties sur un programme précis de réalisations (le plan), conduit les théoriciens à accorder une large place à la restauration du système corporatif. Henri de Man est ainsi très rapidement amené à considérer le système corporatif, comme l'un des modes de résolution et de dissolution de l'économie capitaliste. La rencontre du socialisme et du corporatisme devient désormais naturelle et, procède de ce désir d'aller de l'avant. La corporation se définit comme le lien obligé entre les ouvriers et le patronat, constituant l'élément essentiel du régime intermédiaire, que le néo-socialisme entendait construire.

[51]

Cette interprétation de l'histoire corporative est d'autant plus importante, qu'elle constitue la réflexion de base d'un ensemble de travaux théoriques sur les atouts de l'ordre corporatif tout au long de l'histoire. [52] En ce début des années 1930, le principe du nouveau corporatif a l'avantage de satisfaire bon nombre de technocrates et d'hommes politiques. Ainsi, Emile Durkheim lui-même envisage avec sérénité la réhabilitation des corporations :

"Maintenant que la commune, d'organisme autonome qu'elle était autrefois, est venue se perdre dans l'Etat comme le marché municipal dans le marché national, n'est-il pas légitime de penser que la corporation devrait, elle aussi, subir une transformation correspondante et devenir la division élémentaire de l'Etat, l'unité politique ?" [53]

Manifestement, l'idée corporative avait l'avantage de satisfaire les aspirations d'une bonne partie de la classe politique et économique, allant de la droite la plus orthodoxe jusqu'à une partie du radicalisme. Le Comte de Paris, dans sa tentative de restaurer la monarchie, envisage la corporation comme "la solution qui, confirmant l'Etat dans son rôle de souverain et d'arbitre, permet à l'économie nationale de s'organiser et de vivre dans l'ordre, avec le maximum de libertés réelles." [54]

Les technocrates du "Plan du 9 juillet" entendent associer autour de l'idée corporative les jeunes gens appartenant aux tendances et organisations les plus diverses ; "syndicalisme, socialisme, SF10, néo-socialistes, jeunes radicaux, parti agraire, Croix de Feu, Jeunesses Patriotes, Jeune République." [55]

La doctrine corporative rompt le débat entre étatismes et économie libérale en assurant une nouvelle gestion de l'économie décentralisée, mais en coordination avec l'appareil d'Etat. La doctrine corporative est d'autant plus importante, qu'elle réorganise l'Etat sur les modes de sa représentation : la corporation investie d'une partie des pouvoirs de l'Etat, que ce dernier s'était accaparé au fil du temps. La corporation, deuxième pilier de la société après la famille, unité première, se détermine comme l'héritière de la famille. [56]

De cette confrontation entre responsabilités familiales et responsabilités déléguées par l'Etat, naît le sens corporatif contemporain. L'essor de la doctrine corporatiste s'établit autant sur cette nouvelle représentation de l'Etat, dégagé d'une partie de ses attributions jugées les plus arbitraires, que sur cette représentation du déclin de l'individualisme face à la conscience de l'intérêt général. Plus qu'une simple théorie de l'Etat, la doctrine corporative établit les principes mêmes d'une administration nationale : les arbitrages établis entre la corporation

et l'Etat conduisent à redéfinir l'ensemble des échelles territoriales de la nation et les postes administratifs, afin de déterminer les conditions optimales de l'équilibre vital. Quelles que soient les solutions retenues, il n'est pas jusqu'à la production et la communication qui doivent être définis.

Dans cette France des années 1930, le plan de Man, devenu programme officiel d'un grand parti socialiste, est triomphalement accueilli à Paris. Après avoir été exclu de la SFIO, Marcel Déat participe de lui-même à l'élaboration d'un plan qui englobe aussi bien un programme économique, qu'un ensemble de travaux sur ce que devront être les nouvelles institutions nationales. La fonction publique ne serait qu'une fonction parmi d'autres. A côté de cette dernière, une fonction technique permettrait l'exécution du travail administratif.

"Un Ministre de l'Education Nationale aura mission de pouvoir à toutes les études, enquêtes, recherches, documentations et statistiques, d'établir les prévisions, d'élaborer les plans et les consignes, que nécessite une économie coordonnée et rationalisée, ainsi que d'assurer tous les contrôles que l'Etat croira devoir exercer sur ladite économie, comme de pourvoir à tous les postes qu'il croira devoir y occuper."

[57]

De la même manière, un Conseil National et un Office

Général de Professions sont constitués auprès des pouvoirs publics. Comprenant des défenseurs autorisés des intérêts particuliers engagés dans l'activité économique du pays et les répondants responsables des groupements, organisations et professions, ces deux organismes ont pour mission d'aider le gouvernement dans sa tâche. L'organisation administrative constitue un axe important dans la constitution d'un régime corporatif. En face de la responsabilité administrative, efficiente à partir du moment où les services publics seront dotés de "vrais chefs choisis pour leur goût de l'initiative et de l'action, pour leur sens de l'organisation et du commandement."

[58]

Enfin, il faut noter que cette réflexion sur la société corporative inaugure les débats des années 1940 et 1950, dans la mesure où la réorganisation des fonctions économiques de l'Etat, l'organisation et la représentation professionnelle, le redressement du législatif, le renforcement de l'exécutif et la réforme des services publics, sont autant de mesures qui ne peuvent voir le jour sans l'établissement de relations publiques entre les fonctions centrales (ou d'intérêt général) et celles dont la compétence n'excède pas les besoins et les intérêts spéciaux d'une portion plus ou moins étendue du territoire. Les Ingénieurs des Ponts en sont le meilleur exemple. C'est en ce domaine que se manifestent, dans la doctrine corporatiste, les réflexions les plus modernes

sur la société.

La délégation des pouvoirs de l'Etat correspond à une restructuration de l'économie à partir d'une réforme administrative des statuts des collectivités territoriales, locales, régionales et départementales. Un tel débat des années 1930 préfigure, dans ses modalités propres, la réflexion des années 1940, voire même des années 1980. Il est ainsi prôné l'éclatement de la division administrative au profit de la refonte d'un nouveau système. La division par grandes régions doit se substituer à la division par départements. L'organisation régionale devient un des modes de résonance du pouvoir central. La théorie de la décentralisation administrative peut ainsi voir le jour.

"Le premier soin d'un Etat désireux de simplifier et de moderniser ses méthodes administratives doit être, en effet, d'adopter une division territoriale lui permettant de distribuer ses services de manière à répondre le plus exactement possible, aux nécessités économiques et sociales." [59]

La réforme de l'Etat se fera par paliers territoriaux la région doit avoir, comme l'ancien département, un budget qui restera cependant soumis au contrôle du pouvoir central. Une Assemblée Régionale permettra d'assurer une liaison entre les points de vue régionaux et l'intérêt national. Un Préfet de Région représentera

le pouvoir central.

Les éléments constituant la région doivent, eux-mêmes, être réorganisés. Comme lors de la Révolution de 1789-1793, les plus petites communes devront être refondues en communes plus importantes, afin que ces dernières puissent exercer leurs nouvelles responsabilités. Les conseils municipaux devront être élus par tous les éléments du village, sans distinction de sexe. Entre la région et la commune, représentant les deux points extrêmes de la nouvelle organisation, capable d'orienter son action dans le rôle de fédérateur des différentes communes.

NOTES

- [1] Paul GUERIN : "Le problème français", Paris, —
Ed. Gallimard, 1939.
- [1a] Pierre FREDERIX : "Etat des forces en France",
Paris, Ed. Gallimard, 1935, p. 9.
- [2] Gaëtan PIROU : "Le corporatisme", Paris, Librairie
du recueil Sirey, 1935, p. 23 & 24.
- [3] Jacques DUBOIN : "Egalité économique", Paris,
Ed. Grasset, 1939, p. 227 & 228.
- [4] Robert LASCAUX : "Biologie et morale nationaliste"
Paris, Ed. de la Revue Mondiale, 1933, p. 296.

- [5] Plan du 9 juillet : "Réforme de la France, Paris, Ed, Gallimard, 1934, p. 29
- [6] Centre d'Etude et d'Action : Plan de mobilisation économique.
- [7] Philippe GUIGNABAUDET : "Une voie nouvelle Esquisse d'une société logique et humaine", Paris, Ed. Flammarion, 1937, p. 157 & 158.
- [8] Sur la naissance de ce Ministère en 1944, voir Michel Margairaz : "La mise en place de l'appareil de direction économique (1944/1947) : des objectifs lointains aux choix du moment" - Colloque de Sciences Politiques - "La France en voie de modernisation", 4 et 5 décembre 1981.
- [9] Germain MARTIN : "Sommes-nous sur la bonne route ? - Problèmes financiers du temps présent ", Paris, Ed. Payot, 1934, p. 148.
- [10] Archives Raoul DAUTRY : Carton 45 - Note sur la réforme administrative, Mars 1934, de Monsieur Toutée.
- [11] Archives Raoul DAUTRY : Carton 148, Enquête sur les cumuls et les abus administratifs de toute nature dans les trois départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados.
- [12] André TARDIEU : "L'épreuve du pouvoir", Paris Ed. Flammarion, 1931, p. 54.
- [13] André TARDIEU : "L'heure de la décision", Paris Ed. Flammarion, 1934, p. 237.

- [14] Théodore ZELDIN : "Histoire des passions françaises 1848-1945", Paris, Ed. du Seuil, Tome 5, p. 348
- [15] Henri du MOULIN DE LABARTHETE : "Le temps des illusions, souvenirs, juillet 1940 - avril 1945", Paris, Ed. du Cheval Ailé, 1946, p. 313/316.
- [16] Archives Raoul DAUTRY : carton 92, Documents utilisés pour le procès Jacomet, "La mobilisation industrielle", mai 1941, p. 11.
- [17] Charles PLISNIER : "Mesure de notre temps", Paris, Librairie Valois, 1932, p. 7.
- [18] Philippe GUIGNABAUDET : "Une voie nouvelle", op. cité. pp. 143 à 156.
- [19] Jacques DUBOIN : "Egalité économique", op. cité, p. 200.
- [20] Georges TRAVERSE : "Plan de prospérité - L'économie sociale des temps nouveaux", op. cité, p. 224
- [21] Paul VALERY : "Regards sur le monde actuel", Paris, Ed. Gallimard, 1945, Réédition, 1972, Chapitre "La France travaille", 1932, p. 245
- [22] "Métier d'homme", Paris, Ed. Plon, 1937, p. 241
Plus qu'un simple discours de circonstance, il faut voir là, la réflexion omniprésente d'un homme imprégné de cette doctrine sociale de Lyautey. au point que tout au long de sa carrière, il se réfèrera à ce texte sur le rôle social de l'officier, texte qui a influencé toute une génération d'hommes

politiques et d'intellectuels.

- [23] Raoul DAUTRY : "Métier d'homme", op. cité p. 19 & 20. Allocution intitulée : "Production industrielle et collaboration sociale", prononcée en mars 1934 à la Société Industrielle de Rouen.
- [24] Pierre DUROC : "Face au capitalisme (Contribution à l'organisation rationnelle de l'économie)", Paris, Ed. Gallimard, 1936, p. 51.
- [25] Henri DUBIEF : "Le déclin de la IIIème République 1929/1938", Paris, Ed du Seuil, 1976, p. 106.
- [26] Marcel BRAIBANT : "La tragédie paysanne", op. cit. p. 103 & 104.
- [27] Archives Raoul DAUTRY : Carton 149, rapport de Raoul Dautry au Ministre du Travail relatif à l'exécution du programme de grands travaux destinés à lutter contre le chômage, 1935, p. 6.
- [28] Patrick FRIDENDON : "Histoire des usines Renault", Paris, Ed. du Seuil, 1972, tome 1, 1898/1939.
André MAUROIS : "Chantiers américains", Paris, NRF, 1935.
- [29] Richard F. KUISEL : "Capitalism and the state in modern France renovation and economic management in the twentieth century", London, Cambridge University press, 1982, p. 89
- [30] Interview de Monsieur François LEHIDEUX, mai 1982.

- [31] Henri Hyacinthe DUBREUIL : "Standards, le travail américain vu par un ouvrier français", Paris, Ed. Grasset, 1929.
- [32] Lucien ROMIER : "Qui sera le maître, Europe ou Amérique ?", Paris, Lib. Hachette, 1927, p.27
- [33] Ernest MERCIER : "URSS réflexions par Ernest Mercier", Paris, Ed. du Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques, 1936, p. 26
- [34] Robert MOSSE : "L'Union Soviétique au carrefour: socialisme ou capitalisme ?", Troyes, Ed. du Sagittaire, 1936, p. 201 à 204.
- [35] Luc DURTAÏN : "L'autre Europe, Moscou, et sa foi", Paris, Ed de la Nouvelle Revue Française 1938, p. 258
- [36] Le groupe de l'Abbaye à Créteil rassemblait en 1906 des écrivains et artistes tentant de vivre en communauté de leur travail collectif. L'expérience dura deux ans. Firent parti de ce groupe: Charles Vildrac, René Arcos, Albert Gleize, H.M. Barzun, Alexandre Mercereau, Georges Duhamel, Berthold Mahn et Jacques d'Otemar.
- [37] Charles VILDRAC : "Russie neuve, voyage en URSS", Paris, Ed. Librairie Emile Paul Frères, 1937, p. 245.
- [38] André GIDE : "Retour de l'URSS", Paris, Ed. Gallimard, NRF, 1950, p. 13, 16 et 17.

- [39] Henri BERAUD : "Ce que j'ai vu à Moscou", Paris, Les Ed. de France, 1926, p. 152
- [40] Pierre DRIEU LA ROCHELLE : "Mesure de la France", Paris, Ed. Grasset, 1928, Réédition 1964; p. 195.
- [41] Archives Raoul Dautry : Carton 145, copie d'une lettre du Marquis de Canisy, du 24.02.1934.
- [42] Francis DELAISI : "La Révolution Européenne", Paris, Ed. de la Toison d'Or, 1942, p. 199.
- [43] Lucien ROMIER : "Plaisir de France", Paris, Librairie Hachette, 1932, p. 157.
- [44] Lucien ROMIER : "Si le capitalisme disparaissait", Paris, Hachette, 1933, p. 10
- [45] Henri DE MAN : "Au-delà du marxisme", Ed. du Seuil, 1926, Réédition 1974, p. 265
- [46] Sur l'ensemble de cette question, du révisionnisme dans les années 1930, voir :
- Zeev STERNHELL : "Ni droite ni gauche, l'idéologie fasciste en France", Paris, Ed. du Seuil, 1983, Chapitres 4, 5 et 6.
- Voir également du même auteur l'article paru dans la revue "Histoire" numéro 53 de février 1983, intitulé : "Du socialisme au fascisme. Le cas Marcel Déat".
- [47] Pierre DUROC : "Face au capitalisme", op. cit. p. 251

- [48] Marcel DEAT : "Perspectives socialistes", Paris, Lib. Valois, 1970, pp.150/151
- [49] Marcel DEAT : "Perspectives socialistes", op. cit. p. 160
- [50] Comité du Plan : "Le plan français", Paris, Fasquelle Editeurs, 1935, p. 11 & 12
- [51] Zeev STERNHELL : "Ni droite, ni gauche", op. cit. p 218
- [52] L'ouvrage célèbre d'Olivier MARTIN intitulé : "L'organisation corporative de la France de l'Ancien Régime" paraît en 1938.
Voir également les ouvrages de Pierre LUCIUS: "Déchéance des bourgeoisies d'argent", 1936
"Le corporatisme devant les réalités", 1938
Nous pourrions également citer les ouvrages de: BOUVIER, AJAM, DE LESCURE, ainsi que PIROU.
- [53] Emile DURKHEIM : "De la division du travail social", Paris, Presses Universitaires de France, 1930, Réédition 1973, Préface à la deuxième édition, p. XXXI.
- [54] Henri Comte de PARIS : "Faillite d'un régime Essai sur le gouvernement de demain", Paris, Ed. Flammarion, 1936, p. 173
- [55] Plan du 9 juillet : "Réforme pour la France", op. cit. p. 5
- [56] Emile DURKHEIM : "De la division du travail social", op. cit., p. XX.

[57] Comité du Plan : "Une nouvelle France", op. cit, p. 66

[58] Comité du plan : "Une nouvelle France", op. cit, p. 130

[59] Comité du plan : "Une nouvelle France", op. cit, p. 172.

[52] Emile DUNKHEIM : "De la division du travail
 social", op. cit., p. 72.
 [53] Emile DUNKHEIM : "De la division du travail
 social", op. cit., p. 72.
 [54] Emile DUNKHEIM : "De la division du travail
 social", op. cit., p. 72.
 [55] Emile DUNKHEIM : "De la division du travail
 social", op. cit., p. 72.
 [56] Emile DUNKHEIM : "De la division du travail
 social", op. cit., p. 72.
 [57] Comité du Plan : "Une nouvelle France", op. cit,
 p. 66
 [58] Comité du plan : "Une nouvelle France", op. cit,
 p. 130
 [59] Comité du plan : "Une nouvelle France", op. cit,
 p. 172.

LE JEU DU REALISME

Du mythe à la pratique : 1940-1946

RESTAURATION DE L'ETAT, PREMIERE REFORME

On ne peut vraiment se méprendre sur les quatre années du régime de l'Etat français, si l'on établit de façon rigoureuse ses premiers faits et gestes. Pour justifier cette analyse, il faut également faire abstraction des résultats bien sordides des années 1943/1944. Attribuer au régime de Vichy les plus grandes responsabilités ne mène à rien. Bien plus que l'étude de la conspiration et de la politique de collaboration, les spéculations intellectuelles et les débats acrimonieux de l'été 1940 s'offrent comme autant de nouveaux éclairages, présupposant par-delà les idéologies politiques, des aspirations tant à la collaboration qu'à la résistance. Au centre des préoccupations, en ce mois de juin 1940, se trouvent formulés les principes de l'irréductibilité de la nation française. Cette potentialité paraît très vite orienter et conditionner l'ensemble des débats parlementaires sur le thème de la nécessaire restauration de l'Etat: la défaite militaire constitue à cette époque la preuve la plus éclatante de l'asservissement de l'Etat. Le 11 octobre de cette même année, le Maréchal Pétain affirmait :

"Votant tous les quatre ans, vous vous donniez l'impression d'être des citoyens libres d'un Etat libre, aussi vous étonnerai-je en vous disant que jamais dans l'histoire de la France, l'Etat n'a été plus asservi qu'au cours des vingt dernières années. Asservi de diverses manières : successivement, et parfois simultanément, par des coalitions d'intérêts économiques et par des équipes politiques ou syndicales prétendant, fallacieusement, représenter la classe ouvrière." (1)

La "longue marche" de l'exode rend compte de cette dissolution sociale. Face à la menace allemande, les millions de réfugiés déversés sur les routes expriment de la manière la plus tragique le fatalisme national. Toute la nation est brutalement déracinée, devenue entièrement nomade.

A partir de la confrontation des citoyens à un véritable danger, cette parenthèse éphémère de l'histoire du peuple de France, révèle à l'ensemble de la société l'expression de sa faiblesse, la progression allemande, nullement rassurante, inscrivant désormais l'être humain dans un système de l'individualisme et de l'égoïsme. Le caractère exceptionnellement général de l'exode accentue cette vision de décadence. Il n'est pas jusqu'aux fonctionnaires et représentants politiques qui ne se soient élancés sur les routes. René Bousquet, Secrétaire

Général de la Préfecture de la Marne, à Reims, se replie avec son service à Albi, dès la fin du mois de juin (2).

A la décharge des fonctionnaires parisiens, il reste à préciser que le projet d'évacuation restreinte, préparé dans le courant du mois de mai 1940 par Gruson, Inspecteur des Finances, collaborateurs de Paul Reynaud, futur responsable de l'INSEE jusqu'à nos jours, prévoyait le départ vers l'arrière des ministères et des administrations publiques. Seul le gouvernement devait rester à Paris. (3) Les premières mesures affirment la volonté de présence, en mode de résolution de la défaite et de l'occupation.

"Le devoir appelle tous les français à l'action; et la première matière de l'action, c'est l'instant qui passe, le seul qui ait du prix, parce qu'il est le seul dont chacun de nous soit sûr. Et cela commence à l'accomplissement ponctuel et impeccable du devoir d'Etat. Le boulanger demeuré à son four durant l'exode, l'académicien signant le 13 juin la feuille de présence de l'Académie Française, l'ingénieur qui dès la tourmente apaisée, s'est colleté avec le chaos et s'est mis à reconstruire ponts et voies, ont fait leur devoir ; ils ont compris que le devoir, quel que fût le plan de leur

activité, ne connaissait ni vacances, ni armistice, que "l'occupation" ne le frappait pas d'on ne sait quelle prescription." (4)

A ce titre, les débats durant les conseils de ministre itinérants traduisent cet état d'esprit. L'abandon des populations à leur sort, sous la menace de l'occupation ennemie, constituerait une véritable désertion. La défaite doit être surmontée, si l'on prend garde à ne pas laisser cette dernière se transformer en débâcle. Le nouveau gouvernement constitué à Bordeaux, sous la présidence du Maréchal Pétain, avant même l'entrée en vigueur de l'armistice, ordonne le 18 juin l'interruption de l'exode ; chacun devant rester là où il se trouve. Cette mesure, sans portée réelle, s'inscrit dans la droite ligne du refus d'abandonner le pays, la sédentarisation des populations s'offrant comme une réponse à la défaite.

La réforme de la société qui doit être engagée le plus rapidement possible, entend tenir compte de la prise de conscience, à posteriori, du fait constitué par l'exode civil de juin 1940. La déliquescence de l'Etat au cours des vingt dernières années de l'entre-deux guerres n'avait pu, semble-t-il, se réaliser sans l'intrusion, à son insu, d'un phénomène de démoralisation et de désorganisation civile, qui "comme une gangrène avait envahi le corps de l'Etat en y introduisant la paresse et l'incompétence, parfois même le sabotage

systematique aux fins de désordre social ou de révolution internationale." (5) Aussi, la réforme de la société entend-t-elle se développer prioritairement au niveau de l'Etat, en conformité avec la suspicion que se portent réciproquement l'Etat et la société :

"Le grand, l'immense bienfait de cette restauration de l'Etat est de l'ordre de la prophylaxie, non pas seulement politique, mais sociale et morale ; en mettant fin à une véritable prostitution de la chose publique, bien abandonnée aux intérêts, aux ignorances et aux passions, elle n'élimine pas encore de l'organisme social ces poisons de la revendication, de l'envie et de la haine même, qu'un régime par essence diviseur y avait introduits et y entretenait, mais elle en supprime la culture systématique.

(6)

LORSQUE L'ETAT CHAVIRE

La réorganisation administrative au centre des préoccupations détermine cette théorie de la "révolution d'Etat". La refonte procède aussi bien des effets induits de la création du modèle originel, que de l'extension de son application à l'ensemble de la société. A la régénération de la France, la réforme de l'Etat s'offre comme l'unique solution exemplaire de la responsabili-

sation de la nation, acte préparatoire hors duquel rien n'est possible. Ainsi sera défini l'Etat à constituer: un Etat fort, ramené à ses attributions véritables à sa fonction de coordinateur et de protecteur, et non pas un Etat hypertrophié, aux organismes innombrables, s'ingérant jusque dans la vie privée des individus, qui veut tout régenter et qui paralyse tout. Le nouvel Etat, n'étant inféodé à aucun groupement d'intérêts particuliers, sera l'organe d'un bon gouvernement, parce que, pour remplir dignement sa mission, "un Etat fort doit être libre et que seules les mains libres sont fortes pour le bien." (7)

L'Etat porteur en soi des valeurs supérieures de la nation, devait être très rapidement sollicité en vue d'assurer l'organisation du circuit continu entre son autorité et la confiance du peuple, "problème capital" selon le gouvernement de l'Etat français. En développant, dès le mois de juin, l'idée d'une armature administrative, comme instrument de sauvegarde de la liberté d'Etat, garantissant à son tour les libertés individuelles en face des coalitions d'intérêts particuliers, le gouvernement favorisait le rôle professionnel de la fonction publique, puisant ses racines dans les différents degrés de responsabilités afférentes aux divers postes de la hiérarchie. Le statut du fonctionnaire, témoignait dès lors de la pérennité de l'Etat responsable, des

ministres aux fonctionnaires les plus subalternes. Dans cet Etat "autoritaire et hiérarchique", l'administration eût la tâche de faire renaître la vie locale, dont l'admirable diversité se devait d'enrichir et d'élargir la vie nationale toute entière. Aussi, bon nombre de fonctionnaires, investis de cette mission nationale, fidèles aux arguments de Vichy, se retrouvent en cet été 1940, à pied d'oeuvre sur les décombres encore fumants des hostilités, désireux de préparer le renouveau national. Le zèle préfectoral (aucun préfet de 1940 ne démissionne) témoigne de la vitalité de ce "sens de la fonction publique".

Cette période de l'été 1940 est aussi marquée par la prise d'un ensemble de mesures visant à la réalisation dans les plus brefs délais de la réforme de l'Etat. Le souci d'assurer aux instances gouvernementales la plus grande efficacité conduisit aux lois du 17 juillet et du 30 août 1940.

Par ces dernières, furent éliminés des services publics les fonctionnaires, employés et agents des collectivités secondaires jugés inaptes à collaborer à l'oeuvre de redressement national. En ce qui concerne l'administration préfectorale, en un an (juin 1940-juin 1941), 17 fonctionnaires furent relevés de leurs fonctions, 143 furent mutés. L'acte de mutation, plus que tout autre, symbolise cette restauration de l'Etat. Le fonctionnaire coupé de ses racines et du tissu social qu'il a pu se

forger au fil du temps avec ses administrés, redevient par sa mutation la représentation antropomorphe et anonyme de l'Etat. Sur un total de 261 postes de sous-préfets et de secrétaires généraux de préfecture, on n'observe pas moins de 197 nominations ou mutations. Il fut également institué un concours commun pour le recrutement des Chefs de Cabinet de Préfet et des Rédacteurs de ces administrations centrales.

"La création d'un cadre de fonctionnaires et agents de préfecture restitue à cette fonction son véritable caractère et renforce l'autorité préfectorale sur ce personnel tout en lui assurant son indépendance. Ces mesures générales ont un but commun : la revalorisation de la fonction par la centralisation sévère des fonctionnaires et la restauration du principe d'autorité responsable." (8)

La loi du 24 décembre 1940 affirme la prééminence des préfets sur les autres fonctionnaires placés à la tête d'un service d'Etat, organisé dans le cadre du département ou de la région. Seuls les magistrats échappent à cette règle :

"Dans l'élaboration du statut de l'Etat social, sans préjudice de l'organisation prochaine des régions et des nouvelles assemblées nationales, les préfets sont essentiellement qualifiés pour prendre des initiatives au contact des

realités à charge d'en référer sans doute, mais sans être obligés d'attendre des directives du pouvoir central". (9)

L'ensemble de ces dispositions ont été prises dans le cadre de la réforme des institutions locales et territoriales voulues par le Chef de l'Etat, à la suite de son discours du 11 juillet 1940.

PRATIQUES DE PAIX

La soif générale d'un retour à la normale est à l'origine de cette restauration de l'Etat. A l'approche de l'armistice, les autorités civiles commencent à s'insurger contre la poursuite des hostilités :

"Par contre la rigidité des consignes militaires est un danger permanent. Pendant ces derniers jours, la lutte principale n'est donc plus entre l'armée et l'ennemi, mais entre les municipalités et les états-majors. La résistance civile sauve les ponts de Lyon, écarte de la troisième cité de France, le péril des repréailles." (10)

A partir du début de l'occupation allemande, l'attente de la signature de l'armistice révèle à la population française la volonté des conquérants d'assurer la vie quotidienne démantelée dans ses structures à la suite de l'exode. Moins préoccupés de vengeance que d'efficacité, dans les villes où ils entendent maintenir l'ordre,

les soldats allemands, à travers leurs actes quotidiens, participent à ce vaste espoir de la population civile. Leurs actes, sur le coup bien anodins : régler la circulation ou avancer les horloges d'une heure, rendent compte de ce vaste mouvement de séduction auquel la population sera très sensible. L'impulsion donnée à la restauration des axes de communication fut d'autant plus forte, que la nécessité de reconstruire les ponts et les routes détruits se situait dans cette conscience de la restauration de la nation française par l'Etat. Bien plus qu'une contrainte militaire imposée par la défaite française, cette mesure témoignait pour le gouvernement français de la possibilité de se redresser économiquement, condition primordiale pour devenir partenaire de l'Allemagne au sein de l'organisation européenne. Le Secrétariat d'Etat aux Communications sera le fief de cette technocratie : François Pietri, Inspecteur des finances ancien député, devient le premier Secrétaire d'Etat. Il laisse sa place, le 8 septembre 1940, à Jean Berthelot, sorti comme Bichelonne major l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines, ancien ingénieur en chef d'exploitation de l'ex Paris-Orléans, ancien Directeur adjoint de la SNCF.

Voulant juste avant la guerre rationaliser les transports de la région parisienne, celui-ci s'était vu opposer de la part de la SNCF, un veto catégorique. Sous Vichy, se retrouvent ainsi exprimés des solutions préco-

nisées dès les années 1930 et réitérées jusqu'en 1940. Le 14 mars 1940, Anatole de Monzie, Ministre des Travaux Publics, réaffirme devant la Chambre des Députés, les avantages de la coordination du rail et de la route. (11)

En 1942, Jean Berthelot procède à l'unification des transports parisiens. L'importance du Secrétariat d'Etat aux Communications, comme ministère technique stratégique, fut très rapidement reconnue par les allemands eux-mêmes, et fut le seul à être accepté sans réticence, à ce titre, en zone interdite. (12)

ELITES TECHNOCRATIQUES ET EXERCICE D'ETAT 1940-1944

Fortement engagés dans l'appareil d'Etat, dès l'entre-deux-guerres, les technocrates abordent d'autant plus facilement le tournant de la guerre, qu'ils apparaissent dégagés de toute responsabilité dans la défaite. La mise en chantier d'une nouvelle réforme de l'Etat, rappelle les erreurs commises plutôt par les politiciens que par les technocrates;

Aussi est-il de bon ton de réclamer pour la énième fois la constitution d'un nouvel Etat fondé sur l'efficacité et sur la connaissance face à la carence du corps politique et de la République :

"Il faut créer des Ecoles d'Hommes d'Etat, et il faut enseigner à ceux qui votent à discerner les hommes de valeur et à n'accorder leur confiance qu'à des gens capables de prendre leurs responsabilités et de remplir leurs mandats avec l'autorité émanant de leurs capacités et non leurs opinions politiques ou religieuses. Aux Finances, il faut des financiers et des hommes sachant régir l'argent ; aux Travaux Publics, il faut des ingénieurs et des entrepreneurs ; à la Justice, des juristes ; à l'Hygiène des biologistes et des médecins ; à l'Intérieur, des policiers ; à la Guerre, des généraux ; à la Marine, des marins ; aux Affaires Etrangères ; des diplomates de carrière ; à l'Instruction Publique, des savants et aux Cultes, des religieux." (13)

Ces propos ne doivent pourtant pas masquer l'absence de consensus sur l'arrivée des technocrates à Vichy. Lucien Romier, dans son ouvrage paru en 1925, "Explication de notre temps" dénonçait déjà l'opportunisme de la bourgeoisie d'affaire. Le pouvoir, ne dépendant plus des politiciens mais des techniciens et administrateurs, retrouve des adeptes aussi bien dans la classe politique que parmi les intellectuels fascistes. (14)

"La guerre de 1939, la défaite de 1940 et la politique de pseudo redressement qui se

poursuit depuis 1940 ont entraîné un développement indéfini des cadres jusque dans les administrations en chômage ...

Tous les secteurs techniques, toutes les familles professionnelles tendent à imiter l'Etat dans son fastueux dispositif de gestion : le C.O.B.T.P., c'est-à-dire le Comité d'Organisation du Bâtiment et des Travaux Publics ne se passe pas d'un Chef de Bureau de Presse." (15)

Dans son ouvrage, "Les décombres", succès en librairie en cette année 1942, Lucien Rebatet fustige cette "parodie de l'Etat, de la Révolution Nationale" à partir de laquelle, "les administrations, les institutions de l'Etat, si piteuses déjà ont été transformées en d'hallucinantes pétaudières". (16)

"Au moment où plus rien ne devait être conservé on voyait reparaître tous les conservateurs. Et parmi ceux-ci s'étaient aussitôt poussés aux premiers rangs les représentants des castes les plus imbues d'une supériorité illusoire, les plus enfermées dans des abstractions fallacieuses : l'Inspection des Finances, Polytechnique, le Conseil d'Etat. Ils peuplaient leurs services de leurs créatures, amis et connaissances, remettant tous les postes de l'Etat nouveau, à des aveugles et des incapables satisfaits." (17)

Il n'est pas jusqu'à la presse collaborationniste qui ne dénonce l'emprise des technocrates sur le nouveau régime.

Il serait erroné d'analyser le phénomène de la technocratie sous Vichy en terme unilatéral. Elle n'est pas une et univoque et ne se pose pas en un système de complot synarchique, comme on a eu souvent tendance à la représenter à partir de la Libération. De la même manière, le débat sur la technocratie sous le régime de l'État français est une caricature, dès que l'on oppose le clan des traditionalistes (hommes politiques de l'entourage du Maréchal, intellectuels ...) à un clan dit technocrate et moderniste (regroupant des inspecteurs des finances, des polytechniciens ainsi, que des experts de tous bords). De ces deux clans, et de leur confrontation, résulterait cette spécificité économique française, des années d'Occupation et de la Libération. Le statut de la technocratie à Vichy semble être beaucoup plus complexe. Il semble important de préciser dans un premier temps que l'arrivée des technocrates au gouvernement ne s'est pas faite en un seul jour. Si effectivement, dans le premier gouvernement du Maréchal, nous retrouvons Paul Baudoin et Yves Bouthillier, il faut ajouter que ces deux Inspecteurs des Finances avaient déjà fait parti du gouvernement de Paul Reynaud démissionnaire.

Les véritables technocrates n'arrivent que le 22 février,

au moment où l'amiral Darlan constitue son ministère. Jacques Barnaud, polytechnicien, ancien chef de Cabinet de René Belin, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail, devient Délégué Général du Gouvernement Français pour les relations économiques franco-allemandes. François Lehideux, Commissaire au Chômage depuis octobre 1940, et nommé Délégué Général à l'Equipement National. Quelques mois plus tard, cet ancien administrateur délégué des Usines Renault, devient Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle. Pierre Pucheu, ancien normalien, haut dirigeant dans l'industrie lourde, devient Ministre de la Production Industrielle, avant d'obtenir le Ministère de l'Intérieur. Jean Bichelonne fait parti de l'état-major du ministre René Belin avant de devenir Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications. Bon nombre d'autres technocrates sont également venus hanter les couloirs des différents ministères. Comment ne pas citer Jean Berthelot, Ministre des Communications à partir de décembre 1940, ainsi que des hommes comme : Claude Joseph Gignoux, Francis Delaisi, Achille Dauphin Meunier, Gérard Bardet, Robert Gibrat, François Pietri, Pierre Caziot et Achard... S'il serait malaisé d'établir une liste exhaustive de l'ensemble des technocrates, il semble toutefois nécessaire d'affirmer que cette prolifération de techniciens

en tous genres a favorisé la constitution de clans et d'antagonismes politiques et économiques.

Au premier rang de ces derniers, l'opposition entre les technocrates de la première heure et les "cyclistes de Darlan" est la plus vigoureuse. Mais beaucoup plus importantes semblent être les différentes conceptions économiques que défendent les technocrates. Car, comment peut-on comparer les positions d'Yves Bouthillier et celles de Jean Bichelonne ?

Le premier, Ministre des Finances de 1940 à 1942, repoussait avec vigueur cette représentation d'un Etat régissant l'ensemble de l'activité économique : le refus de l'Etat bureaucrate, se traduisant par un refus de toute politique dirigiste. A l'opposé, les théories de Jean Bichelonne témoignent de cette aspiration à créer un Etat porteur de l'économie toute entière. La planification économique demeure indispensable, et est une fonction de l'Etat moderne. Aussi n'est-il pas étonnant de percevoir au sein de cet édifice des rancoeurs de toutes sortes. Le 15 juin 1942, Maurice Goudard, Président de la Chambre Syndicale des Accessoires pour Automobiles, Cycles et Appareils, donne sa lettre de démission au nom même de l'économie dirigée :

"La loi du 16 août 1940 fut la génératrice des Comités d'Organisation, C.O. en abrégé. En principe, ils devaient être gérés par la

profession elle-même. En réalité, la plus aimable fantaisie présida à leur composition. Les uns étaient formés de patrons, plus ou moins chômeurs ; les autres étaient réduits à un seul directeur responsable ... En fait, le directeur n'est responsable de rien du tout. Si cela ne va pas, on le change, ou il démissionne. Les vrais responsables sont les chefs d'industrie, dont on a accru la responsabilité dans leurs personnes et dans leurs biens, en même temps qu'on leur enlevait toute initiative et toute autorité, en attendant qu'ils soient évincés." (18)

Désormais la critique témoigne tout autant de cette opposition due à la mauvaise application d'une loi, qu'à la condamnation pure et simple de certains courants à l'intérieur du régime. Certains milieux ne reconnaissent pas, dans la représentation faite tout au long des discours du Maréchal Pétain, les structures du nouvel Etat. N'est-il pas étonnant de voir des technocrates, tels que René Belin (à l'origine de cette loi du 16 août 1940 sur l'Organisation provisoire de la Production Industrielle), être désavoués par des hommes tels que Marcel Déat, planiste convaincu, dénonçant en ce dernier, ainsi qu'en Bouthillier et d'autres, leur tentation de faire, sous couvert de collaboration, des affaires financières avantageuses. (19)

Au même titre, un technocrate peut être condamné par deux pensées forts différentes. Du reste, ces réflexions témoignent de la perpétuation dans les années 1940 d'un système de pensée établi sur la méfiance qu'impose aux autres le technocrate, qui conserve depuis les années 1920 et 1930 une image de financier occulte, représentant divers trusts et lobbies.

DU COMLOT DES TRUSTS

Cette représentation des puissances financières occultes des années 1930, s'établit dans les années 1940 sur l'analyse des conflits opposant les diverses personnalités susceptibles de devenir ministres. L'analyse des écarts entre les premiers discours d'économie politique et la réalité des conditions (mise en place d'une économie dirigée, extension des pouvoirs de l'Etat ...) constitue le premier pas vers la critique de la nouvelle organisation économique.

Le jour même de la création de la loi sur l'organisation industrielle de l'Etat français, René Belin annonçait que le régime d'économie dirigée avait pour finalité de frapper les organismes ouvriers ou patronaux qui se superposent aux organisations professionnelles de base, sur lesquelles tout l'édifice économique doit reposer. (20) Ce type de réflexion, propre aux planistes des années 1930, repose sur le refus du système capita-

liste, motivé par la suppression de toutes les fonctions parasitaires aux délégations multiples, que l'Etat s'est créées afin de satisfaire à son exercice du pouvoir. Cette réorganisation peut conduire à une base commune de comportements vis-à-vis de l'intérêt général, propre aussi bien aux ouvriers qu'aux patrons. De ces deux parties de l'économie, naît cette aversion pour ses représentants. Le dogme de l'unité nationale s'établit sur une analyse économique du national, qui correspond ainsi à la doctrine de Vichy en matière d'économie. La lutte contre les trusts devrait être exercée au même titre que la lutte contre le syndicalisme. L'article premier de la loi du 16 août 1940, sur l'organisation professionnelle, ne propose rien moins que la dissolution, par décret, des groupements généraux rassemblant à l'échelle nationale les organisations professionnelles patronales et ouvrières. Dans son message au peuple français, du 12 août 1941, le Maréchal Pétain reconnaît lui-même le discrédit qui affecte les Comités d'Organisation :

"Quant à la puissance des trusts, elle a cherché à s'affirmer de nouveau en utilisant pour ses fins particulières, l'institution des Comités d'Organisation économique. Ces Comités avaient été créés, cependant, pour redresser les erreurs du capitalisme. Ils avaient, en outre, pour objet de confier à des hommes responsables

l'autorité nécessaire pour négocier avec l'Allemagne, et pour assurer une équitable répartition des matières premières indispensables à nos usines. Les choix des membres de ces Comités ont été difficiles. On n'a pas toujours trouvé réunies, sur les mêmes têtes, l'impartialité et la compétence. Ces organismes provisoires, créés sous l'empire d'une nécessité pressante, ont été trop nombreux, trop centralisés et trop lourds. Les grandes sociétés s'y sont arrogées une autorité excessive et un contrôle souvent inadmissible." (21)

PATRONAT ET COMITES D'ORGANISATION

Malgré ces prises de position, en vue de la réorganisation des Comités d'Organisation sur des bases moins patronales, toutes les tentatives échoueront face à la politique des techniciens du régime.

L'étonnante ferveur manifestée par François Lehideux à l'égard des Comités d'Organisation, le conduit à intervenir directement auprès du Maréchal Pétain, pour atténuer, jusqu'à lui faire perdre toute signification le texte d'un message préparé par son directeur de cabinet civil en vue d'établir la déconcentration des pouvoirs de ces derniers. Ce texte devait être préparé pour la première réunion de la Commission d'Organisa-

tion économique présidée par Claude Joseph Gignoux. Dans le même esprit, l'arrivée de Pierre Pucheu au Ministère de la Production Industrielle (février à juillet 1941) traduit la volonté de distribuer les postes des Comités d'Organisation à des technocrates du secteur privé :

"Les nouveaux directeurs et leurs collaborateurs principaux n'avaient pu, sauf en des cas exceptionnels, être recrutés dans l'industrie privée, dont les traitements étaient, pour les grands techniciens, autrement rémunérateurs que ceux des directions ministérielles. On s'était adressé surtout à de hauts fonctionnaires formés dans des corps à la fois techniques et militaires, dissous après juin 1940 par la défaite et la démobilisation : ingénieurs des constructions Navales, de l'Artillerie Navale, des Fabrications d'Armement, des Poudres, intendants militaires. Bien que nombre d'entre eux fussent pourvus de connaissances techniques considérables, mais généralement limitées à leurs anciens métiers, leur inexpérience en matière de production industrielle n'avait d'égale que leur entière et honnête bonne volonté." (22)

Pendant son séjour au Ministère de la Production Industrielle, Pierre Pucheu entreprend la révision générale

des hommes tenant les postes les plus importants des Comités d'Organisation. Quelques uns des présidents nommés par René Belin sont remplacés par Pucheu, qui préfère les techniciens choisis dans les Conseils d'Administration, aux techniciens pris parmi les cadres supérieurs des industries. La technocratie prend des colorations politiques par le recrutement fait à l'intérieur du grand patronat. Dans sa tâche, le Ministre de la Production Industrielle instaure une collaboration étroite entre les divers Comités d'Organisation et les anciens syndicats patronaux, réorganisés à cette occasion. Le 30 avril 1941, Pierre Pucheu crée le Centre d'Information Interprofessionnel (CII), qui a pour fonction de centraliser les enquêtes des Comités d'Organisation, d'assurer la publication d'un certain nombre d'informations et de servir de liaison entre les différents Comités d'Organisation, afin d'organiser les contacts interprofessionnels. Ce Centre d'Information Interprofessionnel est ainsi à l'origine de l'Ecole Supérieure de l'Organisation Professionnelle, école dirigée par Achille Dauphin-Meunier, professeur d'économie, planiste convaincu des années 1930.

Dans les conférences de cette école, se produiront ministres et hauts fonctionnaires, Jean Bichelonne, Robert Catherine, Henri Culmann, ainsi que des patrons. Le Centre d'Information Interprofessionnel sera présidé par Gérard Bardet, placé à la tête d'un Comité de

30 membres. Dans son discours d'inauguration, Pierre Pucheu souligne ainsi devant les directeurs des Comités d'Organisation :

"Si le syndicalisme patronal d'avant-guerre avait paru dans son ensemble suffisamment prêt et évolué pour pouvoir aborder d'un seul coup les tâches qui vous ont été confiées par la loi du 16 août), on aurait peut être constitué, sur la base du syndicalisme patronal tel qu'il existait, l'organisation économique nouvelle. Malheureusement cela n'a pas été le cas." (23)

Le Centre d'Information Interprofessionnel apparaît dès lors tout autant comme le lieu de rencontre des Comités d'Organisation, que comme le lieu privilégié du patronat, d'autant que le décret du 30 mai 1941 accorde au CII Les biens de la Confédération Générale du Patronat français dissous par la loi portant création des Comités d'Organisation. (24)

A la tête des Comités d'Organisation fut mis en place une élite patronale de grande envergure, choisie en fonction de sa compétence et de son profil politique. En 1942, sur 76 comités, 80 % des présidents sont des patrons, et seulement 20 % sont des ingénieurs au service de l'Etat. Les présidents issus du patronat sont aussi bien des présidents d'organisme patronaux

d'avant-guerre, que de simples chefs d'industrie. Dans la première catégorie, on peut noter les noms de François Lehideux, président du Comité d'Organisation de l'Automobile ; Georges Painvin, président d'Ugine ; Raoul de Vitry, administrateur de Pechiney ; Jules Aubrun, ex-président de Schneider, etc... (25)

Les Comités d'Organisation posent ainsi le problème du poids traditionnel des élites d'avant-guerre et de la compétence technocratique qui leur fut reconnue durant cette période. Dans un cadre économique totalement renouvelé, l'exercice d'une nouvelle économie pouvait être entreprise, l'Etat s'arrogeant, par l'intermédiaire de ces élites, des droits nouveaux.

L'Occupation allemande et les exigences formulées à l'égard de certains produits industriels, accélère les modifications des structures économiques nationales ;

L'ECONOMIE D'ETAT

La création des Comités d'Organisation correspond à cette volonté politique d'instaurer en France une organisation corporative. Partie intégrante de la Révolution Nationale, les Comités d'Organisation verront tout au long des années d'Occupation s'accroître leurs pouvoirs.

En 1941, les Comités d'Organisation sont au nombre d'environ 80. En 1944, on en recense plus de 240.

Les Comités d'Organisation de l'industrie passent de 26 en 1940-1941 à 129 en 1944. A cette même date, le Ministère de l'Agriculture en comptabilisait, à lui seul, plus de 60.

Le Comité d'Organisation est un organisme à caractère semi-public, disposant de son autonomie financière. Son budget est constitué par une cotisation annuelle, que chaque entreprise recensée est dans l'obligation de verser. Le Comité d'Organisation se voit attribuer les fonctions suivantes :

-- Effectuer le recensement des entreprises, de leurs moyens de production, des stocks et de la main-d'oeuvre.

-- Arrêter les programmes de production et de fabrication.

-- Organiser l'acquisition et la répartition des matières premières et des produits nécessaires aux fabrications de la branche d'industrie considérée.

-- Fixer les règles s'imposant aux entreprises en ce qui concerne les conditions générales de leur activité, le souci de la qualité, l'emploi de la main-d'oeuvre, les modalités des échanges de produits et de services, la réglementation de la concurrence.

-- Proposer aux autorités publiques compétentes les prix des produits et des services.

-- Prendre ou provoquer les mesures de constituer ou faire constituer les organismes susceptibles d'assurer

un meilleur fonctionnement de la branche d'activité dans l'intérêt commun des entreprises et des salariés. (26)

Sur proposition de ces Comités, le Ministre peut également procéder à la réquisition dans la branche considérée, des matières premières, des produits et des services du personnel des entreprises. De ce fait, le gouvernement investi des pleins pouvoirs dans l'attribution des matières premières, peut ainsi utiliser cette arme dans le but de rationaliser les entreprises. Cet article de la loi du 16 août 1940 est d'autant plus important qu'il préfigure la loi du 17 décembre 1941, pris sous la responsabilité de François Lehideux. Cette loi autorisait l'Etat à fermer les entreprises dont le rendement était jugé insuffisant. Par cette pratique, Vichy encourage la concentration industrielle. La simplification des matériaux du bâtiment en sera le meilleur exemple.

De la même manière, le fait que la politique d'attribution des matières premières s'établissait de manière proportionnelle à la taille des entreprises en 1938, affectait les petites entreprises. En 1942, Jean Bichelonne modifia cette réglementation, accordant désormais l'allocation en matières premières en fonction de la productivité de l'entreprise et de la qualité de son travail.

Pour compléter la tâche des Comités d'Organisation

fut créé, par la loi du 10 septembre 1940, un Office Central de Répartition des Produits Industriels (OCRPI), organisme chargé d'effectuer la répartition des matières premières entre les branches. Employant plusieurs milliers de personnes, l'OCRPI devait fixer les règles concernant l'acquisition, la répartition, les stockages, la vente et la consommation des matières premières et des produits finis. Cette tâche, d'abord dévolue aux Comités d'Organisation revint très rapidement à l'OCRPI. Au sommet de l'OCRPI, est placé un Secrétariat à la Répartition, créé par la loi du 27 septembre 1940. Il est, au début, dirigé par Jean Bichelonne. Ce Secrétariat a pour fonction de définir la politique générale de la répartition. (27)

L'OCRPI est l'organisme de base de cette économie dirigée. Ainsi, note Henry Rouso, "le rôle du répartiteur n'est pas tant d'approvisionner un Comité d'Organisation ou une entreprise que de déterminer qui peut vendre ou acheter des matières premières et en quelle quantité. (28)

En octobre 1942, Jean Bichelonne crée, auprès de son secrétariat, un Conseil Supérieur de l'Economie Industrielle et Commerciale, organisme de réflexion et de consultation chargé d'élaborer la cohabitation de l'économie et du social, dont il prend la présidence, assisté de Gérard Bardet Président du Centre d'Information Interprofessionnelle. Ce Conseil se fixe pour objectif

la formulation de la doctrine de la nouvelle économie française et sa propagande. Cinq commissions spécialisées seront constituées : sur la famille professionnelle, sur l'apprentissage considéré sous son triple aspect économique, technique et social, sur le plan de production en économie dirigée, sur les problèmes de l'entreprise et sur le support économique et social d'une doctrine économique française. (29)

L'ensemble de cette structure de l'économie dirigée, facilite un redéploiement de la puissance publique sur de nombreux secteurs jusque-là épargnés, notamment, le bâtiment soumis à la pénurie de matières premières. Les Comités d'Organisation et l'Office Central de Répartition des Produits Industriels fonctionnent comme des instruments de ce redéploiement, parfois au service des allemands, dont la construction du Mur de l'Atlantique qui accapare la quasi totalité des matériaux à son profit, en est le meilleur exemple.

COMPTER LE MANQUE

Les Comités d'Organisation chargés de recenser les entreprises et les stocks de main-d'oeuvre disponibles disposent de la plus grande latitude. Au même moment l'entrée des statisticiens au Ministère des Finances accroît les possibilités comptables. Fort de son expérien-

ce de 1938 sur la statistique industrielle, Alfred Sauvy, Directeur de la Statistique Générale de France, devient conseiller d'Yves Bouthillier. Durant l'Occupation, les recherches statistiques se multiplient à la Statistique Générale de France, en collaboration avec les travaux menés par l'Institut de Conjoncture (recherches de Jean Vergeot, d'André Vincent, et de Jacques Dumontier...).

En 1941, la statistique générale de France sera intégrée dans le service national des statistiques et placée sous la direction d'un ancien polytechnicien du nom de Carmille, qui avait étudié en Allemagne l'organisation de la statistique. Ce service, sous couleur d'économie et de démographie, était à la fois le bureau de recrutement et le centre mobilisateur d'une armée en puissance, expressément prohibée par les conventions de l'armistice (30). A la tête du service démographique, constitué en décembre 1940, Carmille en fait un instrument de connaissance économique et de planification. Il crée progressivement, pour chaque français, un dossier individuel contenant des informations d'ordre familial et professionnel. La loi du 11 novembre 1941 impose l'obligation de répondre aux enquêtes, et institue la déclaration obligatoire du lieu de résidence. Carmille crée aussi le numéro d'Etat-civil. En zone libre, un recensement de toutes les personnes nées entre 1876

et 1927 fut effectué. Résistant, Carmille sera déporté par la Gestapo en 1944. (31)

En matière de statistique industrielle, les travaux menés sous l'Occupation n'en ont pas moins des conséquences importantes. Ils portent, en effet, sur le calcul du coût de l'Occupation allemande, sur le calcul du revenu national français. Les fondements de la comptabilité nationale sont également posés. L'Ingénieur Vincent par la suite administrateur au Service National de la Statistique, pose les bases économiques de l'Etat dirigiste. Le contrôle de l'économie dirigée est exercé par l'Etat, sur la base même de son aptitude à contrôler le processus économique. Les progrès de l'économie dirigée restent indissolublement liés à ceux de la statistique comptable. Dans cette perspective, l'économie dirigée devient synonyme d'économie planifiée :

"Les nations vouées au dirigisme nous ont donné l'exemple de la mise au point successive des plans quinquennaux ou quadriennaux, qui forment en quelque sorte le guide de leur activité économique. Ainsi tout l'économie dirigée est en même temps une économie planifiée." (32)

DANS CETTE GESTION PLANIFIEE DE LA PENURIE

Les Comités d'Organisation et l'Office Central de répartition des produits industriels sont amenés à jouer

un rôle de tout premier plan. Le recensement des entreprises est effectué sous la direction de chaque Comité d'Organisation. En même temps, des enquêtes mensuelles doivent permettre de cerner les chiffres d'affaire, les effectifs, les salaires des entreprises. De même, ces dernières doivent fournir les données de la consommation et des stocks de matières premières en leur possession. Des informations sur la production complètent le questionnaire établi en novembre 1942. Seules les entreprises occupant plus de cinq ouvriers y furent soumises. Dans un deuxième temps, ces statistiques étaient soumises au service de la Coordination Statistique de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels, créé en 1941. Afin d'opérer la répartition entre les branches, le répartiteur confrontait les disponibilités en matières premières avec les besoins. C'est à partir des données statistiques recueillies par les Comités d'Organisation que put être calculé le coût de l'Occupation allemande. Ainsi, à la date du 30 juin 1944, deux bilans provisoires du coût de l'Occupation avaient déjà vu le jour : un sur l'Occupation italienne (25 juin 1940 - 8 septembre 1943) et le second sur l'Occupation allemande. (33)

C'est par l'arrêté interministériel du 21 octobre 1944, que l'Institut de Conjoncture sera chargé d'établir un rapport sur le coût de l'occupation allemande et

italienne. Pour présider à l'enquête, sera créée une Commission du coût de l'Occupation dans laquelle on retrouve : pour l'Institut de Conjoncture, Jean Vergeot, Jean Dumontier et Alfred Sauvy, et pour le gouvernement, Raoul Dautry. Durant l'Occupation, l'Etat multipliera le nombre de fonctionnaires dépêchés pour contrôler la production des entreprises, chargés tout autant d'éplucher les livres de compte, que l'organisation de la production de l'usine. Cette reconnaissance par l'Etat de la nécessité de son contrôle et de la possibilité de rationaliser la production, n'est pas sans rappeler les efforts fournis par Raoul Dautry au sein du Ministère de l'Armement. Ce dernier, quand il ne pouvait constater de visu le fonctionnement d'une entreprise, dépêchait aux quatre coins de France ses "missi dominici". Lorsqu'il le pouvait lui-même, Raoul Dautry, visitait les usines d'armement sans avoir prévenu les responsables. (34)

En d'autres termes, ce gigantesque travail de recensement de la production et de la répartition des quotas à atteindre par chaque entreprise est dévolu aux quelques 50 à 60 ingénieurs affectés à la Direction des Forges et aux services de la Mobilisation Industrielle. (35)

Les Comités d'Organisation avaient également pour fonction d'arrêter les programmes de production et de fabrication et de fixer les règles générales de la

marche des entreprises. Dans ce dernier cas, l'analyse des programmes de production de chaque usine permettait le contrôle par le Comité d'Organisation. Sur les opérations comptables effectuées par les Comités d'Organisation, les historiens s'accordent à reconnaître leur peu de fiabilité. Les statisticiens eux-mêmes admettent que, dans certaines branches, des statistiques peuvent être fausses.(36) Le recensement des entreprises et de leurs capacités s'étant effectué dans des conditions déplorable, Henry Rouso démontre ainsi que les difficultés à centraliser les données provenaient des réticences des entrepreneurs trop habitués au libéralisme :

"En 1945, 200.000 communes ignorent le Comité d'Organisation du Commerce et 80.000 n'ont jamais payé de cotisation. En 1941, le Comité d'Organisation du Bâtiment et des Travaux Publics (COBTP) recense 130.000 entreprises ; en 1945 il en compte 165.000 et il est presque certain que la différence est due à la longueur du recensement plus qu'à une progression du nombre des entreprises." (37)

Quoi qu'il en soit, la structure économique de gestion de la pénurie à partir des Comités d'Organisation laisse une empreinte sur l'économie française, à tel point qu'il faille attendre 1946 pour que la structure du Comité d'Organisation soit définitivement abrogée.

Du reste, l'établissement de statistiques mêmes fausses est amené à jouer un rôle fondamental dans la mise en oeuvre d'une planification sous le gouvernement de Vichy, et dans la gestion des premiers Ministères techniques du Gouvernement Provisoire.

En janvier 1941, François Lehideux, revêtu du titre de Délégué Général à l'Équipement National est chargé de la gestion de l'administration du même nom.

L'histoire de la planification française, récemment mise en valeur, a tenté de déterminer les périodes historiques de maturation de cette spécificité nationale de la planification.

Beaucoup d'historiens ont décelé dans la période de la Libération et du début de la VI^e République les bases de notre Société Française ; mais est-il important de noter le peu de place accordé à la planification des années 1940/1944. (38)

Pour François Caron, le plan reste sans conteste l'innovation de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. le travail généalogique de la planification française sous l'occupation allemande ne relevant que de l'expérimental. (39) Pourtant l'étude de la filiation des plans entre les années de la guerre et de la libération ne manque pas d'infirmier cette hypothèse. Richard Kuisel et Michel Mioche ont été les premiers à démontrer l'existence de cette filiation

(40) A la suite de ces premiers travaux, nos recherches menées dans le cadre de l'appréhension de cette extension de l'Etat, entre les années 1930 et les années 1950, permettent de fournir de nouvelles pièces à ce dossier. Les années 1940-1944 voient s'instituer une planification dont les caractères restent tout autant intimement liés à la définition du planisme des années 1930 (et donc à la réalisation des premiers plans de grands travaux de ces années là), qu'à la société des années d'Occupation (naissance d'une économie de pénurie, sous tutelle de l'occupant).

De ces deux ensembles et des confrontations entre ces deux systèmes, peuvent ainsi être établis les structures d'une nouvelle planification, propre à répondre en partie aux problèmes de l'après libération et des années 1950. De l'apprentissage de la pénurie, à la découverte de la première croissance d'après-guerre, les modalités d'action sur l'économie restent profondément imprégnées par la réflexion et la mise en place de nouvelles structures politiques et économiques de gouvernement.

Si dans les années 1945, de nombreuses voix s'élèvent pour condamner le dirigisme économique, à aucun moment le nouveau territoire de l'Etat, créé à cette occasion, ne sera remis directement en cause. La libération de l'économie des entraves de l'Etat passe

par la redécouverte des principes économiques capitalistes, avec un fort droit de regard de l'Etat. Les acquis économiques du contrôle d'Etat sous Vichy, restent en vigueur, au nom même de la suprématie de l'appareil d'Etat sur l'économie et sur la société toute entière. La libération de l'économie de l'appareil de l'Etat n'a pas eu lieu en 1945.

A l'exemples des partis planistes des années 1930 similaires à l'appareil d'Etat, le régime des années 1940 ambitionne de soumettre à son autorité l'ensemble de la production, de la consommation et de la répartition (cadre général à l'épanouissement de l'individu social). Le projet de société planiste, au centre duquel se trouvent la définition de l'intérêt collectif et la volonté d'assurer un régime d'abondance et de prospérité établies sur une discipline librement consentie, est intégré dans la planification des années 1940, comme postulat de sa réussite. Le plan relie la discipline de chaque individu hors du champ opératoire de ses intérêts particuliers. Le plan est le moyen et l'instrument devant permettre de procéder à des investissements non directement rentables. Aussi, cette forme de planification est-elle à la fois marquée par la reconnaissance de la nécessité d'établir une réflexion idéale, sans avoir à se légitimer, ni par l'établissement d'un budget (échancier financier des réalisations à conduire),

ni par ce caractère moderne de la planification contemporaine (l'établissement d'une comptabilité propre à déterminer les capacités financières de l'économie nationale, ainsi que le contrôle général de la production). Cette association méthodologique, en vue de constituer une base de réflexion sur la société, imprime le caractère propre de la planification des années 1940-1944. Il n'est pas jusqu'à François Lehideux, Délégué Général à l'Équipement National, qui ne reconnaisse cet état de fait :

"Un plan, voyez-vous, ce n'est pas de l'économie. Un peuple construit, bâti, non pour réaliser une opération financière mais avant tout pour affirmer son vouloir de vivre ... En exploitant, en utilisant à plein ses ressources, au lieu de se replier jalousement et peureusement sur elle-même, la France montrera qu'elle veut prendre place dans un ordre nouveau. Construire, bâtir, ce n'est pas courir après le profit, c'est faire confiance à sa jeunesse, à ses élites pour remonter dans la lutte des peuples, la plus belle des victoires puisque c'est une victoire pacifique. Le temps est passé de s'hypnotiser sur l'idée du rentable et du non rentable et du reste, qui pourrait avoir la prétention de prévoir, ce qui demain, sera rentable ou ne le sera pas ?" (41)

Aussi, l'analyse de la planification de Vichy doit-elle tenir compte de ces deux positions, en apparence contradictoires. Il ne peut être question de renier la portée de ces recherches, résultat facilement obtenu dès lors que l'on analyse l'efficacité de cette planification dans le seul exercice de son éventuelle efficacité économique. La planification des années 1940-1944 inscrit à son programme de nouveaux principes de gouvernement. Le dessein de l'Etat repose sur sa compétence, son contrôle et sur la reconnaissance des espaces de sa médiation.

STRUCTURE ABSTRAITE D'UNE COHERENCE PENURIE CROISSANCE

A travers les plans d'équipement, les technocrates du régime entendent créer les conditions nécessaires à la réalisation des nouvelles structures de la société, et non la réaliser eux-mêmes, un tel programme étant sujet à de nombreux impératifs. Le déplacement de la réalité de cette planification (il s'agit en même temps de prévenir l'après-guerre et de satisfaire aux impératifs du moment) doit coexister avec la réalité présente. Les conditions économiques de l'Occupation, l'exploitation du territoire par les Armées de l'Axe, déterminent son caractère : le plan n'existait que par rapport à la formulation de ce principe d'abstraction reposant, en l'occurrence,

sur la croissance à laquelle la France devrait être confrontée au sortir de la guerre. Le caractère novateur de la planification de Vichy par rapport aux thèses planistes, est ici apparent. Elle doit tenir la gageure de dresser un Plan d'Équipement National cohérent, fondé sur la prise en compte de la réalité de l'époque et les impératifs de la fin de la guerre, ainsi que sur la croissance prévisible lui succédant. A la base de cette planification est exprimée l'idée que les simples études et perceptions des ressources présentes, doivent être dépassées, pour "que la France puisse dans l'étendue actuelle de son Empire régler au mieux de ses intérêts propres et en harmonie avec ceux des autres nations, toutes les importantes questions relatives à son équipement." (42)

Entre ces allers-retours méthodiques, la planification de Vichy ne peut dès lors restituer la réalité économique du moment que de façon particulièrement partielle et arbitraire.

Conscients des fraudes opérées par les industriels dans le recensement des moyens de production, les technocrates des Comités d'Organisation et de l'OCRPI, ainsi que ceux du plan, élaborent une forme originale de planification.

Plus qu'un plan ayant tendance à déterminer la demande finale, consommation et investissements à partir d'objectifs prioritaires de production, ce document économique ne couvre, à l'intérieur d'une perspective générale de

croissance, qu'un nombre limité d'objectifs, laissant aux entrepreneurs une grande liberté d'action dans la mesure où les objectifs ne sont pas fixés par firme mais par secteur.

A un véritable combat pour la production, les technocrates substituent la recherche et l'appréhension d'une pertinente exégèse du plan, susceptible d'être appliqué dès la fin des hostilités :

"La confection du Plan a nécessité et permis la formation d'une équipe qui s'est adaptée à ce travail très spécial, a amassé et continu à recueillir des renseignements qui pourront être très utiles pour faire connaître rapidement à ceux qui auront la lourde charge de préparer le traité de paix et le retour à l'état normal, les besoins et les possibilités de notre pays en matière d'équipement. Au moment où cela sera devenu possible par la connaissance exacte de la situation de l'Europe de demain, la mise au point du plan pourra être faite très rapidement en partant des données acquises, et permettra à ce moment de gagner un temps précieux pour la reprise d'une activité ordonnée qui constituera une nécessité tant du point de vue économique que du point de vue social."

(43)

Dix années sont jugées nécessaires pour parvenir à un

état ne permettant pas le retour à la situation antérieure. Cette longue durée justifie par la difficulté de connaître l'évolution économique de la France et de son Empire, et par la possibilité de faire échec aux difficultés d'investissement. Au fil du temps, quand l'inéluctabilité de la fin de la guerre se fera sentir, les planificateurs s'attacheront de manière toujours plus formelle à définir et rechercher les moyens d'établir de nouvelles données sur la situation du pays.

La planification s'établit sur le principe qu'il ne peut y avoir de transformation des comportements sociaux, sans l'établissement d'un projet global. En ce sens, on peut souligner la tentation de définir un programme pour l'ensemble des secteurs de l'activité économique, aussi bien en métropole que dans l'Empire. En pleine période de récession, les planificateurs de Vichy peuvent ainsi élaborer un programme économique touchant à l'ensemble des secteurs d'une économie.

L'analyse du financement du Plan d'Equipement National de 1942 est d'autant plus importante que les choix budgétaires reflètent de manière très précise les options de la planification. Pour une dépense globale de 723 milliards de francs (valeur 1941), le Plan consacre les sommes suivantes (en millions de francs) :

5.000	Equipement scientifique et technique
6.610	Tourisme
84.053	Territoires d'Outre-Mer

120.000	Industrie
134.000	Agriculture
162.472	Communications
201.087	Développement urbain

L'analyse de ces données permet d'établir une corrélation entre les structures de la société, porteuse de sa réforme, et les plus grands investissements consacrés. La reconstruction de la France (voies de communication, aménagement urbain) apparaît intimement liée à l'ensemble des autres mesures.

Sur "la tabula rasa" des destructions matérielles peuvent être remises en place de nouvelles structures.

L'urbanisme et non plus simplement la reconstruction se voit affecté du plus gros budget, au nom de la théorie de la suprématie de la réforme urbaine sur l'ensemble des autres secteurs. Celle-ci étant l'instrument général et le cadre territorial privilégié du bouleversement de la société toute entière. Le deuxième cadre territorial, l'agriculture, source, pour le régime, de tous les maux de la guerre par son effacement, dispose de crédits très élevés. Nous pouvons également observer que les principaux efforts portent sur les secteurs sur lesquels l'occupation de la France par les armées du Reich a le moins de prise, ce qui permet aux planificateurs d'affirmer :

"Au surplus, les plans agricoles, des communications, de l'équipement scientifique et de

l'urbanisme, ne seront pas très affectés par les modifications qui seront nécessaires et qui risquent de s'appliquer surtout aux domaines industriel et colonial pour lesquels précisément, le Plan contient les propositions les moins précises." (44)

En raison de l'Occupation, le domaine de l'industrie reste imprécis, et dispose de crédits sensiblement inférieurs à ceux consacrés au développement urbain.

L'absence de comptabilité sérieuse, du fait des efforts allemands pour entourer la collaboration des entreprises françaises du plus grand secret, faisant suite aux indélégances de certains patrons, concourt à réduire l'enveloppe financière de la planification industrielle de production pour les années à venir.

Les options modernistes de la planification de Vichy reflètent de manière très précise les choix politiques et économiques du régime, et les conditions conjoncturelles de l'Occupation. La mise en évidence de l'efficacité de cette planification, dans l'après-guerre, but majeur que Vichy assigne à ses technocrates, doit comporter cette mesure de l'écart entre la théorie vichyste et la pratique. Car, en souhaitant se débarrasser de la conjoncture, Vichy se réinstalle paradoxalement dans le conjoncturel. Les choix du Plan d'Équipement en sont le parfait exemple. La reconnaissance implicite de l'emprise industrielle de l'occupant devient, par la

force des choses, l'acceptation de cet état de fait. Aussi, l'efficacité de la planification de Vichy ne repose peut être pas tant dans la suite du processus de mise en place du plan en France dans les années 1950, que dans l'installation des nouvelles structures de la société moderne. A cet égard, un outil comme l'établissement d'une comptabilité prévisionnelle, en vue de satisfaire la planification, principe né sous l'Occupation, affecte toute la planification de l'après-guerre.

Dans d'autres domaines, la démonstration serait encore plus probante. En matière d'urbanisme, si les années d'après-guerre voient, au niveau de la planification s'effacer l'intérêt manifesté sous l'Occupation, il n'en reste pas moins que les mesures prises par Vichy conditionnent toute la reconstruction. Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, créé fin 1944, hérite d'une législation de la reconstruction, de compétences professionnelles et de structures économiques mises en place à cet effet par l'Etat Français. Au point que Raoul Dautry, à la Libération, est accusé de complaisance dans l'utilisation de cette législation.

L'ETAT PROROGÉ : 1944-1946

L'attrait exercé par la planification sur les historiens depuis quelques années, s'explique par les possibilités

d'aborder d'une nouvelle manière l'histoire économique de la France et par la potentialité d'établir les liens entre économie et gouvernement politique.

C'est ainsi que depuis quelques temps, l'histoire de la planification française superpose à une histoire sérielle des documents de planification, une histoire généalogique de sa maturation. Plus qu'une véritable histoire économique, cette superposition des histoires de la planification, conduit à déterminer les filiations historiques entre chaque document. Filiation pouvant porter sur l'analyse détaillée des découpages financiers, sur leur report dans le document suivant et sur l'approche et la perception de la technocratie de la planification, de telle sorte que le processus de cette succession sur les mêmes enquêtes et les mêmes catégories apparaît comme autonome des contextes politiques et économiques. Dans cette perspective, le plan, document synthétique des aspirations politiques, sociales et économiques dominantes du moment, perd de son essence originelle puisqu'il n'apparaît plus comme la définition de la société, mais comme le produit de sa transformation. Dès lors, la planification ne peut plus être étudiée qu'en terme d'efficacité économique. Il semble donc, qu'il faille ne pas perdre de vue cette référence de l'énoncé du projet global de société, porteur de la mystique politique du moment et de l'approche économique. Les premiers

historiens à établir une continuité entre la planification de Vichy et les années de la Libération, se sont attachés à étudier les impacts des documents rédigés par Vichy, dans la réalisation des premiers plans nationaux de l'après-guerre. De cette continuité, il est ainsi retenu que les plans d'équipement nationaux de l'Occupation ont été analysés avec soin par les planificateurs du Gouvernement Provisoire. La Tranche de Démarrage sera utilisée par l'équipe mise en place par Pierre Mendès-France, Ministre de l'Economie Nationale, autour de Georges Boris (45) Les regrets exprimés par Georges Boris, directeur du Bureau du Plan au Ministère de l'Economie Nationale, en septembre 1945, se fondent sur le fait que la Délégation Générale à l'Équipement National n'est pas rattachée à sa direction :

"Pour comble d'incohérence l'ancienne direction de l'équipement national, où l'on a déjà procédé à des travaux de planification à longue échéance, est rattachée non au Plan, mais à une direction des Programmes : on prive ainsi les services du Plan d'éléments qui lui seraient réellement utiles, sinon indispensables, tout en les accouplant à d'autres dont ils n'auront que faire et qui les alourdiront et les paralyseront." (46)

Il ne fait aucun doute, qu'à l'instar des souhaits exprimés

par les technocrates de la D.G.E.N., durant l'Occupation, les documents de planification rédigés aient servi de base à l'élaboration d'une doctrine de la planification. Il n'est pas jusqu'à la planification de Jean Monnet qui ne se réfère aux plans économiques d'ensemble énoncés par l'administration française de Vichy. A partir de la comparaison des premiers plans, Philippe Mioche démontre les points communs entre les plans de Vichy et ceux du Gouvernement Provisoire. A partir des plans de 1942 et 1944, on peut remarquer une sédimentation des sources statistiques d'un plan à l'autre, les moyens d'information et d'investigation restant les mêmes. (47) Sur quelles bases peuvent être établies les comparaisons entre une planification dirigiste des années de l'Occupation et une planification concertée à la Jean Monnet ? Un semblant d'explication réside dans la reconnaissance d'un lien entre les planificateurs des années 1940 et ceux de la période de la Libération. Malgré les contacts qui ont eu lieu entre les hauts fonctionnaires de l'ex-D.E.G.N. et les membres de l'équipe de Jean Monnet, il ne semble pas que l'on puisse réellement parler de continuité. Les travaux menés actuellement par Henry Rouso, nous permettent de voir qu'il n'y a pas de continuité, dans leur composition, entre les Comités d'Organisation et les Commissions du Plan Monnet. Sur les 57 personnalités placées à la tête des Commissions de Modernisation,

cinq personnes seulement proviennent des Comités d'Organisation. Seulement 20 % des membres patronaux inscrits dans les Commissions de Modernisation faisaient partie des Comités d'Organisation. (48)

EPURATION ET EFFICACITE ECONOMIQUE

Il faut donc chercher ailleurs une explication sur les liens entre Vichy et l'après-guerre. L'analyse des conditions de l'Épuration permet de compléter notre recherche. Il faut d'abord souligner, comme nous le révéla André Basdevant (49), la faiblesse de l'épuration pour l'ensemble des ministères techniques, l'Etat refusant le sacrifice, au nom même de ce discours propre aux techniciens et repris, pour la circonstance, par les plus hautes instances nationales.

Particulièrement sensible aujourd'hui, de nombreux exemples pourraient être cités : en arrivant à la tête du Ministère de l'Economie Nationale, Mendès-France sera très rapidement en butte aux communistes qui l'accusent de ne pas procéder à une épuration. Dans le domaine du bâtiment, la commission d'épuration exclut 900 entreprises des travaux de la reconstruction pour faits de collaboration, sur un total de 2.000 dossiers examinés (50). Cette mesure, à l'origine de laquelle se trouvent des Ministres de l'Urbanisme et des Travaux Publics en ce début de 1945, ne doivent pas masquer les réti-

cences manifestées par Raoul Dautry à l'égard de l'épuration, les seules entreprises "capables" étant celles qui ont collaboré. Ce n'est que sous la pression d'organisations professionnelles, que Raoul Dautry dressera ses listes noires. Il se trouvera comme technocrate à la solde des trusts :

"Comment M. Dautry avait-il pu effectuer une épuration sérieuse ? Pour lutter efficacement contre les grandes entreprises spéculatrices que la collaboration économique avec l'ennemi avait scandaleusement enrichies, ce n'était évidemment pas aux représentants d'autres compagnies spéculatrices qu'il fallait faire appel." (51)

Toujours est-il que le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, créé par décret le 16 novembre 1944, repose sur les mêmes entreprises correspondantes, les mêmes IPC et techniciens et les mêmes compétences que sous l'Occupation.

Constitué par Vichy, le Ministère de la Production Industrielle, sera reconduit de façon identique à la Libération. Un tiers des directeurs restent aux mêmes postes. Les travaux de la Commission Nationale Interprofessionnelle Epuration (CNIE) attestent de la pérennité d'une élite multiforme d'administrateurs et directeurs généraux. Cette commission ne peut juger que des individus et non des collectivités (entreprises, sociétés, etc...). Par

cette gestion de la collaboration, la Commission pouvait être amenée à jouer un rôle important au niveau d'une réforme de la société de Vichy, tant au niveau de l'économie qu'au niveau de la gestion d'une entreprise.

Dans le cadre de cette épuration, deux tendances contradictoires s'opposeront. La C.G.T. entend faire de cette épuration la base et le point de départ de la lutte contre les trusts ou les "deux cents familles". Par contre, les grands ministères économiques pour leur part, entendent limiter l'épuration au cadre institutionnel, maintenir par cette action la paix sociale et préserver l'essentiel de l'appareil productif. Ce triple souci paralyse ladite commission, au point que "la CNIE semble n'avoir considéré la défaillance d'une élite entre 1940 et 1944 qu'à la lumière des besoins de la nation de 1944 à 1946." (52)

Ainsi les travaux de la Commission ne modifient pas le visage de la France gouvernante. Paradoxalement, cet organisme contribuera à remodeler une image positive au point que sera fondé, en juin 1946, le Conseil National du Patronat Français, à partir de cette expérience acquise durant l'Occupation.

Il semble que les années d'après-guerre voient se constituer une classe de dirigeants économiques à partir de la sédimentation de technocrates des années 1930, de responsables patronaux, de techniciens des années d'occu-

pation et, de résistants. C'est au niveau de l'Etat, que se focalise l'ensemble des compétences. La complexité des débats économiques de ces années procède de cet état de fait. Nous pouvons imaginer la gravité de ces conséquences sur la production d'objets individualisés comme l'architecture, à présent conformée.

DE L'ETAT RECONSTRUCTEUR A L'ETAT CONSTRUC- TEUR

Parallèlement à l'action du gouvernement de Vichy, en matière économique, la période de l'Occupation est importante au niveau de la réflexion par des études menées par divers organismes opposés au régime de l'Etat Français. A ce titre, nous devons souligner les travaux dans le cadre de la Résistance : programme du Conseil National de la Résistance sur les réformes économiques et sociales à mettre en oeuvre après la Libération, réflexions du Comité Français de Libération Nationale, et ceux élaborés par des organismes semi-clandestins, tels que le Comité d'Etudes pour la France qui, dès 1941, regroupait des techniciens venus de divers ministères. Dès cette période de l'Occupation, les grandes forces de la Résistance établissent un programme pour l'après-guerre : les programmes du Parti Socialiste, du Parti Communiste viendront compléter cette longue liste des travaux sur l'après-guerre. Aussi, parmi l'ensem-

ble de ces études, est-il malaisé de distinguer et de dissocier les pensées économiques les unes des autres. Dans son rapport sur la politique économique d'après-guerre, rédigé en novembre 1943 pour le compte du Comité Général d'Etudes, organisme créé dans le cadre du Comité Français de Libération Nationale, René Courtin ne note-t-il pas que "beaucoup de dirigeants de la résistance semblent pénétrés, sans en avoir toujours une claire conscience, de conceptions autoritaires".

"Il est rare, en effet, que les hommes sachent résister entièrement à la contagion des principes qu'ils combattent. De façon plus précise ceux qui ont dû aprement batailler pour aider la nation à sortir de l'impuissance dans laquelle elle a été plongée, sont portés à ne pas faire confiance aux individus et à se défier des solutions libérales. L'administration, pareillement, à l'exemple des autorités d'Occupation et à défaut de toute réaction possible de la part des intéressés et d'une opinion privée de tout moyen d'expression, a pris l'habitude d'agir sans se soucier des contingences individuelles." (53)

Dans ce contexte, les décisions et les principes élaborés par la Résistance pour l'après-guerre, empruntent à la réflexion économique menée sous l'Occupation, une partie de ses principes fondamentaux sans que l'on puisse

affirmer une identité du point de vue technocratique. Il semble que ce soit à partir des bases mêmes de l'économie politique forgées dans les années 1930, que peut être déterminée cette conjonction des deux discours économiques.

La volonté de lutter contre les trusts inspire à la Résistance un certain nombre de dispositions qui ne sont pas sans rappeler les efforts "théoriques" de Vichy en la matière. Seul, dans le cas présent, le trust change d'identité. A la place des "deux cents familles", l'ennemi déclaré est symboliquement représenté par la Banque Worms et le groupe synarchique. (54)

Au premier titre de cette continuité, doivent être observées les dispositions et les considérations visant à insérer la planification dans son rapport à l'utilité de la contrainte. A l'exemple de la réflexion de Vichy, portant sur les instruments coercitifs de la planification française, les ambitions planificatrices de la Résistance, et des premières années de la Libération, véhiculent cette représentation de l'autorité d'Etat, René Courtin note:

"L'urgente nécessité d'un redressement qui implique le maintien ou le renforcement de l'intervention de l'Etat, impose l'adoption d'une politique rationnelle et efficace. Une telle politique est inconcevable si l'action n'est pas étroitement coordonnée." (55)

LA REPARTITION LEGITIME

Aussi envisage-t-il comme solution, la constitution d'un grand Ministère de l'Economie Nationale auquel seraient subordonnées les Finances, la Production Industrielle, l'Agriculture et les Communications. Sous les ordres directs du ministre, assisté du Conseil National Economique, serait institué un bureau du Plan. En avril 1944, André Philip, Commissaire d'Etat aux Relations avec l'Assemblée, réunit une Commission d'Etude des Problèmes Economiques de l'après-guerre, divisée en quatre sous-commissions, comprenant hauts-fonctionnaires, ingénieurs et syndicalistes non-communistes. Dans la séance du 7 avril, il signale ainsi :

"De toutes façons, l'économie française, pendant longtemps, devra être dirigée. Il s'agit de savoir ce que l'on veut faire de l'O.C.R.P.I. et des Comités d'Organisation." (56)

Dans cet espace de la croissance d'après-guerre, la planification se réfère très précisément à l'ensemble des expériences dirigistes en matière de planification:

"Il convient de suivre inévitablement le même ordre que le premier plan quinquennal russe, à savoir de consacrer la première étape du plan à l'équipement et à l'industrie lourde."

C'est ainsi que s'exprime Pierre Mendès-France au Conseil des Ministres du 17 novembre 1944. (57)

Le 29 septembre 1945, Georges Boris, observe :

"S'il est une notion qui ait paru triompher au cours de cette guerre, c'est bien celle du plan. Une planification rigoureuse de la production et de la consommation a en moins d'une décade, mis l'Allemagne nazie en mesure de défier, et presque de vaincre, le monde entier. Les plans quinquennaux soviétiques ont réussi en une douzaine d'années à faire de la Russie, une formidable puissance industrielle et militaire ... ainsi l'avant-guerre comme la guerre ont montré que lorsqu'une tâche grande et urgente se propose à un peuple, le recours à la discipline planiste est naturel et inéluctable, quelles que soient par ailleurs les inclinations et la constitution politiques et sociales de ce peuple. Or, jamais dans son histoire, la France ne s'est trouvée en présence d'une tâche plus grande ni plus urgente, et sur laquelle puisse mieux se réaliser l'unanimité nationale." (58)

La planification s'élabore en partie sur la représentation d'une continuité entre la gestion par l'Etat de la pénurie et la possibilité de recouvrer la croissance par l'intermédiaire de la même structure. Cette théorie n'est manifestement pas de l'après-guerre, en effet, dès 1940, l'hypo-

thèse de la reconversion des industries de guerre, en industrie "normale", avait pour objectif la croissance du bien national. De la même façon, en établissant des structures de gestion de la pénurie, les technocrates de Vichy avaient conscience de pouvoir faire accéder, après la guerre, le pays à la croissance. Cette représentation d'une structure d'Etat, sur laquelle peut venir se greffer une gestion de la pénurie et une gestion de croissance, explique en partie la pérennité des structures économiques de Vichy. Parmi le haut personnel politique et économique de l'après-guerre, se fait jour la tentation d'établir une croissance à partir des mêmes structures de l'Etat que sous l'Occupation. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir se prolonger, pour un temps, la structure des Comités d'Organisation et de l'O.C.R.P.I. Les principes de l'économie dirigée mis en place par Vichy, paraissent satisfaire à la réalité politique et économique des années 1945 :

"L'économie dirigée dispose en effet d'un arsenal où l'on peut trouver par la seule voie des prescriptions réglementaires bien des moyens d'empêcher les groupements professionnels et ceux qui les constituent, de s'écarter des directives du Plan." (59)

Les Offices de Répartition, souhaités par les technocrates, "moyen dont le Ministère de la Production Industrielle"

devra continuer à être doté, n'est pas sans rappeler la structure des Comités d'Organisation et de l'O.C.R.P.I. Cette vision de René Courtin sera partagée par beaucoup de hauts fonctionnaires du Ministère. René Courtin entendait néanmoins constituer le Ministère de l'Economie Nationale à partir d'une Direction de la Coordination, d'une Direction des Relations avec l'Etranger et d'une Direction Générale de l'Economie Intérieure, groupant essentiellement le Conseil des Investissements, la section centrale de l'O.C.R.P.I., le service des salaires et des prix. Cet organigramme est conçu dans le but de renforcer l'autorité de ce Ministère, au détriment de celui de la Production Industrielle. Ses vœux ne seront pas exaucés.

PLAN FINANCIER/PLAN CONSTRUCTEUR

De par ses origines, en effet, le Ministère de la Production Industrielle espère guider les principes dirigistes de la planification d'après-guerre (60). Et, jusqu'en 1946, le caractère des nationalisations laisse penser qu'il va effectivement continuer à jouer un rôle dominant dans la politique économique : tandis que, dans la conception planificatrice qu'il défend, René Courtin envisage la création d'un bureau du Plan sous l'autorité du Ministère de l'Economie Nationale ... Ce plan Courtin de cinq ans, document présentant "le double caractère

de programme de production et de Plan d'Equipement", envisage la constitution de trois secteurs, détenteurs de leur propre logique de production :

- Le Secteur Commandé : il comprend "tous les organismes qui dépendent directement de l'Etat" administrations publiques chargées de la défense nationale, de l'équipement sanitaire du pays, de son équipement éducatif et culturel, direction du logement, et les industries nationalisées (SNCF).

- Le Secteur Dirigé : il regroupe "les branches de la production d'intérêt général et toutes celles qui permettent de satisfaire les besoins-clés" : transports, énergie, sidérurgie, matériaux de production, industries mécaniques et électriques, agriculture.

- Le Secteur Libre ou (Guidé) : "il comportera en principe au moins au début tout ce qui n'est pas industries-clés". (61)

Le Ministère de l'Economie Nationale s'opposera au Ministère de la Production Industrielle, pour se voir attribuer une partie des services statistiques de l'O.C.R. P.I. ; ceux-ci ne lui étant rattachés qu'en janvier 1945. Raoul Dautry s'oppose à Pierre Mendès-France au cours de la séance du 15 janvier 1945 du Comité Economique Interministériel, lorsque le Ministre de l'Economie Nationale soumet un projet d'ordonnances relatives à l'application d'un plan national et au classement de certaines entreprises jugées essentielles. (62)

Dans le deuxième gouvernement De Gaulle, Raoul Dautry est également amené à s'opposer à René Pleven, nouveau Ministre des Finances et de l'Economie Nationale. Dans le but d'établir une planification, René Pleven propose en effet la réorganisation des services du Ministère de l'Economie Nationale, en simplifiant son organisation, mais en réaffirmant la nécessité de sa suprématie. Les propositions de René Pleven sont acceptées au cours de la séance du Comité Interministériel du 25 octobre. Elles suscitent de la part de Georges Boris des réflexions critiques :

"En effet, dans l'esprit de la dernière réorganisation du Ministère de l'Economie Nationale, les divers plans sont préalablement élaborés dans chaque secteur par l'administration ou l'organisation professionnelle qui en a la charge, et les services de l'Economie Nationale n'interviennent qu'ensuite pour en faire la synthèse, c'est-à-dire les ajuster, les emboîter. C'est la conception du plan mosaïque, du plan arlequin qui triomphe ... Il est dérisoire de penser qu'une telle méthode puisse jamais fournir aux grands problèmes nationaux des solutions novatrices et dynamiques, capables, quand on les proposera aux français de satisfaire de soulever leurs espoirs et leurs ardeurs et de susciter l'émulation de leur dévouement

à la cause commune." (63)

Raoul Dautry, quant à lui, trouve les contingents d'attribution en matériaux pour la reconstruction, largement inférieurs à ce qu'ils devraient être. L'établissement de multiples plans ministériels concourt à annihiler tous les efforts faits, en vue de créer une politique de la reconstruction. Les départements ministériels entrent en concurrence. L'assemblage des divers plans ministériels en un plan général, par le Bureau du Plan du Ministère de l'Economie Nationale, conduit à l'échec:

"De leur côté, les départements ministériels ont dressé des programmes d'équipement des industries leur incombant et ils demandent des quantités de main-d'oeuvre et de matériaux de construction croissantes." (64)

Aussi, Raoul Dautry est-il amené à demander une coordination effective des programmes touchant à la reconstruction par le Ministère de l'Economie Nationale :

"L'abandon, si douloureux, d'une partie des programmes d'équipement et de reconstruction par le gouvernement sera évité dans toute la mesure où des directives draconiennes pour l'emploi des matériaux de construction et pour l'adoption par tous les services responsables et tous les particuliers de procédés techniques de construction inspirés par la meilleure technique et ainsi, adaptés la pénurie, seront imposées.

J'ai le sentiment qu'il n'y a plus une minute à perdre pour établir un plan gouvernemental pour 1946 et pour en mettre debout les moyens de réalisations." (65)

Dans une note en date du 11 décembre 1945, Raoul Dautry, réclamait ainsi, au gouvernement, l'abandon des attributions de matériaux projetées par l'Economie Nationale pour 1946, et la constitution d'un plan de construction élaboré par ce ministère après avoir été discuté entre les ministres intéressés et approuvé ensuite par le gouvernement. (66)

Lorsqu'il apprend la création du Commissariat au Plan, Raoul Dautry manifeste à Jean Monnet ses plus vifs encouragements.

S'OUVRE L'ERE MONNET

Au moment où s'ouvre l'Ere Monnet, de nombreux bouleversements peuvent être notés au niveau des rapports entre la technocratie, le Plan et l'Etat. La reconstruction ne se fera pas à partir du Ministère de la Production Industrielle qui ira en déclinant, cette administration faisant l'objet de mesures draconiennes de déflation d'effectifs. Entre 1944 et 1949, il va perdre 80 % de ses cadres, essentiellement ceux de la répartition. (67)

Les thèses planistes vichystes de ce grand ministère seront battues en brèche. La planification de Jean Monnet

réfute cette représentation de la théorie de l'économie dirigée. La concertation, l'autonomie des Commissions de Modernisation sont là, pour nous rappeler l'effacement progressif des Comités d'Organisation, avant leur complète suppression.

En dépit de ces échecs manifestes, il reste que l'ensemble des débats sur l'Etat, entre les années 1930 et les années 1945, marquent durablement la constitution de l'Etat d'après-guerre. Les nationalisations, notamment celles de la Banque de France et des quatre banques de dépôt, corroborent cette reconnaissance des trusts dans la vie économique nationale. La reconnaissance de secteurs vitaux pour l'économie nationale (les anciens secteurs de l'armement), que traduisent également les nationalisations de l'électricité et du gaz, concrétisent la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers :

"C'est un fait généralement admis que la pauvreté de l'économie française, pauvreté qui, dans plusieurs domaines vitaux, durera de longues années, crée aux pouvoirs publics, l'obligation d'intervenir dans la répartition des ressources disponibles. Personne n'admettrait que celles-ci fussent gérées au seul profit d'intérêts particuliers (individuels ou collectifs). Les éléments essentiels de la reconstruction française, les leviers de commande de la production nationale doivent être remis entre les

main de la collectivité. De là, la nécessité développer largement le secteur nationalisé de notre économie." (68)

Dans la nouvelle géographie économique, l'Etat se réserve le droit de contrôler la production du secteur nationalisé, ainsi que le celui appelé communément libre, "car on concevrait pas la coexistence dans un corps économique complexe, de deux seuls modes d'activité dont l'un serait totalement étatisé et l'autre totalement libre". (69)

Dans cet esprit, Pierre Mendès-France considère que la suppression des Offices Professionnels ne doit intervenir que dans le secteur nationalisé. Dans le secteur nationalisé. Dans le secteur contrôlé, les Offices Professionnels subsisteront, constituant le moyen d'action indispensable de l'Etat :

"Les fonctions des Offices Professionnels consisteront à recueillir les informations réclamées par les pouvoirs publics, à diffuser leurs directives, à assurer la sous-répartition des produits contingentés, à proposer des programmes de production, à établir les dossiers de fixation des prix, à régler l'activité des entreprises (ouverture, fermeture, cession), à étudier proposer et faire respecter les règles techniques concernant les moyens de fabrication, la qualité des produits, etc..." (70)

Dans cette perspective, la reconstruction de la France

ne saurait échapper à l'autorité directe de l'Etat. Dans cette course pour la production, les nouveaux cadres du secteur public, se recrutent parmi les hauts gestionnaires de Vichy. Des communistes au M.R.P., un consensus s'établit sur la nécessité de restaurer l'Etat dans sa liberté originelle. Les "réformes de structure" proposent toutes la délégation des pouvoirs entre les mains de l'Etat :

"Par ailleurs, l'Etat doit avoir en main tous les leviers de commande, de l'économie, être indépendant des féodalités financières et économiques pour ne pas risquer d'être contrecarré par des intérêts privés." (71)

Par-delà la permanence des thèmes politiques, de l'entre-deux-guerres à la Libération, se réalise cette reconnaissance de l'efficacité technocratique et cette appréhension du devenir d'une société par ses élites ; (fondation de l'Ecole Nationale d'Administration).

Ces reconnaissances successives d'un territoire social de l'Etat, tant durant la Grande Crise que durant l'Occupation, restent la trace la plus visible de la pérennité de l'Etat. Du champ technique dans lequel nous nous plaçons, l'identification des mesures sociales de la construction d'après-guerre reflète très précisément la teneur des débats sur la construction et la reconstruction entre 1929 et 1945.

NOTES

- [1] "Les Messages du Maréchal Pétain", Paris, Ed. du Secrétariat Général de l'Information, 1941, p. 25.
- [2] Robert O'PAXTON : "La France de Vichy, 1940-1944", Paris, Ed. du Seuil, 1973, p. 25
- [3] Anatole de MONZIE : "Ci-devant", Paris, Ed. Flammarion, 1941, p. 228
- [4] France 1941 : "La révolution nationale constructive, un bilan et un programme", Introduction de Raymond Postal, Paris, Ed. Alsatia, 1941, p. 7.
- [5] Jean VARISERE : "Pétain avait raison", Paris, Ed. de la Vigie, 1949, Discours du Maréchal Pétain, p. 20
- [6] France 1941 : "La révolution nationale constructive", Introduction, op. cit, p. 31
- [7] Jean VARISERE : "Pétain avait raison", op. cit. p. 43
- [8] Jean THOUVENIN : "Une année d'histoire de France, 1940-1941", Paris, Ed. Sequana, 1941, p. 269
- [9] Jean THOUVENIN : "Une année d'histoire de France, 1940-1941", op. cit. p. 270 & 271
- [10] Alfred FABRE-LUCE : "Journal de la France, 1940-1944", Genève, Ed. Constant Bourquin, 1946, Tome 1, p. 219.

- [11] Anatole de MONZIE : "Ci-devant", op. cit, p. 202.
- [12] Pierre PUCHEU : "Ma vie, notes écrites à Ksar-es souk, à la prison de Meknès, et à la prison d'Alger", Paris, Ed. Amiot-Dumont, 1948, p. 205.
- [13] Docteur Emile AMIEUX : "Bréviaire de la paix et de la guerre, essai sur la nature de l'homme en général et du français en particulier", Paris, Ed. Ocia, 1944, p. 100.
- [14] Lucien ROMIER : "Explication de notre temps", Paris, Ed. Grasset, 1925, p. 177
- [15] Anatole de MONZIE : "La saison des Juges", Paris, Ed. Flammarion, 1943, p. 106, 108 & 109
- [16] Lucien REBATET : "Les décombres", Paris Ed. Denoël, 1942, p. 632
- [17] Lucien REBATET : "Les décombres", op. cit, p. 514
- [18] Maurice GOUDARD : "La défense du libéralisme" Paris, l'Edition artistique, 1944, p. 95
- [19] Richard F. KUISEL : "Capitalism and the state in modern France, renovation and economic management in the twentieth century", op, cit. p. 143
- [20] Jean THOUVENIN : "D'ordre du Maréchal Pétain", Paris, Sequana éditeur. 1941, p. 38.
- [21] Les messages du Maréchal Pétain, op. cit, p. 88 & 89

- [22] Pierre PUCHEU : "Ma vie", op. cit, p. 331
- [23] A l'égard de l'analyse du fonctionnement des Comités d'Organisation nous devons tout spécialement mentionner l'ensemble des travaux d'Henry Rouso entrepris depuis quelques années. Citation extraite de l'article intitulé : "L'organisation industrielle de Vichy, perspectives de recherches", Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale numéro 116, octobre 1979, p. 28/44, p. 37
- [24] Henry ROUSSO : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit, p. 37
- [25] Henry ROUSSO : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit, p. 43
- [26] Jean THOUVENIN : "D'ordre du Maréchal Pétain", op. cit, p. 34 & 35
- [27] Henry ROUSSO : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit, p. 34
- [28] Henry ROUSSO : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit. p. 36
- [29] Henry ROUSSO : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit, p. 39
- [30] Pierre CATHALA : "Face aux réalités, la Direction des Finances françaises sous l'occupation", Paris, Ed. du Triolet, 1948, p. 87 à 90.
- [31] "Compte rendu de la journée d'étude sur l'histoire de la statistique ; Paris, 1976 : Article de Michel Volle intitulé : "Naissance de la statistique indus-

rielle en France, 1930-1950, p. 348

[32] A. VINCENT : "L'organisation dans l'entreprise et dans la nation", Société industrielle de l'Est, 1941, p. 20

[33] Archives Raoul DAUTRY : Carton 142, Coût pour la France de l'Occupation allemande. Bilan provisoire au 30 juin 1944

[34] Alfred FABRE-LUCE : "Journal de la France", op. cit. p. 137 & 138

[35] Archives Raoul Dautry : Carton 92, op. cit. "Note sur la mobilisation industrielle", mai 1941, p. 1 & 2

[36] Michel VOLLE : "Naissance de la statistique industrielle en France, 1930-1950", op. cit. p. 343

[37] Henry ROUSSO : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit. p. 30.

[38] Seul Richard Kuisel a remis en cause cette interprétation : Voir à cet égard : "Vichy et les origines de la planification économique, 1940-1946" - Revue "Le mouvement social" Janvier-Mars 1977, n° 98, p. 77 à 101

[39] A. ARMENGAUD, P. BARRAL, J. BOUVIER, F. CARON, A. DAUMARD, R. GIRAULT, C. GRAS, M. PERROT, C. WILLARD : "Histoire économique et sociale de la France", tome 3, second volume, Paris, 1980, p. 797 et suivantes

- [40] Richard KUISEL : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit, p. 99 à 101.
- Philippe MIOCHE : "Aux origines du plan Monnet: les discours et les contenus dans les premiers plans français, 1941-1947", Revue historique, avril-juin 1981, p. 408/438.
- [41] Article intitulé : "Pour équiper la France, Monsieur François Lehideux, annonce à Paris-Soir, un plan de dix ans", Paris-Soir du mercredi 23 avril 1941.
- [42] Archives Raoul DAUTRY : Carton 124, "Plan d'Equipement National", op. cit, p. 14
- [43] Archives Raoul DAUTRY : "Plan d'Equipement National", op. cit. préambule.
- [44] Archives Raoul DAUTRY : "Plan d'Equipement National", op. cit. p. 15
- [45] Richard KUISEL : "L'organisation industrielle de Vichy", op. cit. p. 99
- [46] Archives Raoul DAUTRY : Carton 123, Georges Boris : "La politique du Plan, choix nécessaire", 29 septembre 1945, p. 9
- [47] Philippe MIOCHE : "Aux origines du Plan Monnet" op. cit, p. 249
- [48] Henry ROUSSO : "Les élites économiques ans les années 1940 : les illusions de Vichy, les épreuves de l'épuration, les nécessités de la reconstruction", colloque franco-italien : "Les élites en France et en Italie de la Guerre à l'après-guerre : renouvel-

lement ou permanence ? Ecole française de Rome,
14/16 avril 1983 : p. 14 & 15

[49] André BASDEVANT : "L'épuration administrative",
Extrait des actes de colloque international des
28/31 octobre 1974, "La Libération de la France".

[50] Archives Raoul DAUTRY : Carton 116, note manus-
crite de Mr Brunot.

[51] Archives Raoul DAUTRY : Carton 122, Brochure
intitulée "Les bâtisseurs de 1947" publiée par
le C.E.R.E.S. Centre d'Etudes et de Recherches
Economiques et Sociales - Organisme proche de
la C.G.T. et du P.C.F., p. 14.

Le numéro se constitue en un violent réquisitoire
contre Raoul DAUTRY.

[52] Henry ROUSSO : "Les élites économiques dans
les années 1940", op. cit, p. 3 à 12.

[53] Archives Raoul DAUTRY : Carton 89, "Rapport
sur la politique économique d'après-guerre", Comité
National d'Etudes, Paris, 1943, p. 14

[54] Archives Raoul DAUTRY : "Rapport sur la politique
économique d'après-guerre", op. cit. p. 14

[55] Archives Raoul DAUTRY : "Rapport sur la politique
économique d'après-guerre", op. cit. p. 103

[56] Michel MARGAIRAZ : "La mise en place de l'appa-
reil de direction économique (1944-1947) - Des
objectifs lointains aux choix du moment". Colloque,
Fondation Nationale des Sciences Politiques.

- "La France en voie de modernisation", 1944-1952, 4 et 5 décembre 1981, p. 2
- [57] Michel MARGAIRAZ : "La mise en place de l'appareil de direction économique", op. cit, p. 6.
- [58] Archives Raoul DAUTRY : Carton 123, Georges Boris : "La politique du plan, choix nécessaire", op. cit. p. 1 & 2
- [59] Archives Raoul DAUTRY : Carton 89, Trois études anonymes intitulées respectivement : "Le plan de 5 ans". " La préparation du Plan" et "Contribution à l'étude d'une loi sur les sociétés anonymes" ont été réalisées sous l'Occupation.
- A partir des considérations économiques formulées, elles semblent pouvoir être attribuées à René Courtin.
- [60] Henry ROUSSO : "Le ministère de l'industrie et le processus de planification : une difficile adaptation", (1940-1969) - Table Ronde : "Enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers plans, 1946-1965", 24 et 25 juin 1983. Institut d'histoire du temps présent.
- [61] Archives Raoul DAUTRY : "La préparation du plan", op. cit, p. 12 et suivantes.
- [62] Michel MARGAIRAZ : "La mise en place de l'appareil de direction économique", op. cit, p. 10.
- [63] Archives Raoul DAUTRY : Carton 123, Georges

Boris : "La politique du Plan, Choix nécessaire",
op. cit. p. 9.

[64] Archives Raoul DAUTRY : Carton 123, Lettre
de Raoul Dautry en date du 14 octobre 1945,
p. 4 (document IX)

[65] Archives Raoul Dautry : Carton 123, Lettre de
Raoul Dautry, op. Cit. p. 9.

[66] Archives Raoul Dautry : Carton 123 "Note sur
la reconstruction (document XIV), p. 24

[67] Henry ROUSSO : "Le ministère de l'Industrie
et le processus de planification", op. cit, p. 8.

[68] Archives Raoul DAUTRY : Carton 124, Pierre
Mendès-France, "Les réformes de structure :
limites du secteur à nationaliser, ordre d'urgence",
mars 1947, p. 7

[69] Archives Raoul DAUTRY : Carton 124, Pierre
Mendès France, op. cit, p. 9

[70] Archives Raoul DAUTRY : Carton 124, Pierre
Mendès France, op. cit, p. 10

[71] François de MENTHON : "Vers la quatrième Ré-
publique", Paris, Librairie Hachette, 1946, p.
53.

BIBLIOGRAPHIE

I. ARCHIVES ET TEMOIGNAGES

II. ARCHIVES

111. ARCHIVES RAOUL DAUTRY (Archives Nationales, 107, AP)

Ce fonds confié en décembre 1969 par Messieurs Lucien Philippot et Desbordes neveu Dautry a apporté beaucoup à ce travail. Il contient non seulement les dossiers personnels de Raoul Dautry, mais également les archives de différents ministères dont les responsabilités lui furent attribuées (ministère de l'armement, ministère de la reconstruction et de l'urbanisme). Richard Kuisel, le premier, avait signalé le grand intérêt de ces archives en y découvrant le Plan d'Equipement National de 1942, et la Tranche de Démarrage de 1949 (Vichy et les origines de la Planification Economique - 1940-1946, le Mouvement Social Janvier-Mars 1977, p 77 à 101).

De 1891 à 1931, date de son décès, Raoul Dautry avait pris coutume de rassembler quotidiennement, articles, revue de presse, conférences, événements de son temps, ainsi que sur l'ensemble de ses activités professionnelles, aide dans cette tâche par la secrétaire personnelle, Madame Lecomte, qui remplit ce rôle même après sa mort. Nous nous trouvons là, devant ces fonds dispersés d'une richesse exemplaire tout autant par la dimension historique qu'il nous offre sur les grands événements durant toute la première moitié du XX^e siècle, que par l'importance des documents rassemblés (projets économiques, documents de l'Etat, et

- 184] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.
- 185] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.
- 186] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.
- 187] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.
- 188] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.
- 189] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.
- 190] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.
- 191] *Annales de la Société de Philologie et d'Histoire de la Bretagne*, t. 10, p. 10.

BIBLIOGRAPHIE

I. ARCHIVES ET TEMOIGNAGES

II. ARCHIVES

111. ARCHIVES RAOUL DAUTRY (Archives Nationales, 307. AP)

Ce fonds confié en décembre 1969 par Mesdames Lucius, Philippot et Desbordes nées Dautry a apporté beaucoup à ce travail. Il contient non seulement les dossiers personnels de Raoul Dautry, mais également les archives de différents ministères dont les responsabilités lui furent attribuées (ministère de l'armement, ministère de la reconstruction et de l'urbanisme). Richard Kuisel, le premier avait signalé le grand intérêt de ces archives en y découvrant le Plan d'Equipement National de 1942, et la Tranche de Démarrage de 1944 (Vichy et les origines de la Planification Economique - 1940-1946, le Mouvement Social Janvier-Mars 1977, p 77 à 101).

De 1891 à 1951, date de son décès, Raoul Dautry avait pris coutume de rassembler quotidiennement, articles, revue de presse, conférences, mémoires sur son temps, ainsi que sur l'ensemble de ses activités professionnelles, aidé dans cette tâche par sa secrétaire personnelle, Madame Lestringuez, qui remplira ce rôle même après sa mort. Nous nous trouvons là, devant un fonds d'archives d'une richesse exceptionnelle tout autant par la continuité historique qu'il nous offre sur les sujets économiques durant toute la première moitié du XX^e siècle, que par l'importance des documents rassemblés projets économiques, documents de l'Etat, et

des organismes patronaux.

Constituant une masse considérable, les papiers de Raoul Dautry ont apporté ici des éléments intéressants sur la politique économique nationale de 1929 à 1946, ainsi que sur l'urbanisme patronal de l'entre-deux-guerres (reconstruction des cités du chemin de fer du nord) et sur la politique du ministère de l'urbanisme et de la reconstruction entre 1944 et 1946.

Ce fonds est en cours de classement par Monsieur Michel Guillot, conservateur au département des Archives privées. Madame Lucius a accepté néanmoins de nous l'ouvrir sans restriction qu'elle en soit ici remerciée.

Le classement de ces 263 cartons et leur numérotation sont provisoires et de fait devront subir de nombreuses modifications. Voici les plus importants, dans leur classement présent :

Réseaux, chemins de fer

- 60 Réseau du Nord
- 72 Réseau de l'Etat.

Ministère de l'Armement

- 89 à 101

Comité des travaux publics

- 153 à 160

Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

- 122 à 152

Toutes les rubriques dont il est fait état ici, ont été l'objet de notre part, d'un dépouillement systématique.

112. ARCHIVES PAUL-HENRI DUFOURNET

Ce fonds confié par Monsieur Dufournet regroupe aussi bien les calques de plans de reconstruction de la Somme, que des études entreprises durant l'Occupation, par la Délégation Générale à l'Équipement National.

113. ARCHIVES DU CNAM

Ce fonds qui provient du MRU a été constitué par M. Toutté, titulaire de la chaire d'architecture du CNAM. Il regroupe les dossiers de Plan de Reconstruction et d'Aménagement (PRA) associés ou non de commentaires sur l'élaboration des projets et d'esquisses préparatoires. Ce fonds exige une étude comparative d'ensemble permettant de saisir le jeu des différentes compétences professionnelles dans ce travail de reconstruction des villes bombardées.

114. ARCHIVES DU MRU

Il s'agit d'un fonds extrêmement important en cours de classement depuis 1974. Danièle Voldmann, historienne rattachée à l'IHTP a entrepris d'en dresser un second catalogue, le premier ayant été établi par Jacques Rosen.

Ses subdivisions les plus riches sont constituées par les cartons sur les Associations Syndicales de Remembrement. Les éléments d'architecture y sont rares (quelques ISAI - Immeubles Sans Affectation Immédiate - et les concours d'industrialisation). Précieux pour les monographies départementales et parfois locales (lors des Comités des Grands Travaux par exemple, ce fonds reste très délicat à manier pour tous les renseignements d'ordre général (cabinet, chefs de service, etc...) de fait mal classés et difficilement accessibles.

Consultation possible si difficile aux bureaux des archives du Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

Plans de Reconstruction (périmètres de reconstruction)

AFU 2101 à 2141

DGEN Décentralisation industrielle

AT 191 à 196

DGEN Papiers personnels de M. Faucheux.

AT 295 à 296

Aménagement de la Région Parisienne

AT 280 à 290

Grands Comités consultatifs (CNR/CNU)

CAB 42 à 56, Le CTPRA : CAB 46 et 47.

12. INTERVIEWS

Achille DAUPHIN-MEUNIER, ancien directeur de l'Ecole Supérieure de l'Organisation Professionnelle.

Paul-Henri DUFOURNET, ancien Inspecteur Général de l'Urbanisme.

François LEHIDEUX, ancien Délégué Général à l'Équipement National, ancien Ministre de la Production Industrielle.

Madame LUCIUS, fille de Monsieur Raoul DAUTRY.

II. PRESSE ET BIBLIOGRAPHIE

21. REVUES

Repérage d'articles importants publiés dans les revues techniques dépouillées.

211. L'ARCHITECTURE FRANCAISE

Créée au lendemain de la défaite, l'architecture française qui s'interrompa moins d'un an, est un outil indispensable de lecture de la période. Moins engagée qu' "Urbanisme", elle ne bénéficie pas, du moins avant l'entrée en scène de Michel Roux-Spitz en 1943 d'un corpus doctrinaire bien déterminé.

. n° 1 - novembre 1940

- "Urbanisme 1940 - J. MARRAST - p. 8/10

- "Le problème de la reconstruction - Projet d'organisation professionnelle des Architectes en vue de cette reconstruction" - Henri BODECHER - p. 23/26.

. n° 7 - mai 1941

Numéro spécial dédié à "l'Urbanisme" ouvert par un préambule de F. SURLEAU - Directeur des Services Techniques du CTRI.

Orléans	J. KERISEL, J. ROYER
Sully s/Loire	J. ROYER
Châteauneuf s/Loire	J. ROYER
Gien	LABORIE
Senlis	R.L. FARAUT
B routh	de La HALLE
Vitry le François	H. DEFASSE
Chalon-sur-Marne	C. DUVAL, A. BRICET
	J. LAMBERT

les grands lacs de Paris E. MOLINIE. NICOD,
D. BOULENGER, MONTEIL
DUFFIEUX

• n° 13 - novembre 1941

Numéro très "représentatif" ouvert, après un avant-propos de Jean BERTHELOT secrétaire d'Etat aux Communications, par un article de D. BOUTET président du Comité National de de la Reconstruction sur un an d'activité de ce Comité.

Il comprend aussi un article d' André LECONTE sur les études spéciales d'architecture.

Présentation de l' "Habitation rurale et bourgeoise" par DOYON et HUBRECHT

Intervention de Jean-Charles MOREUX et Pol ABRAHAM

• Une série de numéros sur les architectures provinciales, par exemple :

N° 15 - janvier 42 - sur l'Aisne avec un article de Louis HAUTECOEUR "régionalisme et architecture".

Numéro dédié à l'Aisne, superviseur Séville et J.C. MOREUX. Une maison d'ouvrier agricole de Robert AUZELLE.

• N° 16 - février 42 - sur les architectures régionales de la Normandie - Il propose une codification du genre :

1. "Maisons Normandes" par J. de La VARENDE
2. "Les enseignements du passé" par J. MARRAST

3. "Destruction en Seine Inférieure" par M. Hupner, ICPC.
 4. La documentation provinciale en Normandie par C. ARDILOUZE chargé de mission.
 5. Les constantes traditionnelles régionales en Seine inférieure.
 6. Relevés d'architecture en Normandie.
- N° 17-18 - mars-avril 42 - dédié à la Région Parisienne.

Un article d' André GUTTON : l'Urbanisme en Seine et Oise introduit par Maurice BAUDOT directeur des Services Techniques d'architecture et d'urbanisme à la préfecture de la Seine.

Un article de Pierre JOANNON , professeur à la faculté de Médecine "plaidoyer contre les îlots insalubres" qui introduit le terme de "domisme" dont JOANNON s'expliquera dans le numéro suivant et qui sera repris par Michel ROUX-SPITZ lorsqu'il prendra la direction de la revue.

- 21-22 - juillet-août 42

Un article de J.C. MOREUX - "Les places des cathédrales et leurs abords".

- N° 23-24 - sept-oct. 42 - Numéro spécial "Les concours d'études provinciales des architectes prisonniers de guerre".
- N° 26 - décembre 42 - Numéro à coloration "technique" - avec un article de DUFAU sur la prévention du feu dans les cités à reconstruire et une enquête de l'IRCAT (Institut de Recherches et de Constructions Artistiques et Techniques de Pol ABRAHAM sur la construction des bâtiments à terrasse, enquête appuyée

par un projet d'usine de Pol ABRAHAM.

Lorsque Michel ROUX-SPITZ devient rédacteur-en-chef de la revue, il ouvre une chronique "d'un mois à l'autre" qui de 1943 à 1949 reflète avec vivacité son sentiment sur le temps.

La "ligne" complexe du nouveau rédacteur en chef apparaît par exemple avec le n° 36 (octobre 1943) qui assemble une préoccupation thématique fonctionnaliste (ici l'hôpital, avec notamment la publication d'un projet de Paul NELSON) avec la publication d'une conférence de FORMIGE à l'ENSBA "proportions et tracés harmoniques".

- N° 39-40 - janvier-février 1944 voit les questions d'organisation de la profession émerger au premier plan avec un article rédactionnel "L'illusion des équipes" critiquant la saisie égalisation du métier par le CTRI et la proposition d'équipes regroupant librement tous les techniciens nécessaires au bâtiment.

La vocation technique de la zone de l'occupation s'affirme avec ces deux derniers numéros spéciaux sur les nouvelles techniques :

N° 43 mai 1944 : Les précontraints.

N° 44-45 juin-juillet 1944 : l'acier

- Le premier numéro d'après la Libération. N° 46 - mai 1945 - est dédié à la continuité de l'architecture française avec notamment un article de Albert LAPRADE "Le sourire de la France ou plaidoyer pour la fantaisie" d'opposition au "logement national" et à la "semi-industrialisation" et une intervention de

cette "ligue urbaine et rurale" fondée par Jean GIRAUDOUX et Raoul DAUTRY.

L'article de Louis-George NOVIANT "nouvelles conceptions des cités de résidence en Amérique" ouvre par ailleurs le thème fécond de l'américanisme.

- N° 47 - juin 1945 - dévoile autour du thème de la fenêtre le complexe équilibre synthétique du temps avec un article d'Albert LAPRADE: la fenêtre ; un article de Jean SCHWARTZ sur la menuiserie métallique ; et une présentation des types de blocs-croisées " aboutissement des travaux de COBTP et de la DGEN.
- N° 50 - septembre 1945 - permet à Gaston BARDET de défendre les "méthodes de topographie sociale" en les rapprochant des méthodes anglo-américaines : américanisme...
- N° 51-52 - octobre-novembre 1945 - ouvre avec l'hôpital la série systématique de ces grands numéros thématiques qui fixeront la réflexion architecturale de l'après-guerre.
- N° 53 - décembre 45 - permet à André REMONDET à l'occasion de la première exposition de la reconstruction d'interroger la question de la laideur comme conséquence possible d'une industrialisation dont il ne remet pas en cause la nécessité.
- N° 54 - janvier 46 - dédié aux Espaces Verts dans une continuité évidente des préoccupations d'après - défaite d'une renaissance française. Prolonge par ailleurs le dossier "Amérique" avec notamment le texte "Retour d'Amérique de Marcel Lods après son voyage commandité par Raoul Dautry (avec Kerisel....)

- N° 55-56 - février-mars 46 - inclut un article de Pol ABRAHAM "l'industrialisation du bâtiment" qui permet de repérer les premiers travaux d'Orléans.

N° 60-61 - juillet-août 46 - reprend une étude de typologie hôtelière effectuée par le Comité d'Organisation de l'Industrie Hôtelière très représentative du travail de normalisation de ces Comités.

212. L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI

L'architecture d'aujourd'hui va interrompre sa publication avec la défaite. Pierre VAGO à la Libération s'expliquera de cette interruption en décrivant son doute de la possibilité de faire un magazine autonome, même en zone libre.

Par contre (contrairement à Urbanisme, par exemple), l'Architecture d'Aujourd'hui va continuer de paraître pendant toute l'année 1939/1940.

Le numéro 3-4 - 11ème année 1940 - "approvisionnement" propose le thème paradoxal pour temps de guerre d'un "plan général pour la paix" comme base de travail des architectes. Il évoque avec naïveté la question des destructions nécessaires (pour sauver l'homme de l'étouffement des villes).

- N° 6 - Nouvelle série - (mai-juin 1946) propose à la France le modèle de Richard J. NEUTRA
- N° 7-8 - (septembre 46) dédié à l'urbanisme propose un bon panel de la situation de 1946: des administratifs (PROTHIN et PALANCHON) aux urbanistes (Sébille ...) en passant par les différentes écoles modernistes (Lods, Lurçat, Wogenscky...)

- N° 9 - décembre 46 - comprend une première partie dédiée à la "Reconstruction en France" avec un article volontairement optimiste de Le Corbusier "les travaux ont commencé" au moment où s'ouvrirait le chantier de Marseille. Par ailleurs, le panel "projets" articule le chantier de Pol ABRAHAM considéré exclusivement au ras de ses procédures techniques, PERRET - le Havre, LURCAT - Maubeuge, André CROIZET - Laon et le projet emblématique de Jean BOSSU pour TERGNIER.

213. URBANISME

Fondée en 1932, Urbanisme va à travers deux interruptions traverser la guerre :

N° 70 - avril-mai 39 - dernier numéro d'avant-guerre.
N° 71 - janvier-mai 41 - premier numéro d'après la défaite.

N° 101/102 - avril-mai 44 - dernier numéro d'après la défaite.

N° 103/104 - octobre-novembre 45, premier numéro d'après la Libération.

Le tout particulier engagement des protagonistes de la revue dans les opérations de la reconstruction nationale rend sa lecture indispensable pour la période qui nous concerne.

- N° 71 - janvier-mai 41

Ce premier numéro dédié à Orléans et au Val de Loire ouvre en fanfare le travail urbaniste de la Reconstruction par la publication des projets de ce département pilote.

- N° 72 - octobre-novembre 41

Ce second numéro dédié à la Reconstruction 1941 s'ouvre par les successives préfaces de François LEHIDEUX, DGEN et André MUFFANG, CTRI.

Jean ROYER y effectue la première description d'ensemble du problème de la reconstruction et

des dispositions adoptées.

André VERA y ouvre son "Manifeste pour un renouveau de l'art français" qu'il poursuivra dans les numéros 75(2) "Modernité Modernité" ; 76(3) "Régionalisme" 83(4) "La tradition" ; 86(5) "le Jardin" ; 98(6) "Le style nouveau".

- N° 73 - décembre 41
dédié aux "préliminaires" de la reconstruction en l'occurrence essentiellement la question de remembrement.
- N° 74 - janvier 42 - Ce numéro comprend le texte de Wladimir PALANCHON qui fait le point d'un an d'urbanisme dans les départements sinistrés. Il est par ailleurs dédié au cimetière autour d'une étude de Robert AUZELLE.
- N° 75 - février 42 - Numéro dédié à SULLY.
Un article de PROTHIN directeur de l'urbanisme et de la construction immobilière à la DGEN.
- N° 76 - mars 42.
Numéro dédié à la réalisation technique des programmes communaux d'aménagement.
- N° 77/78 - avril/mai 42. Ouvre une série de numéros départementaux pour la reconstruction de l'Oise.
- N° 79 - juin 42 - Reconstruction de Valenciennes
Analyse développée, description très peu disserte des projets - "une question beaucoup plus délicate est celle de l'architecture à adopter pour les façades des immeubles à reconstruire".
- N° 80/81 - juillet/août 42 - septembre 42.
Reconstruction de la Seine inférieure avec notamment le projet de Jacques GREBER pour Rouen. et un court texte de Félix BRUNAU urbaniste du Havre (sans PERRET).

- N° 84/85 - novembre-décembre 1942 - Les projets d'aménagement de l'Aisne.
- N° 86 - janvier 43 - Numéro "théorique" dédié aux espaces verts. Un article de Jacques GREBER "les réseaux d'espaces libres dans les grandes villes" Un article sur la réalisation de la "ceinture verte" de Paris.
Un article de Henri PASQUIER "les avocats du paysage" qui trace assez bien la dérive de la reconstruction immobilière aux saisies générales du paysage.
- N° 87 - février 1943 - Plan d'aménagement d'Amiens.
- N° 88 - mars 1943 - Les projets de reconstruction et d'aménagement de l'Eure.
- N° 89/90 - avril-mai 1943 - Numéro important dédié à la nouvelle loi d'urbanisme.
- N° 91 - juin 1943 - Second numéro dédié aux PRA des petites villes, de la vallée de la Loire (pas de retour sur Orléans, Sully, etc...).
- N° 92/93 - juillet-août 1943 -
Numéro dédié aux "méthodes" avec ce qui sera le dernier article de Henri SELLIER "l'urbanisme et l'organisation administrative" ; un article de Gaston BARDET "connaissance de la ville" et l'avant-propos rédigé par Roger SECRETAN pour la "monographie cantonale de Beaugency" réalisé par le "Centre de Documentation " du Loiret modèle possible d'une politique possible de monographies cantonales au moment où sont créés ces "centres de documentation" auprès de toutes les préfectures régionales.
Le numero propose également une petite étude sur les analyses préparatoires au PRA de Grenoble et une présentation du IXème salon des urbanistes (1943) tenu "comme d'habitude" au Palais de Tokyo

dans le cadre du "salon" annuel du printemps.

- N° 94/95 - septembre-octobre 1943 - Numéro dédié aux rapports entre urbanisme et chemin de fer.
- N° 96 - novembre 43 et N° 97 - décembre 43
2 Numéros dédiés aux analyses et aux PRA de la Marne.
- N° 98 - janvier 1944
Le rapport annuel de Wladimir PALANCHON / "Trois années d'activité du Commissariat à la Reconstruction en matière d'urbanisme".
- N° 99/100 - février-mars 1944.
Numéro dédié au relogement provisoire des sinistrés avec notamment les plans de quelques cités provisoires réalisées.
- N° 101/102 - avril-mai 1944
Les PRA des petites villes de la Somme.
- N° 103/104 - septembre-octobre 45 - Premier numéro de l'après-libération avec un point-bilan sur les 19 circonscriptions d'urbanisme.
- N° 105/106 - novembre-décembre 1945 - S'ouvre par un dissert texté de André VERA "Opportunité de l'urbanisme" et fait le bilan des décrets et arrêtés de juin 1945 modifiant l'instruction des projets de reconstruction.
- N° 107/108 - janvier-février 1946 - Numéro dédié à "forêt et urbanisme". Un texte de C. BRESSOU repère l'avancée du thème du "parc national".
- N° 109 - mars 1946. Un article sur "l'aéroport mondial d'Orly" repère le travail de collaboration des entreprises françaises et du génie américain. Un compte-

rendu de l'exposition de la Reconstruction.

- N° 111/112 - mai-juin 1946. Numéro dédié à l'Alsace et à la Moselle, c'est-à-dire aux 3 seuls départements vierges de toute intervention du CTRI. Il esquisse les programmes de reconstruction de quelques petites villes.

214. L'HOMME ET L'ARCHITECTURE

Magazine publié par André WOGENSCKY en 1945 et 1946 et qui soutiendra très fermement LE CORBUSIER.

La revue se fonde sur un programme articulé dans le balancement homme/technique et architecture/urbanisme.

215. TECHNIQUES ET ARCHITECTURE

Fondé en 1940 "Techniques et Architecture" n'a pas encore fait l'objet de notre part d'un dépouillement systématique.

- N° 5/6 - 5ème année - novembre 1945 dédié aux "Techniques d'Amérique" est l'occasion d'un article de MARC LO : préfabrication; d'un article d'André CROIZE sur la profession d'architecte en Amérique ; d'un article d'André HERMANT sur les films d'Amérique. Il est surtout l'occasion d'une présentation de photos d'équipements ménagers par Jean ROBIDA.
- N° 7/8 - 1946 - dédié à la "Reconstruction 1946" propose la représentation emblématique type de la reconstruction avec les projets PERRET d'Amiens et du Havre, celui de LURCAT pour Maubeuge, et de LE CORBUSIER pour Marseille.
Le projet d'Orléans de Pol ABRAHAM est d'abord considéré comme "expérience de préfabrication".

216. AUTRES REVUES
(non dépouillées systématiquement)

- Le bâtiment - mai 1942 "Reconstruction"
- Revue des architectes français - mai 1942 - "du rétablissement de l'ordre par la constitution de l'ordre".
- Revue des bâtiments de France - Organe officiel du Secrétariat Général des Beaux Arts à partir de 1942.
- Choix
N° 6 "La guerre et la question du logement en Amérique"
N° 8 "La Reconstruction de Leningrad" d'après Architectural Forum.
- L'ardoise - Par exemple n° 71 - articles sur les enquêtes régionales et critiques de livres.
- Travaux - Par exemple octobre 42 - reconstruction des routes, activité de la Chambre Syndicale des constructeurs du Ciment Armé.
- Travaux-documents. Analyses classées des principaux articles techniques publiés dans la presse, technique française et étrangère. Ed. "Science et Industrie".
- L'écho des étudiants - On y trouve le questionnaire d'André BOLL "La France fera-t-elle sa révolution architecturale ?" dont certaines réponses seront reprises en partie sur l'Architecture Française N° 36.
- Comoedia - Comprend la série des enquêtes de Jean-Marc CAMPAGNE sur la Reconstruction.
- L'illustration - Un très riche support, surtout le numéro "construire" du 24 mai 1941

De très nombreuses séries régionales, par exemple le Nord industriel et charbonnier (revue) et le Nord Maritime (quotidien) ouvriront une série intitulée : "Où en est la Reconstruction ?".

II. BIOGRAPHIES, MÉMOIRES, TÉMOIGNAGES
2. L'Etat Français - p. 252, (1973) Paris, 1973

3. La Libération - p. 252, (1971) Paris, 1971

3. L'Etat-Français 1944-1945 - p. 252, (1971) Paris, 1971

3. La Libération - p. 252, (1971) Paris, 1971

1. L'œuvre de Jean-Jacques - p. 252, (1971) Paris, 1971

13. Planisme - p. 252, (1971) Paris, 1971

IV. RECONSTRUCTION, DOCTRINES, MÉTHODES, ENJEUX
3. La Libération - p. 252, (1971) Paris, 1971

3. La Libération - p. 252, (1971) Paris, 1971

Ouvrage collectif : Pour une histoire de la reconstruction

22. BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie nullement exhaustive rassemble tous les ouvrages effectivement consultés.

I. HISTOIRE GENERALE

1. L'entre-deux-guerres
2. L'Etat Français
3. La Libération
4. Divers

II. BIOGRAPHIES, MEMOIRES, TEMOIGNAGES

1. L'entre-deux-guerres
2. L'Etat-Français
3. La Libération

III. ECONOMIE, DEMOGRAPHIE, SOCIETE

1. L'entre-deux-guerres
 11. Economie
 12. Expériences étrangères
 13. Planisme
2. L'Etat-Français
3. La Libération

IV. RECONSTRUCTION, DOCTRINES, DEBATS, ENJEUX

1. L'entre-deux-guerres
2. L'Etat-Français
3. La Libération
4. Divers.

Compendium - Comprend la série des enquêtes de Jean-Marie CAMPAGNE sur la Reconstruction

L'illustration - Un très riche support, surtout le numéro "construire" du 21 mai 1941

221. HISTOIRE GENERALE2211. L'entre-deux-guerres

AMOYAL (Jean), Les origines socialistes et syndicalistes de la planification en France, le Mouvement Social, Avril-Juin 1974, p. 137-169.

BERNARD (Philippe), La fin d'un monde, 1914-1929, Paris, Seuil, 1975, 252 p.

DUBIEF (Henri), Le déclin de la IIIème République, 1929-1938, Paris, Seuil, 1976, 253 p.

FRIDENSON (Patrick), Histoire des usines Renault, tome 1 = Naissance de la grande entreprise 1898-1939, Paris, Ed. du Seuil, 359 p.

JEANNENEY (Jean-Noël), François de Wendel en République - L'argent et le pouvoir - 1914-1940, Lille, Université Lille III, 1976, 3 tomes.

JEANNENEY (Jean-Noël), La faillite du Cartel, 1924-1926, Paris, Seuil, 1977, 155 p.

KUISEL (Richard F.), Capitalism and the state in modern France, renovation and economic management in the twentieth century - Cambridge University press, 1981, 334 p.

NERE (Jacques), La IIIème République, 1914-1940, Paris, Armand Colin, 1975, 192 p.

MONNIER (Gérard), L'architecte Henri Pacon, 1882-1946, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1982, 2 tomes.

Ouvrage collectif : Pour une histoire de la statistique
compte-rendu de la journée d'étude sur l'histoire

de la statistique, Vaucresson 1976, Michel VOLLE, naissance de la statistique industrielle en France, 1930-1950, p. 327-361.

SHERWOOD (John-M), Rationalization and Railway Workers in France : Raoul Dautry and les Chemins de Fer de l'Etat, 1928-1937, Journal of Contemporary History (SAGE London and Beverly Hills), Vol 15 (1980), p. 443-474.

STERNHELL (Zeev), Ni droite ni gauche, l'idéologie fasciste en France, Paris, Ed du Seuil, 1983, 412 p.

VIGATO (Jean-Claude) Le jeu des modèles, les modèles en jeu, doctrine architecturales dans l'entre-deux guerres, CEMPA, 1980, 230 p.

2212. L'Etat-Français

AZEMA (Jean-Pierre), De Munich à la Libération, Paris, Seuil, 1979, 412 p.

Les bâtisseurs de la cité moderne, de l'art urbain à l'urbanisme, les cahiers de la recherche architecturale, n° 8.

BETTELHEIM, L'économie allemande sous le nazisme, Paris, 1948, rééd. Maspéro 1971, 2 tomes.

BARRAL (Pierre) Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy, revue française de science politique, octobre 1974.

BOUSSARD (Isabel), Vichy et la corporation paysanne, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1980, 408 p.

DURAND (Yves), Chantiers et projets urbains sur les ruines de Juin 1940, l'exemple des villes sinistrées du Loiret, revue d'histoire de la 2ème guerre mondiale n° 79, p. 1 à 36.

FREYMOND (Jean) Le IIIème Reich et la réorganisation économique de l'Europe, 1940-1942, origines et projets, Genève, 1974.

HOOVER INSTITUTE : La vie de la France sous l'Occupation, Paris, PLoN, 1958, 3 tomes.

KUISEL (Richard F), Vichy et les origines de la planification économique, 1940-1946 in le Mouvement social, n° 98, Janvier-Mars, 1977, p. 77 à 101.

Comité d'Histoire de la 2ème guerre mondiale, La Libération de la France, Actes du colloque International tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974, Paris, Ed du C.N.R.S, 1976, 1054 p.

Actes du colloque Le Gouvernement de Vichy et la Révolution Nationale, 1940-1942, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Travaux et Recherches, 1972, tome 18.

MILWARD (Alan S) The new Order and the French Economy, Oxford, 1970.

O' PAXTON (Robert), La France de Vichy, Paris, Ed du Seuil, 1974, 375 p.

ORY (Pascal), Les collaborateurs, Paris, Seuil, 1976, 327 p.

RICHARD (Lionel), Le nazisme et la culture, Paris, Maspero, 1978, 393 p.

ROUSSO (Henri), Les comités d'organisation, Mémoire de maîtrise, dactylographié, 1976.

ROUSSO (Henri), Les élites économiques dans les années 40 - les illusions de Vichy, les épreuves de l'Épuration, les nécessités de la Reconstruction. Colloque franco-italien, les élites en France et en Italie de la guerre à l'après-guerre : renouvellement ou permanence 14-16 avril 1983.

ROUSSO (Henri) L'organisation industrielle de Vichy, perspectives de recherches. Revue d'histoire de la 2ème guerre mondiale, n° 116, octobre 1979, p. 27-44.

**

2213. La libération

DESMARETS (J), La politique de la main-d'oeuvre en France, Paris, PUF, 1946.

Compte-rendu de la table ronde intitulée "Enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers plans (1946-1965)" - Institut d'Histoire du temps présent 24 et 25 juin 1983.

KOPP (Anatole), BOUCHER (Frédérique), PAULY (Danielle), 1945-1953 France : l'architecture de la reconstruction, ARDU, Paris, octobre 1980, 313 p.

Compte-rendu du colloque, La France en voie de modernisation, 1944-1952, colloque des 4 et 5 décembre 1981, Fondation Nationale des Sciences Politiques.

MADJARIAN (Grégoire), Conflits, pouvoirs et société à la Libération, Paris, Union Générale d'Éditions, 1980, 444 p.

MONNIER (Gérard), Trois gares pour le réseau de l'Etat par l'architecte Henri Pacon, (1882-1946) Revue des Monuments Historiques, n° 6, 1978, p. 14 à 18.

MONNIER (Gérard), Reconstruire au construire, architecture française ou architecture moderne, actes du colloque Art et idéologies, l'art en occident, 1945-1949, 19/20 novembre 1976, p. 261-274, Université de St Etienne, publication du CIEREC.

RIOUX. (Jean-Pierre), La France de la Quatrième République, Tome 1 : l'ardeur et la nécessité, 1944-1952 Paris, Seuil, 1980, 309 p.

SANYAS (Hélène) La politique architecturale et urbaine de la reconstruction, France : 1945-1955, thèse de IIIème cycle, dactylographiée, Université de Paris VIII : octobre 1982.

**

2214. Divers

CHESNEAUX (Jean), Du passé faisons table rase ? Paris, Maspéro, 1976, 191 p.

FISHMAN (Robert), L'utopie urbaine au XXème siècle, Bruxelles, Mardaga, 1977, 223 p.

FOURQUET (François), Les comptes de la puissance, histoire de la comptabilité nationale du plan, Paris, Encres, 1980.

FOURQUET (François), MURARD (Lion), Les équipements du pouvoir, Paris, Unions Générales d'Éditions, 1976, 318 p.

SFEZ (Lucien), L'objet local, colloque des 30 et 31 mai 1975, Paris, Unions Générales d'Éditions, 1977, 445 p.

ZELDIN (Théodore), Histoire des passions françaises, Paris, Seuil, 1980-1981, 5 tomes.

222. BIOGRAPHIES, MEMOIRES, TEMOIGNAGES

2221. Entre-deux-guerres

DRIEU LA ROCHELLE, Avec Doriot, Gallimard, Paris 1937, 211 p.

JARDIN (Pascal), Le nain jaune, Paris, Julliard, 1978, 218 p.

PAUL-BONCOUR (Joseph), Entre-deux-guerres, souvenirs sur la IIIème République, Paris, Plon, 1945, 3 tomes.

Jules RONSAN, Le siècle dépose son bilan Ed. Pierre Tyné, Paris 1937, 263 p.

Lucien ROMIER, Explication de notre temps, Bernard Grasset, Paris 1925, 286 p.

Friedrich SIEBURG, Dieu est-il français ? Grasset Paris, 1930, 367 p.

VALERY (Paul), Regards sur le monde actuel, Paris, Gallimard, 1945, Réédition 1972, 316 p.

2222. Etat-Français

CATHALA (Pierre), Face aux réalités, Paris, Ed. du Triolet, 1948, 278 p.

DU MOULIN DE LABARTHETE (Henri), Le temps des illusions, Paris, La diffusion du livre, 1946, 414 p.

FABRE LUCE (Alfred), Le journal de la France, 1939-1944, Genève, Ed. Constant Bourquin, 1946, 2 tomes.

FABRE LUCE (Alfred), Au nom des silencieux, Paris, l'auteur, 1945, 155 p.

GIRARD (Louis Dominique), Montoire Verdun diplomatique, Paris, Ed. André Bonne, 1948, 557 p.

JARDIN (Pascal), La guerre à neuf ans, Paris, Grasset 1971.

PUCHEU (Pierre), Ma vie, Paris, Amiot-Dumont, 1948, 380 p.

REYNAUD (Paul), La France a sauvé l'Europe, Paris, Flammarion, 1947, 2 tomes.

2223. Libération

CELINE (Louis Ferdinand), D'un château l'autre, Paris, Gallimard, 1957, Rééd. La Pléiade, 1974.

DANIEL ROPS, Par-delà notre nuit, Paris Robert Laffont, 1946, première édition 1943, 252 p.

POUILLON (Fernand), Mémoire d'un architecte, Paris, Ed. du Seuil, 1968, 481 p.

SARTRE (Jean-Paul), Situations III, lendemains de guerre, Paris, Gallimard, 1949, Rééd. 1976: 311 p.

Walter STUCKI, La fin du régime de Vichy, édition de la Baconnière Neuchâtel, 248 pages. Edition originale :
Ed. Herbert Lany

223. ECONOMIE, DEMOGRAPHIE, SOCIETE

2231. Entre-deux-guerres

22311. Economie

AIME MARTIN (Albert), Nos grands financiers, contre la nation, Paris, Librairie de la Revue Française, 1931, 275 p.

BARDOUX (Jacques), l'ordre nouveau, Paris, Hachette, 1939, 250 p.

BAUER (Ludwig), La guerre est pour demain, Paris, Grasset, 1931, 294 p.

BLUM (Léon), La réforme gouvernementale, Paris, Grasset, 1936, 235 pages.

BORET (Victor), Pour ou contre la terre - [Industrie ou Agriculture ?], Paris, Hachette, 1929, 263 p.

BRAIBANT (Marcel), La tragédie paysanne, Paris, Gallimard, 1937, 207 p.

DANIEL-ROPS, Eléments de notre Destin, Paris, Ed. Spes, 1934, 253 p.

DAUDET (Léon), Panorama de la IIIème République, Paris, Gallimard, 1936, 267 p.

DAUPHIN MEUNIER (Achille), La Cité de Londres, Paris, Gallimard, 1946, 299 p.

DAUTRY (Raoul), Métier d'homme, Paris, Plon, 1937, 331 p.

DAUTRY (Raoul), Le rail, la route, l'eau, conférence du 25 février 1935, à la Sorbonne, supplément au numéro 47 d'août 1935, de la revue "l'Etat... notre réseau" 27 p.

DELAISI (Francis), Les contradictions du monde moderne Paris, Payot, 1925, 560 p.

DELAISI (Francis), La guerre qui vient 1914, la guerre qui vient 1934, l'Homme Réel, revue mensuelle du syndicalisme et de l'humanisme, Janvier 1935, 63 p.

DEMARTIAL (Georges), La légende des démocraties pacifiques, Paris, PUF, 1939, 117 p.

DUBOIN (Jacques), La grande relève des hommes par la machine, Paris, les Ed. Nouvelles, 1932, 343p.

DUBOIN (Jacques), libération, Paris, Grasset, 1936, 257 p

DUBOIN (Jacques), Egalité économique, Paris, Grasset, 1939, 284 p.

DUBREUIL (Henri), Standards, le travail américain vu par un ouvrier français. Paris, Grasset, 1929. 428 p.

DUMONT (René), Misère ou prospérité paysanne ? Paris, Ed. Fustier, 1934, 186 p.

DUPIN (Jean), Notes sur le temps présent, Paris, Oeuvres françaises, 1936, 220 p.

DURKHEIM (Emile), De la division du travail social, Paris, PUF, 1930, Réed. 1973, 416 p.

DUROC (Pierre), Face au capitalisme, Paris, Gallimard, 1936, 310 p.

FLOTTE (Pierre), La démocratie entre deux abîmes, Paris, Taillandier, 1929, 224 p.

FREDERIX (Pierre), Etat des forces en France, Paris, Gallimard, 1935, 217 p.

GIRAUDOUX (Jean), Plein Pouvoirs, Paris, Gallimard, 1939, 211 p.

GERMAIN-MARTIN, Sommés-nous sur la bonne route? problèmes financiers du temps présent, Paris, Payot, 1934, 195 p.

GRUNIG (Ferdinand), Le circuit économique, Libéralisme ou autarcie, Paris, Payot, 1939

GUERIN (Paul), Le problème français, Paris, Gallimard 1939, 209 p.

HENRI (Comte de Paris), Essai sur le gouvernement de demain, Paris, Flammarion, 1936, 294 p.

HERMANT (Max), Idoles allemandes, Paris, Grasset, 1935, 356 p.

Institut National Agronomique, La propriété rurale, Conférences organisées en 1936, Paris, Librairie de INA, 1936, 197 p.

LASCAUX (Robert), Biologie et morale nationaliste, Paris, Ed. de la revue mondiale, 1933, 350 pages.

- LAVERGNE (Bernard), Essor et décadence du capitalisme, Paris, Payot, 1938, 251 p.
- LEFAURICHON (Pierre), Pain quotidien, Paris, Sarlot, 1939, 63 p.
- Le mur d'argent, Paris, Ed. de publicité et propagande, 1936, 61 p.
- MARION (Paul), Leur combat, Paris, Arthème Fayard, 1939, 347 p.
- NOCHER (Jove et Jean), Révolutionnaires où allez-vous ? ..., Paris, Fustier, 1935, 129 p.
- PIROU (Gaëtan), Le corporatisme, Paris, Sirey, 1935, 67 p.
- PLISNIER (Charles), Mesure de notre temps, Paris, Librairie Vabis, 1932, 123 p.
- ROMIER (Lucien), Explication de notre temps, Paris, Grasset, 1924, 286 p.
- ROMIER (Lucien), L'homme nouveau, Paris, Hachette, 1929, 252 p.
- ROMIER (Lucien), Plaisirs de France, Paris, Hachette, 1932, 221 p.
- ROMIER (Lucien), Si le capitalisme disparaissait, Paris, Hachette, 1933, 185 p.
- TARDIEU (André), L'épreuve du pouvoir, Paris, Flammarion, 1931, 282 p.
- TARDIEU (André), L'heure de la décision, Paris, Flammarion, 1934, 281 p.

TARDIEU (André), Sur la pente, Paris, Flammarion, 1935, 250 p.

22312. Expériences étrangères

BERAUD (Henri), Ce que j'ai vu à Moscou, Paris, Ed de France, 1926, 292 p.

BERAUD (Henri), Ce que j'ai vu à Rome, Paris, Ed. de France, 1929, 258 p.

BLOCH (Maurice-Benoît), Etude comparée d'un régime économique libéral, socialiste ou corporatif, thèse pour le doctorat, Paris, Lavergne, 1939, 192 p.

DUBREUIL (H) ., Standards, B. Grasset, Ed. Paris, 1929, 425 p.

DURTAIN (Luc), L'autre Europe, Moscou et sa foi, Paris, N.R.F., 1928, 351 p.

ECCARD (Frédéric), Mussolini et les corporations, in Revue des Deux Mondes, 1/2/1938, p. 522/548.

GIDE (André), Retour de l'U.R.S.S., Paris, Gallimard, 1950, 220 p.

MERCIER (Ernest), URSS, Paris, Ed du centre polytechnicien d'études économiques, Janvier 1936 p. 125

ROMIER (Lucien), Qui sera le Maître, Europe ou Amérique ? Paris, Hachette, 1927, 243 p.

VILDRAC (Charles), Russie neuve, Paris, Emile-Paul Frères, 1937, 254 p.

22313. Planisme

Comité du Plan, Une nouvelle France - ses principes et ses institutions, Paris, Fasquelle, 1936, 211 p.

Comité du Plan, Le Plan français, Doctrine et plan d'action - Paris, Fasquelle, 1935.

DEAT (Marcel), Perspectives socialistes, Paris, Lib Valois, 1930, 246 p.

DE MAN (Henri) Au-delà du marxisme, Paris, Ed. du Seuil, 1926, rééd. 1974, 439 p.

GIRARDET (Philippe), Plans nouveaux, Paris, SOFIC, 1937, 212 p.

Groupe du 9 juillet, Plan du 9 juillet, réformes de la France, Paris, Gallimard, 1934, 61 p.

GUIGNABAUDET (Philippe), Une voie nouvelle, esquisse d'une société logique et humaine, Paris, Flammarion, 1937, 191 p.

TRAVERSE (Georges), Plan de prospérité, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1935, 338 p.

2232. Etat Français

ALLARD (Paul), Les journées pathétiques de la guerre, Paris, 1941, 118 p.

ALLARD (Paul), Les provocateurs à la guerre, Paris, Ed. de France, 1941, 117 p.

- ALLARD (Paul), Comment l'Angleterre fait la guerre, Paris, 1932, 152 p.
- AMIEUX (Emile), Bréviaire de la paix et de la guerre, Paris, Ed. Ocia, 1944, 107 p.
- AYNARD (Joseph), Petite histoire de la bourgeoisie française, Paris, PUF, 1931, 64 p.
- BELVIANES (Marcel), La fin d'un monde, Paris, Ed. Balzac, 1943, 169 p.
- BRUNHES (Jean), La géographie humaine, Ed. allégée Paris, PUF, 1942.
- Construire, Aspects du monde paysan, Paris, Dumoulin, 1944, 200 p.
- CULMANN (Henri), Les services publics économiques, Paris, PUF, 1943.
- BERTHELOT (Jean), Les grands travaux, conférence d'information du 26 janvier 1942, donnée à l'Ecole Libre des Sciences Politiques.
- CHOMBART DE LAUWE (Paul Henri), Pour retrouver la France, enquêtes sociales en équipes, Grenoble, 1941, 78 p.
- DE JOUVENEL (Bertrand), Après la défaite, Paris, Plon, 1941, 262 p.
- DELAISI (Francis), La révolution européenne, Paris, Ed. de la toison d'or, 1942, 298 p.
- DE MONZIE (Anatole), Ci-devant, Paris, Flammarion, 1941, 292 p.

- DE MONZIE (Anatole), Pétition pour l'histoire, Flammarion, Paris, 1942, 112 p.
- DE MONZIE (Anatole), La saison des juges, Paris, Flammarion, 1943, 234 p.
- DISTELBARTH (Paul), La personne France, Paris, Ed. Alsatia, 1942, 474 p.
- DORIOT (Jacques), Réalités, Paris, Ed. de France, 1942, 142 p.
- DRIEU LA ROCHELLE, Entre l'hiver et le printemps, La Nouvelle Revue Française, n° 338, 1er avril 1942, p. 468 à 479.
- DUBREUIL (Hyacinthe), La chevalerie du travail, Paris, Grasset, 1941, p. 180.
- EMERY (Léon), La troisième république, Paris, 1943, 210, p.
- FAYOLLE LE FORT, Le juif cet inconnu, Paris, Editions de France, 1941, 119 p.
- France 1941, La révolution nationale constructive, un bilan et un programme, Paris, Ed. Alsatia, 1941, 541 p.
- La France et la civilisation contemporaine, recueil collectif, introduit par Paul VALÉRY, Flammarion, Paris 1941, 329 p.
- GIGNOUX (Claude-Joseph), L'économie française entre les deux guerres, Paris, société d'éditions économiques et sociales, 1942, 372, p.
- GIRARDEAU (Emile), Essai de contribution à la paix sociale, Paris, Ed. Economiques et Sociales, 1943, 242 p.

GROG (Raymond) Vérités premières, 1940, esquisse d'un manuel du français de demain, Toulouse, Imprimerie toulousaine, 1941, 143 p.

LANGERON (Roger) Politique d'abord ... Paris, Plon, 1943, 237 p.

LEHIDEUX (François), La lutte contre le chômage, conférence d'information du 7 février 1941, donnée à l'Ecole Libre des Sciences Politiques.

Les messages du Maréchal Pétain, Paris, Ed du Secrétariat Général de l'Information, 1941, 96 p.

MALLET (Robert) Nécessités d'un retour à la terre, thèse pour le doctorat en droit, Paris, 1941.

MONTIGNY (Jean), Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire, Clermont Ferrand, 1940, 157 p.

MONTIGNY (Jean), La défaite, Paris, Grasset, 1941, 267 p.

MARECHAL PETAIN, Paroles aux français, Lyon, H. Lardanchet, 1941, 260 p.

(Maurice) MURER, France héroïque, Albin Michel, Paris 1943, 315 p.

PREAU (Robert), Sur la politique agricole et rurale de la France, Paris, Imprimerie Nationale, 1944.

RECOULY (Bernard) Les causes de notre effondrement Les Ed. de France, Paris 1941, 114 p.

REIBEL (Charles) Les reponsables, Paris, Ed. Baudinière, 1941, 64 p.

REBATET (Lucien), Les décombres, Paris, Denoël, 1942, 669 p.

SAUVY (Alfred), La population, Paris, PUF, 1944, 126 p.

THOUVENIN (Jean), Une année d'histoire de France, 1940/1941, Paris, Sequarra, 1941, 342 p.

THOUVENIN (Jean), D'ordre du Maréchal Pétain Paris, Séquana, 1941, 95 p.

WINTERMAYER, L'Europe en marche, Paris, Ed. du Livre moderne, 1943, 265 p.

2233. Libération

BAUCHET (Pierre), La planification française : quinze ans d'expérience, Paris, Ed. du Seuil, 1962, 318 pages.

CHATEAU (René), A la recherche du temps futur. Paris, Denoël, 1944, 262 p.

CLOZON (Louis), La région, Paris, Ed. Berger-Leurault, 1947, 162 p.

DAUTRY (Raoul), Circulation des hommes et des marchandises, in Liens entre Nations, Paris, Spid, 1947, 289 p.

DUHAMEL (Georges), Civilisation française, Paris, Hachette, 1944, 73 p.

DE MENTHON (François), Vers la quatrième république, Paris, Hachette, 1946, 84 p.

GIRAUDOUX (Jean), Sans pouvoirs, Monaco, Ed du Rocher, 1946, 150 P.

GOUDARD (Maurice), La défense du Libéralisme, Paris, Ed. artistique, 1944, 228 p.

JACQUIER-BRUERE, Demain la Paix, Paris, Plon, 1945, 178 p;

LEVY-JACQUEMIN (Jean), Grandeur ou décadence du plan Marshall, le carrefour de demain, Paris, Marcel Rivière, 1948, 75 p.

MARITAIN (Jacques), A travers le désastre, Paris, Ed. des Deux-Rives, 1946, 137 p.

MENETRIER (Jacques), L'Espoir de l'abîme, Paris, Jean Vigneau, 1944, 275 p.

MEYNAUD (Jean), La technocratie, Payot, Paris 1964, 297 p.

OLLIVIER (Albert), Fausse sorties, Paris, La jeune parque, 1946, 317 p.

ROUGIER (Louis), La défaite des vainqueurs, Paris, La diffusion du Livre, 1947, 285 p.

WOLFF (Robert), Economie et finances de la France, passé et avenir. Brentano's New York, 1943, 320 p.

224. RECONSTRUCTION

2241. L'entre-deux-guerres

LIZOP (Raymond), Pourquoi le régionalisme, Toulouse, Ed. de l'Archer, 1938 24 p.

LE CORBUSIER, Ville Radieuse, L'homme Réel, N° 9, septembre 1934.

LE CORBUSIER, Sur les quatre routes, Paris, 1939, Réédition, 1978, Denoël, Gonthier, 290 p.

MAUCLAIR (Camille), L'architecture va-t-elle mourir ? Paris, Ed de la nouvelle revue critique, 193

2242. L'Etat-Français

BARDET (Gaston), Problèmes d'urbanisme, Paris, Dunod, N° 4, de la bibliothèque d'organisation et statistiques du Bâtiment, 1942.

BARDET (Gaston), Principes inédits d'enquête et d'analyse urbaines, Paris 1942, Ed. Colma.

BIGOT (Paul), Rome antique au IVème siècle après J.C., Vincent, Fréal et Cie, Paris 1942.

BOLL (André), Habitation moderne et urbanisme, Paris, 1942, 99 p.

BOLL (André), L'art est incompris, Corrèa et Cie, Paris 1943.

BOLL (André) Le monument, la maison, la ville et leur histoire, Paris, Ed du Sablon, 1944, 150 p.

CHAMPIGNEULLE, LAVEDAN, RAVAL, PILLEMENT, AUZELLE, d'ESPEREL, REMAURY, destinée de Paris, Ed du chêne, Paris, 1943

Charte de l'architecte-reconstructeur - Secrétariat d'Etat aux Communications - CTRI - Paris - Imprimerie Nationale, 1941

CIAM, La charte d'Athènes, Paris, Plon 1943, discours linéaire de Jean Giraudoux, réédition Le Corbusier, Le Seuil, 1957

DELORE (Pierre), Cité civisme, civilisation, Lyon, 1941, 128 p.

DESMOULIN (L), Rôle social de l'enseignement ménager, Paris, Bloud et Gay, 1942, 160 p.

DOYEN et H. HUBRECHT, l'Architecture rurale et bourgeoise en France, Paris, Charles Massin et Cie 1941, édition consultée, 1971, 521 p.

du COLOMBIER (Paul), Le style Henri IV, Louis XIII, Paris, Larousse, 1942, Col. "arts, styles techniques".

GROMORT (Georges) Essai sur la théorie de l'architecture. Cours ENSBA 1937-1941 - Vincent, Fréal et Cie, Paris, 1942.

GUTTON (André), La charte de l'urbanisme, Paris, Dunod, 1941, 183 p.

HAUTECOEUR (Louis), Histoire de l'architecture classique

1. Formation de l'idéal classique, Paris 1943
2. L'architecture sous Henri IV et Louis XIII Paris 1944, A et J Picard et Cie

HERSENT (Georges) L'urbanisme et la santé, in Revue des Deux Mondes, 15 juillet 1942, p. 176/186

KLEIN (A), Etude rationnelle des plans de construction Trad. de l'allemand préface de G. BARDET, Paris, Dunod, N°1 de la bibliothèque "Organisation et statistiques du bâtiment" 1941

LAPRADE (Albert) Carnets de croquis, les deux premiers volumes, 60 planches de format 23.5 x 31 - sont consacrés aux régions sinistrées - N° 1 Nord ; N° 2 Est, Vincent, Fréal et Cie, Paris 1942

LAVEDAN (Pierre)

Histoire de l'urbanisme - Tome 2 "Renaissance et temps modernes" - Paris 1942, Henri Laurens, 504 p.

LE CORBUSIER, Destin de Paris, Paris, Sorlot, 1941, 60 pages

LEVEQUE, LASNIER-LACHAISE, CLOUIN, Ce que toute fermière doit savoir, Paris, Flammarion 1940, 280 p

MONGENIER (Jacques), Le foyer familial dans les agglomérations urbaines, Cannes, Imp. Générale, 1942, 86 p.

SOUCHERE (R), Se vaincre d'abord pour construire ensuite, Centre de Réforme Economique, réédition la Déesse, Paris, 1942

THORAVAL (Paul) Le chantier "France", reconstruction-urbanisme, Paris, Ed. Sociale Française, 1943.

VINCENT (Jean), La reconstruction des villes et des immeubles sinistrés après la guerre de 1940, Paris, Bishop et Fils, 1943

WANECQ (Maurice), Défense et illustration de la Maison française, Paris, Grasset, 1942, 199 p.

2243. La Libération

BARDET (Gaston), Incarnation de l'urbanisme, Esprit n° 9, 1er août 1945, p. 342.362

BARDET (Gaston), L'urbanisme, Paris, PUF, 1947, 135 p.

BOLL (André), Les arts au siècle de la machine, Paris, Presses documentaires, 1945, 79 p.

BONNEFOUS (Edouard) Les grands travaux, Paris, Fayard, 1958, 150 p.

Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme, Charte de l'urbanisme, Paris, Imp. Nationale, 1945, 24 p.

DAUTRY (Raoul), Le livre blanc de la reconstruction, MRU, Paris, 1945.

LECAISNE (Robert), La reconstruction de nos villes, d'un urbanisme, qui n'en est pas un, revue Esprit, 1er janvier 1945, p. 218/229.

LE CORBUSIER, Manière de penser l'urbanisme, Paris, Ed. de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1946, Réédition 1982, Denoël-Gonthier, 198 p

LE CORBUSIER, Lemodulor, Paris, 1951 Rééd. 1982, Denoël-Gonthier, 221 p.

Le programme de travaux d'après-guerre et l'industrie du bâtiment et des travaux publics (Paris) COBTP, septembre 1944.

2244. Divers

Maurice François ROUGE, Introduction à l'urbanisme expérimental, R. Pidon et R. Durand Auzias éditeur, Paris 1951, 224 p.

COHEN (Jean-Louis), LUCAN (Jacques), Gaston Bardet, un humaniste à visage urbain, Architecture Mouvement, Continuité, numéro 44.

CUILLIER (Francis), Gaston Bardet, Interview Métropolis, n° 28-29-30, p. 48 à 52.

- Bardet (Gaston), 283, 301, 368, 373,
 Bellin (René), 361, 368,
 Béraud (Henri), 320,
 Bartholot (Jean), 33, 123, 194, 357, 358,
 361,
 Bichselonne (Jean), 27, 295, 357, 361, 362,
 364, 372, 373,
 Billour (François), 66, 126,
 Bull (André), 228,
 Boris (Georges), 392, 401, 405,
 Boppquet (René), 348,
 Bourbillier (Yves), 284, 291, 296, 302-303,
 375,
 Branger, 294,
 Casaly (Marquis Jay), 371,
 Casville, 139, 395,
 Cassin (Urbain), 156, 257,
 Catherine (Robert), 368,
 Casiot (Pierre), 295, 301,
 Céliac (Louis-Ferdinand), 40-51,
 Charta d'Athènes, 30, 315,
 Comité Français de Libération Nationale, 25,
 Comité Supérieur de Recherche de l'Économie,
 183,
 Commissariat au Logement, 56,
 Commissariat Technique à la Reconstruction
 Immobilière, 10, 30, 40-41, 51, 195, 204,
 208, 263.

Maurice François ROLLE, Introduction à l'urbanisme
 Éditions de l'Épave, 1951, 120 p.

COHEN (Jean-Louis), LUCAN (Jacques), Gaston
 Bardet, un itinéraire à visée urbaine, Architecture
 Mouvement, Continuité, numéro 47, 1961.

CULLIER (François), Gaston Bardet, Interview Metro-
 ville, 1958-1960, p. 88 à 92.

Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,
Le livre blanc de la reconstruction, Imp. Nationale,
 1945, 29 p.

DAUTRY (Raoul), Le livre blanc de la reconstruction,
 1945, Paris, 1945.

LECAISNE (Robert), La reconstruction de nos villes,
 d'un schéma qui n'est pas un rêve, Esprit,
 1er janvier 1945, p. 218/229.

LE CORBUSIER, Manière de penser l'urbanisme,
 Paris, Ed. de l'Architecture d'aujourd'hui, 1945,
 Reimpression 1962, Denoel-Gauthier, 133 p.

LE CORBUSIER, L' Modulor, Paris, 1951 Reéd. 1962,
 Denoel-Gauthier, 177 p.

Le programme de travail de l'Institut de l'Urbanisme
 et de l'Architecture d'aujourd'hui (Paris)
 COTIP, septembre 1954.

Index

- Achard, 361.
 Agache, 173.
 Antonini (Jules), 295.
 Architectes (Corporation des), 84, 88, 101-105, 107, 108, 244.
 Aubrun (Jules), 370.
 Barbusse (Henri), 318.
 Bardet (Gaston), 105, 192, 261.
 Bardet (Gérard), 283, 361, 368, 373.
 Belin (René), 361, 363, 368.
 Béraud (Henri), 320, 321.
 Berthelot (Jean), 33, 193, 194, 357, 358, 361.
 Bichelonne (Jean), 57, 295, 357, 361, 362, 368, 372, 373.
 Billoux (François), 68, 124.
 Boll (André), 228.
 Boris (Georges), 392, 401, 405.
 Bousquet (René), 348.
 Bouthillier (Yves), 284, 291, 296, 362-363 375.
 Branger, 294.
 Canisy (Marquis de), 322.
 Carmille, 135, 375.
 Cassan (Urbain), 158, 257.
 Catherine (Robert), 368.
 Caziot (Pierre), 293, 361.
 Céline (Louis-Ferdinand), 90-91.
 Charte d'Athènes, 20, 115.
 Comité Français de Libération Nationale, 65.
 Comité Supérieur de Recherche de l'Economie, 288.
 Commissariat au Chômage, 56.
 Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière, 28, 30, 40-41, 51, 193, 204, 208, 264.

- Confédération Générale du Patronat Français, 365, 369.
Confédération Générale du Travail, 173, 290, 305, 396.
Confédération Nationale du Patronat Français, 396.
Conseil National Economique, 291-292.
Courtin (René), 398-399, 403.
Coutrot (Jean), 283, 354.
Culmann (Henri), 368.
Dauphin-Meunier (Achille), 361, 368.
Dautry (Raoul), 30-31, 43, 52, 62; 64-65, 67-68, 85, 88, 90, 114, 123-124, 126, 162, 193, 195, 235-237, 241-242, 245-248, 254-258, 260-261, 265-267, 277, 291, 293-295, 378, 390, 395, 404-407.
Déat (Marcel) 327, 329-331, 336, 363.
De Gaulle (Charles), 62.
Delaisi (Francis), 291, 361.
Délégation Générale à l'Equipement National, 193, 195.
De Man (Henri), 327-329.
Dessus (Gabriel), 192.
Detoef (Auguste), 293.
De Vitry (Raoul), 370.
Doriot (Jacques), 146.
Doumergue (Gaston), 286, 291, 307.
Drieu la Rochelle (Pierre), 320.
Duboin (Jacques), 283, 298.
Dubreuil (Hyacinthe), 314.
Duchemin (René-Pierre), 293.
Dufournet (Paul-Henri), 257.
Duhamel (Georges), 318-319.
Dumont (René), 173.
Dumontier (Jacques), 375, 378.
Duret (Jean), 291.
Durkheim (Emile), 332.
Duroc (Pierre), 302.
Durtain (Luc), 319.
Fourastié (Jean), 171.
Franck (Roger), 173.

- Franco, 187-188.
Frédéric (Pierre), 279, 283.
George (Pierre) 192.
Germain-Martin (Louis), 291.
Gibrat (Robert), 296, 360.
Gide (André) 319-320.
Gignoux (Claude-Joseph), 291, 361, 367.
Goudard (Maurice), 362.
Gravier (Jean-François), 191.
Gruson (Claude), 349.
Guignabaudet (Philippe), 283, 297-298.
Gutton (André), 115.
Herriot (Edouard), 285, 286.
Imbert (Jacques), 86.
Immeubles Sans Affectation Immédiate, 42-43,
94, 228, 267.
Ingénieurs des Villes de France, 87, 96.
Jardin (Jean), 296.
Jardin (Pascal), 296.
Joubert (Marc), 291.
Lagrange (Léo), 306.
Lambert-Ribot, 293.
Laprade (Albert), 298.
Lassale (Lucien), 293.
Laurat (Lucien), 291.
Laval (Pierre), 296.
Leconte (André), 257.
Le Corbusier (Edouard Jeanneret), 52, 84,
102, 115, 228, 248, 253-257, 259-260.
Lehideux (François), 35, 99, 178, 291, 293,
314, 361, 366, 372, 380, 383.
Lods (Marcel), 38, 52, 56, 64, 114, 123-124.
Loucheur (Louis), 296, 311.
Lurçat (André), 52, 123-125, 257.
Madeline, 257.
Massé (Pierre), 171.
Mendès-France (Pierre), 284, 392, 394, 400,
404, 409.
Mercier (Ernest), 293-294, 313, 316.
Moch (Jules), 291.
Monnet (Jean), 36, 68, 121-122, 156, 393,

407.
 de Monzie (Anatole), 358.
 Morane (Jean), 54.
 Mossé (Robert), 316-317.
 Noviant (Louis-George), 65.
 Office Central de Répartition des Produits Industriels, 373, 377, 385, 402-404.
 Pacon (Henri), 257.
 Painvin (Georges), 370.
 Paquet (Pierre), 257.
 Paris (Comte de), 332.
 Perret (Auguste), 102, 257.
 Pétain (Philippe), 133, 135, 139-140, 184, 187, 342, 348, 363, 365, 368, 380.
 Philip (André), 400.
 Pierrefeu (François de), 227.
 Piétri (François), 291, 357, 361.
 de Pierrefeu (François), 227.
 Piétri (François), 291, 357, 361.
 Plan d'Equipement National, 58, 119, 137, 153, 176, 385.
 Plan Marquet, 310-312.
 Pleven (René), 405.
 Ponts (Corps des), 54, 84-85, 88, 93-94, 98, 100, 104, 107.
 Prothin (André), 52, 162.
 Pucheu (Pierre), 361, 367-369.
 Ramadier (Paul), 292.
 Rebatet (Lucien), 299.
 Renault (Louis), 314.
 Reynaud (Paul), 349.
 de Rist, 293.
 Romier (Lucien), 314-315, 358, 362.
 Royer (Jean), 52, 76, 82.
 Rueff (Jacques), 291.
 Sauvy (Alfred), 294, 375, 378.
 Sellier (Henri), 79.
 Siefgried (André), 293.
 Speer (Albert), 57.
 Spinasse (Charles), 291, 294.
 Tardieu (André), 288-289, 303, 307.

- Thomas (Albert), 296.
Tournon (Paul), 247.
Tranche de Démarrage, 58, 120-121, 137, 392.
Traverse (Georges), 379.
Triolet (Elsa), 318.
T'Sterstevens, 216.
Umbdenstock, 247.
Vago (Pierre), 52.
Vaillant-Couturier (Paul), 318.
Vallon (Louis), 283.
Vergeot (Jean), 375.
Vildrac (Charles), 319.
Vincent (André), 374, 376.
Wanecq (Maurice), 51, 223-224, 228.

Table

Avant-Propos	5
PROVISOIRE	
Les structures du Provisoire	13
le Provisoire de la Libération	47
ARCHITECTURES	
Le corps des Ponts	73
La Charte 1940-1946	111
TERRITOIRES	
Normation sociale et naissance du Logement d'Etat	129
Territoire de l'Equipement	167
SEDIMENTS	
Charte de l'Architecte-Reconstructeur 1941	201
Charte de l'Architecte 1945	233
TECHNIQUE	
L'Etat Moderne : le jeu des expériences, 1929/1939	273
Le jeu du réalisme : du mythe à la pratique, 1940/1946	347
Bibliographie	
Archives et Témoignages	421
Presse et Bibliographie	
Revue	425
Bibliographie	438
Index	465